

U d'/ of Ottawa
39003001612182

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/mditationssurl00main


26.9.46
CE

Méditations

SUR LE

SERMON DE NOTRE-SEIGNEUR

SUR LA MONTAGNE

PAR LE DUC DU MAINE

FILS LÉGITIMÉ DE LOUIS XIV

Publiées pour la première fois, d'après un manuscrit authentique, et précédées d'une

Notice Historique

PAR L'ABBÉ A. MELLIER

PRÊTRE DE LA MAISON DES CHARTREUX, PROFESSEUR A LA FACULTÉ CATHOLIQUE DES LETTRES DE LYON, DIRECTEUR DE L'ECOLE ECCLÉSIASTIQUE DES HAUTES ÉTUDES.



PARIS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

VICTOR PALMÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL

76, rue des Saints-Pères, 76

BRUXELLES

J. ALBANEL, Dr de la Succursale

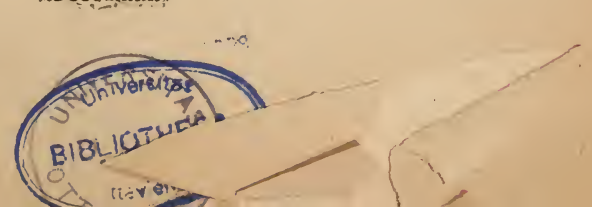
12, rue des Paroissiens.

GENÈVE

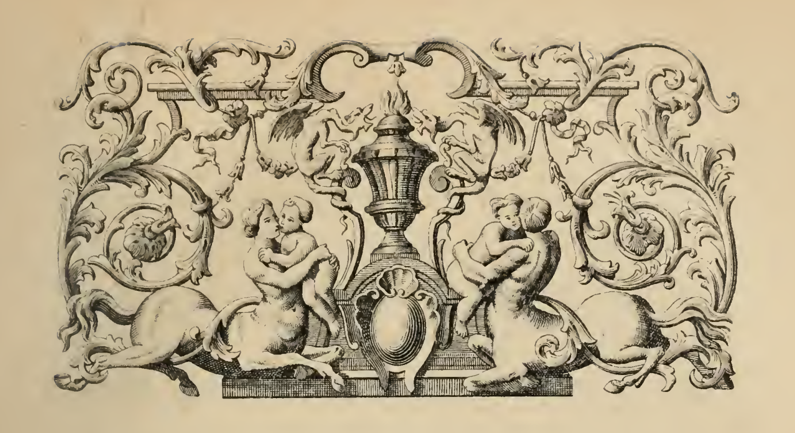
H. TREMBLEY, Dr de la Succursale

rue Corraterie, 4.

MDCCCLXXXIV



BT
380
.M33
1884



PRÉFACE

Un heureux hasard mit, il y a quelque temps, entre nos mains un Recueil manuscrit de méditations, ayant fait partie de la riche bibliothèque, aujourd'hui dispersée, de M. J.-F. Jolibois, le savant curé de Trévoux, mort en 1875. Le luxe calligraphique de ce manuscrit appela sur lui notre attention; le nom de l'auteur l'y arrêta. L'ouvrage, il est vrai, n'est pas signé; mais la reliure en veau fauve janséniste, qui date, selon toute apparence, des premières années du XVIII[e] *siècle, porte au dos cette indication imprimée:* Le Duc du Maine. Méditations. *D'autre part, le manuscrit s'ouvre par une Épître dédicatoire, datée*

50021

d'avril 1709, et adressée à mon Fils, le Prince de Dombes, *lequel y est traité comme étant encore enfant : Or ce titre est celui que portait le fils aîné du Duc du Maine, âgé pour lors de neuf ans. En outre, examen fait, le papier, l'écriture, l'orthographe, la langue elle-même, sont bien réellement de la fin du règne de Louis XIV. Enfin au verso du premier feuillet se trouve la note suivante, de la main de M. Jolibois : « Ce ma-« nuscrit vient sans doute de M. l'abbé Guérin, à qui « le Duc du Maine avait légué ses livres de dévotion « et ses manuscrits de piété, par son testament du « 30 octobre 1735. L'abbé Guérin était aumônier du « Duc. » Venant d'un bibliophile aussi compétent, cette note peut être considérée comme décisive. Notre trouvaille était donc une œuvre authentique du Duc du Maine.*

A ce titre, elle avait pour nous un assez vif attrait de curiosité historique. Élevé par Mme de Maintenon, comblé de faveurs par Louis XIV, dont il fut, on peut le dire, l'enfant gâté, le Duc du Maine se trouva mêlé, après la mort du Roi son père, à des événements politiques d'où sa réputation, systématiquement noircie par un écrivain de génie, n'est point sortie intacte. Aujourd'hui encore la critique hésite à se prononcer sur son compte. Ce n'est pas que les renseignements fassent défaut ; ils abondent au contraire, mais ils sont épars dans les Mémoires con-

temporains où l'on ne va guère les chercher, aimant mieux s'en tenir au jugement si vif et si chaudement coloré de Saint-Simon. Il n'est pas douteux cependant que l'appréciation passionnée de notre grand Mémorialiste ne doive être révisée. La découverte de notre manuscrit pouvait y aider; car, s'il est vrai, comme l'a dit Buffon, que « le style c'est l'homme, » la physionomie morale du Duc du Maine devait se dégager avec une lumière toute nouvelle des quatre cent sept pages où il a mis ses sentiments et ses pensées. En effet, à l'exception de quelques lettres de jeunesse insérées par Théophile Lavallée, dans sa Correspondance générale de Mme de Maintenon, *et d'un recueil de pièces enfantines, publié en 1678, à huit exemplaires, sous le titre d'*Œuvres d'un auteur de sept ans, *il n'existait, à notre connaissance, aucun ouvrage sorti de la plume du Duc du Maine, où l'on pût saisir le reflet vivant de son âme. C'est donc avec une curiosité bien légitime que nous avons ouvert ce* Recueil de Méditations. *L'intérêt est bientôt venu; il s'est soutenu jusqu'au bout; nous l'avons retrouvé à une seconde lecture, et il a été assez vif pour nous inspirer la pensée de le faire partager en livrant notre manuscrit à la publicité.*

Les éditeurs sont sujets, personne ne l'ignore, à se faire illusion sur la valeur de leurs trouvailles; quiconque

publie un manuscrit inconnu, cède volontiers à la tentation de le donner pour un chef-d'œuvre. Nous n'avons garde de tomber dans ce travers, et ne songeons nullement à surfaire les Méditations du duc du Maine. *Ni pour le fond ni pour la forme, ce Recueil n'a droit à être considéré comme une de ces œuvres capitales dont l'apparition est un événement. Son importance est beaucoup plus modeste ; elle est pourtant réelle, et, à défaut de bruit, il est du moins appelé à faire quelque bien. Voici du reste, en toute franchise, les motifs divers qui nous ont décidé à sa publication.*

Le premier, qui à lui seul pourrait suffire, est le parfum d'édification qui se dégage de ce Recueil de Méditations. L'auteur a choisi pour thème de ses réflexions pieuses les trois chapitres de l'Évangile de saint Matthieu où se trouve reproduit le sermon que Notre-Seigneur adressa à ses apôtres et à ses disciples rassemblés autour de lui sur la montagne de Génésareth. Or on sait que ce Sermon à jamais célèbre est comme un résumé substantiel de toute la morale évangélique. La moelle du Christianisme est là. Il semble, en lisant ces trois chapitres, qu'on entend la voix du divin Maître et qu'il y a laissé son doux et tendre accent. Aussi ont-ils de tout temps attiré les Commentateurs. Le Duc du Maine les étudie verset par verset. Il en explique le sens et en développe les en-

seignements avec une sûreté de doctrine, une science de l'Écriture et de la Tradition, une connaissance du cœur humain, une expérience des épreuves de la vie, une onction et un sentiment de l'esprit évangélique, qu'on rencontre bien rarement à un degré pareil sous la plume d'un laïque. Évidemment le pieux auteur connaissait à fond sa religion; il savait, comme il le dit, pour l'avoir étudié de près, « toutes les applications qu'on en doit faire pour que Jésus-Christ n'ait pas prêché en vain; » il avait nourri son âme de ses maximes et les avait maintes fois savourées avec délices; car, on le sent, il parle comme le font les maîtres de la vie spirituelle, de l'abondance de son cœur.

Un second motif, très digne de considération à l'heure actuelle, c'est la leçon qui ressort de ce recueil pour les parents chrétiens. Sans doute les considérations qui remplissent ce livre sont d'un intérêt général, et s'adressent indifféremment à toutes les âmes chrétiennes; elles n'en ont pas moins été écrites dans une fin toute spéciale. C'est en vue d'instruire son fils de ses devoirs, au moment où approchait pour lui l'époque solennelle de la première Communion, que le Duc du Maine s'imposa le travail de développer par écrit le Sermon *où le Divin Maître résuma sa morale. Assurément les prêtres ne manquaient pas autour de lui pour donner au jeune prince cet ensei-*

gnement, et il est probable que leurs leçons ne lui firent pas défaut. Mais le Duc du Maine estimait avec raison que les pères ont charge d'âmes; qu'ils sont tenus, dans la mesure de leurs forces, de travailler, de concert avec l'Église, à ensemencer l'intelligence de leurs enfants; qu'ils leur doivent la nourriture de l'âme autant et plus que celle du corps; et comme tout devoir accompli porte d'ordinaire avec lui sa rémunération providentielle, il pensait en outre que cet enseignement ne peut manquer d'être récompensé chez les parents par un accroissement de lumière, car, ainsi que l'a très bien dit un penseur, « enseigner, c'est apprendre deux fois. » Aujourd'hui que, non contentes de bannir le Catéchisme des écoles, des lois iniques entravent le zèle de l'Église et s'efforcent de soustraire l'enfance à ses leçons, il y a dans la conduite du Duc du Maine un exemple dont l'imitation s'impose aux parents chrétiens. Qu'ils se souviennent eux aussi que les pères et mères doivent à leurs enfants l'éducation religieuse; qu'ils sont responsables devant Dieu de l'ignorance où, par leur faute, il leur arriverait de croupir; qu'il sont tenus en conscience de remplacer pour ces jeunes êtres par l'enseignement du foyer domestique celui que l'école se refuse à leur donner. Les Méditations écrites par le Duc du Maine pour son jeune fils pourront les aider à remplir sans trop de peine cet office de catéchiste. Qu'ils

y aient recours; nous osons leur promettre qu'eux et leurs enfants en retireront les plus heureux fruits.

Enfin un dernier motif, d'ordre tout différent, nous a déterminé à cette publication : c'est la pensée qu'elle ne peut manquer d'éclairer d'un nouveau jour la figure du Duc du Maine, et de contribuer à réhabiliter sa mémoire. Quiconque lira ce Recueil de Méditations, se convaincra bien vite qu'il a affaire à une âme non seulement honnête, mais profondément religieuse, soucieuse du devoir sous toutes ses formes, jalouse avant tout de plaire à Dieu, anxieuse sur son salut et résolue à l'assurer en asseyant fermement sa vie dans la pratique des commandements divins. Le but du Duc du Maine en écrivant ce livre a été, comme il le dit dans son Epître dédicatoire, *« de mettre dans les cœurs le goût de Dieu. » Ce but, nous croyons qu'il l'a atteint. Or, pour apprendre aux autres à goûter Dieu, il faut au préalable le goûter réellement soi-même. C'est là, en effet, une chose qui ne se feint ni ne s'imite. On peut l'affirmer sans crainte, il n'y a que les âmes pieuses pour parler sans dissonnance le langage de la piété, et c'est le cas de répéter, en le modifiant un peu, le vers si connu de Boileau :*

L'accent se sent toujours des bassesses du cœur.

Pour compléter cette réhabilitation, nous avons cru

qu'il ne serait peut-être pas inopportun de recueillir les témoignages des contemporains sur les divers événements qui marquèrent la vie du Duc du Maine, et de les fondre avec impartialité dans une Notice biographique de quelque étendue. Bien qu'il n'ait joué personnellement qu'un rôle secondaire dans l'histoire du grand siècle, l'illustration des personnages auxquels notre auteur fut uni par l'éducation comme par le sang et le mariage, suffira, nous l'espérons, à justifier les détails de cette Notice et à en faire excuser la longueur.

La langue dans laquelle le Duc du Maine a écrit ses Méditations est celle qu'employaient les auteurs de la première moitié du XVIIe siècle, et que les gens du meilleur monde parlaient encore de son temps, langue saine, simple et vigoureuse, mais quelque peu massive et d'une abondance voisine de la pléthore. La phrase chez notre auteur est volontiers synthétique. Elle n'hésite pas à se charger de détails, et s'avance avec une lenteur toute latine à travers des incidentes et des relatifs de toutes sortes, qui souvent l'embarrassent et parfois la hérissent. Quelques lecteurs, nous le craignons, trouveront cette langue un peu lourde. Il n'eût peut-être pas été difficile de l'alléger, en désarticulant les phrases trop complexes, et en émondant les périodes abusivement touffues. Mais c'eût été manquer à la probité littéraire, et c'est là un

tort que notre siècle ne pardonne point. Les seuls changements que nous nous soyons permis, portent sur l'orthographe dont les formes archaïques auraient pu embarrasser quelques lecteurs. A ces modifications près, le livre que nous publions est la reproduction fidèle de notre manuscrit. Entre ceux qui le liront et le Duc du Maine c'est un tête-à-tête où n'intervient aucun tiers.

Aux Chartreux, le 1er février 1883.

A. MELLIER.

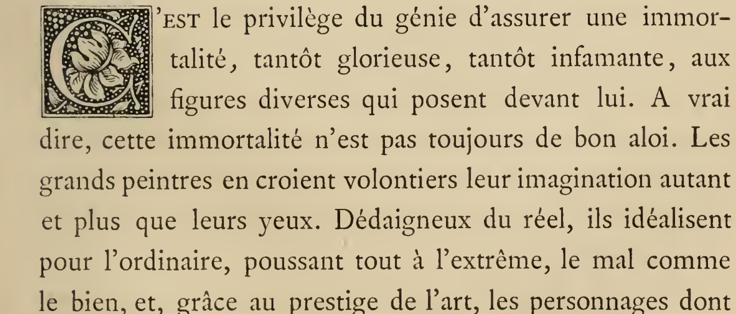




Notice Historique

SUR

LE DUC DU MAINE



C'est le privilège du génie d'assurer une immortalité, tantôt glorieuse, tantôt infamante, aux figures diverses qui posent devant lui. A vrai dire, cette immortalité n'est pas toujours de bon aloi. Les grands peintres en croient volontiers leur imagination autant et plus que leurs yeux. Dédaigneux du réel, ils idéalisent pour l'ordinaire, poussant tout à l'extrême, le mal comme le bien, et, grâce au prestige de l'art, les personnages dont ils ont ainsi librement retracé l'image, apparaissent dans l'histoire tels qu'ils les ont vus, non tels qu'ils ont été.

Tel a été le cas de l'auteur des *Méditations* que nous

publions. Le duc du Maine a eu la chance fâcheuse de se rencontrer sur le chemin de l'historien éminent qu'on a surnommé le Tacite de la France, le duc de Saint-Simon ; ce peintre terrible a tracé de lui, dans un coin de cette immense fresque que constituent ses *Mémoires,* un portrait en pied, plein de relief, d'éclat, de vie, comme il savait les faire, et, à quelques rares exceptions près, c'est d'après ce portrait magistral que le malheureux prince est connu par la postérité. Le voici :

« Le Roi avançait en âge, et Monseigneur vers le trône ; « M. du Maine en tremblait. Avec de l'esprit, je ne dirai « pas comme un ange, mais comme un démon auquel il « ressemblait si fort en malignité, en noirceur, en perver- « sité d'âme, en desservices à tous, en services à personne, « en marches profondes, en orgueil le plus superbe, en « fausseté exquise, en artifices sans nombre, en simulations « sans mesure, et encore en agréments, en l'art d'amuser, « de divertir, de charmer quand il voulait plaire ; c'était « un poltron accompli de cœur et d'esprit, et à force de « l'être, le poltron le plus dangereux, et le plus propre, « pourvu que ce fût par-dessous terre, à se porter aux « plus terribles extrémités pour parer ce qu'il jugeait avoir « à craindre, et se porter aussi à toutes les souplesses et « les bassesses les plus rampantes auxquelles le diable ne « perdait rien.

« Il était de plus poussé par une femme de même « trempe, dont l'esprit, et elle en avait aussi infiniment, « avait achevé de se gâter et de se corrompre par la lec- « ture des romans et des pièces de théâtre... Elle avait

« du courage à l'excès, entreprenante, audacieuse, fu-
« rieuse, ne connaissant que la passion présente et y
« postposant tout, indignée contre la prudence et les
« mesures de son mari..., qu'elle rendit petit et souple
« devant elle en le traitant comme un nègre.

« Nul concert avec le comte de Toulouse; c'était un
« homme fort court, mais l'honneur, la vertu, la droi-
« ture, la vérité, l'équité même... M. du Maine le voyait
« aimé et estimé parce qu'il méritait de l'être ; il lui en
« portait envie. Le comte de Toulouse, sage, silencieux,
« mesuré, le sentait, mais n'en faisait aucun semblant. Il
« ne pouvait souffrir les folies de sa belle-sœur. Elle le
« voyait en plein, elle en rageait, elle ne le pouvait
« souffrir à son tour, elle éloignait encore les deux frères
« l'un de l'autre.

« Le roi s'amusait beaucoup plus de M. du Maine, le
« Benjamin de Mme de Maintenon, son ancienne gouver-
« nante, à qui il sacrifia Mme de Montespan, qui toutes
« deux ne l'oublièrent jamais. Il avait eu l'art de persuader
« au roi qu'avec beaucoup d'esprit, qu'on ne pouvait lui
« méconnaître, il était sans aucunes vues, sans nulle am-
« bition, et un idiot de paresse, de solitude, d'applica-
« tion, et la plus grande dupe du monde en tout genre.
« Aussi passait-il sa vie dans le fond de son cabinet,
« mangeait seul, fuyait le monde, allait seul à la chasse,
« et de cette vie sauvage s'en faisait un vrai mérite auprès
« du roi, qu'il voyait tous les jours en toutes ses heures
« particulières : enfin suprêmement hypocrite, à la
« grand'messe, aux vêpres, au salut, toutes les fêtes et

« dimanches avec apparat. Il était le cœur, l'âme, l'oracle « de Mme de Maintenon, de laquelle il faisait tout ce qu'il « voulait, et qui ne songeait qu'à tout ce qui lui pouvait « être le plus agréable, et le plus avantageux, aux dépens « de quoi que ce pût être (1). »

Le malheur des victimes de Saint-Simon est que chez lui le peintre de génie est doublé d'un honnête homme. En même temps que l'on admire l'éclat de son coloris et la vigueur expressive des traits de son pinceau, on sent qu'on a affaire à un artiste aussi loyal qu'habile. Ce fut en effet une âme droite, religieuse, profondément chrétienne, incapable de mensonge conscient et de calomnie intentionnelle. Comme Montaigne, et à plus juste titre, il eût pu mettre en tête de ses *Mémoires :* « C'est icy un « livre de bonne foy. » Partout, en effet, dans son ardent récit, on sent l'amour du vrai, une humeur sévère peut-être, mais sincère : c'est un témoin terrible, ce n'est pas un faux témoin.

Le mal est que cette âme honnête était trop passionnée pour être impartiale. En maint endroit de son œuvre, il y a des colères, des emportements, des ivresses vraiment incroyables et qui suffisent pour nous renseigner sur son tempérament. Sans doute, il ne faut pas trop se plaindre de cette fougue de caractère. Un Saint-Simon rassis ne se conçoit pas. C'est la passion qui échauffe sa verve ; elle est la sève colorante de son talent ; son génie en est fait. En revanche, il n'est pas douteux qu'elle n'ait en mainte occa-

(1) *Mémoires du duc de Saint-Simon*, éd. Hachette, 1856, in-12, t. III, p. 437 sq.

sion faussé ses vues et infirmé la valeur de ses jugements. En général, malgré la droiture de son esprit, il y a lieu de se défier des appréciations de Saint-Simon. Il est rare qu'il n'excède la mesure, qu'il ne prête du sien aux choses et aux gens. Ses haines, qui sont fréquentes, le rendent féroce ; elles lui font voir tout en noir, et l'entraînent à son insu jusqu'à la diffamation. C'est en somme un mauvais juge, car il est partial. Lui-même en convient : « Le « stoïque, dit-il à la fin de son livre, est une belle et « noble chimère. Je ne me pique donc pas d'impartialité ; « je le ferais vainement (1). »

Or, de tous les portraits de Saint-Simon, il n'en est peut-être pas un où la passion se donne plus librement carrière que dans celui du duc du Maine. Il le haïssait d'une haine de choix dont les raisons sont connues. Et d'abord du Maine avait été l'élève et était resté le favori de Mme de Maintenon, sa bête noire. Il était en outre le rival politique du duc d'Orléans, dont, malgré ses vices, Saint-Simon fut toujours l'ami fidèle. Enfin, en élevant du Maine au rang de prince légitimé, et en lui donnant à ce titre le pas sur les Ducs et Pairs, Louis XIV avait blessé Saint-Simon au vif de son orgueil, et allumé dans son cœur une jalousie furieuse contre son favori. Aussi le traite-t-il avec une rigueur extrême. A part l'esprit qu'il ne pouvait nier, il lui refuse toute vertu comme tout mérite, et lui prête outrageusement toutes les bassesses et tous les vices. C'est une exécution en règle, trop systématique et trop violente pour ne pas être diffamatoire. Aussi Sainte-Beuve,

(1) *Mémoires*, t. XIIIe, p. 99.

très convaincu pourtant de la bonne foi habituelle de Saint-Simon, n'hésite-t-il pas à dire qu'il faut supprimer le portrait du duc du Maine, « où il entre visiblement de la « haine[1]. »

Qu'il ne faille voir dans le jugement de Saint-Simon sur le duc du Maine qu'une calomnie inspirée par de haineuses préventions, la preuve en est dans ce fait qu'aucun témoignage contemporain ne le confirme. La Palatine parle, il est vrai, de du Maine d'une façon on ne peut plus compromettante. Avec sa crudité de langage habituelle, elle a dit de lui : « C'est le plus faux des hypo-« crites ; il a l'air de vouloir manger les images de tous « les saints, mais ce n'en est pas moins le plus méchant « homme qui soit sur la terre... Je le crains pour mon « fils comme le diable[2]. » Voilà certes une accusation résolument assenée. Mais qui ne sait que les commérages de ce Gui-Patin en jupons n'ont qu'un crédit fort limité ? En vraie Allemande qu'elle fut toujours, la duchesse d'Orléans haïssait la France. A l'exception de son fils et de Louis XIV, je ne sache pas que, dans sa volumineuse Correspondance, elle se soit jamais oubliée à louer personne. En revanche, quelle réputation n'a-t-elle pas déchirée ? On peut dire que toute la cour y a passé. Au surplus, il ne faut pas oublier que Madame était la mère du Régent, et que, outrageuse par tempérament, elle s'est déchaînée avec un redoublement de violence et dans un langage

(1) *Introduction*, en tête des *Mémoires*, t. I, p. XIIe.

(2) *Correspondance de Madame, Duchesse d'Orléans*, éd. Charpentier, t. I, p. 335-336.

d'une liberté plus qu'étrange contre quiconque eut le tort de menacer les intérêts de son fils adoré. A ce titre, elle dut être impitoyable envers le duc du Maine, son principal et plus redoutable antagoniste. Comme celui de Saint-Simon et pour les mêmes motifs, le témoignage de la Palatine est donc à écarter. Or, dans tout le XVIIe et tout le XVIIIe siècle, c'est, à notre connaissance, la seule voix qui fasse écho aux invectives de Saint-Simon (1).

Par contre les témoignages favorables abondent, et ils émanent des sources les plus autorisées. Nous ne saurions songer ici à les citer tous. Il nous suffira d'en indiquer deux qui sont décisifs.

Le premier est celui de Mme de Caylus, cette femme d'un esprit si fin, si pénétrant, et à la fois si libre dans sa fleur d'atticisme, qui avait vu de près le duc du Maine, et avait été à même d'étudier à fond son caractère, pendant son long séjour à la Cour, dans l'intimité de sa tante, Mme de Maintenon. Or elle en parle comme d'un prince accompli, lequel n'eut d'autre défaut qu'une timidité, à la fois naturelle et voulue, qui « l'éloigna, dit-elle, du com-
« merce des hommes dont il aurait fait les délices, s'il en
« avait été connu. (2) »

Mais la maîtresse-pièce du procès est celle qui nous est fournie par les *Mémoires de Mme de Staal-Delaunay*. On sait de quel crédit jouissent les récits de cette femme célèbre, dont on a pu dire avec raison qu'elle fut « le premier

(1) Sur le caractère de Madame et l'autorité de ses Lettres, voir SAINTE-BEUVE, *Causeries du Lundi*, t. IX, p. 32-62.

(2) *Souvenirs et Correspondance de Mme de Caylus*, éd. Charpentier, p. 41.

« élève de La Bruyère, mais un élève devenu l'égal du « maître. » Ce qu'on y admire, c'est sans doute cette diction exquise, cet art fait de simplicité et de finesse, d'élégance discrète et de bienséance ingénieuse, que l'on peut considérer comme la plus pure expression de l'urbanité française au XVIIIe siècle; mais c'est aussi la sincérité d'une intelligence aussi ferme que déliée, le sentiment inexorable de la réalité, l'esprit d'observation appliqué à l'étude des hommes, et s'épanchant en fines ironies dont l'enjouement ne fait que mieux ressortir la cruelle justesse (1). Or, pendant quarante ans, de 1711 à 1750, cette femme, d'une vue à la fois si pénétrante et si sûre, a vécu à Sceaux, dans l'intimité du duc et de la duchesse du Maine; elle a été dans le secret de tous leurs projets comme de tous leurs actes; la nuit, le jour, avec une curiosité qui n'était pas toujours exempte de malveillance, elle les a regardés vivre, jouer, comploter, agir, parler, penser. Mieux que personne, elle a donc pu prendre la mesure exacte de ses maîtres. Eh bien, voici ce que, à la fin de ses *Mémoires*, elle dit du duc du Maine :

« M. le duc du Maine avait l'esprit éclairé, fin et cul-
« tivé; toutes les connaissances d'usage, spécialement celle
« du monde au souverain degré; *un caractère noble et sérieux.*
« *La religion, peut-être plus que la nature, avait mis en lui*
« *toutes les vertus, et le rendait fidèle à les pratiquer.* Il ai-
« mait l'ordre, respectait la justice, et ne s'écartait jamais

(1) Sur Mme de Staal-Delaunay, voir VILLEMAIN, *Tableau de la littérature au XVIIIe siècle*, t. I, leçon XIe, p. 263 sq., et SAINTE-BEUVE, *Portraits littéraires*, t. IIIe, p. 439 sq.

« des bienséances. Son goût le portait à la retraite, à « l'étude et au travail. Doué de tout ce qui rend aimable « dans la société, il ne s'y prêtait qu'avec répugnance. « On l'y voyait pourtant gai, facile, complaisant, et tou- « jours égal. Sa conversation solide et enjouée était rem- « plie d'agréments, d'un tour aisé et léger; ses récits « amusants; ses manières noblement familières et polies; « son air assez ouvert. Le fond de son cœur ne se décou- « vrait pas; la défiance en défendait l'entrée, et peu de « sentiments faisaient effort pour en sortir.

« Sa mort fut aussi chrétienne que douloureuse. J'y vis « la perte de toutes les espérances de fortune qui m'a- « vaient séduite. Elles eurent pourtant moins de part à « mes regrets que sa personne, *digne de beaucoup d'es-* « *time*. (1) »

Nous voici bien loin des assertions de Saint-Simon. Le « démon » qu'il nous a peint sous de si noires couleurs, n'est pas, sans doute, devenu un ange; mais à la place de l'être faux, lâche, rampant, jaloux, hypocrite, parfaitement méprisable de ses Mémoires, nous voyons apparaître, dans ceux de Mme de Staal, un homme aussi bien doué pour le caractère que pour l'esprit, un peu sauvage, un peu défiant, ce que, nous le verrons, bien des choses expliquent, mais *religieux*, riche de *toutes les vertus*, *fidèle à les pratiquer*, *digne* en somme *de beaucoup d'estime*. Ce jugement, nous le répétons, vient d'un témoin autrement mieux informé que ne put l'être Saint-Simon. Il porte en outre avec lui la preuve de sa véracité : tout y respire la sincérité d'un

(1) *Mémoires de Mme de Staal*. Londres, 1755, t. II, p 274-275.

esprit calme, indépendant, libre de toute prévention, comme de tout enthousiasme, tandis que dans celui de Saint-Simon on sent à chaque mot percer la haine. Évidemment nous avons d'un côté une œuvre de fantaisie, et de l'autre un portrait fait sur le modèle et d'après nature. Entre les deux l'histoire ne saurait hésiter. C'est à Mme de Staal, non à Saint-Simon, qu'il faut s'adresser pour avoir la physionomie vraie, ressemblante, authentique du duc du Maine.

L'étude impartiale des principales circonstances de sa vie va, nous osons l'affirmer, en fournir amplement la preuve.

I

Enfance du Duc du Maine.

Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, naquit au château de Saint-Germain, le 31 mars 1670. Il était le second des sept enfants issus du long commerce adultère de Louis XIV avec Françoise-Athénaïs de Mortemart, marquise de Montespan (1).

Nous n'avons pas à faire ici l'histoire de cette liaison doublement criminelle, qui fut un défi à la religion, à la loi, à la morale, à la décence publique, défi insolemment prolongé pendant quinze ans, au grand scandale de tout ce qu'il y avait d'honnête en France, et, chose non moins grave peut-être, au grand détriment du prestige royal et de ce respect des masses dont les monarchies les plus solidement assises ne sauraient se passer, car c'est là que toute autorité a ses plus fermes racines. En parlant ainsi nous ne songeons nullement à rabaisser la renommée de Louis XIV, comme on le fait trop volontiers aujourd'hui. A prendre les faits dans leur ensemble, Louis XIV fut un grand roi et son règne est sans contredit un des plus mémorables de notre histoire. Il faut bien néanmoins reconnaître que cette grandeur fut ternie par de déplorables fai-

(1) Voir l'*État général des Princes et Princesses de la Maison de France,* Dangeau, *Journal,* t. I, p. xcvii-cvii.

blesses. Ce qu'était Louis XIV au point de vue des mœurs, à cette date glorieuse de 1670, au lendemain des grandes réformes de Colbert et de la paix d'Aix-la-Chapelle, on ne le sait malheureusement que trop. A la longue il avait fini par se lasser de l'affection, coupable sans doute, mais du moins sincère, tendre, désintéressée, modeste et relativement pudique de Melle de La Vallière, comme il l'avait fait de l'amour si profond, si absolu, si humblement dévoué de la reine Marie-Thérèse. Dans son orgueil que le succès exaltait encore, il lui fallait des favorites qui lui donnassent les jouissances superbes dont il aima toujours trop à se repaître. Or, mieux qu'aucune autre femme, Mme de Montespan était en mesure de les lui faire goûter. « Elle « était belle comme le jour, » dit Saint-Simon. Mme de la Fayette la cite également « comme une beauté achevée. » Loret, dans sa *Gazette rimée,* parle « des charmes de son « visage, plutôt angélique qu'humain. » Mme de Sévigné, bien que peu favorable, s'associe à ces éloges ; elle revient cent fois sur « sa triomphante beauté. »

Ces grâces physiques exceptionnelles étaient relevées par un esprit piquant, enjoué, plein de saillies, d'originalité et de fine politesse, qu'elle partageait avec ses deux sœurs et avec son frère, et qu'on appelait à la Cour « l'es-« prit des Mortemart. « Saint-Simon, un juge si difficile, en est lui-même tout ébloui : « Il n'était pas possible, dit-« il dans sa langue incorrecte mais si expressive, d'avoir « plus d'esprit, de fine politesse, des expressions singu-« lières, une éloquence, une justesse naturelle qui lui for-« mait comme un langage particulier, mais qui était déli-

« cieux et qu'elle communiquait si bien par l'habitude,
« que ses nièces et les personnes assidues auprès d'elle,
« ses femmes, celles que, sans l'avoir été, elle avait élevées
« chez elle, le prenaient toutes, et qu'on le sent et on le
« reconnaît encore aujourd'hui dans le peu de personnes
« qui en restent. C'était le langage naturel de la famille (1). »

Sous ces brillants dehors qui ont séduit son siècle, se cachait par malheur une âme froide, intéressée, calculatrice, ne reculant pour arriver à ses fins devant aucune hardiesse, pas même devant le crime. Jusqu'à M. Pierre Clément, le dernier en date et d'une information ordinairement si sûre, ses historiens semblent s'être donné le mot pour laisser dans l'ombre ces mauvais côtés de sa nature (2); mais des travaux récents viennent de les mettre en pleine lumière. Ils nous ont révélé une Mme de Montespan que nous ne connaissions pas, avide dès sa jeunesse d'honneurs, de luxe, de toutes sortes d'orgueilleuses jouissances; ambitieuse jusqu'aux moelles; s'industriant, au lendemain de son entrée à la Cour, à s'y faire, au prix de son honneur, une place hors ligne; s'essayant, par mille manèges tortueux, malgré ses deux enfants au berceau, à supplanter la favorite en titre, et, dans son dépit de ne pouvoir y parvenir assez vite, recourant à la Locuste du siècle, la fameuse La Voisin, brûlée plus tard comme empoisonneuse et magicienne en place de Grève; lui demandant des incantations, des philtres, des sortilèges, « pour obtenir les

(1) SAINT-SIMON, *Mémoires*, t. IV, p. 11.

(2) Voir P. CLÉMENT, *Mme de Montespan et Louis XIV*, Didier, 2e éd., in-12, 1868, passim.

« bonnes grâces du roi et la mort de Mme de la Vallière; » se prêtant enfin, dans l'ardeur de ses convoitises, à des actes d'une magie de tous points abominable, dont le récit à peine croyable ne peut se lire sans horreur [1].

Dissimulée avec un art extrême, cette politique monstrueusement perverse ne fut pas même soupçonnée de Louis XIV. De la femme ambitieuse et sans entrailles, qui visait au pouvoir bien plus qu'à son cœur, il ne vit que l'esprit, l'humeur enjouée, la haute et royale tournure, et surtout, comme le dit Mme de Sévigné, « la beauté triom« phante à faire admirer à tous les ambassadeurs [2]. » Dès 1667 la séduction était complète; le roi établissait la nouvelle favorite auprès de lui. Le marquis de Montespan osa se plaindre : on étouffa sa voix en l'enfermant au For-l'Évêque. Il n'en sortit que pour être exilé dans ses terres, et se voir signifier un arrêt du Châtelet qui le déclarait séparé de corps et de biens d'avec Mme de Montespan. Pendant que le marquis irrité faisait célébrer les funérailles de sa femme et en prenait le deuil, ainsi que ses deux enfants et toute sa maison, celle-ci mettait au monde, en 1669, le premier fruit de l'adultère royal. C'était une fille, qui ne devait pas vivre longtemps. Un an après naissait le duc du Maine.

Le temps n'était pas encore venu, où, enhardi par l'indulgence et par l'approbation que lui donnaient, au théâtre comme dans leurs livres, les Benserade, les Quinault, les

(1) Voir J. Lair, *Louise de la Vallière et la Jeunesse de Louis XIV*, p. 157 sq, et 188 sq., d'après les *Archives de la Bastille* et le Rapport de La Reynie.

(2) *Lettres de Mme de Sévigné*, éd. Hachette, t. IVe, lettre 563e, p. 546.

Racine, les Molière, les La Fontaine (1), Louis XIV devait se glorifier de ses fautes, les étaler en plein soleil, et, comme le dit Saint-Simon, « faire du salon de Mme de « Montespan le centre de la Cour, des plaisirs, de la for- « tune, de l'espérance et de la terreur des ministres et « des généraux d'armée, et l'humiliation de toute la « France (2). » Durant les premières années de cet amour doublement adultère, le roi le cachait soigneusement, et toutes les précautions étaient prises pour en dérober les conséquences au public. Quand, au milieu de la nuit du 31 mars 1670, le duc du Maine vint au monde, on le confia au marquis de Lauzun, alors en grande faveur auprès du roi et de Mme de Montespan, pour qu'il le fît disparaître du château et le remît en mains sûres. La peur du scandale était si grande, que, à ce que raconte la Grande Demoiselle, « on n'eut pas le temps de l'emmail- « loter ; on l'entortilla dans un lange ; Lauzun le prit « dans son manteau et le cacha, et l'emporta dans un car- « rosse qui l'attendait au petit parc de Saint-Germain. Il « mourait de peur qu'il ne criât (3). »

Les mains entre lesquelles Lauzun avait mission de remettre le nouveau-né, étaient celles de Françoise d'Aubigné, veuve du poète burlesque Scarron, si célèbre quelques années plus tard, sous le nom de Mme de Maintenon.

Il n'entre pas dans notre plan de retracer ici, même à

(1) Voir le duc DE NOAILLES, *Histoire de Mme de Maintenon*, t. I, ch. VII p. 316 sq.

(2) *Mémoires*, éd. Chéruel, t. IV, p. 52, Notes du *Journal* de DANGEAU.

(3) *Mémoires de Mlle de Montpensier*, éd. Chéruel, t. IV, p. 394.

grands traits, l'histoire de cette femme illustre. Le récit du reste en serait inutile. Personne n'ignore l'illustration de la famille à laquelle elle appartenait du côté paternel ; l'abandon dans lequel la laissa son père, dont l'existence vagabonde, débauchée, misérable, se passa presque tout entière dans les prisons ; son éducation décousue, tantôt auprès d'une mère honnête et instruite, qui lui apprit à lire dans Plutarque, mais besoigneuse, absorbée par ses procès, et si froide pour son enfant que celle-ci « ne se « souvenait pas d'en avoir été embrassée plus de deux « fois et seulement au front (1) ; » tantôt auprès de sa tante, Mme de Villette, femme de mérite qui ouvrit son cœur et le réchauffa, mais lui fit embrasser le calvinisme ; tantôt enfin chez sa marraine, Mme de Neuillant, qui la relégua parmi ses domestiques et l'employait à garder ses dindons, « des sabots aux pieds, une gaule dans une « main et les quatrains de Pibrac dans l'autre (2) ; » son court séjour chez les Ursulines de Niort, où elle remplit les fonctions de sous-maîtresse, puis à leur couvent de la rue Saint-Jacques à Paris, où l'on finit non sans peine par l'amener à abjurer (3) ; son mariage à seize ans et demi avec le poète Scarron, plus âgé qu'elle de vingt-cinq ans et perclus de tous ses membres, qu'elle accepta pour époux afin de sauvegarder sa vertu et d'échapper à la misère ; son séjour de huit ans auprès du « pauvre estropié »,

(1) *Mémoires manuscrits de Mlle d'Aumale,* ap. LAVALLÉE, *Corresp. générale,* t. I, p. 23.

(2) *Conseils et instructions aux Demoiselles de Saint-Cyr,* t. I, p. 98.

(3) *Correspondance générale,* lettre de Françoise d'Aubigné à Mme de Villette, t. I, p. 33.

les relations qu'elle noua parmi la société légère mais brillante, réunie autour du fauteuil de son mari, et à laquelle elle imposait par sa modestie un tel respect qu'un de ces jeunes gens s'écria un jour : « S'il me fallait man-« quer à la reine ou bien à elle, j'aimerais mieux le faire « à l'égard de la reine (1) ; » sa détresse, en 1660, après la mort de Scarron, dont elle abandonna la succession à ses créanciers ; la pension de 2,000 livres qu'elle obtint de la reine-mère ; sa retraite chez les Ursulines du faubourg Saint-Jacques où elle prit un modeste appartement ; les relations que, grâce à sa beauté, à son esprit, à sa vertu, elle conserva avec les hôtels d'Albret et de Richelieu, où abondait la meilleure société de la ville et de la Cour ; ses rapports d'amitié avec les femmes de haute distinction qui fréquentaient ces hôtels, Mmes de Sévigné, de La Fayette, de Coulange, de Chalais, depuis si fameuse sous le nom de princesse des Ursins ; enfin l'offre qu'Élisabeth de Nemours, devenue reine de Portugal, lui fit de l'emmener à Lisbonne, offre qu'elle repoussa après beaucoup d'hésitations, « Dieu, comme le dit Mlle d'Aumale, la « destinant à autre chose (2). »

Ce « destin providentiel » n'était rien moins que le trône de France, où elle remplaça la reine Marie-Thérèse avec le titre en moins et le pouvoir en plus. Bien du temps devait s'écouler avant qu'il lui fût donné d'y atteindre, et elle était loin de penser sans doute que Mme de Mon-

(1) *Notes manuscrites des Dames de Saint-Cyr*, ap. LAVALLÉE, *Corresp. gén.*, t. I, p. 49.

(2) *Mémoires de Mlle d'Aumale*, ap. LAVALLÉE, *Corresp. génér.*, t. I. p. 120.

tespan allait lui en ouvrir l'accès, lorsque, en 1669, elle vint lui proposer d'élever l'enfant qu'elle avait eu du roi. La favorite était, par son mari, cousine germaine du maréchal d'Albret que, dans les premières années de son mariage, elle voyait presque tous les jours. C'est chez lui qu'elle avait connu Mme Scarron et avait pris amitié pour elle. Devenue mère, dit Mme de Caylus, qui tenait sans doute ces détails de la propre bouche de sa tante, « il « fut question pour Mme de Montespan de mettre ses en« fants entre les mains d'une personne qui sût les bien « élever et les cacher. Elle se souvint de Mme de Mainte« non, et elle crut qu'il n'y avait personne qui en fût plus « capable. Elle lui en fit donc faire la proposition ; à quoi « Mme de Maintenon répondit : que, pour les enfants de « Mme de Montespan, elle ne s'en chargerait pas ; mais « que si le roi lui ordonnait d'avoir soin des siens, elle lui « obéirait. Le roi l'en pria et elle les prit avec elle (1). »

C'était, à vrai dire, un assez vilain métier qu'acceptait là Mme Scarron. Sans doute les idées de son temps ne ressemblaient guère à celles du nôtre. A cette date de 1670 la royauté était devenue l'objet d'un tel culte que ses faiblesses elles-mêmes étaient généralement tenues pour respectables, à ce point que l'on avait vu la propre femme de Colbert accepter le poste de gouvernante des enfants de Mlle de La Vallière sans exciter d'autre sentiment que l'envie. Au fond cependant, pour une femme qui se piquait de vertu sévère, comme le faisait Mme Scarron, la fonction d'élever des enfants doublement adultérins était, selon

(1) *Souvenirs*, éd. E. Raunié, 1881, p. 37.

qu'elle-même le dit plus tard, « une sorte d'honneur assez « singulier [1]. » Mais quoi! elle était pauvre, et de tout temps la pauvreté fit passer sur bien des choses. Elle releva du moins son personnage par sa tendresse pour les enfants de Mme de Montespan et par les peines infinies qu'elle se donna pour leur éducation.

Tant qu'il n'y eut qu'une fille, le rôle de Mme Scarron fut assez facile. Mais bientôt le nombre de ses pupilles s'accrut : en 1670, le duc du Maine naquit; puis vint le comte du Vexin, puis Mlle de Nantes, puis Mlle de Tours [2] : la fonction de gouvernante cessa dès lors d'être une sinécure. Les enfants avaient d'abord été placés, aux environs de Paris, dans des maisons séparées; chaque jour, il lui fallait successivement et en secret, les visiter toutes. De là bien des fatigues, dont elle nous a elle-même tracé le tableau [3]. Cette situation ne pouvait durer. Dans l'intérêt des enfants comme de leur gouvernante, on dut songer à les réunir. Mme de Montespan acheta donc, vers la fin de l'année 1672, un hôtel isolé, où Mme Scarron vint s'établir avec les nourrices et leurs nourrissons. Il était situé « au fin fond du faubourg Saint-« Germain, quasi auprès de Vaugirard [4], par-delà les « Carmes [5], » dans la campagne [6]. L'installation était

(1) *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 461.

(2) Mlle de Blois et le comte de Toulouse furent, eux aussi, élevés à la maison de Vaugirard, mais par Mme de Jussac, non par Mme de Maintenon.

(3) *Lettres et entretiens sur l'éducation des filles*, 2e entretien, passim.

(4) *Lettres de Mme de Sévigné*, Hachette, t. III, p. 298.

(5) *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. IV, p. 394.

(6) Quelques parties de cet hôtel subsistent encore, boulev. Montparnasse, 25.

large et même d'une certaine opulence. C'était, à ce que nous apprend Mme de Sévigné, qui la visita un peu plus tard, « une belle et grande maison. Il y a un jardin, de « beaux et grands appartements. Mme Scarron a un car-« rosse, des gens et des chevaux; elle est habillée mo-« destement et magnifiquement, comme une femme qui « passe sa vie avec des personnes de qualité (1). » Seulement elle ne recevait personne, car les enfants ne devaient pas être montrés. L'excellente femme s'y consacra exclusivement aux soins de leur éducation. Elle fut laborieuse, car les enfants étaient continuellement malades. L'aîné mourut à l'âge de trois ans. « Mme Scarron en fut touchée, « dit Mme de Caylus, comme une mère tendre, et beau-« coup plus que la véritable; sur quoi le roi dit : Elle « sait bien aimer; il y aurait du plaisir à être aimé « d'elle (2). » Le duc du Maine hérita de l'affection qu'elle avait portée à sa sœur. « Je sens avec beaucoup de dou-« leur, écrit-elle à l'abbé Gobelin, son directeur, que je « n'aime pas moins cet enfant ici que je n'aimais l'autre, « et cette faiblesse me met en si mauvaise humeur, que « j'en ai pleuré tant que la messe a duré. Rien n'est si « sot que d'aimer avec cet excès un enfant qui n'est point « à moi, dont je ne disposerai jamais et qui ne me don-« nera dans la suite que des déplaisirs qui me tue-« ront (3). »

C'était être bien mauvais prophète. Loin de lui donner

(1) *Lettres de Mme de Sévigné,* t. III, p. 298.

(2) *Souvenirs,* p. 40.

(3) *Correspondance générale,* t. I, p. 206.

« des déplaisirs, » cette tendresse de Mme Scarron lui gagna à la fois le cœur du roi et celui du duc du Maine. Louis XIV avait eu d'abord pour elle une sorte de répugnance, motivée par sa réputation de bel esprit, par sa dévotion et par la froideur de son maintien désapprobateur. En voyant de près son dévouement, soit quand il allait à Vaugirard visiter ses enfants, soit quand elle les lui amenait secrètement à Saint-Germain, il reconnut son mérite, le lui témoigna en élevant sa pension de deux mille livres à deux mille écus (1), et se prit pour elle d'une amitié vive qui éveilla la jalousie de Mme de Montespan, et, comme le témoigne une lettre à l'abbé Gobelin, alarma sa propre conscience (2). Quant au duc du Maine, que sa mère, trop occupée de sa fortune et de son orgueil, ne voyait qu'à la volée, tandis que Mme Scarron vivait de sa vie et l'enveloppait incessamment de sa tendresse, nous verrons qu'il s'attacha de cœur à elle, et lui porta jusqu'au bout une affection sincère, alors que sa mère selon la nature n'en eut jamais que les dehors.

La claustration de Mme Scarron à la maison de Vaugirard ne devait pas durer longtemps. Louis XIV, toujours si froid pour son fils légitime, aimait tendrement les enfants que lui avait donnés Mme de Montespan. Il lui en coûtait de ne les voir que de loin en loin à la dérobée. Il eût voulu les avoir auprès de lui pour les embrasser à son heure. Mais le scandale eût été trop grand. Pour l'atténuer,

(1) Voir la Lettre de Mme de Coulange, du 20 mars 1673, *Lettres de Mme de Sévigné,* t. III, p. 195.

(2) *Correspondance générale,* t. I, p. 274.

un acte solennel était nécessaire : il fallait dresser des lettres patentes de légitimation et les faire enregistrer par le Parlement. La mesure du reste devenait urgente. Le secret de la naissance des petits adultérins s'était peu à peu ébruité. Il était à craindre que le marquis de Montespan en fût informé. Entreprenant et avide de représailles comme il l'était, il pouvait venir enlever ou réclamer ces enfants dont la loi le faisait le père, et se venger sur eux de son déshonneur. Louis XIV résolut donc de prendre les devants en faisant légitimer ses enfants.

En soi, l'acte était une violation flagrante de la loi positive comme de la loi morale. Les précédents ne manquaient point cependant pour le colorer. François Ier, pour ne pas remonter plus haut, n'avait-il pas légitimé les enfants de la duchesse d'Étampes; Henri II, ceux de Diane de Poitiers; Henri IV, ceux de Gabrielle d'Estrées, de la marquise de Verneuil, de Jacqueline du Bueil, de Charlotte des Essarts (1)? Lui-même enfin, en 1667, n'avait-il pas reconnu solennellement la fille qu'il avait eue de Mlle de La Vallière (2)? Seulement, on trouvait cette fois un gros obstacle. Il était impossible, dans un acte de légitimation, de nommer Mme de Montespan, dont le mari était vivant, père de deux enfants, sans qu'aucun jugement pût annuler leur mariage; et d'autre part, il était nécessaire de nommer la mère, car si bien qu'on cherchât, on ne trouvait pas d'acte de reconnaissance sans mère déclarée.

(1) Voir duc DE NOAILLES, *Histoire de Mme de Maintenon*, t. I, ch. VIIe, p. 323 sq.

(2) *Mémoires du duc de Luynes*, t. V, p. 173.

Mais Louis XIV n'était pas homme à reculer pour si peu. Les précédents manquant, on procéda par voie d'autorité. Le 18 décembre 1673, des lettres patentes étaient libellées, par lesquelles Louis XIV reconnaissait le duc du Maine, le comte du Vexin et Mlle de Nantes, sous le protocole fort court et fort vague que voici : « La tendresse que la « nature Nous donne pour Nos enfants, et beaucoup « d'autres raisons qui augmentent considérablement en « Nous ces sentiments, Nous obligent de reconnaître « Louis-Auguste, Louis-César et Louise-Françoise... [1] » Le surlendemain, malgré l'omission du nom de la mère, le Parlement enregistrait l'acte sans mot dire, la Cour des Comptes l'approuvait avec la même docilité, et la famille royale comptait légalement trois membres de plus.

On ne se pressa point trop cependant de les montrer. « On ne voit point encore ces princes, écrivait Mme de « Sévigné à sa fille le 1er janvier 1674 ; l'aîné a été trois « jours avec père et mère ; il est joli, mais personne ne « l'a vu [2]. » Et quatre jours après : « On a vu sourde- « ment, ajoutait-elle, M. le duc du Maine, mais non pas « encore chez la reine ; il était en carrosse, et ne voit « que père et mère seulement [3]. » Mais vers le milieu de l'année, nous voyons Mme Scarron et les enfants du roi établis ostensiblement à la cour, dans l'appartement de Mme de Montespan [4], à qui le roi alloue une somme

(1) Isambert et de Crusy, *Collection des Anciennes Lois françaises*, t. XIX, p. 124.

(2) *Lettres de Mme de Sévigné*, t. III, p. 345.

(3) *Ibid.*, t. III, p. 350.

(4) Mme de Caylus, *Souvenirs*, p. 48.

annuelle de 150,000 livres pour leur entretien [1]. Nous avons la preuve de cette installation dans une lettre écrite par Mme de Maintenon à son frère d'Aubigné, laquelle est datée de Versailles le 17 juillet 1674. « Il y a longtemps, « lui dit-elle, que je veux vous écrire, et je n'ai pu y « parvenir. La vie que l'on mène ici est fort dissipée, « comme vous savez, et les jours y passent fort vite. « Tous mes petits princes y sont établis, et je crois, pour « toujours. Cela, comme toute autre chose, a son vilain « et bel endroit [2]. »

Mme Scarron avait raison, l'installation des légitimés à Versailles avait « son vilain endroit », et non seulement pour elle qui, elle le sentait bien, jouait là un rôle équivoque, mais pour la royauté, et surtout pour le duc du Maine. Ce n'est point impunément qu'un prince, si grand soit-il, insulte à la décence publique, en avouant hautement les enfants de l'adultère, en les introduisant dans sa famille, en les faisant élever dans le palais des rois, sous les yeux de la reine, à côté des princes légitimes, en les comblant comme eux de biens et d'honneurs. Dès ici-bas, la Providence tire pour l'ordinaire vengeance de ces insolents défis. Elle laisse les peuples se détacher des races royales qui les ont scandalisés par leurs désordres, et elle permet que des haines sourdes s'élèvent et, à certaines heures, se déchaînent contre les malheureux qui en ont été le fruit. Devant l'élévation des légitimés, les princes

(1) *Menus de comptant*, ap. P. Clément, *Histoire de Mme de Montespan*, Appendice, Pièce n° VII, p. 393.

(2) *Correspondance générale*, t. I, p. 203.

du sang, les ducs et pairs, toute la vieille noblesse française, les parlements, la nation entière, ne purent manquer d'éprouver une secrète horreur contre « ces géants « de bâtards, comme les appelle quelque part Saint-Simon, « ces Titans de la France, entassant montagnes sur mon- « tagnes pour s'élever jusqu'aux cieux, » et si, plus tard, malgré son mérite et ses vertus, le duc du Maine en fut abandonné d'une manière si cruelle, c'est que la justice du ciel a des droits imprescriptibles, et qu'elle finit, tôt ou tard, par trouver son jour.

Au surplus, Dieu prit d'assez bonne heure les prémices de sa vengeance : il frappa le roi dans ses enfants. A l'exception du comte de Toulouse, tous, comme le remarque la princesse Palatine (1), eurent une enfance maladive, et furent plus ou moins disgraciés de la nature. Celui que Louis XIV chérissait le plus, le duc du Maine, fut aussi la victime privilégiée de la Providence.

Ce prince, à ce que rapporte Mme de Caylus, était né droit et bien fait, et il resta tel jusqu'à l'âge de trois ans, où les grosses dents lui percèrent. Leur éclosion lui causa des convulsions si terribles qu'une de ses jambes se raccourcit très sensiblement. On essaya en vain tous les remèdes de la Faculté de Paris. En désespoir de cause, on le mena à Anvers, pour le faire voir à un homme que l'on disait avoir le secret de redresser les boiteux. Le voyage se fit au mois d'avril 1674. Ce fut Mme Scarron qui accompagna le prince; mais comme on ne voulait pas qu'il fût connu, elle le fit passer pour son fils et prit le nom de marquise

(1) *Correspondance complète,* t. II, p. 292.

de Surgères. L'empirique, qui voulait gagner son argent, soumit le duc du Maine à un traitement si violent que la jambe malade se trouva allongée outre mesure sans être devenue plus forte. Ce fut là tout le résultat de cette belle cure. Après avoir enduré des souffrances extrêmes, le pauvre enfant dut revenir à Versailles avec sa bonne jambe désormais trop courte, et en traînant la mauvaise (1).

Mal partagé du côté du corps, le jeune prince avait reçu, par une sorte de compensation, les plus heureux dons de l'esprit et du cœur. La Fontaine a dit de lui :

Jupiter eut un fils qui, se sentant du lieu
Dont il tirait son origine,
Avait l'âme toute divine.
L'enfance n'aime rien : celle du jeune Dieu
Faisait sa principale affaire
Des doux soins d'aimer et de plaire.
En lui l'amour et la raison
Devancèrent le temps (2).

Ce ne sont point là louanges de poète : tous les contemporains s'accordent à parler du duc du Maine comme d'un enfant charmant, merveilleux, pétillant d'esprit et qui faisait l'admiration de toute la Cour. Mme de Sévigné ne tarit pas sur sa gentillesse. « M. du Maine, écrit-elle à sa « fille, est incomparable ; l'esprit qu'il a est étonnant ; les

(1) Voir Mme de Caylus, *Souvenirs*, p. 48-49 ; — Mlle d'Aumale, *Mémoires manuscrits*, ap. Lavallée, *Correspondance générale*, t. I, p. 197-198 ; — Mlle de Montpensier, *Mémoires*, t. IV, p. 421.

(2) *Fables*, l. XIe, f. IIe. *Les Dieux voulant instruire un fils de Jupiter. Pour Monseigneur le duc du Maine.*

« choses qu'il dit ne se peuvent imaginer (1). » Et dans une autre lettre : « M. du Maine est un prodige d'esprit. « Premièrement aucun ton et aucune finesse ne lui « manquent. Il en veut comme les autres, à M. de Mon- « tausier, pour badiner avec lui (2). Il le vit, l'autre jour, « passer sous ses fenêtres avec une petite baguette qu'il « tenait en l'air; il lui cria : Monsieur de Montausier, tou- « jours le bâton haut! — Mettez-y le ton et l'intelligence, « et vous verrez qu'à six ans on n'a guère de ces manières- « là : il en dit tous les jours mille de cette sorte (3). »

Sans doute cette gentillesse aimable, et cette raison précoce qui éclatait en de si fines reparties, étaient avant tout chez le duc du Maine un don de la nature, mais l'éducation qu'il recevait de sa gouvernante dut contribuer dans une large mesure à leur développement. Il ne faut pas oublier que Mme Scarron était une femme d'un esprit tout à fait supérieur, « la plus décente et la plus polie de « son siècle, » au dire de Voltaire ; qu'elle s'était dévouée à son élève, non seulement par devoir, mais par tendresse; et qu'elle fut pour lui la plus intelligente comme la meilleure des mères. Cultivées par de telles mains et avec un tel zèle, toutes les belles qualités natives de cette jeune âme ne pouvaient manquer de s'épanouir. Aussi chacun

(1) *Lettres*, t. IV, p. 549.

(2) M. de Montausier, gouverneur du Grand-Dauphin, avait une réputation de sévérité qui n'était, hélas ! que trop méritée. Tranchant, cassant, brutal, souvent furieux, toujours colère, il terrifiait son doux et timide élève ; à ce point, dit Segrais, « qu'il n'y avait pas, dans les résidences royales, de valet qui ne « respirât avec plus de liberté que l'héritier présomptif de la couronne de « France. » — Voir FLOQUET, *Bossuet gouverneur du Dauphin*, p. 172-176.

(3) *Lettres*, t. V, p. 10.

sentait-il en les admirant que leur floraison prématurée était l'œuvre de Mme Scarron. Mlle d'Aumale raconte à ce propos une anecdote charmante. « Le roi, dit-elle, voulut « un jour voir le duc du Maine seul, sans femmes ni « gouvernantes, ni qui que ce soit de sa suite. L'enfant « ne pleura point, et, sans s'intimider, parla et répondit « au roi si à propos sur toutes choses que sa Majesté en « fut ravie d'admiration. L'enfant, sur ce, lui dit avec es- « prit : « Comment ne serais-je pas raisonnable, je suis « élevé par la raison même ? (1) »

Un enfant aussi charmant ne pouvait que plaire à son père. Louis XIV n'avait guère goûté jusqu'alors cet enchantement des grâces enfantines qui est la joie suprême des familles. Le dauphin était un enfant timide, maussade, et quoi qu'on en ait dit, d'intelligence fort médiocre ; les jeunes princes du sang, le duc de Chartres, le duc d'Enghien, les deux Conti, n'avaient rien non plus qui les distinguât ; bref, comme l'écrivait Mme Scarron, « il n'avait « pas de grand ragoût en tout ce qui l'environnait (2). » Les brillantes qualités du duc du Maine le consolaient de tout ce qui manquait aux autres. Aussi l'adorait-il. C'est en lui qu'il se sentait revivre ; c'est sur lui qu'il reportait toutes ses espérances et toutes ses illusions paternelles. Il ne pouvait se faire que quelque chose de cette prédilection ne rejaillît sur Mme Scarron. Louis XIV ne tarda pas à lui en donner la preuve. Outre divers brevets et privilèges

(1) *Mémoires manuscrits de Mlle d'Aumale,* Ap. Lavallée, *Correspondance générale,* t. I, p. 227.

(2) *Correspondance générale,* t. II, p. 204.

lucratifs(1), elle reçut coup sur coup une somme de 100,000 livres, puis une seconde de 100,000 autres, en récompense de ses soins. Une tradition veut qu'elle ait eu l'obligation de ce don à une gentillesse du duc du Maine. Le petit prince jouant un jour avec son père et lui ayant fait l'éloge de sa gouvernante : « Allez lui dire, aurait re- « parti le roi, que vous lui donnerez ce soir cent mille « francs pour vos dragées(2). » Quoi qu'il en soit de l'authenticité de cette anecdote qui, il faut le dire, n'a d'autre garantie que l'autorité plus que douteuse de ce faussaire de La Beaumelle, le don des 200,000 livres est un fait certain. Il est attesté par mille témoignages, et, entre autres, par ce passage décisif d'une lettre de Mme Scarron à l'abbé Gobelin : « J'avais une grande impatience de « vous apprendre que le roi m'a encore donné cent « mille francs; et qu'ainsi en voilà deux cents que j'ai à « votre service(3). » C'est avec cette gratification qu'elle acheta peu après le marquisat de Maintenon, dont le roi voulut qu'elle portât désormais le titre.

Il ne fallait rien moins que de tels procédés pour déterminer Mme de Maintenon à rester à son poste de gouvernante. La vie qu'elle menait à Versailles lui était souvent insupportable. Mme de Montespan qui voyait le roi s'attacher chaque jour davantage à la gouvernante de ses enfants, ne pouvait manquer d'en devenir jalouse. De là des froideurs, des bouderies, des querelles, parfois même des

(1) *Correspondance générale*, t. I, p. 217 et 219.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 228.

(3) *Ibid.*, t. I, p. 223.

scènes violentes, suivies de brouilles que le roi avait grand' peine à raccommoder [1]. Outre la jalousie, l'éducation des enfants était entre ces deux femmes également fières une occasion de démêlés continuels. Esprit sensé, réfléchi, méthodique en toutes choses, la gouvernante avait des principes et des plans dont elle entendait ne pas démordre, et que la mère dérangeait sans cesse par ses fantaisies, bourrant ses enfants de ragoûts et de friandises, les habituant à veiller avec elle une partie de la nuit, faisant d'eux son jouet. « Je suis accablée de mélancolie, écrivait à ce propos « Mme de Maintenon : on tue ces pauvres enfants à mes « yeux sans que je puisse l'empêcher. La tendresse que « j'ai pour eux me rend insupportable à ceux à qui ils « sont, et l'impossibilité que j'ai à cacher ce que je pense, « me fait haïr des gens avec qui je passe ma vie, et aux- « quels je voudrais ne pas déplaire, quand ils ne seraient « pas ce qu'ils sont... Je suis résolue à ne pas tant mettre « de vivacité à ce que je fais, et à laisser ces enfants à la « conduite de leur mère; mais j'entre en scrupule d'offenser « Dieu par cet abandonnement, et je recommence à « prendre des soins qui augmentent mon amitié, et qui, « en me renfermant avec eux, me fournissent mille occa- « sions de douleur et de chagrin. Voilà l'état où je suis « qui est plein de troubles [2]. »

Vingt fois, à bout de patience, Mme de Maintenon songea à quitter la Cour [3]. Mais l'intérêt qu'elle portait au duc

(1) Voir *Mémoires de Mlle d'Aumale,* ap. P. Clément, *op. cit.,* p. 82-83, et *Correspondance générale,* t. I, p. 220 sq.

(2) *Correspondance générale,* t. I, p. 233.

(3) *Ibid.*, t. I, p. 209-212.

du Maine finit toujours par l'emporter. Rien n'attache à un enfant comme les maux qu'on lui voit souffrir ; or le pauvre petit prince en était accablé, au point qu'on désespérait de le conserver. « Le pauvre petit duc aura de la « peine à vivre, écrit Mme de Maintenon à son frère, à la « date du 10 août 1674, étant abandonné aux médecins « comme il l'est ; mais il faut tout remettre entre les « mains de Dieu (1). » Et quelques mois plus tard, le 1er décembre de la même année : « M. le duc du Maine « est un objet de pitié : il a la fièvre quarte, un grand « rhume et un abcès ouvert au derrière, qui lui fait de « grandes douleurs quand on le panse, et que je partage « en mère très sensible (2). »

Bien loin de s'améliorer, la santé du duc du Maine devenait de jour en jour plus alarmante. Sur le conseil du médecin Fagon, on se décida à envoyer le jeune prince aux eaux de Barèges. Mme de Maintenon dut ajourner ses projets de retraite, et, n'écoutant que son cœur, elle accepta la mission d'accompagner l'enfant. Elle partit sur la fin d'avril avec une suite assez nombreuse, tout heureuse, à ce qu'il semble au ton de ses lettres, d'avoir pour quelques mois la clef des champs. Chose étrange et qui peint bien le prestige de la royauté, ce voyage d'un enfant adultérin fut une longue ovation. Le dauphin n'aurait pas été accueilli avec plus d'enthousiasme par les populations. « On nous reçoit partout comme le roi, écrit Mme de « Maintenon à son frère... On nous avait pensé étouffer à

(1) *Correspondance générale,* t. I, p. 213.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 240.

« Poitiers à force de caresses. M. le duc de Saint-Simon (1) « nous traita magnifiquement à Blaye, et les jurats de « Bordeaux nous y vinrent amener un bateau magnifique. « Nous voguâmes très heureusement avec quarante ra- « meurs, et, à la vue de la ville, il se détacha des vais- « seaux pour nous venir saluer, les uns pleins de violons « et les autres de trompettes. Mais quand nous fûmes plus « près, rien effectivement ne peut être plus beau que tout « le canon du Château-Trompette, celui des vaisseaux qui « nous suivaient et les cris de *Vive le Roi* d'une infinité « de peuple qui était sur le bord de l'eau. M. le maréchal « d'Albret qui était venu au-devant de nous, jusqu'à Pons, « conduisait notre prince, qui fut reçu par M. de Montégu « et tous les jurats qui le haranguèrent (2). » Bien qu'il ne vînt que d'entrer dans sa sixième année, le petit duc joua fort bien son personnage, et répondit de son chef avec un bel aplomb aux harangues des magistrats, ce dont le roi fut tellement flatté qu'il en parla à tous ses courtisans (3).

Dès le mois de janvier, les chemins, qui étaient fort mauvais, avaient été réparés par les soins de l'intendant du Languedoc, Foucault, à l'intention de l'enfant royal qui devait les parcourir. Le voyage n'en dura pas moins près de deux mois : on était parti de Paris le 28 avril et l'on n'arriva à Barèges que le 20 juin. « Je fus moins longtemps

(1) C'est le père de l'auteur des *Mémoires*. Il avait alors 69 ans, et était gouverneur de Blaye. Son fils était né le 15 janvier de cette même année 1675.

(2) *Correspondance générale,* t. I, p. 276-277.

(3) *Lettres historiques de Pellisson*. Paris, 1727, t. II, p. 277.

« à aller à l'Amérique, » écrivait en arrivant M[me] de Maintenon [1]. Ce n'était point cependant qu'elle eût trouvé le temps long, car elle disait à son directeur : « Je ne me « suis pas ennuyée un moment. M. le duc du Maine est « d'une très délicieuse compagnie; il a besoin de soins « continuels, et la tendresse que j'ai pour lui me les rend « agréables. Enfin, les jours me paraissent trop courts [2]. »

Le duc du Maine demeura trois grands mois à Barèges. C'était alors, dit M. le duc de Noailles, un lieu presque inconnu, et fréquenté par les seuls paysans des alentours. Il n'y avait que quelques cabanes couvertes de paille et une seule maison couverte d'ardoises où M[me] de Maintenon se logea. On lui fit une table, une armoire et un fauteuil en bois, qui formèrent tout son mobilier, et elle n'avait qu'une chambre, où M. le duc du Maine couchait près de son lit [3].

L'effet des eaux fut lent à se produire : « Nous sommes « ici depuis le 20 juin, écrivait M[me] de Maintenon à son « frère, et nous ne faisons pas grand'chose. Le petit duc « a la fièvre quarte, peu considérable à la vérité, mais « c'est toujours un trouble dans ses bains qui nous em- « barrasse : Nous n'en voyons encore aucun fruit. Il faut « prendre patience [4]. » A la fin, cependant, l'état du malade s'améliora; peu à peu les forces lui revinrent, et, lorsque, au commencement d'octobre, on se mit en route

(1) *Correspondance générale,* t. I, p, 279.

(2) *Ibid.,* t. I, p. 270.

(3) *Histoire de M[me] de Maintenon,* t. I, ch. IX[e], p. 508.

(4) *Correspondance générale,* t. I, p. 280.

pour retourner à Versailles, il commençait à marcher. « Je « suis en joie depuis quelque temps, écrit à cette date « Mme de Maintenon : M. le duc du Maine marche, et « quoique ce ne soit pas bien vigoureusement, il y a lieu « d'espérer qu'il marchera comme nous (1). » Cette amélioration se soutint quelques mois. On crut à une guérison complète. Ce fut, à ce que rapporte Mme de Sévigné, une sorte de triomphe pour Mme de Maintenon et une grande joie pour Louis XIV. « Rien, écrit l'aimable marquise à sa « fille, à la date du 10 novembre, rien ne fut plus agréable « que la surprise qu'on fit au roi. Il n'attendait M. du « Maine que le lendemain. Il le vit entrer dans sa chambre « et mené seulement par la main de Mme de Maintenon : « ce fut un transport de joie. M. de Louvois alla voir « cette gouvernante. Elle soupa chez Mme de Richelieu, « les uns lui baisant la main, les autres la robe, et elle « se moquant d'eux tous, si elle n'est bien changée (2). »

Pendant le cours de l'année 1676, le crédit de l'habile gouvernante ne fit que s'accroître, tandis que, malgré des réconciliations dont, grâce au récit de Mme de Caylus (3), une est restée célèbre, la lassitude amenait peu à peu le déclin de la favorite. « L'amie de Mme de Montespan, écrit « Mme de Sévigné, le 22 juillet 1676, est mieux qu'elle n'a « jamais été : c'est une faveur dont elle n'avait jamais ap-« proché (4). » Aussi resta-t-elle à la Cour, malgré son

(1) *Correspondance générale*, t. I, p. 283.

(2) *Lettres*, t. IVe, p. 223.

(3) *Souvenirs*, p. 45-46.

(4) *Lettres*, t. IV, p. 535.

dessein de se retirer, dessein vingt fois annoncé, mais très peu arrêté, à ce qu'il semble, et que l'abbé Gobelin lui faisait abandonner sans trop de peine. Ce fut pour le plus grand bénéfice de son élève. Le duc du Maine resta auprès d'elle, tantôt à Versailles, tantôt à Clagny, splendide résidence que Louis XIV avait fait construire par Mansart pour Mme de Montespan, à la porte même de Versailles; tantôt à Maintenon, où la favorite, qui cachait avec soin une sixième grossesse, séjourna trois grands mois, pendant que Louis XIV était dans le Nord à la tête de ses troupes. Dès sa cinquième année, on avait donné un précepteur au petit prince. C'était l'abbé Le Ragois, neveu de l'abbé Gobelin, le directeur de Mme de Maintenon. Grâce aux leçons de cet habile homme, le duc du Maine fit pendant le cours de l'année 1676 des progrès vraiment extraordinaires, dont nous donnerons la preuve un peu plus bas. Malheureusement il fallut bientôt modérer son travail. Sa maladie, qu'on croyait guérie, n'avait été qu'enrayée. Dans les premiers mois de l'année 1677, il retomba dans son premier état, et l'on dut le renvoyer à Barèges.

On partit au commencement de juin en assez grand équipage. « Nous avons, écrit Mme de Maintenon à son « frère, un grand nombre de domestiques difficiles à con- « tenter... Il y a avec le prince M. Fagon, M. Le Ragois qui « est son précepteur, un aumônier, six valets de chambre, « toutes sortes d'officiers, et j'ai trois femmes (1). » Comme deux ans auparavant, le voyage ne fut qu'une suite de réceptions, de galas et de fêtes. A Cognac, d'Aubigné,

(1) *Correspondance générale*, t. I, p. 337.

gouverneur de la ville, vint à cheval, à la tête de cent gentilshommes, à la rencontre de sa sœur et de son élève, et pendant les deux jours qu'on demeura dans la ville, une compagnie d'enfants, vêtus en aragons, monta la garde à la porte du petit prince (1). Même réception à Poitiers, à Blaye, à Bordeaux, dans toutes les villes, sur toute la route. « Partout où il passe, raconte le *Mercure,* on s'em- « presse à lui rendre les honneurs qui lui sont dus, et son « esprit et ses promptes et vives reparties sont admirées « de tout le monde (2). »

Hélas ! le pauvre petit prince n'était guère en état de jouir des ovations que les populations lui prodiguaient, sachant bien que c'était prendre Louis XIV par son côté faible, et que nulles flatteries ne vaudraient ces hommages à ce fils adoré. Dès le début du voyage, son état s'était aggravé ; la fistule qui l'épuisait s'était rouverte avec complication de fièvre. On arriva péniblement à Barèges, dont les eaux restèrent sans effet. Fagon conseilla alors de mener le prince à Bagnères, où il commença d'aller mieux, mais pour retomber bientôt dans un état presque désespéré. « Me voici à envisager sa mort, écrivait Mme de Maintenon « à l'abbé Gobelin dans une lettre du 7 septembre datée « de Bagnères ; car s'il est dans l'état où l'on le croit, « il est presque impossible de le sauver. Pour comble « de désespoir, c'est la plus jolie créature du monde, et « qui surprend vingt fois le jour par son esprit (3). »

(1) *Mercure galant,* juillet 1677, p. 142.

(2) *Ibid.,* août 1677, p. 296.

(3) *Correspondance générale,* t. I, p. 345.

Sur ce point, rien de plus exact que l'appréciation de Mme de Maintenon. Si le corps du jeune prince était malingre, son intelligence éclatait en revanche avec une rare précocité. On en jugera par quelques-unes des petites lettres qu'il adressait de Barèges à sa mère et au roi au plus fort de ses crises, et qui sont tournées avec une aisance, une distinction et une grâce vraiment surprenantes sous la plume d'un enfant de sept ans.

Dès son arrivée à Barèges, il écrivait à Mme de Montespan :

« J'ai été fort aise, ma belle Madame, quand j'ai vu que « vous vous souveniez de votre petit mignon. Vous savez « le goût que j'ai pour avoir des lettres, et je suis ravi d'en « avoir une de votre belle main et toute pleine de caresses. « Je m'en vais écrire au petit de Rochefort, mais j'ai « commencé par vous, parce que mon cœur me dit beau- « coup de choses pour vous. Je vous prie, Madame, d'em- « pêcher que le roi n'oublie le mignon. »

Quelques jours après, c'était le tour du roi :

« J'ai été jaloux, Sire, de la lettre que vous avez fait « l'honneur d'écrire à Mme de Maintenon, car je suis si « tendre aux marques de votre amitié, que je ne puis souf- « frir que vous en donniez à d'autres. Ce que la belle ma- « dame me mande m'excitera encore à soutenir la belle « réputation que je me flatte d'avoir, n'ayant rien de plus « précieux au monde que de plaire à Votre Majesté. »

Le roi lui répond, et le petit prince écrit triomphalement à sa mère :

« J'ai reçu une lettre du roi dont j'ai été transporté de

« joie; elle est la plus obligeante du monde. Je ne ferai « pas comme vous, quand, à Maintenon, vous en brû-« lâtes une de lui. Bien éloigné de cela, je la garderai « toute ma vie, et je me trouve bien glorieux d'avoir une « lettre de Sa Majesté dans ma cassette. Adieu, Madame, « je vous aime passionnément. »

Un peu plus tard, nouvelle lettre détaillée sur le train de vie qu'ils mènent à Barèges :

« Je m'en vais écrire toutes les nouvelles du logis pour « vous divertir, Madame, et j'écrirai bien mieux, quand « je penserai que c'est pour vous. Mme de Maintenon « passe tous les jours à filer, et, si on la laissait faire, « elle y passerait les nuits, ou à écrire. Elle travaille tous « les jours pour mon esprit; elle espère bien d'en venir « à bout, et le mignon aussi, qui fera ce qu'il pourra « pour en avoir, mourant d'envie de plaire au roi et à « vous. J'ai lu en venant la vie de César, celle d'Alexandre « à Barèges, et je commençai hier celle de Pompée. « Mme de Maintenon eut hier la migraine, et ne se leva « que pour la messe. M. Le Ragois prend des eaux; elles « ne passaient pas bien le premier jour, il en est content « présentement. M. Fagon m'échauda hier au petit bain; « j'espère qu'il sera plus modéré une autre fois, et que « je ne crierai pas tant. Je me baigne dans le bain les « jours qu'il fait frais, et dans ma chambre, quand il fait « chaud. La tartuferie de l'aumônier continue, et il vous « divertira à son retour. Lutin est fort paresseux, et mal « avec Mme de Maintenon. Je suis fort content de « Marraine; Valentin et des Aubiers sont fort assidus. J'ai

« donné mon amitié à Ance, parce qu'il a l'honneur « d'avoir la vôtre. Clément est bien avec moi. Marotte « est une bonne fille, et sert fort bien. Henaut est com- « plaisante pour toutes les bagatelles que je veux. La Cou- « ture n'aime pas à me prêter les hardes de Mme de Main- « tenon quand je veux me déguiser en fille. J'ai reçu la lettre « que vous écrivez au cher petit mignon; j'en ai été ravi, « Madame, et je ferai de mon mieux pour vous obéir. »

Un autre jour, c'est un billet pour réclamer câlinement un cadeau ou une faveur dont il a envie :

« Il y a longtemps, Madame, que j'ai envie d'avoir « une petite pendule, comme vous en aviez une; et je « voudrais qu'elle vînt de votre main, car je l'en aimerais « mille fois davantage. Si vous pouviez l'envoyer dans un « petit paquet, vous me feriez plaisir. Croyez, Madame, « que mon cœur est à vous, et que vous en pouvez faire « tout ce qu'il vous plaira.

« ... J'ai encore une prière à vous faire, qui est qu'on « ne me mette plus de jupes; j'en marche mieux, et je « vous le demande, ma belle Madame. »

Cela lui tient au cœur, et il y revient en une autre rencontre :

« Vous m'avez écrit une lettre dont je suis ravi, Madame, « et puisque vous m'ordonnez de vous demander une ré- « compense, je vous prie, ma belle Madame, que je ne « mette plus de jupes. Je suis en chemin pour aller vous « trouver (1). »

(1) Toutes ces lettres sont tirées des *Œuvres d'un auteur de sept ans*, dont nous parlerons plus tard. On les trouvera, soit chez Lavallée, *Correspondance*

On conçoit sans peine que Mme de Maintenon se soit attachée à un élève qui, encore en jupes, donnait de telles preuves de virilité intellectuelle, et qu'elle ait été, comme elle le dit, « au comble du désespoir en voyant qu'il « était presque impossible de le sauver. » Heureusement, son pronostic se trouva faux. Les eaux de Bagnères finirent par avoir raison et de la fistule et de la fièvre. On profita de cette demi-guérison pour revenir à Versailles. L'entrée qu'on y fit cette fois ne fut guère triomphale, car Mme de Sévigné écrivait le 15 octobre 1677 : « La santé de M. le « duc du Maine apparemment n'est pas bonne; il est à « Versailles, où personne du monde ne l'a vu. On dit « qu'il est plus boiteux qu'il n'était. Enfin, il y a quelque « chose (1). » Il est vrai qu'elle ajoute quelques jours plus tard : « On dit que M. du Maine se porte mieux « qu'on ne pensait. Il n'y a plus de chagrin présente- « ment (2). » Contre toute espérance, cette amélioration se soutint et alla s'affirmant chaque jour davantage. Le duc finit même par retrouver tout à fait la santé. Seule sa jambe s'obstina à rester trop longue, et malgré un troisième voyage à Barèges et à Bagnères, fait en 1681, sous la conduite du marquis de Montchevreuil, le pauvre prince devait demeurer boiteux jusqu'à la fin de ses jours. Il en prit son parti avec assez de résolution, et bientôt, dans ses lettres, au sobriquet de *Mignon,* qui lui

générale, t. I, p. 346 sq., soit chez P. Clément, *Mme de Montespan et Louis XIV,* p. 237 sq.

(1) *Lettres,* t. V^e, p. 362.

(2) *Ibid.,* t. V^e, p. 372.

servait de signature, nous le verrons substituer gaiement celui de *Tortillart*.

Les deux années qui suivirent le second voyage aux Pyrénées furent on ne peut plus fructueuses pour le développement intellectuel du jeune prince. Inquiète sur sa situation qu'elle sentait minée par la satiété de Louis XIV, Mme de Montespan n'avait pas le loisir de contrarier, comme par le passé, l'éducation de son fils. En revanche, elle s'occupait beaucoup de sa fortune : le désintéressement fut toujours son moindre défaut. Depuis plusieurs années déjà, elle avait appelé sur le duc du Maine les faveurs du roi. Avant même qu'il eût accompli sa quatrième année, le 1er février 1674, Louis XIV lui avait donné la charge de colonel-général des Suisses et Grisons, vacante par la mort du comte de Soissons. Un an après il lui accordait le régiment d'infanterie du maréchal de Turenne, tué à Saltzbach ; et un peu plus tard il ajoutait à ces dons le très lucratif gouvernement du Languedoc. C'était là quelque chose sans doute, mais l'avide marquise avait de bien autres visées. Elle n'aspirait à rien moins qu'à assurer au duc du Maine, en totalité ou en partie aussi grosse que possible, l'énorme fortune de la propre cousine germaine du roi, Mlle de Montpensier, plus communément appelée la Grande Demoiselle. Elle était fille de Gaston d'Orléans, fils d'Henri IV et frère de Louis XIII, et de Mlle de Bourbon-Montpensier, laquelle, étant morte de bonne heure, lui avait laissé des biens immenses qui faisaient d'elle, au dire de Saint-Simon, « la plus riche « princesse particulière de l'Europe. »

On connaît l'histoire de cette princesse altière et romanesque, une des héroïnes de la Fronde, qui, après avoir passé une partie de sa vie à négocier et à manquer les plus grands mariages de l'Europe, y compris celui de Louis XIV, s'éprit, à quarante-deux ans, d'un simple cadet de Gascogne, le comte de Lauzun, de grande maison, mais sans un sou vaillant, « le plus insolent petit homme, dit « La Fare, qu'on eût vu depuis un siècle, » le plus étrange sans contredit par la singularité et l'audace de ses aventures. Il faut lire dans les lettres de Mme de Sévigné, et mieux encore dans les Mémoires de l'héroïne, les détails de ce roman à peine croyable ; les manèges de Lauzun pour gagner le cœur de la Grande Demoiselle ; l'engouement de la princesse ; l'éclat que fait la nouvelle de leur mariage ; la vanité du Gascon qui le retarde imprudemment pour le faire avec plus de faste, « de cou- « ronne à couronne, » comme dit Mme de Caylus ; les vives instances de toute la famille royale, blessée de cette mésalliance ; le revirement du roi qui retire l'autorisation donnée à son favori ; les larmes et le désespoir de la princesse ; les incroyables hardiesses de Lauzun après l'éclat de son mariage rompu ; enfin sa soudaine disgrâce et son emprisonnement au château de Pignerol, où il devait passer dix ans.

Les Mémoires du temps, ceux de La Fare entre autres, attribuent la rupture de ce mariage à Mme de Montespan. Fut-ce vengeance? Fut-ce calcul! Probablement l'un et l'autre. Après avoir été son favori autant que celui du roi, Lauzun avait fait à l'altière marquise une de ces injures

qu'une femme ne pardonne guère. D'autre part, en épousant à quarante-deux ans Mademoiselle, il mettait la main sur un héritage dont elle pouvait espérer tirer pied ou aile pour ses enfants.

Quoi qu'il en soit de ces motifs, toujours est-il que, à peine Lauzun est-il enfermé à Pignerol, Mme de Montespan se fait la consolatrice de la pauvre princesse, laquelle n'a plus qu'une pensée, celle de délivrer le cher prisonnier. « J'allais tous les jours chez Mme de Montespan, dit Ma-« demoiselle; elle me paraissait attendrie pour M. de « Lauzun. Je crois qu'elle voulait me faire venir au point « où je suis venue. Elle me disait souvent : — Mais « songez ce que vous pourriez faire d'agréable au roi « pour vous accorder ce qui vous tient tant au cœur (1). » Comme elle ne trouvait pas, on lui vint en aide. « Depuis « que Mme de Montespan avait ses enfants auprès d'elle, « continue la princesse, je les voyais souvent chez elle et « chez moi ; on me les amenait. Ils étaient fort jolis, et « je m'en divertissais beaucoup, ayant toujours fort aimé « les enfants. M. du Maine avait un beau visage et beau-« coup d'esprit... Les deux fois qu'il a été à Barèges, il « m'écrivait, et on faisait fort valoir l'amitié qu'il avait « pour moi naturellement (2) ».

L'amorce tendue, on l'amène à y mordre. « Mais si « vous leur faisiez espérer de faire M. du Maine votre « héritier », vint un jour lui dire un ami de Lauzun? Elle n'hésite pas, et s'en ouvre sur l'heure à Mme de Mon-

(1) *Mémoires de Mlle de Montpensier,* t. IV, p, 420.
(2) *Ibid.*, t. IV, p. 421.

tespan. Grands remerciements, suivis de bonnes promesses, qui toutefois n'engagent pas outre mesure la parole royale. On la conduit au roi, dans ses petits cabinets. Louis XIV lui sourit : « Mme de Montespan, lui dit-il, « m'apprit hier au soir la bonne volonté que vous avez « pour le duc du Maine; j'en suis touché comme je dois, « voyant que c'est par amitié pour moi que vous le « faites; car il n'est qu'un enfant qui ne mérite rien. « J'espère qu'il sera un jour honnête homme, et qu'il se « rendra digne de l'honneur que vous lui voulez faire. « Pour moi, je vous assure qu'en toutes occasions je re« connaîtrai les marques que vous me donnez de votre « amitié (1). »

Quelque temps après, le duc du Maine étant revenu des eaux, on lui fait jouer sa partie dans le concert. « Le « duc du Maine revint, écrit Mademoiselle; Mme de Mon« tespan alla au-devant de lui; il fut chez le roi, puis elle « me l'amena. Comme il avait bien de l'esprit, on le lui « dit, le connaissant capable de garder un secret; il me « fit force remercîments, et me venait voir avec grand « soin (2). » Les visites étaient souvent accompagnées de cadeaux. Ainsi un jour, le petit duc apportait à la princesse « une petite coupe d'or, où il y avait quelques dia« mants, pour mettre sur la toilette. » L'objet lui avait plu, on s'empressait de le lui offrir. « Tous ces soins me « ravissaient, » dit naïvement Mademoiselle (3).

(1) *Mémoires de Mlle de Montpensier,* t. IV, p. 423.

(2) *Ibid.*, t. IV, p. 424.

(3) Id., *ibid.*

La voyant si bien disposée, M[me] de Montespan crut pouvoir démasquer ses batteries : elle fit demander à la princesse de faire à son fils donation formelle et authentique de la principauté de Dombes et du comté d'Eu. C'étaient, selon le mot de Saint-Simon, « les plus gros « morceaux de son riche patrimoine (1). » La principauté de Dombes était en effet une souveraineté indépendante, de 200,000 livres de revenu, dont Mademoiselle avait hérité de sa mère. Quant au comté d'Eu, elle l'avait acheté, en 1661, à la maison de Guise, pour la somme de deux millions de livres. Naturellement la proposition de M[me] de Montespan sonna mal aux oreilles de Mademoiselle. Elle répondit « que ce serait par son testament qu'elle donne-« rait, mais qu'elle se portait trop bien pour vouloir « songer davantage à la mort; que c'était assez de l'avoir « dit une fois, sans en dire davantage (2). » On répliqua que le roi le voulait; « qu'on ne se moquait pas du roi; « que quand on avait promis, il fallait tenir (3). » La pauvre princesse craignait d'être jouée; elle se refusait à rien signer avant d'avoir obtenu des garanties, et quand elle demandait la liberté de Lauzun, on lui répondait toujours : « Il faut avoir patience. » Les choses traînant ainsi en longueur, on eut recours à l'intimidation. On fit dire à Mademoiselle que, « si elle n'exécutait ce qu'elle avait « promis, on mettrait Lauzun à la Bastille. » Elle eut peur, et, le 2 février 1681, elle signa tout.

(1) *Mémoires de Saint-Simon,* t. I, p. 26.

(2) *Mémoires de M[lle] de Montpensier,* t. IV, p. 425.

(3) Id., *ibid.,* t. IV, p. 426.

Louis XIV fit à sa cousine de grands remerciements pour cette magnifique donation si laborieusement conquise. « Il me dit, raconte-t-elle, tout ce qui se peut dire « de tendre, d'engageant et de reconnaissant. J'étais « ravie (1). » Mais de Lauzun pas un mot, au grand étonnement de Mademoiselle. « Je m'impatientais, ajoute-t-elle, « de la longueur du temps qu'on mettait à faire sortir « M. de Lauzun. Je n'en parlais pas au roi; mais il me « semblait que ce que j'avais fait était une sollicitation « continuelle, et que toutes les fois qu'il voyait M. du « Maine, sa présence le devait faire souvenir de ce qu'il « avait à faire (2). »

Le silence de Louis XIV avait son motif. Pour que la donation de Mademoiselle sortît son effet, la ratification de Lauzun était nécessaire, car la princesse lui avait assuré par acte de donation authentique le duché de Montpensier ainsi que la principauté de Dombes, et postérieurement, par une vente simulée, la possession du comté d'Eu. Il s'agissait de le faire renoncer à ce riche apanage. On le laissa donc quelque temps encore à Pignerol, où il mourait d'ennui; puis un beau jour, quand la situation parut mûre, sous prétexte que les eaux lui étaient nécessaires, on le conduisit sous bonne escorte à Bourbon. Il y rencontra Mme de Montespan qui lui offrit la liberté à condition de renoncer à la donation de Mademoiselle. Lauzun refusa avec indignation de rompre ses chaînes à ce prix, et on le reconduisit à Pignerol, où il eut le loisir de réfléchir. Au

(1) *Mémoires de Mlle de Montpensier,* t. IV, p. 438.
(2) Id., *ibid.,* t. IV, p. 439.

bout de quelques mois, on fit une nouvelle tentative qui eut meilleur succès. Ramené à Bourbon, où Mme de Montespan avait accompagné une de ses filles mourante, il la revit, comprit qu'il fallait céder, et pour être libre, souscrivit à tout ce qu'on voulut(1).

Toujours généreuse, la bonne princesse dédommagea Lauzun en lui accordant « Saint-Fargeau, qui était lors af-
« fermé 22,000 livres de rente; Thiers, qui est une fort
« belle terre en Auvergne, et 10,000 livres de rente sur
« les gabelles du Languedoc(2). » Après un demi-exil qui ne dura qu'un an, le roi, de son côté, dédommagea Lauzun en rétablissant sa pension et en l'inscrivant pour une somme de 285,000 livres sur l'état des dépenses secrètes(3). Mais quoi que pût faire Mademoiselle, il ne voulut ni le rappeler à la cour ni consentir à son mariage. « Il ne faut
« point vous flatter, lui dit un jour de sa part Mme de
« Montespan; le roi ne consentira jamais que vous épou-
« siez M. de Lauzun comme vous vouliez faire, ni qu'on
« l'appelle M. de Montpensier; mais il le fera duc, et, si
« vous voulez vous marier, il ne fera pas semblant de le
« savoir. Ne sera-ce pas toujours même chose(4) ? » Force fut bien à la pauvre princesse d'accepter ce pis-aller. Selon toute vraisemblance, elle contracta avec Lauzun un mariage morganatique, lequel, hélas! réussit fort mal. Dure et emportée, Mademoiselle battait souvent Lauzun,

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIIIe, p. 75.

(2) *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. IV, p. 452.

(3) *État de comptant des restes de 1682*, cité par P. Clément, *op. cit.*, p. 39.

(4) *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. IV, p. 439.

dont la conduite, du reste, appelait les coups. « Les scènes « plus ou moins fortes recommençaient souvent entre eux, « à ce que rapporte Saint-Simon, dont à soixante-trois ans « Lauzun devint le beau-frère ; Lauzun se lassa d'être « battu, et à son tour, battit bel et bien Mademoiselle, « et cela arriva plusieurs fois, tant qu'à la fin, lassés l'un « de l'autre, ils se brouillèrent une bonne fois pour toutes, « et ne se revirent jamais depuis(1). »

Telle est en substance l'histoire de cette longue et artificieuse négociation, menée par une mère avide, en arrière du roi mais avec sa connivence, et qui devait aboutir à assurer au duc du Maine une fortune si opulente. Il est fâcheux sans doute que cette fortune ait eu pour principe une captation d'héritage ; mais la faute n'en est pas à l'enfant innocent qui le recueillit, elle est à ceux qui spéculèrent sur la passion d'une pauvre femme et abusèrent de tout pour la rançonner indignement. C'est là sans contredit une des plus vilaines pages de la vie de Louis XIV. On peut y trouver des faits plus lamentables, il n'y en a guère de plus révoltant.

Lorsque, le 2 février 1681, la Grande Demoiselle signait l'acte qui faisait du duc du Maine un des princes les plus riches de l'Europe, Mme de Maintenon avait cessé depuis un an de présider directement à son éducation. Brouillée avec Mme de Montespan, dont l'ascendant baissait de plus en plus, et qui, dans son dépit, lui faisait l'honneur de la poursuivre « de la plus belle haine du siècle(2) ; de-

(1) *Mémoires de Saint-Simon,* t. XIIIe, p. 83.

(2) *Lettres de Mme de Sévigné,* t. VI, p. 142.

venue l'amie de la reine, qui remerciait Dieu « de l'avoir « suscitée pour lui rendre le cœur de son époux (1); » investie de la confiance du roi, qui, chaque jour, « allait « passer deux heures de l'après-dîner dans sa chambre, et « avait avec elle des conversations d'une longueur à faire « rêver tout le monde (2); » traitée avec crainte et respect par les courtisans, le confesseur, les ministres eux-mêmes, « qui lui rendaient la cour que leur faisaient les autres (3), » Mme de Maintenon ne pouvait rester plus longtemps dans sa position subalterne de gouvernante des enfants légitimés du roi. L'heure approchait, du reste, où cette fonction devait naturellement cesser, au moins à l'égard du duc du Maine. Le petit prince allait avoir dix ans, et l'usage voulait qu'à cet âge les enfants royaux sortissent des mains des femmes pour être remis à un gouverneur. Le roi avait donc dû songer à chercher pour Mme de Maintenon une place nouvelle qui ne l'astreignît à aucun service assujétissant, et qui la fixât à la Cour dans une situation indépendante et digne d'elle. N'en trouvant point, il en créa une. Le Dauphin allait épouser Marie-Anne-Victoire de Bavière, fille aînée de l'Électeur Ferdinand-Marie, et l'on formait la maison de cette princesse. Le roi profita de l'occasion et nomma Mme de Maintenon sa deuxième dame d'atours. C'était une dérogation aux usages établis, qui n'en attribuaient qu'une seule aux dauphines et même aux reines; aussi fut-elle fort remarquée. Le mariage eut lieu le

(1) *Mémoires de Mlle d'Aumale*, ap. Lavallée, *Corresp. générale*, t. II, p. 93.

(2) *Lettres de Mme de Sévigné*, t. VI, p. 348 et 438.

(3) Id., t. VI, p. 475.

7 mars 1680, « et Mme de Maintenon, entrant en charge « dans ce temps-là, n'eut plus rien à démêler avec Mme de « Montespan (1). »

Mais avant de résigner ses fonctions de gouvernante des enfants de la favorite, Mme de Maintenon avait pris soin de choisir pour le duc du Maine un gouverneur sur lequel elle pût compter. Son choix s'arrêta sur Henri de Mornay, marquis de Montchevreuil, un de ses vieux amis des mauvais jours. Dès le mois de décembre 1679, elle en donnait la nouvelle à son frère d'Aubigné (2). Quelques jours après, la nomination devenait officielle : « Le Roi, dit Dangeau, « a chargé M. de Montchevreuil de gouverner la maison « de M. le duc du Maine. Il ne lui donne aucun titre, et « n'aura à répondre qu'au Roi. Il n'aura point d'appointe- « ments de M. du Maine, mais le Roi lui donne 2,000 « écus de pension d'augmentation. Il commandera à tous « les officiers de la maison. M. du Maine désirait, il y a « longtemps, que M. de Montchevreuil eût cet emploi- « là (3). »

Saint-Simon, si dur d'ordinaire pour les amis de Mme de Maintenon, ne traite point trop mal le nouveau gouverneur. « Montchevreuil, dit-il, était Mornay, de bonne « maison, sans esprit aucun, et gueux comme un rat d'é- « glise... C'était un fort honnête homme, modeste, brave, « mais des plus épais (4). » Mme de Maintenon qui le

(1) Mme DE CAYLUS, *Souvenirs*, p. 80.

(2) *Correspondance générale*, t. II, p. 76.

(3) DANGEAU, *Journal*, t. IV, p. 45.

(4) *Mémoires*, t. I, p. 23.

connaissait de vieille date et le savait tout à elle, crut ne pouvoir remettre entre des mains meilleures que celles de ce « fort honnête homme » l'enfant intelligent et aimable dont elle était devenue la mère par le cœur, et auquel elle avait donné dix années de sa vie. Elle était loin, du reste, de songer à s'en désintéresser jamais ; elle se réservait de venir en aide par ses conseils au nouveau gouverneur, et nous la voyons, en effet, échanger avec lui une fréquente et minutieuse correspondance sur la santé du jeune prince, les soins à lui donner, la direction de son éducation, la manière de le prendre et de le conduire, qui prouve toute la tendresse qu'elle conservait pour son élève [1].

(1) *Correspondance générale*, t. II, passim.

II

Éducation du Duc du Maine.

L'éducation du duc du Maine fut une œuvre collective, à laquelle collaborèrent un certain nombre d'hommes distingués, dont nous allons essayer d'esquisser le portrait.

Pour être juste, il importe de signaler au préalable la part considérable qu'y prit Mme de Maintenon. C'est elle, en effet, qui donna le premier pli, ce pli si souvent décisif, à son esprit et à son cœur; et quand il fallut les confier à d'autres maîtres, elle en garda la direction effective, et rien ne se fit que sous sa surveillance et sous son inspiration. « Je suis bien aise, Madame, lui écrivait le duc à « l'âge de quinze ans, de voir que ma réputation ne vous « est pas indifférente. Ayant une personne d'un aussi « extraordinaire mérite que vous dans ma confidence, « j'espère que je ne pourrai jamais faire de fautes, pourvu « que vous ayez les mêmes sentiments que vous avez « toujours eus pour moi, et que votre lettre me témoigne. « Je ne pourrai jamais manquer tant que vous me con« duirez[1]. » Nous aurons dans la suite à citer d'autres lettres qui prouvent que cette direction se prolongea beaucoup plus tard, ou même, pour mieux dire, qu'elle ne

(1) *Correspondance générale de Mme de Maintenon,* t. II, p. 433.

cessa jamais. C'est donc bien Mme de Maintenon qui a élevé le jeune prince. Aussi, de même que, aux yeux de l'histoire qui néglige les sous-ordres, le vrai maître du Grand Dauphin est Bossuet, comme Fénelon celui du duc de Bourgogne, de même celui du duc du Maine est Mme de Maintenon.

La valeur d'un système d'éducation dépend presque uniquement du principe qui y préside. On connaît celui qui domine toute l'existence de Mme de Maintenon : c'est la femme raisonnable du grand siècle. D'autres ont pu la surpasser pour les grâces de l'esprit et la chaleur du cœur, quoiqu'elle fût très loin d'en manquer ; mais pour le haut et ferme bon sens, pour la saine appréciation des choses et des devoirs de la vie, il n'y en a pas qui l'égale. Elle devait naturellement porter dans l'éducation ce sens pratique élevé qui dirigea toute sa conduite. Aussi dans le plan qu'elle suivit pour le duc du Maine, comme plus tard pour sa maison de Saint-Cyr, est-ce la raison qui domine tout. « Il faut prendre cet enfant-là par la raison, disait-« elle à Montchevreuil en lui remettant son élève. J'ose « dire qu'il y a été accoutumé dès le maillot [1]. »

Ce n'est point là un vain mot. Ce que dit Mme de Maintenon, elle le fit. Nous ne saurions, il est vrai, en fournir la preuve directe : les faits nous manquent pour cela ; mais les conseils qu'elle donne à Montchevreuil sont, à notre sens, suffisamment démonstratifs, car on ne peut y voir que la traduction de sa propre pratique. A ce point de vue, il y a une lettre datée du 23 janvier 1680,

(1) *Correspondance générale,* t. II, p. 164.

qui est on ne peut plus significative : c'est tout un programme. En voici les principaux passages :

« Je ne connais au duc aucune mauvaise inclination ; « son défaut est la paresse et le découragement. Il faut « toujours le piquer d'honneur et vous souvenir de lui « parler en tout et partout comme s'il avait vingt ans. »

« Ne craignez point de vous familiariser avec lui et de « le caresser, autant que le respect et la bienséance le « peuvent permettre. Il vous craindra assez dès que vous « prendrez un visage sérieux. »

« Je crois qu'on vous demandera qu'il ne joue plus « aux cartes. Vous êtes peu versé dans les jeux d'esprit ; « en attendant que vous les appreniez, je voudrais tourner « ses divertissements avec vous sur la guerre, où vous « pourriez lui apprendre mille choses qui sont néces- « saires. »

« Je n'ai rien à vous dire sur les maximes de bonté, « d'humanité, de libéralité, car là-dessus vous en savez « plus que moi ; mais soyez appliqué à lui donner tou- « jours le roi pour modèle ; vous ferez votre cour, et vous « lui inspirerez un respect, une estime et une tendresse « qu'il doit à son père, à son roi et à son maître. »

« Gardez-vous des longs prônes avec lui ; il faut lui « dire les choses en quatre paroles, et à mesure qu'elles « arrivent, sans qu'il paraisse aux étrangers qu'on le siffle, « car le goût des gens à qui vous avez affaire est que « tout paraisse naturel. »

« Je n'ai rien à vous dire sur ce qui me regarde ; nous « en avons déjà parlé ; mais laissez-le agir par lui-même

« dans mon absence ; ne l'empêchez ni ne le conviez de « m'écrire ; faites seulement tenir nos lettres à mesure « qu'elles viendront ; laissez-lui les cacher ou les montrer, « comme il voudra. »

« Soyez toujours sur vos gardes devant lui. Il est plein « de discernement qu'il tient du roi, et de dénigrement « qu'il tient des Mortemart. J'aurais plus de crainte de « dire ou de faire une sottise devant lui que devant qui « que ce soit. En un mot, il est bon d'agir avec beaucoup « de circonspection et garder un assez grand silence (1). »

Elle revient à maintes reprises sur tous ces points fondamentaux :

« Ne soyez point doux pour M. Chevreau, s'il ne l'est « pour le prince, et sans aucune complaisance. Il faut « prendre cet enfant-là par raison, et il vaut mieux qu'il « la connaisse que de savoir un peu plus de latin. C'est « à vous qui êtes chargé de tout, à modérer ceux qui ne « se soucient que de leur fait particulier. »

« Donnez-lui de bonnes maximes, de bons exemples : « Qu'il voie tout ce que l'on fait dans sa maison pour « savoir la conduire avec raison ; qu'il sache les présents « et les aumônes qu'il fait pour en comprendre la pro- « portion, et qu'il paraisse tout faire ; cela les accoutume « à commander et à gouverner dans un temps où l'on « peut les retenir, en cas qu'ils fassent des fautes (2). »

« Je vous dirai que, quoi que l'on fasse, mon mignon « sera un ignorant, et que, si on lui apprend quelque

(1) *Correspondance générale*, t. II, p. 100-103.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 164.

« chose malgré lui, il l'oubliera ou fera semblant de l'a-
« voir oublié, quand il n'agira plus par la crainte. Ce-
« pendant comme Mme de Montespan a d'autres vues, il
« faut aller son chemin; mais attachez-vous aux maximes
« de l'honneur, de la probité, du christianisme; voilà ce
« qui lui demeurera et qui est meilleur que le latin de
« Chevreau (1). »

« Je ne suis point surprise de sa paresse pour écrire;
« il est hors de ce train-là et il est tout d'habitude.
« Quand il était entre mes mains, ces choses-là lui te-
« naient lieu d'étude : ainsi il s'y portait avec moins de
« répugnance, mais ce ne sera pas des lettres qui le feront
« honnête homme; et quand je lui en faisais faire, la
« complaisance pour les gens y a eu plus de part que la
« conviction que cela lui fût très bon. Il est sûr qu'il
« écrira bien, parlant comme il parle. »

« Je suis ravie de ce que vous me mandez qu'il fait
« avec ses gardes; j'en ferai bien sa cour. Voilà sa pente,
« et il faut en profiter pour lui mettre en tête un métier
« qu'il faudra qu'il fasse (2). »

« Il me semble qu'il a du courage, de la gloire, et un
« désir d'être estimé qui est la source du mérite. Inspirez-
« lui bien, je vous conjure, de vouloir être au-dessus de
« tout ce qu'il voit par les bonnes qualités, en même
« temps qu'il leur cédera par la naissance, ou pour mieux
« dire, parce qu'il est le plus jeune (3). »

(1) *Correspondance générale*, t. II, p. 182.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 183.

(3) *Ibid.*, t. II, p. 205.

Il serait inutile de prolonger ces citations. Ce qu'on vient de lire suffit pour renseigner sur cette éducation rationnelle, que Mme de Maintenon se piquait à bon droit d'avoir donnée à son élève. On voit qu'elle avait pour but de faire de lui, non un bel esprit ni un lettré, mais un prince honnête homme comme le roi son père, sachant ses devoirs et les pratiquant, ayant toujours devant les yeux cet idéal d'honneur, de probité, de libéralité, de religion, qui doit guider une âme vraiment princière. On voit de plus que, pour le mener à ce but, elle écarta soigneusement l'autorité, la crainte, la contrainte, tous les moyens serviles, si chers à Montausier, et après lui à tant de maîtres, et qu'elle ne mit en jeu que les nobles ressorts de l'âme humaine, la raison, le cœur, la confiance, une émulation généreuse, et ce désir de l'estime qui est, comme elle le dit très bien, la source de tout mérite. Pris dans son ensemble, ce système d'éducation diffère assez peu de celui que Fénelon suivit à l'égard du duc de Bourgogne. Personne ne saurait nier qu'il ne soit admirablement propre à former un homme. Aussi y réussit-il en très grande partie pour le duc du Maine.

Si le succès ne fut pas complet, ce fut, nous le verrons, la faute des circonstances, non celle de Mme de Maintenon.

Les esprits élevés ne sont pas exclusifs. Mme de Maintenon avait trop de sens et était trop de son siècle pour ne pas comprendre que, même pour un prince, l'élévation des sentiments et les connaissances professionnelles ne sont pas tout, et qu'il faut y joindre la culture litté-

raire. Elle songea donc de très bonne heure à donner à son élève un précepteur.

Son directeur, l'abbé Gobelin, avait un neveu, prêtre comme lui, homme instruit, sérieux et simple, qui lui parut propre à cette fonction. Il se nommait Le Ragois. M[me] de Maintenon était à peine installée à Versailles qu'elle s'arrangea pour le faire agréer par le roi et appeler auprès de son élève (1). Ses fonctions furent d'abord assez mal rétribuées (2) ; aussi n'étaient-elles guère qu'une sinécure. « Mes compliments à M. Le Ragois, écrit en 1674 M[me] de « Maintenon à l'abbé Gobelin. L'état où est le petit duc « fait oublier les projets que l'on faisait sur son éducation ; « il faut espérer qu'il ne sera pas toujours malade (3). »

Quand le prince alla mieux, on le mit au latin et surtout à l'histoire. Le Ragois s'était par goût occupé de cette science. Sur la demande de M[me] de Maintenon (4), il remania ses notes, et composa pour le duc du Maine ses *Abrégés d'Histoire de France et d'Histoire romaine,* par demandes et par réponses, que l'on étudiait encore dans les collèges sous la Restauration. A ces leçons un peu sèches, Le Ragois ajoutait comme condiment la lecture des *Vies de Plutarque.* Le petit duc paraît avoir eu un vif attrait « à « pratiquer, comme dit Montaigne, ces grandes âmes des « meilleurs siècles (5). » Malade et en voyage, il en faisait

(1) *Correspondance générale,* t. I, p. 203.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 247.

(3) *Ibid.*, t. I, p. 243.

(4) *Ibid.*, t. I, p. 203.

(5) *Essais,* l. I, ch. xxv.

ses délices. « J'ai lu en venant ici, écrivait-il de Bagnères, « la vie de César, celle d'Alexandre, à Barèges, et je com- « mençai hier celle de Pompée (1). » Son maître l'aidait sans doute par des commentaires oraux, lui enseignant la vraie manière d'apprendre l'histoire, qui consiste moins à connaître les faits qu'à les juger, à se souvenir des dates que des belles paroles et des grandes actions. C'est du moins ce que l'on peut conjecturer de ce passage d'une lettre de Mme de Maintenon à l'abbé Gobelin, datée de Barèges : « Je crois que M. Le Ragois vous mande des « nouvelles de notre prince ; pour moi je veux vous en « dire des siennes. Plus je le vois, plus je suis satisfaite « du présent que vous nous avez fait : c'est le plus hon- « nête et le meilleur homme du monde. Je ne crois rien « de meilleur pour cet enfant que de l'avoir auprès de lui, « et il est impossible qu'il ne profite pas de ses bonnes et « droites maximes. Je ne l'avais jamais tant vu que je « l'ai fait dans le voyage, et je l'en estime beaucoup « plus (2). »

Le succès des leçons de l'abbé Le Ragois devait être manifesté quelques mois plus tard d'une façon autrement éclatante. Le 1er janvier 1679, Mme de Maintenon offrit pour ses étrennes à la marquise de Montespan un volume in-4°, imprimé en lettres d'or, dont la reliure était garnie d'émeraudes (3), et qui portait ce titre : *Œuvres diverses d'un auteur de sept ans*, ou *Recueil des ouvrages de M. le*

(1) *Correspondance générale,* t. I, p. 349.

(2) *Ibid.,* t. I, p. 340.

(3) *Lettre de Mlle de Scudéry à Bussy,* du 18 janvier 1679.

duc du Maine, qu'il a fait (sic) *pendant l'année 1677 et dans le commencement de 1678*. En tête du volume se trouvait un portrait du duc, en Apollon, avec une couronne sur la tête. Le livre s'ouvrait par une *Épître dédicatoire à Mme de Montespan,* chef-d'œuvre de flatterie délicate et de style, dont Bayle disait avec admiration : « Il semble que l'on n'y « touche pas ou qu'on ne veuille qu'effleurer ; cependant « on loue jusqu'au vif et on va bien loin en peu de pa« roles (1). » Cette dédicace, qui n'est pas signée, a été longtemps attribuée à Mme de Maintenon, laquelle était certainement très capable de l'écrire ; il est aujourd'hui démontré qu'elle est l'œuvre de Racine (2). En voici la teneur :

MADAME,

Voici le plus jeune des auteurs qui vient vous demander votre protection pour ses ouvrages. Il aurait bien voulu attendre, pour les mettre au jour, qu'il eût huit ans accomplis ; mais il a eu peur qu'on ne le soupçonnât d'ingratitude, s'il était plus de sept ans au monde sans vous donner des marques publiques de sa reconnaissance.

En effet, Madame, il vous doit une bonne partie de tout ce qu'il est. Quoiqu'il ait eu une naissance assez heureuse, et qu'il y ait eu peu d'auteurs que le ciel ait regardés aussi favorablement que lui, il avoue que votre conversation a beaucoup aidé à perfectionner en sa personne ce que la nature avait commencé. S'il pense avec quelque justesse, s'il s'exprime avec quelque grâce, et s'il sait déjà faire un assez juste discernement des hommes, ce

(1) *Nouvelles de la République des Lettres,* t. III, art. IX, p. 197.

(2) Voir la Notice de Paul MESNARD, *Œuvres de Racine,* éd. Hachette, 1865, t. V, p. 349.

sont autant de qualités qu'il a tâché de vous dérober. Pour moi, Madame, qui connais ses plus secrètes pensées, je sais avec quelle admiration il vous écoute ; et je puis vous assurer avec vérité qu'il vous étudie beaucoup plus volontiers que tous ses livres.

Vous trouverez, dans l'ouvrage que je vous présente, quelques traits assez beaux de l'histoire romaine. Mais il craint que, dans la foule d'événements merveilleux qui sont arrivés de nos jours, vous ne soyez guère touchée de tout ce qu'il pourra vous apprendre des siècles passés. Il craint cela avec d'autant plus de raison qu'il a éprouvé la même chose en lisant les livres. Il trouve quelquefois étrange que les hommes se soient fait une nécessité d'apprendre par cœur des auteurs qui nous disent des choses si fort au-dessous de ce que nous voyons. Comment pourrait-il être frappé des victoires des Grecs et des Romains, et de tout ce que Florus et Justin lui racontent ? Ses nourrices, dès le berceau, ont accoutumé ses oreilles à de plus grandes choses. On lui parle, comme d'un prodige, d'une ville que les Grecs prirent en dix ans. Il n'a que sept ans, et il a déjà vu chanter en France des *Te Deum* pour la prise de plus de cent villes.

Tout cela, Madame, le dégoûte un peu de l'antiquité. Il est fier naturellement. Je vois bien qu'il se croit de bonne maison. Et avec quelque éloge qu'on lui parle d'Alexandre et de César, je ne sais s'il voudrait faire aucune comparaison avec les enfants de ces grands hommes. Je m'assure que vous ne désapprouverez pas en lui cette petite fierté, et que vous trouverez qu'il ne se connaît pas mal en héros. Mais vous m'avouerez aussi que je ne m'entends pas mal à faire des présents, et que dans le dessein que j'avais de vous dédier un livre, je ne pouvais trouver un auteur qui vous fût plus agréable, ni à qui vous prissiez plus d'intérêt qu'à celui-ci.

Je suis, Madame, votre très humble et très obéissante servante,

XXXX.

Cette épître dédicatoire est accompagnée de quatre madrigaux. Nous citerons les deux premiers, à cause de la célébrité de leurs auteurs. Le premier des deux, qui est intitulé : *L'Auteur aux Beaux-Esprits,* est de Racine (1). Il est ainsi conçu :

Ne pensez pas, Messieurs les beaux esprits,
Que je veuille par mes écrits
Prendre ma place un jour au temple de Mémoire.
Savez-vous de qui je suis fils ?
Il me faut bien une autre gloire,
Et des lauriers d'un plus grand prix.

Voici le second, qui est de Boileau. Il fait allusion au portrait du duc du Maine :

Quel est cet Apollon nouveau,
Qui, presque au sortir du berceau,
Vient régner sur notre Parnasse ?
Qu'il est brillant ! Qu'il a de grâce !
Du plus grand des héros je reconnais le fils ;
Il est déjà tout plein de l'esprit de son père ;
Et le feu des yeux de sa mère
A passé jusqu'en ses écrits.

Les madrigaux sont suivis d'un *Avis au Lecteur*, qui est l'œuvre de Le Ragois. Vient enfin l'ouvrage proprement dit. Ce sont des versions de Florus, de Justin et d'autres historiens latins, des extraits d'histoire, des souvenirs de lectures, des lettres adressées soit au roi, soit à Mme de

(1) Voir la Notice de Paul Mesnard, *Œuvres de Racine,* t. IV, Appendice IIe, Pièce IVe, p. 237.

Montespan, enfin de petites maximes composées par le duc, à l'imitation de celles qu'il avait lues (1).

On aurait tort, sans doute, d'exagérer la valeur de ce recueil, dont toutes les pièces furent très probablement surveillées et remaniées par Le Ragois. Il faut bien néanmoins reconnaître que les succès du jeune prince devaient être réellement exceptionnels pour qu'on osât en faire un aussi pompeux étalage. Or, de pareils succès seront toujours le meilleur éloge d'un précepteur.

L'abbé Le Ragois ne devait point achever l'éducation du duc du Maine : il mourut dans les premiers jours de janvier 1681, comme nous l'apprend une lettre de condoléance, adressée par Mme de Maintenon à son oncle, l'abbé Gobelin (2).

On lui donna pour successeur un vieillard de soixante-huit ans, Urbain Chevreau, qui jouissait dans le monde des lettres d'un assez beau renom. Grand voyageur, en quête de la fortune autant et plus que de la réputation, Chevreau avait suivi en Suède la reine Christine qui l'avait pris pour secrétaire de ses commandements. Il était ensuite devenu Conseiller de l'Électeur palatin, Charles-Louis, et avait préparé le mariage de sa fille Élisabeth-Charlotte avec le frère du roi. C'est en effet à son éloquence qu'on attribuait la gloire d'avoir triomphé des scrupules de la duchesse d'Orléans et décidé une conversion qui, on le sait, fut toujours trop incomplète pour que la politique

(1) Les *Œuvres diverses d'un auteur de sept ans* furent tirées à un très petit nombre d'exemplaires, destinés exclusivement à la famille. Il y en a un à la Bibliothèque nationale.

(2) *Correspondance générale*, t. II, p. 152.

n'y ait pas eu une très large part. En reconnaissance de ce service, la duchesse le recommanda à Mme de Maintenon qui l'accepta sur sa réputation.

Les contemporains de Chevreau avaient en effet une haute idée de son talent et de son érudition. On était alors peu difficile : à défaut de la qualité, le nombre de ses ouvrages suffisait à illustrer un auteur. Or Chevreau avait beaucoup produit. On a de lui des tragédies, des comédies, des romans, des œuvres mêlées en prose et en vers, une *Histoire du monde*, des *Remarques sur les œuvres de Malherbe,* et enfin un recueil de ses pensées et de ses conversations, publié par lui-même sous le titre de *Chevræana.* Tout cela ne vaut guère, et est aujourd'hui complètement oublié. Au vrai, Chevreau était un homme d'assez mince valeur. C'était une sorte de savant en *us* à la façon de Ménage, fort instruit des menus détails de la prosodie et de l'histoire poétique tant ancienne que moderne, mais sans talent réel, sans portée critique, et néanmoins infatué de son mérite comme un Scudéry. On en jugera par ces lignes extraites de l'Avertissement au Lecteur de ses *Remarques sur Malherbe :* « M. Chevreau acheva ces Observations en dix jours ; et il ne lui fut pas malaisé d'en venir à bout en si peu de temps, parce qu'il a la mémoire fort heureuse, et qu'avant que d'y travailler, il avait employé près de quatre années à lire, avec une assiduité incroyable, tout ce que nous avons de beau des anciens et modernes. (1). »

(1) *Œuvres de Malherbe, avec les Observations de M. Ménage et les Remarques de M. Chevreau,* Barbou, 1723, t. II, p. 220.

Bien différent de son prédécesseur si mesuré et si doux, Chevreau ne fut pas plutôt entré en charge qu'il se mit à gorger son élève de latin et à le conduire à la baguette. Mme de Maintenon dut intervenir. « Ne soyez point doux « pour M. Chevreau, écrivit-elle à Montchevreuil, s'il ne « l'est pas pour le prince, et sans aucune complaisance... « C'est à vous qui êtes chargé de tout, à modérer ceux qui « ne se soucient que de leur fait particulier... Donnez-lui « de bonnes maximes..., voilà ce qui lui demeurera et « qui est meilleur que le latin de M. Chevreau (1). » Ainsi contenu, Chevreau devint pour le duc du Maine un fort bon maître : il lui donna la vénération et l'amour de l'antiquité, et lui apprit à manier la langue d'Horace comme la sienne propre (2).

Urbain Chevreau n'eut pourtant qu'une part assez secondaire dans l'éducation du duc du Maine. La direction en appartenait à un homme modeste, réservé, un peu sauvage même, mais d'un savoir et d'un mérite hors ligne, Charles Caton de Court, qui avait été recommandé au roi par Montausier et Bossuet, et qui fut choisi par lui, quand on monta la maison du prince, pour secrétaire de ses commandements. Jamais homme n'eut une puissance de travail plus étonnante. Dès sa jeunesse, il étudiait, dit-on, vingt heures par jour, et ce fut ainsi jusqu'à la fin. A la Cour on n'en revenait pas. « La peinture que vous me « faites de M. de Court, écrivait Mme de Maintenon à Mont- « chevreuil, ou, pour mieux dire, de la vie qu'il mène, fait

(1) *Correspondance générale*, t. II, p. 164 et 182.

(2) *Le Poète sans fard*, 1701, satire XVIIe, p. 162.

« dresser les cheveux à la tête des ignorants comme « nous (1). » Ce labeur prodigieux n'avait pas tardé à faire de Caton de Court « un des plus savants hommes du « monde (2). » Son érudition était immense. Outre le grec et le latin, il possédait à fond les langues orientales, l'histoire, les antiquités, la numismatique. Les arts lui étaient également familiers. Chose rare à cette époque, il avait fait un voyage en Italie et séjourné longuement à Rome dans l'unique dessein de perfectionner son goût par la vue des chefs-d'œuvre. C'était surtout un hébraïsant de première force. Aussi avait-il été appelé des premiers à faire partie, comme *Père laïque,* de ces conférences du dimanche pour l'interprétation des Saintes Écritures, si fameuses sous le nom de *Petit Concile*, qui se tinrent pendant huit ans à partir de 1673, à Saint-Germain et à Versailles, sous la présidence de Bossuet; c'est même d'après les notes abondantes recueillies par lui à la Bibliothèque du Vatican que le *Concile* rédigea ses explications des Lamentations de Jérémie (3).

Sous le savant de premier ordre il y avait chez Caton de Court un homme éminent en vertus, en qualités exquises du caractère et du cœur, qu'aimèrent et honorèrent à l'envi Bossuet, Condé, Montausier, Huet, Fénelon, Fleury, Renaudot, La Bruyère, et avec eux tous les illustres du temps. L'abbé Genest, son biographe et son

(1) *Correspondance générale,* t. II, p. 165.

(2) DANGEAU, *Journal,* 20 août 1694, t. V, p. 61.

(3) Voir l'abbé GENEST, *Portrait de M. de Court,* Paris, 1696, passim; et FLOQUET, *Bossuet précepteur du Dauphin,* chap. XIe, passim.

ami, nous le présente comme le type du philosophe chrétien, dans ce qu'il a de doux, d'onctueux, de bienveillant, de désintéressé. D'Olivet vante sa rare modestie : « Je « n'ai pu voir, dit-il, le fameux Caton de Court; mais « généralement tous ceux qui l'ont vu disent que c'était un « homme qu'on aurait mis au-dessus de tous ses contem- « porains, s'il n'avait apporté autant de soin à cacher son « mérite que ceux au contraire qui en ont peu étudient « les moyens de briller(1). » Ce mérite avait beau se cacher, la Cour sut tout d'abord l'apprécier : « Je suis ravie « de tout ce que vous me mandez de M. de Court, écrit « Mme de Maintenon à Montchevreuil; c'est un trésor « auprès de notre duc, et une grande consolation pour « vous dans un lieu où vous n'avez point de société(2). »

Tel était l'homme à qui fut confiée en sous-ordre l'éducation du duc du Maine. Pendant quatorze ans, du jour de son entrée en fonction jusqu'à sa mort, Caton de Court ne quitta pas un instant son élève. Il l'accompagna à l'armée dans toutes ses campagnes. Il était auprès de lui à Philippsbourg, à Mons, à Namur, à Leuze, à Fleurus dont il a décrit la bataille(3), au camp de Vignamont enfin où il fut emporté par une fièvre violente, le 16 août 1694. On comprend combien la société d'un tel homme dut être précieuse pour le jeune prince. Avec quel zèle ce doux Mentor ne dut-il pas verser dans l'âme avide de son élève

(1) *Histoire de l'Académie française*, éd. Ch. Livet, Appendice, t. II, p. 376.

(2) *Correspondance générale*, t. II, p. 182.

(3) *Relation de la Bataille de Fleurus, gagnée par le prince de Luxembourg sur le prince de Valdeck*, Paris, 1690, in-4°.

les trésors de sa sagesse et ceux de son érudition aussi solide que vaste! Combien de fois, sous la tente, dut-il renouveler pour lui ce qu'il faisait pour l'abbé Genest, à Versailles où, « quand il avait un moment à prendre l'air, « il s'enfonçait avec lui dans un bosquet, et, le livre à la « main, lui expliquait quelque bel endroit des poètes ou « des philosophes anciens(1)! » Le moindre résultat des leçons de Caton de Court est le seul qui nous soit connu : il fit du duc du Maine un helléniste habile. Ce prince passait en effet pour entendre la langue d'Homère aussi bien que celle de Virgile. C'est du moins ce qui résulte d'une anecdote rapportée par le Père André. Le duc du Maine, raconte ce père, ayant un jour envoyé sa chasse au collège des Jésuites de Paris, le Père Le Tellier, alors recteur, ne voulut pas laisser sans remerciement une pareille politesse, et mit en réquisition la verve poétique des jeunes profès. Le Père André, dont la muse était toujours prête, se chargea du compliment et le fit en vers grecs. « Je n'avais pas, dit-il, le temps d'en faire de latins. » Assurément c'est là un beau sans-gêne, mais encore fallait-il avoir la certitude d'être entendu(2).

L'abbé Le Ragois, Urbain Chevreau et Caton de Court, représentent dans l'éducation du duc du Maine l'enseignement littéraire, ce qu'on appelait autrefois *les Humanités*. Restaient la philosophie et les mathématiques. De ces

(1) L'abbé Genest, *Portrait de M. de Court,* p. 18.

(2) Le P. André, *Documents inédits pour servir à l'Histoire de la Philosophie du XVIIIe siècle*, t. II, p. 352, cité par Desnoireterres, *Les Cours galantes*, t. III, p. 125.

deux sciences, la première fut enseignée au prince par l'abbé Genest, et la seconde par Nicolas de Malézieu.

Vu à distance et sur le portrait que nous en a laissé d'Olivet dans une de ses lettres au Président Bouhier (1), l'abbé Genest fait, pour un professeur de philosophie, une figure très peu solennelle et même assez étrange. Sorti de fort bas, il avait, dans sa jeunesse inculte et besoigneuse, fait mainte agacerie à la fortune et essayé un peu de tout. D'abord copiste, puis commerçant faisant la pacotille, puis prisonnier des Anglais, puis précepteur, maquignon, secrétaire du duc de Nevers, bel esprit à travers tout cela, il avait un beau jour pris le petit collet, et, utilisant une certaine disposition naturelle à faire les vers, il s'était mis à concourir pour les prix de l'Académie et à composer des odes pompeuses à la louange de Louis XIV. Cela le fit connaître et lui permit de se faufiler auprès de Pellisson, puis, par lui, auprès des précepteurs du dauphin, Bossuet et les autres. Ils le prirent en affection, et, « après l'avoir « bien connu, ils conspirèrent tous ensemble pour le « placer, en qualité de précepteur, auprès de Mlle de « Blois (2), » la jeune sœur du duc du Maine, auquel il fut appelé par surcroît à donner des leçons, ainsi qu'au duc de Bourgogne.

Le bon abbé n'avait guère, à vrai dire, la figure de l'emploi. Ce n'était point un Adonis, au contraire. Sa laideur du moins n'était pas déplaisante ; elle était relevée par un

(1) Voir l'*Histoire de l'Académie francaise*, édit. Livet, Appendice, t. II, p. 369 sq.

(2) D'Olivet, *op. cit.*, t. II, p. 375.

nez immense, un de ces nez prodigieux qu'il faut avoir vu pour y croire. Ce nez était le sujet de plaisanteries intarissables. Le duc de Bourgogne le voyait partout; il ne pouvait prendre un crayon sans qu'il se profilât au bout. De son côté, le duc du Maine faisant l'anagramme du nom de son précepteur, Charles Genest, trouvait ces mots : *Eh! c'est large nés*. Pour comble de malheur, le possesseur de ce nez monumental était sujet à des distractions et à des négligences de toilette renouvelées du *Lutrin vivant,* qui égayaient toute la Cour, et eurent même l'honneur, à ce qu'assure d'Olivet, « de faire rire le roi, du moins une fois « en sa vie, de ce rire naturel qui est le partage de l'in- « nocence champêtre (1). » Bref, l'abbé Genest manquait totalement de prestige.

Il avait du moins un excellent caractère, et ces dehors bouffons cachaient des qualités sérieuses et un mérite très réel. « C'était, dit d'Olivet qui, pendant les dernières « années de sa vie, l'avait vu souvent et de très près, « c'était un homme simple et vrai, dans qui les révolu- « tions d'une vie de quatre-vingts ans, dont il passa moi- « tié à la Cour, n'avaient pas gâté les présents que la na- « ture lui avait faits ; un homme sans éducation, sans for- « tune, sans étude, mais qui, par son bon sens, par ses « talents, par sa bonne conduite, parvint à un rang dis- « tingué et dans les lettres et dans le monde (2). »

L'abbé Genest mérite cet éloge. Au vrai, c'était un esprit sérieux, de valeur réelle, qui compta à son heure

(1) D'Olivet, *op. cit.*, t. II, p. 382.

(3) Id., *ibid.*, p. 369.

comme poète et comme philosophe, et fut jugé digne, à ce double titre, d'être admis en 1698 à l'Académie française. De bonne heure il avait eu le sentiment de son ignorance et l'ardent vouloir d'en sortir. Dès l'époque où il appartenait encore au duc de Nevers, la philosophie l'avait attiré, et ne pouvant, faute d'études, la puiser aux sources, il avait suivi avec assiduité les conférences publiques qu'un des plus illustres disciples de Descartes, Rohault, faisait tous les mercredis dans sa maison avec un succès merveilleux. Bien que, dans ses *Entretiens de philosophie,* Rohault ait touché à la métaphysique en homme entendu, ses conférences ne roulaient guère que sur la physique générale, où il était maître passé. Aussi l'abbé Genest ne prit-il auprès de lui qu'une teinture superficielle du Cartésianisme. Mais l'ardeur avec laquelle il étudiait la philosophie nouvelle lui valut l'amitié de Bossuet, grand cartésien, comme on le sait, qui se chargea de compléter ses connaissances et se fit son précepteur. « Tous les mardis, « dit d'Olivet, l'abbé Genest se trouvait au lever du pré- « lat, et jouissait de son entretien jusqu'à l'heure où M. le « Dauphin entrait à l'étude... Les leçons de ce savant maître « commencèrent par la dialectique, qui est la clef du « raisonnement... Peu à peu ils attaquèrent toutes les par- « ties de la philosophie, et ce fut là ce qui donna nais- « sance à cette espèce de poème qu'il ne publia que sur « la fin de ses jours, mais dont il s'était occupé pendant « plus de trente ans (1). »

Le poème dont parle ici d'Olivet parut en 1716, sous

(1) D'Olivet, *op. cit.,* t. II, p. 376.

le titre de *Principes de philosophie* ou *Preuves naturelles de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme*. Voltaire a dit que « cet ouvrage signala plus sa patience que son génie; » il est certain en effet que rien n'y trahit un rival de Lucrèce. Si faible qu'il soit au point de vue du goût, il prouve du moins la compétence de l'abbé Genest en matière de philosophie. L'élève de Bossuet était capable, à ce qu'il semble, de servir de maître au duc du Maine. Tout porte à croire que ses leçons portèrent d'heureux fruits. La preuve en est dans l'attachement que lui voua le prince. En effet, quand l'éducation de sa sœur fut achevée, il appela le bon abbé auprès de lui, à Clagny d'abord, puis à Sceaux, où nous le verrons plus tard jouer son rôle. C'est là qu'il mourut, en 1719, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

De tous les précepteurs du duc du Maine, celui qui devait prendre sur lui l'empire le plus profond et le plus durable, c'est sans contredit son maître de mathématiques, Nicolas de Malézieu.

Il n'en est pas de lui comme de Chevreau, de l'abbé Genest et même de Caton de Court; c'était vraiment un personnage. Très jeune encore, Malézieu avait conquis l'estime publique par ses succès scientifiques et littéraires, et jusqu'à la fin cette estime devait aller en grandissant. Membre de deux Académies, de celle des Sciences d'abord, puis en 1701, de l'Académie française, il a eu l'honneur d'être célébré par Fontenelle dans ses *Éloges des Académiciens*, et par d'Alembert dans son *Histoire des membres de l'Académie française*. Voltaire en parle de son côté, et il le fait avec une exaltation qui ne lui est pas habituelle. « Je me sou-

« viendrai toujours, dit-il à la duchesse du Maine, que,
« presque au sortir de l'enfance, j'eus le bonheur d'en-
« tendre quelquefois à Sceaux un homme dans qui l'éru-
« dition la plus profonde n'avait point éteint le génie... Il
« prenait quelquefois devant votre Altesse Sérénissime un
« Sophocle, un Euripide; il traduisait sur-le-champ en
« français une de leurs tragédies. L'admiration, l'enthou-
« siasme dont il était saisi, lui inspirait des expressions
« qui répondaient à la mâle et harmonieuse énergie des
« vers grecs, autant qu'il est possible d'en approcher dans
« la prose d'une langue à peine tirée de la barbarie... Ce-
« pendant M. de Malézieu, par des efforts que produisait
« un enthousiasme subit, semblait suppléer à la pauvreté
« de la langue, et mettre dans sa déclamation toute l'âme
« des grands hommes d'Athènes (1). » Voltaire ne fait pas moins de cas de son érudition : « Il connaissait Athènes
« mieux qu'aujourd'hui plusieurs voyageurs ne connaissent
« Rome après l'avoir vue. » Un peu plus loin, il exalte son goût. « J'admirai, dit-il à propos de la traduction de
« l'*Iphigénie en Tauride*, j'admirai l'antique dans toute sa
« simplicité : ce fut là ce qui me donna la première idée
« de faire la tragédie d'*Œdipe*. » Enfin, pour le bouquet, il le qualifie « d'homme d'un esprit presque universel. » Voilà des éloges qui tireraient à conséquence, s'ils n'étaient les uns officieux et les autres officiels. Il est probable que, entre augures, leurs auteurs étaient des premiers à en rabattre. Malézieu fut incontestablement un homme d'une vaste culture, qui savait très bien les mathématiques, les

(1) Préface d'*Oreste*.

belles-lettres, l'histoire, le grec, même l'hébreu, mais à en juger par ce qu'il nous en reste, ce n'était nullement un esprit supérieur, encore moins un génie, et il n'y avait pas lieu de s'écrier, comme le fait d'Olivet : » Un Malé- « zieu! quel homme. (1) »

Quoi qu'il en soit de ces exagérations, il fallait cependant que le mérite de Nicolas de Malézieu fût réel, car il lui valut l'amitié de tout ce que la Cour avait d'hommes distingués dans les lettres. Nous citerons en première ligne Bossuet et Montausier, qui le distinguèrent de très bonne heure et le firent nommer précepteur du duc du Maine en même temps que Chevreau et de Court. Il se lia un peu plus tard avec Fénelon, dont il resta l'ami sans cesser d'être celui de Bossuet, alors même qu'éclata la dispute sur le Quiétisme qui divisa ces deux beaux génies. On a de Fénelon une lettre de 1713 où il dit à Malézieu : « Aimez « toujours, je vous conjure, un homme qui vous honore « du fond du cœur (2). »

Si solides que fussent les diverses connaissances de Malézieu, son vrai domaine était les mathématiques : ce fut celui qu'on lui assigna dans l'éducation du duc du Maine. Y réussit-il ? On est en droit de l'affirmer. Il existe, en effet, un ouvrage intitulé *Éléments de géométrie de Mgr le duc de Bourgogne*, qui permet d'apprécier la valeur de son enseignement. C'est le recueil des leçons données par Malézieu au petit-fils de Louis XIV pendant l'espace de quatre ans. On trouve, en tête du livre, une introduction sur l'appli-

(1) D'Olivet, *op. cit.*, p. 375.

(2) *Œuvres complètes*, éd. Leroux et Jouby, 1851, t. VIII, p. 145.

cation de l'algèbre à la géométrie, et, à la fin, une série de problèmes résolus par la méthode analytique, qui prouvent que Malézieu était parfaitement au courant des progrès accomplis en mathématiques depuis Descartes et Fermat. Or on sait que ces leçons ont été rassemblées par Boissière, bibliothécaire du duc du Maine ; il est donc probable qu'elles avaient déjà été données à ce prince, et que le duc de Bourgogne n'en eut que la répétition.

A en juger par le ton de certaines lettres du duc du Maine où il est question de Malézieu, il semblerait que le prince n'eut assez longtemps qu'une faible sympathie pour son maître de mathématiques, et qu'il le considérait comme l'homme lige de Mme de Montespan. « J'ai ouï dire, écrit-« il à propos de sa mère à Mme de Maintenon en 1688, « qu'elle nous renvoie M. de Malésieu, ce qui ne me sur-« prend pas, car je sais qu'elle a toujours peur qu'on la « vole, quoique M. de Montchevreuil ne soit pas d'humeur « à le faire (1). » Si le sentiment de défiance dont cette lettre témoigne fut autre chose qu'une simple boutade, il faut convenir que Malézieu devait un jour avoir une pleine revanche. Nous verrons en effet qu'il devint le personnage essentiel de la Cour de Sceaux, son oracle en tout genre, et, comme dit de Lassay, le beau-frère du duc, « le maître « absolu de la maison (2). »

Ainsi, l'abbé Le Ragois, Urbain Chevreau, Caton de Court, l'abbé Genest et Nicolas de Malézieu, tels furent

(1) *Correspondance générale*, t. III, p. 131.

(2) Le marquis DE LASSAY, *Recueil de différentes choses*, Lausanne, 1756, Ire partie, p. 376.

les cinq hommes diversement remarquables qui, avec la collaboration du marquis de Montchevreuil et sous la haute direction de Mme de Maintenon, furent employés concurremment à l'éducation du duc de Maine. Ce que furent les résultats de cette éducation, les témoignages des contemporains nous l'apprennent. C'est à elle qu'il dut « ce « caractère noble et sérieux, ce goût pour la retraite, l'é- « tude et le travail, cet amour de l'ordre et de la justice, « cette pratique religieuse de toutes les vertus, » et aussi « cette humeur gaie, facile, complaisante, toujours égale, » qu'il apportait dans la société, « cette conversation solide « et enjouée, ces manières noblement familières et polies, » que Mme de Staal signale comme les traits caractéristiques de sa physionomie morale (1). C'est grâce à cette éducation qu'il devint, au dire de Bossuet, « ce prince si grand et « si savant, si pieux d'ailleurs et si religieux » dont l'éloge était une consécration pour un ouvrage (2). C'est cette éducation qui affina son esprit naturel, à ce point que Saint-Simon lui-même s'en émerveille. C'est elle enfin qui lui donna cet agrément, qui « aurait fait de lui, selon le mot « de Mme de Caylus, les délices des hommes, s'il en avait « été connu (3). »

Quant au talent littéraire du duc du Maine, nous produisons aujourd'hui des pièces qui permettent d'en juger.

Ami du cabinet au point d'impatienter parfois son entourage, le duc avait beaucoup écrit soit en prose, soit en vers ;

(1) *Mémoires*, Londres, 1755, t. II, p. 274.

(2) *Œuvres complètes*, Méquignon et Leroux, 1846, t. XI, p. 91.

(3) *Souvenirs*, p. 41.

mais la décence ne permettait pas alors que les œuvres d'un prince du sang fussent livrées à la publicité. Elles restèrent donc en portefeuille, et passèrent, après la mort du Duc, entre les mains de l'abbé Guérin, son aumônier, dont la famille les laissa s'égarer. On sait, par exemple, que le duc du Maine avait traduit, probablement en vers, le premier chant de l'*Anti-Lucrèce* du cardinal de Polignac (1), et qu'on avait lu ce travail en grande solennité devant la Cour de Sceaux (2). Cette traduction est aujourd'hui perdue. A son défaut, les deux pièces de vers qu'on trouvera à la fin de ce volume permettront d'apprécier le talent poétique du duc du Maine. Quant à sa prose, les Méditations que nous publions renseigneront sur sa valeur. Elle est, comme ses vers, saine et ferme. Peut-être la trouvera-t-on un peu lourde; mais il ne faut pas oublier que, dans un livre écrit pour un enfant, l'auteur ne pouvait songer à déployer toutes ses ressources. Le duc du Maine savait, quand il le voulait, donner à sa pensée une forme plus délicate et plus savante.

On en jugera par les maximes suivantes, tirées des *Lettres philosophiques* de C. Bugens, qui les avait lui-même empruntées d'un manuscrit du prince (3).

« La plupart des hommes fameux sont comme ces pré-
« dicateurs dont les gestes imposent à ceux qui ne font
« que les voir. »

(1) *Anti-Lucretius,* Lemercier, 1749, *Præfatio,* p. XIV.

(2) *Mémoires de Mme de Staal,* t. I, p. 199.

(3) *Lettres philosophiques sur divers suiets de morale et de littérature,* in-12, Paris, 1825, p. 198.

« On ne blâme la plupart du temps son prochain que « pour faire croire qu'on vaut mieux que lui. »

« Une vertu déplacée peut aisément devenir un ridi- « cule. »

« Je conçois facilement qu'on ait quelque vanité d'être « universellement estimé, mais je ne comprends pas com- « ment on peut en avoir d'être respecté. »

« Il est bien ordinaire de blâmer ceux qu'on ne se sent « pas capable d'aimer. »

« Le plus mauvais de tous les caractères est de n'en point « avoir. »

« S'il y avait des miroirs qui nous représentassent nos « pensées et le dedans de nos cœurs, on les fuirait avec « plus de soin que les coquettes n'en emploient à re- « chercher ceux qui ne retracent que les figures exté- « rieures. »

« Les actions de la vie qui font le moins d'honneur « sont souvent celles qui nous consolent le plus à l'heure « de la mort. »

« Pour être agréable dans la société, il ne faut pas trop « faire sentir sa complaisance. »

« On pourrait dire que c'est avoir de l'indulgence pour « soi que d'en avoir pour les autres. »

« Le plus sûr pour chasser une pensée n'est pas de « songer à la repousser : il faut en changer. »

« Il y a bien loin du difficile à l'impossible ; ainsi ne « nous rebutons point pour les difficultés. »

« La propriété diminue la jouissance, et accroît l'orgueil « de la possession. »

« On commence à valoir quelque chose, quand la bonne « opinion qu'on a de soi diminue. »

« Les passions mondaines n'occupent que par les in- « quiétudes qu'elles donnent. »

« Il faut de la fermeté dans la misère, mais la fierté « n'y convient pas. »

« C'est une chose bien utile dans la vie que de savoir « s'ennuyer. »

« Il se trouve beaucoup de gens que l'on aime pour les « autres, et très peu qu'on aime pour soi, »

Pour la justesse, la finesse et parfois la profondeur de la pensée, comme pour la précision du tour et le relief de l'expression, il nous semble que ces maximes sont vraiment faites de main d'ouvrier. Elles sont incontestablement et d'un vrai écrivain et d'un vrai moraliste. La Rochefoucault et La Bruyère ne font souvent pas mieux.

Le mérite littéraire du duc du Maine est donc établi par des preuves positives. Au surplus, ces preuves fissent-elles défaut, un fait suffirait à en tenir la place, c'est celui qui nous a été conservé par Bayle, et raconté après lui par Marmontel et d'Alembert. Les *Nouvelles de la République des Lettres* rapportent en effet (1), comme chose notoire, que, lorsque le moment fut venu de nommer un successeur à l'auteur du *Cid* et de *Polyeucte*, Racine, qui était alors directeur de l'Académie, demanda à ses collègues une surséance de quinze jours, afin de laisser à la compagnie le soin de s'assurer s'il ne lui serait point permis,

(1) Janvier 1685. A Amsterdam MDCLXXXVI.

pour remplacer Pierre Corneille, de porter ses suffrages sur le duc du Maine, âgé pour lors de moins de quinze ans. Le délai, on le pense bien, fut accordé tout d'une voix. On fit mieux : l'Académie chargea Racine d'assurer le prince que, quand il n'y aurait pas de place vacante, « il n'y aurait point d'académicien qui ne fût bien aise « de mourir pour lui en faire une [1]. » Sur quoi d'Alembert fait cette remarque ironique : « Nos prédécesseurs « étaient, comme on le voit, autant de Décius, prêts « à s'immoler pour l'honneur de la patrie [2]. » Mais, continue Bayle, « la grande jeunesse du prince a été « cause que le roi n'a pas jugé à propos qu'il occupât « ce poste-là ; ainsi on y a mis M. Corneille le jeune [3]. » Assurément en refusant son agrément à l'élection de son fils, Louis XIV fit preuve de sens et de bon goût ; mais pour que l'Académie pût songer sans scandale à lui offrir un de ses fauteuils, et, circonstance aggravante, celui du grand Corneille, il fallait bien que le mérite du duc du Maine fût généralement reconnu comme lui constituant un titre légitime.

En résumé, les résultats de l'éducation du duc du Maine furent des plus brillants, et ce n'est pas sans raison que Mme de Maintenon se montrait fière de son élève. Un point cependant manqua, s'il faut tout dire, point capital et dont le défaut faillit tout compromettre : la virilité du caractère. Comme le duc de Bourgogne avec lequel il a

(1) Marmontel, *Choix de pièces tirées des anciens Mercures,* t. XXVII, p. 178.

(2) *Œuvres complètes,* Belin, 1821, t. II, p. 516.

(3) Bayle, *loc. citat.*

plus d'un rapport, le duc du Maine ne devint jamais tout à fait un homme. Il se défia toujours un peu trop et des autres et de lui-même, et eut trop constamment besoin d'appui. Saint-Simon, nous l'avons vu, lui impute « une « fausseté exquise, des artifices sans nombre, des simula- « tions sans mesure, une poltronnerie accomplie de cœur « et d'esprit (1). » En cela il exagère outrageusement selon son habitude, mais il ne ment pas sur le fond même des choses, et l'on peut dire qu'il met ici le doigt sur le point faible du favori de Mme de Maintenon. Le duc du Maine fut en effet mêlé à trop d'intrigues pour n'en avoir pas eu un peu le goût. Dans maint détail de ses lettres, on le voit biaiser, comme font tous les timides. C'en était un en effet; ses meilleurs amis en conviennent, Mme de Caylus la première. Parlant de la haute fortune de sa tante, elle regrette que son élévation l'ait empêchée de demeurer plus longtemps auprès du duc du Maine et d'achever son éducation comme elle l'avait commencée. « Elle n'aurait « rien ajouté, dit-elle, à l'agrément de son esprit, mais « elle lui aurait peut-être inspiré plus de force et de cou- « rage (j'entends celui de l'esprit), qualités si nécessaires « aux hommes élevés au-dessus des autres (2). » Venant de telle source, l'aveu est à retenir. Il est décisif : la force et le courage manquèrent au duc du Maine ; ce n'était pas un cœur viril.

Ce défaut eut sans doute plus d'une cause. La nature d'abord. Le duc du Maine naquit timide comme d'autres

(1) *Mémoires,* t. III, p. 437.

(2) *Souvenirs,* p. 41.

naissent hardis et violents. Le mystère dont sa première enfance fut entourée, ne put que développer cette disposition native. Son pied-bot y fut aussi pour quelque chose. On en était humilié autour de lui ; il le sentait amèrement et ne parvenait pas toujours à dissimuler sa souffrance. « Quoique je ne fasse pas grand'chose ici, écrivait-il de « l'armée à Mme de Maintenon en 1689, j'y fais toujours « plus qu'à la Cour, où je ne fais en tout que clopiner de- « vant gens à qui cela fait de la peine, au lieu que j'ap- « prends ici mon métier(1). » Mme de Maintenon elle-même, quoi qu'en dise Mme de Caylus, y contribua peut-être aussi pour sa part. Elle fut pour lui une mère trop tendre, et surtout elle le fut trop longtemps. Malgré sa haute raison, elle lui laissa prendre l'habitude de trop s'appuyer sur elle. L'heure de l'émancipation était depuis longtemps sonnée, qu'elle le tenait encore en lisière. A dix-neuf ans, il lui écrivait de l'armée : « Je vous prie de « vouloir bien me fournir des fins de lettres, car je n'en « ai plus que deux(2). » Ce trait dit tout : jamais pareille demande n'eût été adressée à un vrai maître.

Mais la principale cause de la timidité du duc, celle qui fatalement le condamnait à la défiance de lui-même, aux caresses intéressées, à l'intrigue, ce fut la fausseté de la situation que lui avait faite sa naissance. Vainement on l'avait légitimé ; vainement il vivait à la Cour, sur le pied de l'égalité, parmi les princes de la famille royale ; vainement, digne héritière de l'orgueil des Mortemart, sa

(1) *Correspondance générale*, t. III, p. 193.

(2) Id., *ibid.*, t. III, p. 187.

mère lui écrivait : « Il est bon que vous sachiez que vous « êtes heureusement sauvé du mélange du sang qui arrive « d'ordinaire aux gens de votre espèce, et que, de « quelque côté que l'on vous regarde, on vous trouvera « la noblesse, du courage et de l'esprit; c'est une singu- « larité bien avantageuse (1) » ; le pauvre prince était trop intelligent pour ne pas sentir qu'il y avait une flétrissure sur son berceau ; qu'en dépit du respect dont on l'entourait, un secret mépris pesait sur lui ; bref, qu'il était, selon le mot de sa mère elle-même, *d'une espèce de gens* que la société n'accepte pas. Une anecdote, empruntée aux *Notes des Dames de Saint-Cyr,* prouve que de très bonne heure il eut au cœur cette cruelle morsure. « Mme de « Maintenon le reprenant un jour d'être haut et fier, elle « lui dit : Voyez le roi, personne à la Cour n'est si poli « que lui ; il n'est point pointilleux comme vous. — Ah ! « dit le jeune prince, c'est qu'il est sûr de son rang, et je « ne le suis pas du mien. » A quoi La Beaumelle ajoute ces mots, qu'il prête avec assez de vraisemblance à Mme de Maintenon : « Il dit cela d'un ton si ferme et si affligé « que je ne pus retenir un soupir (2). »

La justice divine a de ces revendications terribles. On ne prescrit pas contre elle, et les fautes des pères sont le plus souvent cruellement expiées par leurs enfants.

(1) Id., *ibid.,* t. II, p. 210.

(2) Voir Lavallée, *Correspondance générale,* t. II, p. 341.

III

Adolescence du Duc du Maine. — Service militaire. Son mariage. — Clagny et Sceaux.

GRACE à la rare ouverture de son intelligence, l'éducation du duc du Maine fut terminée de très bonne heure. Il conserva quelques-uns de ses maîtres, Malézieu entre autres, avec lequel il continua assez longtemps l'étude des mathématiques; mais dès sa quatorzième année, il cessa d'être sous leur tutelle. Nous le voyons en effet, sur la fin de 1683, installé à Clagny avec sa maison, sur le pied d'un jeune seigneur émancipé, qui partage son temps entre ses chiens, l'étude et la lecture [1].

Clagny était une résidence somptueuse, à deux cents pas de Versailles, sur le chemin de Paris, que Louis XIV avait fait construire à grands frais, sur les plans de Mansart, pour l'offrir à Mme de Montespan. Commencés en 1674 et conduits avec une rapidité toute moderne, les travaux qui occupèrent jusqu'à douze cents ouvriers [2], ne furent terminés que six ans plus tard. Le grand architecte des constructions royales s'y était surpassé au point d'arracher à Louis XIV ce cri d'admiration : « Il n'y a qu'un « Mansart capable de faire un ouvrage aussi achevé ! » Le

(1) *Correspondance générale,* t. II, p. 339.

(2) SÉVIGNÉ, *Lettres,* t. III, p. 504.

plan du château était, à peu de chose près, mais dans des proportions moindres, celui dont on se servit pour le palais de Versailles. Il avait deux ailes qui se développaient aux flancs d'un pavillon central avec marteaux en retour, une vaste cour cernée par des arcades portant un attique avec des combles à la Mansart, cinq perrons, une grande galerie représentant l'histoire d'Énée en plusieurs tableaux entremêlés de groupes. L'escalier d'honneur, d'une construction ingénieuse et hardie, menait à un spacieux vestibule, et de là au grand salon, contigu à deux appartements ouvrant sur une chapelle par des tribunes.

Le palais était entouré de jardins charmants qui faisaient l'admiration générale. Mme de Sévigné, qui les visita en 1675, les décrivait ainsi à sa fille : « Nous fûmes « à Clagny : que vous dirais-je ? C'est le palais d'Armide. « Le bâtiment s'élève à vue d'œil ; les jardins sont faits : « vous connaissez la manière de Le Nôtre ; il a laissé un « petit bois sombre qui fait fort bien ; il y a un petit bois « d'orangers dans de grandes caisses ; on s'y promène ; « ce sont des allées où l'on est à l'ombre ; et pour cacher « les caisses, il y a des deux côtés des palissades à hauteur « d'appui, toutes fleuries de tubéreuses, de roses, de jas- « mins, d'œillets ; c'est assurément la plus belle, la plus « surprenante, la plus enchantée nouveauté qui se puisse imaginer : on aime fort ce bois (1). »

A ces jardins Le Nôtre avait joint une magnifique orangerie pavée de marbre, et une ménagerie dont on parlait comme de la huitième merveille du monde. C'est Dangeau,

(1) Sévigné, *Lettres,* t. IV, p. 21.

ce parfait courtisan, qui, au dire de Mme de Sévigné, s'était chargé de la peupler. « Dangeau, écrit-elle en 1676 à « Mme de Grignan, a voulu donner des présents. Il a « commencé la ménagerie de Clagny : il a ramassé pour « plus de deux mille écus de toutes les tourterelles les « plus passionnées, de toutes les truies les plus grasses, « de toutes les vaches les plus pleines, de tous les mou- « tons les plus frisés, de tous les oisons les plus oisons, « et fit hier repasser en revue cet équipage, comme « celui de Jacob, que vous avez dans votre cabinet à « Grignan [1]. »

Toutes ces merveilles ont été détruites, au commencement du règne de Louis XVI, par le comte d'Angivilliers, directeur des bâtiments du roi, qui fit construire dix-huit rues et deux boulevards sur leur emplacement. Elles avaient coûté des sommes folles qui faisaient le désespoir de Colbert. A une époque où le trésor était épuisé par des guerres ruineuses, et où les peuples aux abois appelaient un soulagement nécessaire, le sage ministre dut payer, bien à contre-cœur sans doute, pour l'achat des terres de Clagny et de Glatigny 405,502 livres, et pour les constructions du château et des dépendances 2,356,728 livres 7 sous 8 deniers, le quart environ de ce que coûtait alors le budget de la marine.

Cette splendide demeure dont le trésor avait fait tous les frais, était devenue en 1685 la propriété de Mme de Montespan par une donation en forme, enregistrée à la Chambre des Comptes et à la Cour des Aides. Mais l'al-

(1) *Lettres,* T. V, p. 146.

tière marquise dont à cette date la faveur était épuisée, ne pouvait se résigner à rester à deux cents pas de Versailles pour y donner à tous le spectacle de sa disgrâce. Elle avait donc abandonné Clagny à son fils, auquel, du reste, la propriété en avait été substituée par une clause de la donation royale (1). Quelques années plus tard, elle devait lui céder aussi le grand appartement qu'elle occupait à Versailles, ainsi qu'à Fontainebleau. La religion et la raison l'avaient en effet déterminée à quitter tout à fait une Cour dont elle avait été trop longtemps l'idole, et où elle n'était plus admise qu'à titre de gouvernante de sa plus jeune fille, Mlle de Blois (2). Après divers déplacements, elle finit par aller se fixer à Paris, chez les Dames de Saint-Joseph de la rue Saint-Dominique, dans les dépendances de l'établissement qu'elle leur avait fait bâtir aux jours de sa faveur.

C'est dans cette royale résidence de Clagny, ainsi abandonnée par Mme de Montespan, que, à l'issue de ses études, le duc du Maine alla s'établir avec sa maison. Il y mena pendant plusieurs années une existence assez retirée.

Dans une lettre de 1687 à Mme de Maintenon, il se peint en effet lui-même comme « un gentilhomme de campagne, « qui passe sa vie loin du monde, toujours dans les fo- « rêts, allant au moins trois fois par semaine à la chasse

(1) Pour ce qui concerne Clagny, voir J.-A. Le Roi, *Histoire des rues de Versailles,* 1861, 2e édition, p. 4 et sq.; Desnoireterres, *op. cit.*, t. III, p. 85-118, et P. Clément, *op. cit.*, p. 48-53.

(2) Mme de Caylus, *Souvenirs*, p. 151.

« aux chiens courants et s'y divertissant à merveille, ne « recevant pas de visites, vivant seul avec ses gentils- « hommes, et réduit pour en être compris à leur parler « de la chasse dans tous ses entretiens (1) ».

Cette vie retirée convenait à la timidité naturelle du duc du Maine. Elle était en outre au goût du roi, car, ainsi que le dit Mme de Caylus, « il n'aimait pas naturellement « que ceux qu'il admettait dans sa familiarité fussent in- « finiment répandus dans le grand monde (2). » Et toutefois force lui était bien de se montrer à Versailles, quand le roi s'y trouvait, et de le suivre soit à Marly, soit dans les autres résidences royales. Bien que depuis son mariage secret avec Mme de Maintenon, l'entourage de Louis XIV se fût considérablement amélioré, ces séjours à la Cour n'étaient pas sans danger pour la jeunesse du duc du Maine. Il y eût très probablement contracté de déplorables habitudes sans l'active et ferme tendresse de son ancienne gouvernante, à laquelle il eut le bon esprit de continuer à s'ouvrir avec une confiance filiale sur tous les détails de sa conduite (3).

Deux périls surtout le menaçaient : le jeu et les mauvaises mœurs.

On jouait beaucoup chez le roi, et un peu partout, au hoca, au lansquenet, surtout à la bassette. Ce dernier jeu avait été introduit en France, vers 1675, par l'ambassadeur de Venise, Justiniani, et tout d'abord avait fait fureur et à la

(1) Lavallée, *Correspondance générale*, t. III, p. 104.

(2) *Souvenirs*, p. 41.

(3) Lavallée, *op. cit.*, t. III, p. 101 sq.

Cour et à la ville. Quelques années après, c'était un délire général, qui avait gagné les femmes aussi bien que les hommes, et dont la violence serait aujourd'hui incroyable, si cent témoins ne l'attestaient. « Les femmes volaient leur mari « pour y jouer, raconte Bussy-Rabutin ; les enfants leur « père ; et jusqu'aux valets qui venaient regarder par-dessus « l'épaule des joueurs, et les prier de mettre une année de « leurs gages sur une carte (1). » Dans le grand monde la bassette dévorait des fortunes. Un soir, au dire de Cheaulieu, le duc de Vendôme y perdit chez la comtesse de Soissons « au moins la moitié de son hôtel (2). » Mme de Montespan s'était, elle aussi, laissé gagner par la passion de la bassette. Elle y jouait un jeu d'enfer, et les salons de Versailles étaient devenus, grâce à elle, un véritable tripot. Mme de Montmorency écrivait en 1678 à Bussy : « Mme de Montespan fait des coups à la bassette qui peuvent « aller à un million ; elle gronde et le roi aussi, quand on « ne les tient pas. « Le comte de Rébenac écrivait l'année suivante au marquis de Feuquières : « Le jeu de « Mme de Montespan est monté à un tel excès que les « pertes de 100,000 écus sont communes. Le jour de « Noël, elle perdait 700,000 écus ; elle joua sur trois « cartes 150,000 pistoles, et les gagna. Et à ce jeu-là, on « peut perdre ou gagner cinquante ou soixante fois en un « quart d'heure (3). » Écoutons encore un autre témoin, le marquis de Trichâteau : « On m'écrit par le dernier

(1) *Histoire amour. des Gaules* (Jannet), t. III, p. 412.

(2) *Lettres inédites* (1850), p. 146.

(3) *Lettres inédites des Feuquières*, t. IV, p. 277.

« ordinaire que, la nuit du lundi au mardi, Mme de Mon-
« tespan perdit 400,000 pistoles(1) contre la banque,
« qu'elle regagna à la fin. Sur les huit heures du matin,
« Bouyn, qui tenait la banque, voulut se retirer; mais la
« dame lui déclara qu'elle voulait encore s'acquitter
« d'autres 100,000 pistoles qu'elle devait de vieux, ce
« qu'elle fit avant de se coucher(2). » L'abus devint bientôt si criant que le Parlement dut intervenir : le 16 septembre 1680, il lança un arrêt qui interdit la bassette. Mais le démon du jeu n'y perdit rien. On continua à se ruiner comme avant l'arrêt, seulement ce fut au hoca ou au lansquenet. En 1682, un témoin écrivait encore :
« Mme de Montespan a perdu, dit-on, au hoca, 50,000 écus.
« Le roi l'a trouvé fort mauvais, et s'en est fort fâché
« contre elle(3). »

Avec de pareils exemples il était difficile que le duc du Maine résistât à l'entraînement général. Il joua donc; heureusement pour lui il perdit, ne put payer, et, n'osant s'adresser à sa mère, il eut recours à Mme de Maintenon. Voici la lettre qu'il lui écrivait tout tremblant en 1686 :
« Comme il faut toujours finir par dire ses péchés à son
« confesseur, je viens vous avouer à présent la cause de
« toutes mes dettes passées, sans comparaison, avec la
« contrition d'un bon pénitent. La crainte d'une juste
« réprimande ou remontrance, ce que je crains plus que

(1) La pistole valait de 10 à 11 livres, 40 à 50 francs de nos jours : c'était donc 16 à 20 millions que perdait Mme de Montespan.

(2) *Correspondance de Bussy-Rabutin,* t. IV, p. 320.

(3) Cité par P. Clément, *op. cit.*, p. 109.

« celles de Mme de Montespan, parce qu'elles sont tou-
« jours autorisées de la raison, me fait, pour cette cause,
« recourir à la plume. Cette même crainte qui m'empêche
« de vous dire tout ceci moi-même, m'a toujours empê-
« ché de vous demander de l'argent, quand j'en ai eu
« affaire. L'impossibilité que j'ai trouvée d'être à Marly
« sans jouer, et ne trouvant personne qui voulût jouer
« petit jeu, je perdis hier cinquante pistoles contre M. de
« Richelieu et autant contre le comte de Gramont. N'in-
« terprétez point mal, je vous conjure, l'excès de ma
« crainte, et me donnez plutôt courage, puisque ce qui
« la rend si grande est le chagrin de vous avoir fâchée, à
« laquelle je ne puis donner un nom qui convienne mieux
« que la crainte filiale. Je finis par vous prier de ne me
« point vouloir mal de tout ceci (1). »

Naturellement Mme de Maintenon paya les cent pistoles, mais jugeant l'occasion bonne pour corriger son élève, elle lui fit une scène qui dut être terrible, à en juger par cette seconde lettre du prince : « Je suis au
« désespoir de vous voir rougir de moi : je renonce dès
« ce moment au trictrac ; si vous le voulez, je renoncerai
« à la chasse qui est mon unique plaisir; au billard aussi,
« s'il le faut ; je ne demande qu'à savoir à quoi m'en
« tenir... Enfin il n'y a rien que je ne fasse pour vous
« empêcher ce mot de rompre avec moi. Sans songer
« au tort que cela me ferait dans le monde, je sens bien
« que nous ne serions pas longtemps brouillés, et que je
« ne saurais soutenir la vie, si vous ne m'aimiez, et y

(1) *Correspondance générale*, t. III, p. 59.

« prissiez autant de part que le mérite l'amitié que j'ai et « que j'aurai toujours pour vous (1). »

La leçon porta son fruit ; le duc du Maine rompit avec le jeu, et dans toute la suite de sa correspondance nous ne voyons pas que Mme de Maintenon ait eu besoin de revenir sur ce point.

Un autre danger plus grave menaçait le jeune prince ; je veux parler de la galanterie. Par une pratique de plus de vingt années, Louis XIV l'avait mise à la mode autour de lui : il en fut puni, car lorsqu'il se décida sur le tard à se réformer lui-même, il fut assez longtemps impuissant à réformer sa Cour. Ses propres filles étaient les premières à le désoler par la légèreté de leurs mœurs. Le salon de Mlle de Nantes, mariée à douze ans au duc de Bourbon, petit-fils du grand Condé, était célèbre par sa frivolité. « Mme la duchesse de Bourbon, dit Mme de La Fayette dans « ses *Mémoires,* était des plus jeunes et des plus éveillées, « et rassemblait chez elle ce qu'il y avait de plus jeunes « femmes, à la tête desquelles était Mme de Valentinois, « fille de M. d'Armagnac, plus coquette elle toute seule « que toutes les femmes du royaume ensemble (2). » Outre Mme de Valentinois, la Duchesse recevait aussi sa sœur, Mlle de Blois, fille de Mlle de La Vallière, qui avait épousé l'aîné des princes de Conti. « C'était, dit Mme de « Caylus, une princesse d'une rare beauté, agréable « comme sa mère, avec la taille et l'air du roi son père, « et auprès de laquelle les plus belles et les mieux faites

(1) *Correspondance générale,* t. III, p. 58.

(2) *Mémoires de Mme de La Fayette,* p. 202.

« n'étaient pas regardées ; » mais, ajoute-t-elle, « on ne « peut nier que sa coquetterie ne fût extrême[1]. » Aussi lui prêtait-on des liaisons compromettantes[2], et ses propos n'étaient rien moins que discrets[3]. Belle comme sa sœur, plus aimable et plus brillante encore, la duchesse de Bourbon n'avait pas une réputation meilleure[4]. Ses imprudences allèrent de très bonne heure si loin que son beau-père dut prévenir le roi, lequel donna mission à Mme de Maintenon de lui infliger une verte semonce. Elle le fit, mais sans succès, car, à ce qu'assure Mme de La Fayette, Mme la Duchesse prit en plaisantant les gronderies de son ancienne gouvernante, « et se mit à lui rire au « nez[5]. »

Naturellement le duc du Maine fréquentait beaucoup le salon de sa sœur, qui était presque de son âge et avec laquelle il avait été élevé. Il y portait une candeur et une innocence qui émerveillaient ces jeunes femmes, et dont la Duchesse avait, à ce qu'il semble, pris à cœur de le dépouiller. Léger comme on l'est à son âge, le Duc prit vite goût à cette dangereuse société. Heureusement Mme de Maintenon était là qui veillait. Elle ne tarda pas à s'apercevoir qu'on lui *gâtait* son élève, et elle s'empressa de lui signaler le danger. Ce fut d'abord à mots couverts, car la situation exigeait des ménagements extrêmes. Le Duc

(1) *Souvenirs*, p. 113, 114.
(2) *Ibid.*, p. 115 et 163.
(3) *Ibid.*, p. 160 sq.
(4) *Ibid.*, p. 181, et La Fayette, *Mémoires*, p. 202.
(5) *Ibid.*, p. 202.

commença par saisir assez mal ces insinuations vagues. « Je ne comprends pas bien, Madame, lui écrivait-il en « 1688, pourquoi vous craignez tant que Mme la Duchesse « me gâte; mais il faut que vous ayez vos raisons, et je « vous assure que j'y songerai (1). » Mme de Maintenon ne donna pas *ses raisons*, mais elle continua d'avoir l'œil ouvert et de prêcher la prudence. Le Duc finit par comprendre ces cris de mystérieuse alarme ; car un an après, il écrivait du camp de Hornu à sa vigilante conseillère : « J'ai été fort alarmé, quand j'ai vu dans la « lettre que vous écriviez à M. de Court, que vous es- « pérez me revoir à votre retour de Fontainebleau. Quoique « je ne fasse pas grand chose ici, j'y fais toujours plus « qu'à la Cour..... J'apprends ici mon métier, et je n'y « vois point Mme la Duchesse que vous craignez toujours « qui me gâte. Je ne manque pas, comme vous voyez, de « raisons pour demander à servir longtemps, sans parler « de l'extrême envie que j'en ai (2). » Évidemment à cette date le duc du Maine avait compris où était le péril qu'on lui signalait vaguement : il le combattait en le fuyant, ce qui, en pareil cas, fut toujours la meilleure des tactiques. Grâce à cette conduite prudente, il échappa à la contagion générale et conserva sa vertu. Il y a là un trait qu'il faut relever, car il donne une haute idée de son caractère : le duc du Maine fut un prince chaste. A une époque où une femme aussi difficile à scandaliser que la mère du Régent pouvait écrire : « Il n'y a plus de vice ici dont on ait

(1) *Correspondance générale*, t. III, p. 136.
(2) *Id.*, t. III, p. 192.

« honte; et si le roi voulait punir tous ceux qui se ren-
« dent coupables des plus grands vices, il ne verrait plus
« autour de lui ni nobles, ni princes, ni serviteurs; il n'y
« aurait même aucune maison de France qui ne fût en
« deuil[1], » presque seul le fils de Mme de Montespan eut le mérite de conserver des mœurs absolument irréprochables. Il est en effet à remarquer que, parmi les calomnies de tout genre dont ses ennemis ont essayé de flétrir sa mémoire, aucune ne porte sur ses mœurs. Saint-Simon lui-même est muet sur ce point. Son silence est un hommage; je n'en connais pas de plus expressif et de plus flatteur.

La guerre ne devait pas tarder à venir en aide à Mme de Maintenon en arrachant son élève à l'oisiveté de la vie des Cours et aux dangers qu'elle entraîne. Comme son père, comme tous les princes de la famille royale, le duc du Maine était brave. Il savait que sa place était dans les camps, et de très bonne heure il demanda à y être envoyé. Il n'avait pas encore en effet douze ans, que déjà il suppliait le roi de l'emmener avec lui à l'armée. « Si j'étais
« capable de ressentir quelque mouvement de joie, lui
« écrivait en 1681 Mme de Montespan qui venait de perdre
« sa fille aînée, j'en aurais eu de voir la manière dont le
« roi a reçu la proposition que vous faites d'aller à la
« guerre : il en a été si content, qu'il en parlait à tout le
« monde, et je ne doute pas que, si vous eussiez été ici,
« il ne vous eût mené avec lui. Pour moi, qui aime votre
« réputation par-dessus toutes choses, j'aurais consenti

(1) *Correspondance de Madame, Duchesse d'Orléans*, t. I, p. 39.

« sans peine à vous voir entreprendre un voyage où votre « santé aurait été fort hasardée, pour jouir du plaisir de « vous entendre louer de tout le monde, et de vous voir « faire quelque chose qui marque un courage et une am- « bition convenables au fils d'un héros [1]. »

Au moment où le jeune prince reçut cette lettre, il était pour la troisième fois à Barèges entre les mains des médecins : sa santé ainsi que sa jeunesse ne permettaient guère de donner satisfaction à ses instincts guerriers. Il fallut attendre que l'âge, les soins, la chasse, eussent développé ses forces. Elles lui vinrent assez lentement, et ce ne fut qu'en 1688 qu'il put enfin entrer en campagne. Il partit le 25 septembre avec le Dauphin, le duc de Bourbon et le prince de Conti pour aller rejoindre l'armée du maréchal de Duras qui assiégeait Philippsbourg. Il avait avec lui son gouverneur, le marquis de Montchevreuil; son premier gentilhomme, capitaine de ses gardes, le comte de Jussac; son écuyer, le chevalier d'Aulnay, et le secrétaire de ses commandements, Caton de Court. A peine arrivés, le Dauphin et le duc du Maine voulurent voir le feu, et le Maréchal leur ménagea l'occasion d'en recevoir le baptême. Dès le lendemain, tout fier de sa prouesse, le Duc s'empresse d'écrire à Mme de Maintenon : « Je ne « puis exprimer la joie que j'ai... L'endroit où Monsei- « gneur voulait aller était fort découvert; l'on a pris la « précaution de faire demeurer derrière le gros de sa « suite; je me suis avancé seul avec lui. Comme l'on « était vu à plein de la place, les ennemis ont braqué de

(1) P. CLÉMENT, *Lettres de Mme de Montespan*, lettre 24e, p. 257.

« notre côté deux pièces de canon et douze livres de « balles. Le boulet de la première a donné dans le Rhin, « et celui de la seconde a passé par-dessus notre tête à « toute volée. Quatre paysans qui étaient par derrière se « sont jetés ventre à terre, et le boulet a été trouvé à « cent pas de là [1]. » Cette belle ardeur se soutint pendant toute la durée du siège, qui se prolongea jusqu'au 14 novembre. « Je m'accommode fort bien de ce métier-« ci, écrivait le Duc, le 25 octobre, et j'espère qu'un jour « je pourrai y réussir. Au moins, à présent, fais-je tout mon « possible pour m'instruire [2]. » Il faut croire qu'il ne se flattait pas, car le roi prit la peine d'écrire à M. de Montchevreuil pour le féliciter de l'attitude de son pupille : « La « contenance du duc du Maine et sa fermeté, lui disait-il, « me font grand plaisir [3]. » A cet éloge le roi ajouta un témoignage de satisfaction plus positif : il donna au Duc le régiment de cavalerie du marquis du Bordage qui avait été tué d'un coup de mousquet en visitant les postes de la tranchée [4].

C'était peut-être, pour le dire en passant, se montrer un peu prodigue. Cette même année, le Duc avait déjà reçu de son père la charge de général des galères. Deux ans auparavant, il en avait eu le cordon du Saint-Esprit ; en 1682, le gouvernement du Languedoc ; en 1675, le régiment d'infanterie de Turenne ; et en 1674, la charge

(1) *Correspondance générale*, t. III, p. 119.

(2) *Ibid.*, t. III, p. 132.

(3) *Ibid.*, t. III, p. 127.

(4) DANGEAU, *Journal*, 24 octobre 1688, t. II, p. 195.

de colonel-général des Suisses. Toutes ces dignités, jointes à celles que lui avait attribuées en 1681 la donation de Mademoiselle, faisaient du jeune Duc un assez grand personnage. Elles lui constituaient en outre un revenu considérable dont Dangeau nous donne le détail : « M. le duc « du Maine, dit-il, à qui le roi a réglé sa maison, gou« verne ses affaires présentement; Mme de Montespan n'en « a pas voulu avoir la direction. Il jouit environ de « 350,000 livres de rente, savoir : 100,000 livres du gou« vernement de Languedoc; 25,000 écus de la pension « du roi ; 48,000 livres de la charge de général des ga« lères; et 100,000 francs de la charge des Suisses, outre « une pension qui y est attachée. On ne comprend point « dans son revenu le duché d'Aumale, etc... (1). »

L'année suivante, 1689, le duc du Maine fut envoyé à l'armée de Flandres, et servit sous le maréchal d'Humières, à la tête de son régiment de cavalerie, pendant toute la campagne qui dura six mois, de mai à novembre. Nous trouvons dans ses lettres la même ardeur guerrière (2), mais les occasions d'en faire preuve ne se présentèrent pas. Il apprit du moins son métier, et fit le service de brigadier avec assez de succès pour oser concevoir l'espérance d'être mis à la tête de la cavalerie. Avec une confiance dont la naïveté est faite pour nous surprendre, il pria Mme de Maintenon d'obtenir pour lui du roi la charge de colonel-général de cette arme (3), et, chose plus étonnante et qui témoigne

(1) DANGEAU, *Journal*, 2 mars 1689, t. II, p. 343.

(2) Voir *Correspondance générale*, t. III, p. 187 et 197.

(3) *Ibid.*, t. III, p. 194 et 197.

une singulière faiblesse de cœur dans un prince qui mit toujours tant de soin et de tact à choisir les hommes, le roi ne vit aucune difficulté à revêtir son jeune fils d'un emploi si important.

L'année 1690 est la plus brillante de la vie militaire du duc du Maine. Il fit, en qualité de maréchal de camp commandant la cavalerie, la campagne de Flandres sous le Maréchal de Luxembourg, qui commandait une des cinq grandes armées avec lesquelles Louis XIV faisait tête sur toutes ses frontières à l'Europe coalisée contre lui. C'est le jeune prince qui, le 1er juillet, fit, à la tête de quatre-vingt-onze escadrons, à Fleurus, la célèbre charge de flanc qui rompit l'armée du prince de Waldeck, et valut à la France une des belles victoires du grand règne. La ligne de la Sambre conquise, cinq à six mille morts du côté de l'ennemi, huit mille prisonniers dont sept cents officiers, quarante-neuf pièces de canon, deux cents chariots de munitions, deux cents drapeaux, tels furent les résultats de cette action décisive (1). Le duc se hâta d'en donner la nouvelle à Mme de Maintenon. « Je suis ravi, « lui écrivait-il le surlendemain de la bataille dans une « lettre d'une modestie admirable, je suis ravi, Madame ; « j'ai vu une bataille ; c'est une marque de mon bonheur. « Je m'en porte bien, Dieu merci. Je n'aurais jamais fait « si je disais du bien de tous ceux qui le méritent ; je « me contenterai seulement, Madame, de dire que Van- « deuil mériterait bien d'être maréchal de camp, et que « je m'estimerais bien heureux si le roi pouvait être con-

(1) De Noailles, *Histoire de Mme de Maintenon,* t. IV, chap. III, p. 289 sq.



« tent des services d'un boiteux, et qu'il trouvât que je « commence à mériter toutes ses bontés. » Signé : *Le pauvre Gambillart* (1).

Ce que le prince ne dit pas, c'est la part qu'il eut au succès de la journée et le danger qu'il y courut. Mais on ne tarda pas à être renseigné sur ces deux points à la Cour. « M. le duc du Maine s'est fort distingué à Fleurus, « écrivait Dangeau ; il a eu quatre ou cinq de ses gens « tués à ses côtés, et a eu un cheval tué sous lui... Jussac, « gentilhomme de la chambre du Duc, et Janvry, ont été « tués à ses côtés ; Chavanges, colonel de cavalerie qui « commandait son régiment, a été tué aussi auprès de « lui (2). » On lit aussi dans la *Gazette :* « Le duc du « Maine, général de la cavalerie, mena plusieurs fois les « escadrons à la charge, se mêla parmi les ennemis, eut « un cheval tué sous lui, et donna des marques d'une « valeur extraordinaire; mais il essuya un fort grand feu « d'infanterie, et ce fut dans cette occasion que le comte « de Jussac, le marquis de Villarceaux et le chevalier de « Soyecourt furent tués (3). » Sur la mort du comte de Jussac, Mme de Sévigné ajoute quelques détails bons à retenir : « Ce pauvre Jussac ! Il était comme retiré ; Mme de « Montespan le fit venir par force à la Cour, et puis à la « guerre, où avec un prince qui prend goût au métier et « qui ne trouve rien de trop chaud, il ne devait pas ap- « paremment faire de vieux os... Il suit son pupille ; le

(1) *Correspondance générale,* t. III, p. 233.

(2) Dangeau, *Journal,* t. III, p. 160 et 161.

(3) *Gazette,* du 20 juillet 1690, p. 359 et 360.

« prince tombe, parce qu'il a eu deux chevaux tués sous « lui ; ce bon gouverneur veut le relever ; on le tue : « voilà qui est fait[1]. »

Les éloges que l'on donnait de toutes parts au Duc sur sa valeur et son intelligence touchèrent vivement le roi et Mme de Maintenon. Ils lui adressèrent leurs félicitations, auxquelles le prince répondit par ce billet vraiment charmant : « Je suis bien honteux, Madame, de toutes les « louanges qu'on me donne et de tous les compliments « que je reçois. Cela donne mauvaise opinion des Fran- « çais, quand on voit crier au miracle à un homme qui « n'a fait simplement que son devoir. Enfin je ne veux « point faire l'auteur grave et le sévère dans un temps « que je suis ravi de tous les côtés. Quel plaisir aurai-je, « Madame, à vous embrasser et à voir la joie peinte sur « le majestueux visage du roi[2] ! »

Effrayée après coup du danger qu'avait couru son enfant bien-aimé, Mme de Maintenon, en mère chrétienne qu'elle était, lui posa quelques questions sur l'état de sa conscience. Le Duc eut le tort de s'en piquer, mais il donne dans sa réponse des détails sur sa conduite, qui montrent que nous n'avons pas exagéré en faisant ailleurs l'éloge de sa piété. « Je n'ai pas encore fait mes dévotions, lui dit-il. « Il y a, si j'ose le dire, Madame, de la faute du Père de « La Chaise... J'entends la messe tous les jours, à la ré- « serve de ceux où je monte à cheval à trois heures du « matin et n'en descends qu'après midi. Je tiens dans la

(1) Sévigné, *Lettres*, t. IXe, p. 545 et 549.

(2) *Correspondance générale*, t. III, p. 235.

« règle le plus que je puis ceux que j'ai l'honneur de « commander ; je secours les misérables, j'apaise les que-« relles, et je n'ai jamais fait mal à personne, pas même « à ceux qui le méritent. Ensuite, Madame, je vous dirai « que je ne me lève ni ne me couche, que je ne songe « que je puis mourir à tous moments... Enfin, je me flatte « d'être vraiment honnête homme, et serais bien fâché que « vous me crussiez libertin en un âge où, si j'ose le dire, « je mérite louange de me conduire comme je fais... (1) »

L'année 1691 se passa presque tout entière dans les camps. Dès les premiers jours de mars, le roi avait quitté brusquement Versailles pour aller prendre le commandement de l'armée de Flandres, qui venait d'investir Mons, l'importante capitale du Hainaut. Le duc du Maine le suivit, ainsi que le dauphin et leur jeune frère, le comte de Toulouse, à peine âgé de treize ans. Chacun y fit son devoir, à l'exemple du roi qui payait bravement de sa personne, et « s'exposait, au dire du Duc, comme un jeune « fou, qui aurait sa réputation à établir, et à montrer « qu'il n'a pas peur (2). » Malgré la force de la place, le siège dura peu. Notre armée d'investissement était considérable : outre vingt-deux mille pionniers, nous avions près de soixante-dix mille soldats, dont vingt-sept mille cavaliers, contre trente-cinq mille hommes que le roi Guillaume réunit en toute hâte et qui n'osèrent troubler nos travaux. Après douze jours de bombardement, Mons dut se rendre et, le 12 avril, le roi rentra à Versailles.

(1) *Correspondance générale*, t. III, p. 239.

(2) *Ibid.*, t. III, p. 286.

La guerre reprit au commencement de mai, et le duc du Maine revint en Flandre, où il servit en qualité de maréchal de camp, sous le maréchal de Luxembourg. Il brûlait de se signaler comme à Fleurus, mais les occasions firent défaut. Notablement inférieur en forces, Luxembourg dut se borner à tenir en haleine les quatre-vingt mille soldats que les alliés avaient réunis entre la Moselle et la mer. La campagne n'eut qu'une seule action d'éclat ; ce fut le combat de Leuze, où le maréchal, profitant d'un faux mouvement de l'ennemi, fondit, le 18 septembre, à la tête de trente escadrons, sur son arrière-garde forte de soixante-quinze escadrons, la mit en déroute, et se retira, sous le feu de l'infanterie, emportant quarante drapeaux et laissant le terrain jonché de quinze cents ennemis. Le duc du Maine prit part avec le duc de Chartres et la plupart des officiers généraux à ce beau fait d'armes, mais il n'y joua qu'un rôle secondaire. Au lieu de laisser la direction de cette charge brillante au prince, à qui elle revenait en sa qualité de colonel-général de cavalerie, le maréchal la conduisit lui-même et eut toute la gloire de son succès. On lui en sut mauvais gré à Versailles. « Le roi, écrivait Mme de Maintenon huit jours « après la bataille, le roi n'a pas été content du person- « nage que M. de Luxembourg a fait faire à notre prince « dans le dernier combat [1]. » Quoique bon courtisan, Luxembourg était avant tout général : s'il se substitua à son lieutenant, c'est sans doute que, tout en prisant très haut sa bravoure, il doutait de son coup d'œil, de sa prudence et de son habileté. Il faut en effet que ces qualités

(1) *Correspondance générale*, t. III, p. 305.

8

essentielles aient manqué au prince, car quelques mois après l'affaire de Leuze, nous trouvons au bas d'une lettre de Mme de Maintenon à Mme de Brinon, ce jugement qui, sous sa forme sommaire, est des plus significatifs : « M. le « duc du Maine est un guerrier très étourdi, irrégulier et « distrait; à cela près il a quelque mérite [1]. »

Si fâcheux que fût alors pour un prince ce défaut des grands dons militaires, la résignation ne devait pas coûter beaucoup. Qui ne peut exceller comme général peut faire un très bon époux; cela suffit : là est en somme le vrai devoir et aussi le bonheur. Le duc du Maine le pensa, et voyant que la guerre lui réussissait faiblement, il demanda à se marier. On le faisait alors de très bonne heure. Trois de ses sœurs étaient déjà très brillamment établies. L'aînée, Marie-Anne, avait en 1680 épousé, à quatorze ans, Armand de Bourbon, prince de Conti, qui en avait dix-neuf au plus. Cinq ans plus tard, la seconde, Louise-Françoise, âgée de douze ans, avait été unie au petit-fils du grand Condé, Louis, duc de Bourbon, qui n'en avait que seize. Enfin le 17 Février 1692, un peu à contre-cœur et au grand désespoir de sa mère, le jeune duc de Chartres, fils du duc d'Orléans, le frère du roi, avait accepté la main de la seconde Demoiselle de Blois, Françoise-Marie, qui venait d'entrer dans sa quinzième année. Le duc du Maine crut son tour venu, et demanda à être marié.

Le roi, qui entrevoyait l'avenir, s'efforça d'abord de l'en détourner. « Il lui disait franchement, raconte Saint-Simon, « que ce n'était point à des espèces comme lui à faire li-

(1) *Correspondance générale*, t. III, p. 328.

« gnée [1]. » Le Duc s'obstina « et le vainquit, ajoute Saint-« Simon, par la conscience et par Mme de Maintenon [2]. » L'embarras était de trouver un parti qui lui convînt. « On « ne sait qui lui donner, écrivait Mme de Maintenon. Le « roi penche plus à une particulière qu'à une princesse « étrangère ; Mademoiselle espère Monseigneur ; les filles « de M. le Prince sont naines ; en connaissez-vous d'au-« tres [3] ? » On écarta successivement Melle d'Uzès, à qui le roi avait tout d'abord pensé [4] ; la princesse Amélie de Brunswick, qui devait épouser plus tard l'empereur Joseph [5] ; Melle d'Orléans, fille de la Palatine, que cette seconde mésalliance eût exaspérée [6] ; et l'on se rabattit sur les petites-filles du grand Condé.

Le héros de la Fronde n'eut garde de repousser cette alliance. Réconcilié en apparence depuis vingt ans, il sentait vaguement que, au fond du cœur, Louis XIV n'avait ni oublié ni pardonné sa trahison. Très désireux de rentrer en grâce, il avait été le premier à solliciter l'honneur d'unir son sang à celui du roi. M. le Prince, son fils, en avait bassement témoigné un désir plus vif encore. « J'ose assurer, dit Mme de Caylus, et par ce que j'ai vu, « et par ce que j'ai appris de gens bien informés, que le « Roi n'aurait jamais pensé à élever si haut ses bâtards,

(1) Saint-Simon, *Mémoires* (éd. Boislisle), t. I, p. 99, et Caylus, *Souvenirs*, p. 42.

(2) *Additions au Journal de Dangeau*, t. I, p. 354.

(3) *Corresp. générale*, t. III, p. 305.

(4) Caylus, *Souvenirs*, p. 42.

(5) De Luynes, *Mémoires*, t. II, p. 176, et Saint-Simon, t. I, p. 110.

(6) Madame, *Corresp. complète*, t. I, p. 258.

« sans les empressements que ces deux princes de Condé « avaient témoignés pour s'unir à lui par ces sortes de « mariage [1]. » De très bonne heure ils avaient fait des avances au duc du Maine : Mme de Sévigné parle déjà en 1685 de son mariage avec l'aînée des quatre filles de M. le Prince comme d'une chose arrêtée [2]. Aussi lorsque, sur la fin de janvier 1692, le roi lui fit des ouvertures, l'Achille de la Fronde s'empressa-t-il de les accepter. En vrai courtisan qu'il était, il donna au duc du Maine à choisir entre les trois petites-filles qui lui restaient à marier. Toutes trois étaient extrêmement petites : Nous avons entendu Mme de Maintenon les qualifier de *naines ;* leur belle-sœur, Mme la Duchesse, les appelait de son côté « les poupées du « sang [3]. » L'aînée, Melle de Condé, était belle, pleine d'esprit et de raison ; mais la seconde, Melle du Charolais, avait peut-être une ligne de plus en hauteur ; cela lui valut la préférence.

La princesse Anne-Louise-Bénédicte, qui allait devenir duchesse du Maine, avait quinze ans, mais à sa taille on lui en eut donné dix. Il fallait, au dire de Madame, qu'elle fermât la bouche pour n'être pas laide, car ses dents étaient vilaines et mal rangées [4]. Mais elle rachetait ces défauts physiques par sa vivacité, sa pénétration, son esprit, son talent de bien dire. On sait que son frère, M. le Duc, avait eu pour précepteur La Bruyère ; les leçons de

(1) *Souvenirs*, p. 117.

(2) *Lettres*, t. VII, p. 381.

(3) *Souvenirs*, p. 177.

(4) *Corresp. complète*, t. II, p. 13.

ce maître incomparable n'avaient pas été perdues pour elle. Tous ceux qui l'ont connue, ont vanté le tour précis de son esprit et la justesse de son élocution aussi prompte que brillante. « Personne, dit Mme de Staal, n'a jamais « parlé avec plus de justesse, de netteté et de rapidité, ni « d'une manière plus noble et plus naturelle. Son esprit « n'emploie ni tour, ni figure, ni rien de tout ce qui « s'appelle invention. Frappé vivement des objets, il les « rend comme la glace d'un miroir les réfléchit, sans « ajouter, sans omettre, sans rien changer (1). »

Lorsque le choix du duc du Maine fut arrêté, le roi alla lui-même chez Mme la Princesse, à Versailles, demander en forme la main de sa fille. Un mois après on signait le contrat. « Pour l'honneur que les deux époux avaient « d'appartenir à Sa Majesté de sang et lignage, » ils eurent, l'un une somme de 750,000 livres, comme les princes du sang, et l'autre 100,000 livres. Le prince et la princesse de Condé constituaient à leur fille une dot de 800,000 livres, dont 500,000 en avancement d'hoirie. Le roi donnait à son fils un million comptant (2). Il offrit en outre à la Duchesse deux parures de 100,000 livres chacune (3). Définitivement retirée au couvent Saint-Joseph, Mme de Montespan ne parut pas à la cérémonie et laissa à Mme de Maintenon son rôle de mère. Elle ne se désintéressa point cependant de ce mariage; car elle donna, quelque temps après, à son fils, quatre lits magnifiques, dont un de

(1) *Mémoires,* t. I, p. 200.
(2) Archives nat., O* 36, fol. 77.
(3) DANGEAU, *Journal,* t. IV, p, 25 sq.

40,000 écus, et toutes ses perles à sa belle-fille (1). Le lendemain du contrat, mercredi 19 mars, le mariage fut célébré à la messe du roi par l'Évêque d'Orléans, en présence de toute la Cour (2).

Pendant quelque temps tout alla le mieux du monde. « Je suis très contente de Mme la duchesse du Maine, « écrivait Mme de Maintenon à la date du 9 septembre; « elle a de l'esprit, et si elle exécute ce qu'elle propose, « elle vaudra mieux dans sa petite personne que toutes « les autres ensemble (3). » Mais elle dut bientôt rabattre de son admiration. Un an après, bien que le charme subsiste encore, elle s'aperçoit que l'essentiel manque à la Duchesse, et elle entrevoit le fond de son caractère. « Vous m'avez trompée, écrit-elle le 28 août 1693 à « Mme de Brinon, sur son sujet dans l'article principal, « qui est celui de la piété : elle n'a veine qui y tende, et « veut faire en tout comme les autres. Je n'ose rien dire « à une jeune princesse élevée par la vertu même; je « ne voudrais pas la faire dévote de profession; mais j'a- « voue que j'aurais bien voulu la voir régulière et prendre « un train de vie qui serait agréable à Dieu, au roi et à « M. le duc du Maine, qui a assez de bon sens pour vou- « loir sa femme plus sage que ses sœurs. Je lui avais « donné une dame d'honneur qui est une sainte, mais il « me paraît qu'elle est peu autorisée et ne fait que la

(1) Sévigné, *Lettres*, t. X, p. 216.

(2) Voir pour les détails de la cérémonie le *Mercure galant*, mars 1692, p. 295-319, et la *Gazette*, p. 143-144.

(3) *Corresp. générale*, t. III, p. 345.

« suivre. Elle est enfant et aurait plus besoin d'une gou-
« vernante que d'une dame d'honneur. Du reste, elle est
« telle que vous me l'avez dépeinte : jolie, aimable, gaie,
« spirituelle, et par-dessus tout elle aime fort son mari,
« qui, de son côté, l'aime passionnément, et la gâtera
« plutôt que de lui faire la moindre peine... J'avoue que
« je voudrais aimer la duchesse du Maine par-dessus tout,
« étant ce qu'elle est à un homme qui est la tendresse de
« mon cœur (1). »

Au fond la duchesse du Maine était dès lors ce qu'elle fut toute sa vie, une enfant de beaucoup d'esprit, mais une enfant, et, qui plus est, une enfant gâtée. Curieuse de toutes les connaissances, mais se contentant de leur superficie, elle allait d'une étude à l'autre par caprice et par boutade, non pour tout savoir, mais pour pouvoir parler de tout. Sa grande affaire était l'amusement. Les romans, le théâtre, la conversation, les promenades et les visites ne lui suffisaient pas : il fallait qu'incessamment on lui donnât des fêtes; elle s'en donnait à elle-même, vivant dans un tourbillon et s'enivrant de bruit. Sa vanité était extrême.

C'est à elle sans doute que pensait La Bruyère, lorsqu'il disait ironiquement : « Les enfants des dieux se
« tirent des règles de la nature, et en sont comme
« l'exception : ils n'attendent presque rien du temps
« et des années. Le mérite chez eux devance l'âge. Ils
« naissent instruits, et ils sont plus tôt des hommes par-
« faits que le commun des hommes ne sort de l'en-

(1) *Corresp. générale*, t. III, p. 384.

« fance[1]. » Infatuée de son mérite natif, elle croyait en elle-même, dit Mme de Staal, de la même manière qu'elle croyait en Dieu, sans examen et sans discussion. Le jour, la nuit, elle avait besoin d'être entourée, n'importe par qui, car elle ne se souciait pas d'être entendue, il lui suffisait d'être écoutée. Au reste, rien en elle de solide : de la religion sans piété, des connaissances sans aucun vrai savoir, de la profusion sans générosité, les empressements de l'amitié sans le moindre soupçon de sympathie, tout, dans cette âme vaniteuse et frivole, tout était pour la montre. Profondément égoïste, elle déclarait ingénûment « avoir le malheur de ne pouvoir se passer des personnes dont elle ne souciait point. » Avec cela, autoritaire pour autrui autant qu'indépendante pour elle-même, elle entendait qu'on vécût à genoux devant elle en adoration pour ses fantaisies, ne supportant pas la moindre contradiction, s'exaltant à l'ombre même d'une résistance, et pour peu qu'elle persistât, s'emportant à des violences voisines de la folie. Bref, avec tous les dehors du bon ton et d'une exquise politesse, c'était bien le plus insupportable petit despote qu'il fût possible d'imaginer[2].

Son mari fut sa première victime et son premier esclave. « La Duchesse, dit Mme de Caylus, abusa de sa « douceur. Elle secoua bientôt le joug qu'une éducation

(1) *Œuvres*, éd. Servois, *Du mérite personnel*, t. I, p. 163, 33e.

(2) Voir les *Mémoires du duc de Luynes*, t. XII, p. 345 ; Mme de Staal, *Mémoires*, passim ; et aussi *Lettres de Mme du Deffand*, éd. de Lescure, t. I, p. 102-110.

« peut-être trop sévère lui avait imposé ; elle dédaigna « de faire sa cour au roi pour tenir la sienne à Sceaux, « où, par sa dépense, elle ruina Monsieur son mari, lequel « approuvait ou n'osait s'opposer à ses volontés. Le roi « lui en parla, mais inutilement; et voyant enfin que ses « représentations ne servaient qu'à faire souffrir intérieu- « rement un fils qu'il aimait, il prit le parti du silence, et « le laissa croupir dans son aveuglement et sa faiblesse[1]. »

Très condamnable en soi, la faiblesse du Duc avait pourtant son excuse. La tête n'était guère solide chez les Condé, et les étranges vapeurs auxquelles son beau-père, M. le Prince, était sujet, légitimaient jusqu'à un certain point l'extrême condescendance du duc du Maine. Moins furieux que son cousin, l'aîné des Conti, qui, la nuit, tentait à diverses reprises de brûler la cervelle à sa femme, le fils du grand Condé eut, pendant les vingt dernières années de sa vie, des lubies étranges, tantôt s'imaginant être devenu lièvre, tantôt se figurant avoir été changé en plante et comme tel se faisant arroser, une autre fois croyant être mort, et quelque temps après se prenant pour une chauve-souris[2]. M. le Prince pouvait très bien avoir transmis le germe de ces hallucinations à ses enfants, et le duc du Maine n'était que trop autorisé, comme il le dit un jour à Mme la Princesse, à redouter que la tête de sa femme, pour peu qu'on exaltât une cervelle aussi ardente, ne se détraquât tout à fait.

(1) *Souvenirs*, p. 42.

(2) *Mémoires de Maurepas*, t. I, p. 226, et *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 346.

Fondées ou non, ces craintes expliquent la longanimité du Duc à l'égard de sa femme et, comme le dit Mme de Staal, « sa soumission par un ascendant invincible à « toutes ses volontés (1). » Que, dans le fond de son âme, il ait souffert de cette tyrannie, le fait ne saurait être douteux pour qui lit ce passage de sa vingt-troisième méditation : « Comme ce n'est que rarement dans la vue de « Dieu, et après l'avoir consulté, qu'on embrasse l'état « du mariage, sitôt que les motifs de passion ou d'intérêt « qui l'ont fait contracter sont assouvis, on n'y trouve « plus que ce qui peut le rendre désagréable ou onéreux. « La dissemblance des humeurs, le dégoût des personnes « dont la possession d'ordinaire diminue le prix, dès « qu'elle est habituelle et légitime, changent très aisément « toute la face d'un ménage, où, sans approfondir les « conséquences, on ne s'était promis qu'un tissu d'hon- « neurs, de douceurs et d'agréments. Les infirmités qui « surviennent de part et d'autre, les jalousies, les enfants, « sont sans cesse de nouvelles matières de chagrins, de « querelles et de sécheresses. On perd patience et, n'osant « exhaler ses peines, elles en deviennent plus violentes. » Qui ne sent que cette page vient non de la tête, mais du cœur ? Le désenchantement qui y est peint a été senti. L'auteur sait évidemment ce qu'il en coûte de se taire quand la patience est à bout, et l'on comprend en le lisant que la faiblesse dans le mariage est souvent plus à plaindre qu'à blâmer.

Mais nous devançons ici les temps. A la date où nous

(1) *Mémoires*, t. II, p. 273.

sommes, les défauts de la Duchesse étaient encore à l'état latent. Installés dans la délicieuse résidence de Clagny et vivement épris l'un de l'autre, les deux jeunes époux y menèrent pendant les premières années de leur mariage une vie retirée, presque entièrement remplie par l'étude. Par une de ces malices bizarres dont il était coutumier, M. le Prince avait fait à sa fille une peur extrême de la jalousie de son mari et de son humeur sauvage. Il avait en même temps persuadé son gendre que sa femme était « très particulière, adonnée à ce genre de vie et d'étude, « et qu'il la désespérerait, s'il lui proposait d'en chan- « ger [1]. » Les deux époux ne furent pas longtemps dupes de cette double mystification, mais sa découverte ne leur fit pas changer leur genre de vie. Nicolas de Malézieu, l'ancien précepteur du Duc, avait, sur sa demande, suivi son élève à Clagny. Ravie de trouver en lui un homme plein à la fois de savoir et d'agrément, la Duchesse en avait fait le directeur de ses études. Il traduisait aux deux époux, à livre ouvert, Virgile, Térence, Sophocle, Euripide, coupant ses lectures par des remarques lumineuses sur ces anciens qu'il possédait à fond. Comme il aimait l'astronomie, on lui avait construit une espèce d'observatoire, où la Duchesse allait le relancer et s'essayer, sous sa direction, aux sciences exactes et à l'observation des astres. De son côté, l'abbé Genest était bientôt venu rejoindre Malézieu et avait apporté à Clagny son esprit gai et sa physionomie bouffonne. On causait avec lui de philosophie, de poésie et aussi de théâtre, car le bon abbé

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. VII, p. 89-90.

avait quitté Polymnie pour Melpomène. C'est à Clagny qu'il composa sa tragédie de *Joseph*, mais on ne devait l'y jouer que plus tard. L'heure des représentations théâtrales et des fêtes coûteuses n'était pas encore venue. En 1699, les goûts, à ce qu'il semble, étaient encore fort simples, car l'abbé Genest écrit à cette date à Mlle de Scudéry que, se trouvant en visite à Châtenay chez Malézieu, « M. le « duc du Maine se plaignit en sortant du jeu qu'il avait « perdu deux écus, et les princesses louèrent leur fortune « d'en avoir gagné environ autant [1]. » Bref, pendant les huit années qu'ils y passèrent, la vie des deux époux à Clagny paraît avoir été assez modeste.

Au surplus, les fréquentes grossesses de la Duchesse, dans les premières années de son mariage, ne lui permettaient guère de prendre une part bien active aux plaisirs de la Cour. De 1694 à 1700, elle mit au monde quatre enfants, tous plus ou moins maladifs et dont le dernier seul vécut. De son côté, le Duc était plus occupé de batailles que de fêtes. Il n'avait pas, en se mariant, renoncé à la guerre. Le 3 avril 1692, le roi l'avait nommé lieutenant-général [2]; il fit en cette qualité, cette même année qui était celle de son mariage, la campagne de Flandre, et partit le 10 mai avec le roi qui, accompagné de Mme de Maintenon et de toute la Cour, allait faire le siège de Namur. Il en fut de même l'année suivante. Louis XIV vint de nouveau prendre le commandement de l'armée de Flandre ; mais de ce côté-là il se fit peu de choses. Voyant

(1) *Les Divertissements de Sceaux*, p. 50.

(2) SAINT-SIMON, *Mémoires*, t. VII, p. 84.

que « le prince d'Orange s'opiniâtrait à demeurer sous de « grosses places et derrière des marais et des rivières, et « que la guerre devenait fort lente [1] », et apprenant d'autre part que le maréchal de Lorges venait de prendre Heidelberg, le roi voulut profiter de l'épouvante de l'Allemagne, et y envoya le Dauphin et le duc du Maine avec un gros détachement de son armée. Cette combinaison n'eut pas les résultats qu'on en attendait. Ce ne fut pas du moins par la faute du Duc : le Dauphin écrivait en effet de Mulheim à Mme de Maintenon : « On ne peut mieux « s'acquitter de tous ses devoirs que fait M. le duc du « Maine, ni être plus actif qu'il est [2]. » En 1694, nouvelle campagne en Flandre, conduite par le Dauphin et Luxembourg. Elle fut peu active. De part et d'autre on craignait de s'engager. « Les ennemis, écrivait le duc du « Maine, sont toujours fort tranquilles dans le camp de « Tirlemont... Cela est d'autant plus honteux pour le « prince d'Orange, qu'il a une grosse armée et qu'il se « tient caché derrière des ruisseaux, pendant que nous « mangeons son pain [3]. » L'attitude du Duc ne fut pas moins bonne que l'année précédente, et le roi l'en récompensa en lui donnant la charge de grand-maître de l'artillerie, vacante par la mort du maréchal d'Humières.

La campagne de 1695 fut marquée par la reprise de Namur, enlevée trois ans auparavant par le roi en personne et perdue cette année-là par le maréchal de Villeroy. Cette

(1) *Œuvres de Racine,* t. V, p. 182.

(2) *Corresp. générale,* t. III, p. 379.

(3) *Id.,* t. III, p. 413.

campagne fut funeste à la France dont elle ruina les projets, mais plus funeste encore pour le duc du Maine qui, bien que très innocent, y laissa sa réputation militaire. Un fait est certain, c'est qu'une faute grave fut commise : au lieu d'écraser le prince de Vaudemont qui, avec trente mille hommes, couvrait le siège, on le laissa maladroitement échapper d'un pas dangereux, ce qui amena la reddition de la place, malgré l'héroïque défense de Boufflers. Saint-Simon rejette cette faute sur le duc du Maine qui commandait l'aile gauche de Villeroy, et qui, d'après lui, malgré des ordres réitérés, n'osa pas attaquer. Voici son acte d'accusation. « Le Maréchal manda, dès qu'il fut « jour, à M. du Maine d'attaquer et d'engager l'action, « comptant de le soutenir avec toute son armée, qui, « pour arriver à temps, avait besoin que les ennemis « fussent retardés... Impatient de ne point entendre l'effet « de cet ordre, il dépêche de nouveau à M. du Maine, « et redouble cinq ou six fois. M. du Maine voulut d'abord « reconnaître, puis se confesser, après mettre son aile en « ordre, qui y était depuis longtemps, et qui pétillait « d'entrer en action. Pendant tous ces délais, Vaudemont « marchait le plus diligemment que la précaution le lui « pouvait permettre. Les officiers généraux de notre « gauche se récriaient. Montrevel, lieutenant-général le « plus ancien d'eux, ne pouvant plus souffrir ce qu'il « voyait, pressa M. du Maine, lui remontra l'instance des « ordres réitérés qu'il recevait du maréchal de Villeroy, la « victoire facile et sûre, l'importance pour sa gloire, pour « le succès de Namur, pour le grand fruit qui s'en devait

« attendre de l'effroi et de la nudité des Pays-Bas après la « déroute de la seule armée qui les pouvait défendre; il « se jeta à ses mains, il ne put retenir ses larmes : rien « ne fut refusé ni réfuté, mais tout fut inutile. M. du « Maine balbutiait, et fit si bien que l'occasion échappa, « et que M. de Vaudemont en fut quitte pour le plus « grand péril qu'une armée pût courir d'être entièrement « défaite, si son ennemi, qui la voyait et la comptait « homme par homme, eût fait le moindre mouvement « pour l'attaquer (1). »

Ce récit a été longtemps répété par tous les historiens, et le pauvre duc du Maine, dont nous avons vu la conduite brillante à Fleurus, et qui, trois mois auparavant, venait d'avoir encore un cheval blessé sous lui dans une charge de cavalerie (2), s'en est allé à la postérité, grâce à Saint-Simon, avec la plus complète renommée de couardise. Rien pourtant n'est plus immérité. Le récit de Saint-Simon est une effrontée calomnie. Le haineux écrivain ne se borne pas à y grossir les faits à son ordinaire, il prend juste le contre-pied de la vérité. Il est aujourd'hui démontré par le témoignage de Saint-Hilaire, de Berwick et de Feuquières, tous les trois témoins oculaires et parfaitement autorisés, que l'inaction de l'armée française, dans cette journée décisive du 14 juillet, fut le fait de Villeroy qui s'obstina à nier le mouvement de retraite de l'ennemi, et que le duc du Maine, bien loin de résister aux ordres du Maréchal, fit au contraire les plus vives

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Boislisle, t. II, p. 316 sq.

(2) Dangeau, *Journal*, t. V, p. 270; Vendredi, 2 mai 1695.

instances pour être autorisé à attaquer. La discussion de M. Chéruel, qui a recueilli ces témoignages, ne laisse aucun doute sur ce point[1]. M. Henri Martin est du même avis que M. Chéruel. « Saint-Simon, dit-il, fait un « récit très dramatique, mais très faux, de cette affaire... « Sa fureur contre les *bâtards* lui fait justifier complète« ment Villeroy aux dépens du duc du Maine. Plus on « étudie Saint-Simon à fond, et plus on apprend à se dé« fier de toutes ces anecdotes si bien contées, mais si bien « transformées par une imagination inquiète, haineuse et « crédule[2]. »

Malgré l'affaiblissement sensible de la prospérité publique, les cinq années qui s'écoulèrent entre la paix de Ryswick et la guerre de la succession d'Espagne, furent une période relativement brillante. L'aimable duchesse de Bourgogne avait ramené la gaieté à la Cour assombrie de Louis XIV, et mis quelques rayons de soleil dans cet automne du grand règne. Les salons de Versailles se remplirent en son honneur. Mme de Maintenon donna à son intention des loteries, des mascarades, de petits bals et même, dans l'intimité, des représentations théâtrales où la jeune dauphine n'hésitait pas à produire ses grâces sur la scène. La duchesse du Maine assistait à toutes ces fêtes. Cela la mit en goût. A son tour elle voulut en donner, et, son ardeur naturelle aidant, Clagny fit con-

(1) Chéruel, *Saint-Simon considéré comme historien*, p. 623-629. Voir aussi de Noailles, *Hist. de Mme de Maintenon*, t. IV, p. 498-504, et M. de Boislisle, *Mém. de Saint-Simon*, t. II, p. 317, note 1.

(2) *Histoire de France*, t. XIV, p. 207, note 1.

currence à Versailles. « Le 21 février, lisons-nous dans le « *Mercure,* il y eut bal chez Mme la duchesse du Maine; « il dura depuis onze heures et demie jusqu'à trois. Il y « avait grand nombre de masques. Lorsque Mme la du- « chesse de Bourgogne fut arrivée, M. de Malézieu, sous « l'habit de Saturne, à la tête de plusieurs des plus consi- « dérables des divinités, vint réciter quelques vers à « Mme la duchesse de Bourgogne, faits à la louange de « cette princesse. La collation fut servie sur un grand « nombre de corbeilles. Cette princesse a donné vingt fois « de pareils bals depuis l'ouverture du carnaval(1). » Évidemment la duchesse du Maine dépassait la mesure. On essaya de le lui faire sentir. Son père, sa mère, lui firent des observations : elle s'en moqua. Mme de Maintenon gronda : elle n'en tint compte. Bientôt, irritée de cet essai de contrainte, elle voulut, au lieu de faire sa cour au roi, avoir sa cour à elle, et trouvant pour cela Clagny trop près de Versailles, elle décida son mari à acheter Sceaux(2).

La terre de Sceaux était une baronnie qui appartenait aux Colbert. Le grand ministre l'avait achetée aux héritiers du duc de Trêmes; il s'était plu à l'embellir, et en avait fait sa retraite favorite. Le marquis de Seignelay, son fils aîné, qui en avait hérité, avait eu l'honneur d'y recevoir Louis XIV, accompagné de toute sa Cour. C'était une résidence magnifique autant qu'agréable. Au centre d'un parc de quatre-vingt-dix arpents de circonférence(3), s'éle-

(1) *Mercure galant,* février 1700.

(2) Caylus, *Souvenirs,* p. 41 et 177.

(3) Cinquante à soixante kilomètres, soit en surface cinq à six cents hectares.

9

vait le château, qui consistait en un grand corps de bâtiment avec sept pavillons reliés entre eux par des galeries. En avant de la cour principale se trouvaient deux autres pavillons entre lesquels se développait la grille d'entrée. On y arrivait par une avenue à quatre rangs d'arbres, suivie d'une demi-lune qu'un fossé sec séparait de la cour d'honneur. Devant le château s'étendait le jardin « planté « par Le Nôtre avec autant de goût que ceux de Ver- « sailles (1) ». On y trouvait de belles allées palissadées, un bois en labyrinthe tout rempli de fontaines, une cascade dans le genre de celle de Saint-Cloud, des bassins, des allées d'eau avec quantité de bustes sur des scabellons, et de statues entre les jets d'eau, des salons de verdure, sans parler des accessoires, orangeries, mails, parterres, boulingrins, etc..., le tout avec une vue ravissante sur la vallée (2). Tel était le beau domaine que, sur la fin de 1700, les héritiers du marquis de Seignelay voulurent bien céder au duc du Maine, au prix de 900,000 livres (3), et dont la Duchesse fit son royaume pastoral et son Versailles en miniature.

Grâce aux fêtes de tout genre qu'elle s'empressa d'y donner, Sceaux devint bien vite le rendez-vous de tout ce qu'il y avait d'aimable, de jeune, de distingué, d'illustre, et à la ville et à la Cour. Outre M. de Malézieu, l'abbé Genest, et cette spirituelle demoiselle Delaunay, devenue plus tard Mme de Staal, qui composaient la haute domes-

(1) VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*, éd. Renouard, 1818, t. II, p. 3.

(2) Voir DESNOIRETERRES, *Les Cours galantes*, t. IV, p. 25 sq.

(3) SAINT-SIMON, *Mémoires*, éd. Chéruel, in-12, t. II, p. 111.

ticité de la Duchesse, elle avait pour hôtes habituels son frère M. le Duc, les Conti, les Nevers, les Noailles, les Choiseul, les Lassay ; puis l'escadron des duchesses douairières, Mmes de la Ferté, d'Estrées, de Ventadour ; celui des abbés, Vaubrun, expert en madrigaux, et Polignac, « l'éloquence insinuante, l'onction faite homme, » au dire de Mme de Sévigné comme du pape Alexandre VIII et de Louis XIV ; celui des beaux-esprits, comme Fontenelle et La Motte-Houdard ; celui des poètes, comme Chaulieu, La Farre, Saint-Aulaire et un peu plus tard Voltaire ; celui enfin des graves magistrats, les présidents de Romanet, de Blamont, de Maisons, et, à leur tête, le premier président de Mesmes qui, gagné par les avances caressantes du Duc et de la Duchesse, s'était doucement laissé envahir et désertait le Parlement pour les fêtes de Sceaux.

Il s'agissait de conserver cette cour volontaire et d'en enrégimenter les membres principaux sous les bannières de la Duchesse. A cette fin, elle créa *l'Ordre de la Mouche à miel,* parodie précieuse des anciens ordres chevaleresques. A l'époque de son mariage, on avait fait pour elle un emblême et une devise : une *mouche à miel* avec ces mots tirés de l'*Aminte* du Tasse : « *Piccola si, ma fa pur gravi le ferite :* petite je suis, mais profondes sont mes blessures. » De là l'idée et le titre du nouvel ordre, dont la Duchesse, « l'emperière Ludovise, » fut naturellement proclamée « dictatrice perpétuelle. » Il y eut des règlements dressés, des statuts sur lesquels on jurait « par le sacré mont « Hymette ; » une médaille d'or fut frappée, que les

chevaliers portaient avec un ruban citron, quand ils étaient à Sceaux. On en limita le nombre à trente-neuf, avec une hiérarchie d'officiers. Leur réception se fit en grande pompe, et donna lieu à beaucoup de brigues ; il n'y eut pas jusqu'au premier président de Mesmes qui ne se tînt honoré d'en avoir été élu majordome (1).

Un lien plus sûr de cette société aussi légère que brillante, c'était la série des fêtes dont on repaissait sa frivolité. Il s'en fallait de peu qu'il n'y eût spectacle tous les soirs dans le grand salon de Sceaux. On faisait venir à grands frais de Paris les acteurs en renom, parmi lesquels la Duchesse ne craignait pas de se commettre. Presque chaque jour, elle se produisait sur la scène, tantôt en soubrette, tantôt en héroïne ; car elle jouait indifféremment Laurette ou Chimène, Célimène ou Athalie, Iphigénie ou Azaneth, selon qu'on représentait la *Mère coquette* de Quinault ou le *Cid,* le *Misanthrope* ou *Athalie,* l'*Iphygénie en Tauride,* fidèlement traduite d'*Euripide* par Malézieu, ou le *Joseph* de l'abbé Genest. Pour varier, à certains jours on avait les marionnettes, fort à la mode à cette date, et pour lesquelles Malézieu composait des parades. Le jour, on se promenait dans le parc ou dans la vallée ; on jouait au hoca dans les salons ou à la bergerie sous les bosquets ; on répétait pour la pièce du soir ; on faisait des lectures, celle par exemple d'un chant nouveau de l'*Anti-Lucrèce* de l'abbé de Polignac ou de la traduction que le duc du Maine avait daigné en faire ; on tuait le temps à tourner des madrigaux, des sonnets, des rondeaux, des odes, dont la

(1) *Divertissements de Sceaux* (Trévoux, 1712), p. 85 à 112.

Duchesse indiquait la matière; on tâchait enfin de trouver un moment pour dormir un peu. La nuit en effet était faite à Sceaux pour tout autre chose que pour le sommeil : la Duchesse n'ayant jamais pu dormir, ne comprenait ni ne tolérait qu'on songeât plus qu'elle au repos. C'était le moment des grands enchantements et des merveilles suprêmes. Tous les matins la Duchesse confiait à l'un de ses courtisans et à l'une de ses dames, honorés pour la circonstance du titre de *roi* et de *reine*, l'organisation de la nuit suivante. Chacun s'évertuait à qui mieux mieux à inventer trois piquantes surprises, car il en fallait trois, la nuit étant divisée en trois intermèdes réglementaires. Pour la mise en scène, les costumes, les décorations, la pyrotechnie, les artistes de tout genre, acteurs, chanteurs, danseurs, instrumentistes, on avait carte blanche : peu importait qu'on dépensât des sommes folles, pourvu qu'on s'amusât. C'est ce qu'on appela les *Nuits blanches* ou les *Grandes nuits* de Sceaux (1).

Quinze années s'écoulèrent ainsi dans un tourbillon de plaisirs et de fêtes qui faisaient de Sceaux un paradis pour la Duchesse, un purgatoire, presque un enfer pour son mari. Grave, sérieux, sauvage même, comme il l'était par tempérament et par éducation, le duc du Maine ne pouvait que trouver bien fades les frivoles jouissances dont sa femme s'enivrait. Dans un de ses tableaux, Saint-Simon nous le montre debout « au coin d'une porte, » faisant de son mieux, bien qu'à contre-cœur, les honneurs de son salon, tandis que la Duchesse, vêtue en comé-

(1) Voir Mme de Staal, *Mémoires*, t. I, p. 198 à 205.

dienne, déclame un de ses grands rôles, et se donne sur la scène en spectacle au public[1]. C'est bien ainsi qu'on se représente le pauvre prince, et l'on comprend sans peine ce que, dans cette éternelle faction de « coin de porte, » il dut dévorer d'ennui. Puis ces fêtes étaient fort coûteuses, et si considérables que fussent les revenus du prince, la dépense était plus forte encore : il fallait recourir au roi qui se lassait à la longue et laissait la ruine venir. Enfin, outre la ruine, il y avait le scandale. Les temps étaient devenus mauvais. La guerre de la succession d'Espagne épuisait la France d'impôts et de sang. La famille royale subissait de son côté de terribles coups. Après le Grand Dauphin, le duc de Bourgogne mourait ainsi que sa femme et le duc de Bretagne, son fils; puis le duc de Berry : de toute sa lignée légitime il ne restait plus au vieux roi qu'un jeune et frêle rejeton, l'enfant qui devait être Louis XV. On s'étonnait que, devant ce deuil universel, Sceaux continuât d'être en fête. La méchanceté s'éveillait : il pleuvait des chansons sur la Duchesse, « la moderne Pénélope, » comme on l'appelait, sur son frère M. le Duc, sur le cardinal de Polignac, sur le président de Mesmes, sur Malézieu, sur bien d'autres encore[2]. Contrarié dans ses goûts, menacé dans sa fortune, inquiété dans son honneur conjugal, le duc du Maine éprouvait à la fois toutes les pires souffrances, et par surcroît il lui fallait les endurer en silence. « A la plus légère représentation, il essuyait,

(1) *Mémoires*, t. III, p. 382.

(2) CAYLUS, *Souvenirs*, p. 179, et DUCHESSE D'ORLÉANS, *Corresp. complète*, t. I. p. 156 et t. II. p. 299.

« dit Saint-Simon, toutes les hauteurs de l'inégalité du « mariage ; et souvent, pour des riens, des humeurs et « des vacarmes qui, avec raison, lui firent tout craindre « pour sa tête. Il prit donc le parti de la laisser faire(1). » La piété du Duc le soutint dans cette rude épreuve, et lui fit accepter le devoir sous la forme fâcheuse qu'il revêtait pour lui. Il s'isola le plus qu'il put de la vie tumultueuse de sa femme, retrempa devant Dieu son courage par de pieuses lectures et par la méditation de la parole sainte, demanda à l'étude et aux lettres les saines distractions qu'elles apportent toujours, s'occupa activement de l'éducation de ses trois enfants, le prince de Dombes, le comte d'Eu et M[lle] du Maine, complètement négligés par leur mère, et, pour le reste, se fit « petit et souple » devant sa femme, « souffrant tout « d'elle, comme dit Saint-Simon, dans la terreur que la « tête achevât de lui tourner, » se laissant avec une résignation mélancolique « traiter comme un nègre, et « pousser en avant à coups de bâton(2). » Il y a, j'imagine, des martyrs qui n'ont pas tant souffert. Hélas! si rude que fût pour lui cette longue épreuve, l'avenir lui en ménageait une plus douloureuse encore.

(1) *Mémoires*, t. III, p. 217.
(2) *Ibid.*, t. III, p. 437.

IV

Testament de Louis XIV. — Mort du Roi.
Séance du Parlement et Lit de Justice.
Conspiration de Cellamare. — Arrestation du duc et de la duchesse du Maine.
Innocence du Duc. — Amnistie.
Le Duc à Clagny.

On était en 1714. La vieillesse était venue pour le Grand Roi, vieillesse doublement pénible, attristée qu'elle était par de cuisants revers de fortune et par les malheurs domestiques. Tous ses enfants avaient disparu, le laissant livré aux réflexions les plus sinistres. Pour remplir le vide de son existence et en égayer un peu le déclin, il ne lui restait que le duc du Maine qui s'était rapproché de lui et ne quittait plus Versailles.

Sentant la mort venir, le vieux roi dut songer à assurer l'avenir de son fils bien-aimé et à sauvegarder celui de la monarchie. En conséquence, le 14 juillet 1714, il adressait au Parlement un Édit, enregistré le 2 août, qui déclarait les princes légitimés habiles à succéder à la couronne au défaut des princes du sang.

Le 23 mai 1715, une déclaration royale venait confirmer cet Édit, et rendait l'état des légitimés égal en

tout à celui de la parenté légitime (1). Ce n'était point assez. Il restait à prévenir le danger de la régence du duc d'Orléans, qui, fort de son seul nom, pouvait s'emparer de la puissance absolue, et faire perdre aux enfants naturels tout ce qu'ils avaient obtenu de l'amour de leur père. A cette fin, le roi se décida à faire son testament. Il y établissait un Conseil de régence, dont il nommait tous les membres, avec le duc d'Orléans pour chef. Ce Conseil avait la tutelle du jeune roi. La surintendance de son éducation, la garde de sa personne et le commandement des troupes de sa maison étaient attribués au duc du Maine. C'était, comme on le voit, ce dernier qui avait le gros lot; le Régent n'était plus qu'un fantôme avili, sans autorité, chef nominal d'un Conseil décidant de tout à la pluralité des voix. Cette pièce avait été rédigée par le chancelier Voisin, un ami du duc du Maine. Elle fut remise par le roi au Premier Président, le 2 août 1714, et déposée sous triple serrure au greffe du Parlement, pour n'être ouverte qu'après sa mort (2).

Le testament de Louis XIV, ainsi que l'Édit de succession qui l'avait précédé, ont été presque toujours jugés avec une sévérité extrême. Il est difficile, en effet, de pousser l'absolutisme plus loin et d'en prendre plus à son aise avec les lois soit divines soit humaines. Louis XIV sentait lui-même qu'il outrepassait son droit : « Quelque « chose que je fasse et que vous soyez de mon vivant,

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, t. VII, p. 89.

(2) Duclos, *Mémoires secrets sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV*, Collection Michaud et Poujoulat, IIIe série, t. X, p. 169 et sq. Voir aussi Saint-Simon, *op. cit.*, t. VII, p. 100-110.

« disait-il au duc du Maine, vous pouvez n'être rien après « ma mort; c'est à vous de faire valoir ce que j'ai fait[1]. » Il tint à peu près le même langage à la reine d'Angleterre qui le félicitait d'avoir pourvu à toute éventualité : « Il en sera « peut-être de ce testament comme de celui de mon père : « tant que nous sommes, nous pouvons ce que nous voulons, « et après notre mort, moins que les particuliers[2]. »

Il ne faudrait cependant pas croire que, en écrivant ce testament, Louis XIV n'ait eu en vue que l'élévation de son favori : la raison d'État l'inspira autant et plus peut-être que l'amour paternel. En effet, depuis les renonciations de la branche d'Espagne, entre le duc d'Orléans et le trône, il n'y avait que le jeune et frêle duc d'Anjou qui allait être Louis XV; et le caractère de ce prince n'eût-il donné aucun ombrage, il n'en aurait pas moins été imprudent de le rendre maître absolu de l'État et de laisser l'unique rejeton de la famille royale à la merci de celui qui avait le moins d'intérêt à sa conservation. Or, Louis XIV avait les plus graves motifs de se défier de son neveu : « C'était, disait-il, un fanfaron de crimes[3]; » et quand il le qualifiait ainsi, il ne songeait pas seulement à son ivrognerie honteuse[4], à son train de vie crapuleux[5], à son immoralité monstrueuse[6], au scepticisme cynique de

(1) DUCLOS, *op. cit.*, p. 470. SAINT-SIMON, *Mémoires*, t. VII, p. 106.

(2) DUCLOS, *ib.*; SAINT-SIMON, *ib.*, p. 108.

(3) DUCLOS, *op. cit.*, p. 453.

(4) MADAME, *Corresp. complète*, t. I, p. 240.

(5) MADAME, *ibid.*, p. 205, 226, 360, 361, et DUCLOS, *op. cit.*, p. 503.

(6) MADAME, *op. cit.*, t. II, p. 81, 135; CAYLUS, *Souvenirs*, p. 189-190; DUCLOS, *op. cit.*, p. 496, 503, 546.

ses principes[1], à son impiété scandaleuse[2]; il se plaçait surtout au point de vue politique, et se préoccupait des accusations d'ambition et d'empoisonnement qui pesaient alors sur le nom du duc d'Orléans et qui pèsent encore sur sa mémoire. Il est certain en effet que, en 1709, Philippe V l'avait formellement accusé auprès de Louis XIV d'avoir voulu lui enlever la couronne d'Espagne, dans le temps même qu'il y commandait l'armée chargée de la lui conserver[3]. La même accusation s'était renouvelée en 1712. Ses traités avec l'Angleterre, ajoute Mme de Caylus, étaient suffisants pour qu'on lui fît son procès, et c'était une grande clémence au roi de l'avoir pardonné[4]. Chose plus grave encore, l'opinion publique lui imputait la mort du duc, de la duchesse de Bourgogne et du duc de Bretagne, leur fils aîné, enlevés en moins d'un mois par une mort inexplicable. Il n'était personne qui n'y vît l'effet du poison. Les médecins eux-mêmes étaient de ce sentiment. On en doutait d'autant moins que le jeune duc d'Anjou n'avait peu après échappé à la mort que grâce à un antidote, administré par sa gouvernante, ce qui semblait prouver que le père, la mère et le frère avaient été empoisonnés. Fondés ou non, les soupçons tombaient uniquement sur le duc d'Orléans. C'était un cri universel d'accusation contre lui[5]. Saint-Simon lui-même, son dé-

(1) Caylus, *op. cit.*, p. 175-176.

(2) Duclos, *op. cit.*, p. 495.

(3) Caylus, *op. cit.*, p. 188; Duclos, *op. cit.*, p. 454.

(4) Caylus, *ibid.*

(5) Duclos, *ibid.*, p. 452.

fenseur attitré et son ami de tous les temps, est obligé d'avouer le fait : « On l'avait, dit-il, rendu suspect à « tous dans Paris et dans les provinces, et plus à la Cour « qu'ailleurs, où personne ne voulait ou n'osait en ap- « procher [1]. » Tout porte à croire que le duc d'Orléans était incapable de crimes aussi noirs; la vie de Louis XV en est, à ce qu'il semble, une preuve suffisante. Il ne parvint cependant jamais à écarter de lui ce nom odieux d'empoisonneur. Un an après la mort de Louis XIV, nous voyons Mme de Maintenon lui reprocher en face d'avoir empoisonné la Dauphine. C'est la mère du Régent elle-même qui rapporte le fait [2]. En 1718, sa propre femme laissait dire autour d'elle qu'elle ne vivait qu'en prenant du contre-poison [3]. Vers la même époque, le roi d'Espagne, Philippe V, n'hésitait pas, dans une pièce officielle, à faire allusion au mauvais renom du Régent [4]. Lors de la maladie du roi, en 1721, les soupçons se réveillèrent : le peuple prétendait que le Régent avait empoisonné Louis XV dans un mouchoir [5]. L'accusation se renouvela en 1722, à l'exil de Villeroy [6], et en 1723, à propos d'une indisposition de Louis XV [7]. Bref, la France, on peut le dire, ne se rassura qu'à sa mort.

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, t. VII, p. 100.

(2) Madame, *op. cit.*, t. I, p. 278.

(3) Madame, *ibid.*, t. II, p. 38, 105.

(4) Math. Marais, *Mémoires*, t. I, p. 240.

(5) Duclos, *op. cit.*, p. 579; Marais, *op. cit.*, t. II, p. 184; Barbier, *Chronique de la Régence*, t. I, p. 151.

(6) Marais, *op. cit.*, t. II, p. 326.

(7) Id., *ibid.*, t. II, p. 410.

Devant une pareille renommée qui, au dire de Saint-Simon, le faisait trembler pour lui-même (1), on comprend que, passant par-dessus les règles, Louis XIV ait avant tout voulu par son testament assurer la vie de son unique rejeton en la confiant à un honnête homme, et enchaîner un ambitieux sans scrupules et sans remords en limitant étroitement son pouvoir.

Discret au bord de la tombe comme il l'avait été toute sa vie, Louis XIV garda le plus absolu secret sur ses dispositions testamentaires. Le duc du Maine, en faisant intervenir Mme de Maintenon, eût peut-être pu les connaître; il aima mieux attendre les événements et refusa de s'instruire (2). Plus habile, et, sous le masque d'une nonchalance affectée, beaucoup plus actif, le duc d'Orléans se hâta d'acheter le chancelier Voisin qui l'informa de tout (3). Il s'occupa aussitôt de se former un parti. Les princes du sang, les ducs et pairs, lui étaient pour la plupart gagnés d'avance : ils haïssaient les légitimés dont l'élévation avait été pour eux un sanglant outrage. Le Parlement que Louis XIV avait mené haut la main, était prêt de son côté à favoriser quiconque lui promettrait de lui lâcher la bride : il lui prodigua les promesses, s'engagea à lui rendre le droit de remontrance, et par ses intrigues s'y fit de nombreuses créatures (4). L'armée ne fut pas négligée : pour une somme de 600,000 livres, le duc de Guiche mit

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, t. VII, p. 99.

(2) Mme de Staal, *Mémoires*, p. 208.

(3) Saint-Simon, *op. cit.*, t. VIII, p. 72.

(4) Mme de Staal, *op. cit.*, p. 211.

à son service son régiment des Gardes-françaises, qui devait le rendre maître du palais au moment voulu (1). Ces diverses intrigues furent conduites avec autant de promptitude que de secret. En quelques mois, toutes les précautions se trouvèrent prises. Le roi pouvait mourir.

Il mourut, comme on le sait, le dimanche 1er septembre 1715. Dès le lendemain, à six heures du matin, le Parlement s'assemblait, et dans une séance que Saint-Simon a décrite avec son merveilleux coloris (2), par un acte dont il est difficile de méconnaître la portée révolutionnaire, le testament de Louis XIV était annulé; le duc d'Orléans, déclaré Régent avec la plénitude du pouvoir en matière gouvernementale; le Conseil nommé par le feu roi, cassé, sa composition remise au Régent, et son rôle borné à l'expédition des affaires; le duc du Maine, dépouillé du commandement des troupes de la maison royale, et réduit à la seule surintendance de l'éducation du roi. Les rôles se trouvaient ainsi renversés : la Mairie du Palais que Louis XIV avait voulu rétablir en faveur du duc du Maine, devenait une dignité secondaire; l'autorité rentrait tout entière dans les mains du duc d'Orléans (3).

Si amère que fût cette déception, ce n'était encore qu'un prélude : on devait arracher un à un aux princes légitimés tous les privilèges que Louis XIV s'était plu à accumuler sur leurs têtes. Un an après l'annulation du testament, les princes du sang présentaient au roi une

(1) SAINT-SIMON, *op. cit.*, t. VIII, p. 201. DUCLOS, *op. cit.*, p. 497.

(2) SAINT-SIMON, *op. cit.*, t. VIII, p. 200-208.

(3) MARAIS, *Mémoires*, t. I, p. 157-184.

requête contre l'Édit de 1714 et la Déclaration de 1715 qui donnaient au duc du Maine et à son frère, le comte de Toulouse, la qualité de prince du sang et l'habileté à succéder à la couronne (1). Le Conseil de Régence se hâta d'accueillir cette requête, et, malgré leur appel au roi majeur ou à l'assemblée des États, en 1717, un Édit royal, rédigé par d'Aguesseau, dépouillait les deux frères de leur titre de prince du sang. On voulait bien toutefois, par grâce insigne, leur en laisser le rang et les honneurs, mais sans que cette condescendance s'étendît à leurs enfants (2).

C'était beaucoup déchoir; pourtant le coup le plus terrible n'était pas encore porté. Encouragés par le succès des princes du sang, les ducs et pairs présentèrent à leur tour une requête tendant à supprimer la prééminence accordée par le feu roi aux princes légitimés, et à les réduire au rang de leur pairie. De son côté, le duc de Bourbon souffrait impatiemment de voir entre les mains du duc du Maine, son oncle, la surintendance de l'éducation du roi, qui revenait de droit au premier prince du sang majeur, et comme il venait d'entrer dans sa vingt-quatrième année, il réclamait hautement le privilège que lui donnait sa naissance. Après quelques tergiversations que prescrivait la décence, le régent donna pleine et solennelle satisfaction à cette double haine. Dans un *Lit de justice*, tenu aux Tuileries le 26 août 1718, on ôta au duc du Maine la garde de la personne du roi et la surintendance de son éducation,

(1) Duclos, *op. cit.* p. 510.

(2) Marais, *op. cit.*, t. I, p. 206-211.

qui fut donnée au duc de Bourbon. En même temps, les deux frères furent déclarés déchus de tous les privilèges de rang, honneurs et préséance, qui leur avaient été accordés par le feu roi. Aussitôt après, par un acte spécial, on rétablit le comte de Toulouse dans la jouissance de ses prérogatives, sous prétexte de services rendus à l'État, en réalité afin de rendre plus éclatante la dégradation de son frère. Il faut lire dans les *Mémoires* de Saint-Simon le récit de cette séance dramatique. Jamais l'art, ni surtout la passion, ne se sont élevés plus haut. C'est une page sans rivale dans toute notre littérature (1).

La vengeance, cette fois, était complète. Tout cet échafaudage d'honneurs et de puissance, lentement édifié par Louis XIV en faveur de son fils bien-aimé, se trouvait anéanti, comme il l'avait prévu. « Il n'y eut pas la moindre « émotion, dit Barbier, quoique tout le monde fût fort « surpris de la disgrâce de M. le duc du Maine, prince « très sage et très estimé (2). » Il quitta le jour même le logement qu'il occupait aux Tuileries, rentra à Sceaux avec la Duchesse, et tout fut dit.

Dans les grandes épreuves de la vie, la religion a des consolations d'une efficacité merveilleuse : le duc du Maine en fit l'expérience. Il se tourna vers Dieu, et, malgré la profondeur de son désastre, le calme se fit assez vite dans son cœur et dans son esprit. « M. du Maine, écrivait de « Saint-Cyr Mme de Maintenon à sa nièce, Mme de Caylus, « M. du Maine ne me parle que sagesse pour lui et pour

(1) Saint-Simon, *Mémoires,* t. X, p. 371-406.

(2) Barbier, *Chronique de la Régence,* t. I, p. 13.

« tout ce qui l'environne; mais je ne pense pas qu'on « puisse réduire sa femme à ne rien dire [1]. » La Duchesse jetait en effet feu et flammes. Elle avait tout d'abord été atterrée : « Son état, dit Mme de Staal, ne « peut se dépeindre. C'était un accablement semblable à « l'entière privation de la vie [2]. » Mais elle sortit bientôt de cette prostration, et ce fut pour éclater en transports de désespoir, de fureur et de rage. Elle ne parlait de rien moins que de tuer le Régent : « La petite « naine, écrivait Madame, a dit tout haut que son mari, « son beau-frère et ses fils n'étaient que des laquais, tant « ils étaient dépourvus de cœur; elle n'était qu'une femme, « mais elle voulait demander audience au Régent dans le « but de lui enfoncer un stylet dans le cœur [3]. » C'étaient là des propos en l'air dont le Régent ne faisait que rire; mais bientôt l'ardente Duchesse devait recourir à des mesures beaucoup plus dangereuses.

Déjà en 1717, avant le *Lit de justice*, elle avait songé à s'appuyer sur le roi d'Espagne, et, à l'insu de son mari, avait noué des relations secrètes avec le prince de Cellamare, son ambassadeur à Paris [4]. Le complot, car c'en était bien un, avait même été conduit assez loin. On était convenu de convoquer les États généraux, d'enlever, si on le pouvait, le duc d'Orléans, de lui ôter la régence, et de la donner au roi d'Espagne, Philippe V, dont le duc

(1) *Lettres de Mme de Maintenon*, éd. Collin, 1806, t. V, p. 203.

(2) Mme de Staal, *Mémoires*, t. I, p. 276.

(3) Madame, *Corresp. complète*, t. I, p. 471.

(4) Mme de Staal, *Mémoires*, t. I, p. 246 et sq.

du Maine aurait été le lieutenant [1]. Déjà même, la Duchesse avait fait dresser, par la main de Malézieu et du cardinal de Polignac, le modèle des lettres que le roi d'Espagne devait adresser à son neveu Louis XV et au Parlement, pour demander la convocation des États généraux [2]. Le coup frappé par le Régent au *Lit de justice* du 26 août avait arrêté toutes ces menées; mais l'émotion produite par cette mesure d'une vigueur inattendue ne tarda pas à se calmer, et l'on se remit à conspirer avec plus d'entrain que jamais. On comptait sur les Parlements, sur les Jansénistes, sur la Bretagne, sur toute l'ancienne Cour, sur le mécontentement du royaume, prêt, croyait-on, à se révolter tout entier contre le duc d'Orléans [3]. Vainement le duc du Maine, qui savait quelles haines étaient ameutées contre lui, prescrivait-il l'abstention; vainement exigeait-il de sa femme la promesse de se tenir à l'écart de toute cabale [4]; la Duchesse ne sut pas résister aux entraînements de son humeur brouillonne, et à la perspective de restaurer sa maison et de ruiner ses ennemis. Non contente de soudoyer des pamphlétaires qui firent pleuvoir sur le Régent des libelles dont quelques-uns, comme les *Philippiques* de La Grange-Chancel, sont restés célèbres [5], elle fit cause commune avec les ennemis du Régent [6], renoua avec l'ambassade d'Espagne, et, directe-

(1) Duclos, *op. cit.*, p. 546; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XI, p. 45.

(2) Mme de Staal, *op. cit.*, t. I, p. 254.

(3) Saint-Simon, t. XI, p. 45.

(4) Mme de Staal, *op. cit.*, t. I, p. 280.

(5) Madame, *Corresp. compl.*, t. II, p. 19, 20, 41, 49.

(6) Mme de Staal, *Mémoires*, t. I, p. 291.

ment ou par ses agents, s'engagea envers lui de la façon la plus compromettante.

Cette conjuration, assez étourdiment conduite, se termina, comme on le sait, par un coup de foudre. Un heureux hasard donna l'éveil à la police du Régent : un courrier que le prince de Cellamare envoyait en Espagne fut arrêté à Poitiers, et le plan des conjurés trouvé dans sa valise (1). Sans respect pour l'inviolabilité de son caractère, le Régent fit immédiatement arrêter l'ambassadeur et saisir ses papiers. Au même moment, on surprenait et l'on envoyait à la Bastille les principaux agents du complot, Pompadour, Saint-Geniès, l'abbé Brigaut : pris de peur, ils firent les aveux les plus compromettants (2). Malézieu à son tour fut arrêté, et la première pièce que l'on trouva dans sa cassette, fut la minute de la lettre pour la convocation des États, écrite au nom du roi d'Espagne quelques mois auparavant par lui-même sous les yeux de la Duchesse et corrigée de la propre main du cardinal de Polignac (3). Il y avait flagrant délit; aussi l'ordre fut-il immédiatement donné d'arrêter le duc et la duchesse du Maine, ainsi que leurs enfants et toute leur maison. Le Duc fut conduit à Doullens, en Picardie, et enfermé dans la citadelle, sous la garde d'un officier subalterne qui le traita avec toute l'impolitesse et la dureté d'un véritable geôlier (4). On emprisonna la Duchesse au château de

(1) Voltaire, *Précis du règne de Louis XV*, p. 6, 7.

(2) Mme de Staal, *op. cit.*, t. I, p. 282 et sq.

(3) Madame, *op. cit.*, t. II, p. 53.

(4) Mme de Staal, *op. cit.*, t. I, p. 307.

Dijon, sous la clef du duc de Bourbon, qui eut la bassesse de solliciter du Régent l'odieux mandat de geôlier de sa tante. Leurs deux fils, le prince de Dombes et le comte d'Eu, furent exilés à Eu, terre de la famille, où ils restèrent sous la garde d'un gentilhomme du roi, et leur fille, Mlle du Maine, fut confinée à la Visitation de Chaillot (1). Le cardinal de Polignac eut ordre de se retirer à Anchin, une de ses abbayes en Flandre. La confidente et la favorite de la Duchesse, Mlle de Launay, qui fut depuis Mme de Staal, l'auteur des *Mémoires*, fut enlevée comme sa maîtresse et mise au secret, ainsi que Malézieu et son fils. Deux avocats de la maison, de vieux amis, de simples correspondants, la livrée elle-même, jusqu'aux frotteurs, furent enveloppés d'un même coup de filet et conduits en troupe à la Bastille (2). On arrêta aussi les principaux meneurs des diverses intrigues qui s'étaient greffées sur la conspiration de Cellamare. Le restant de la cabale s'éparpilla en toute hâte, et ceux qui, à la Cour, la favorisaient de leurs vœux, comme les maréchaux de Villeroy, de Villars, d'Huxelles, de Talard, le premier président de Mesme, tombèrent dans la consternation et l'effroi. Pas un, dit Saint-Simon, n'osa dire un seul mot (3).

Mais personne ne ressentit plus vivement le contre-coup de cet événement que Mme de Maintenon. La nouvelle de l'arrestation de son enfant bien-aimé fut, au dire

(1) Mme de Staal, *op. cit.*, t. I, p. 309.

(2) Id., *ibid.*, *op. cit.*, t. I, p. 308; Saint-Simon, p. 61.

(3) Saint-Simon, t. XI, p. 72 et 73.

de Madame, la cause de sa mort (1). Retirée à Saint-Cyr après la mort du roi, elle y vivait solitaire, partageant son temps entre les exercices de piété et l'éducation de quelques jeunes pensionnaires, n'y voyant guère qu'un petit nombre d'anciens amis de la vieille Cour et le duc du Maine, qui lui rendait des devoirs fréquents, et en était toujours accueilli avec une tendresse de mère. Du fond de sa cellule, la pauvre marquise avait suivi avec une douloureuse anxiété la marche précipitée des événements, qui démolissaient pierre à pierre l'édifice de la fortune de son fils adoptif, si laborieusement élevé par elle et par le roi. Sa dégradation lui avait été, à ce qu'il semble, plus sensible que la mort même de Louis XIV. « Il est bien plus affligeant pour moi, écrivait-elle à une « amie, de voir M. du Maine dégradé que de le voir « mort (2). » Elle vécut dès lors dans un abattement profond. Son arrestation l'acheva. Elle tomba évanouie en en recevant la nouvelle. La fièvre la prit, et après trois mois de langueur, elle mourut de douleur plus encore que de maladie et de vieillesse, le samedi 15 avril 1719, à l'âge de quatre-vingt-trois ans (3).

Pendant le long trajet de Sceaux à Doullens qu'il fit en carrosse, en compagnie d'un exempt des gardes du corps et d'un brigadier de mousquetaires, le duc du Maine ne cessa de protester de son innocence. Saint-Simon l'avoue lui-même, tout en s'efforçant avec assez peu de dignité de

(1) Madame, *op. cit.*, t. II, p. 93.

(2) *Lettres de Mme de Maintenon,* éd. Collin, t. V, p. 257.

(3) Duclos, *op. cit.*, p. 548; Madame, t. II, p. 93.

ridiculiser l'attitude de son ennemi abattu. « Le silence, « dit-il, fut peu interrompu dans le carrosse. Par ci, par là, « M. du Maine disait qu'il était très innocent des soupçons « qu'on avait contre lui ; qu'il était très attaché au roi ; « qu'il ne l'était pas moins à M. le duc d'Orléans, qui ne « pourrait s'empêcher de le reconnaître ; et qu'il était « bien malheureux que Son Altesse royale donnât créance « à ses ennemis, mais sans jamais nommer personne : « tout cela par hoquets et parmi force soupirs, de temps « en temps des signes de croix et de marmottages bas « comme de prières, et des plongeons de sa part à chaque « église ou à chaque croix par où ils passaient (1). » En dépit des insinuations perfides de Saint-Simon, la vérité est que, dans toute cette affaire de la conjuration de Cellamare, le rôle du duc du Maine ne cessa pas un seul instant d'être parfaitement avouable. Victime innocente des folies criminelles de sa femme, il accepta son sort avec une résignation admirable, et, pendant toute la durée de son emprisonnement, il fit preuve d'une patience, d'une soumission à la volonté de Dieu, d'un esprit de foi et de piété, qui, pour n'offrir rien d'héroïque aux yeux du monde, ne laissent pas d'avoir leur prix devant les hommes de sens et devant Dieu. On nous permettra de nous arrêter à établir cette double assertion.

Et d'abord, il est difficile de ne pas reconnaître l'innocence du duc du Maine, quand d'une part on remarque qu'il n'existe aucune preuve officielle qui permette d'en douter, et quand d'autre part on la voit solennellement

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, t. XI, p. 60.

attestée par Mme de Staal, la confidente attitrée de toutes les menées de la Duchesse, par les dépositions formelles de la Duchesse elle-même, par celles de tous les autres conjurés, enfin par les aveux de la mère du Régent, écho fidèle en cette circonstance comme en toute autre de la pensée de son fils.

Un premier point est à constater, c'est que, en dehors des insinuations haineuses et par là-même suspectes de Saint-Simon, il n'existe aucune raison de croire à une culpabilité quelconque du duc du Maine. Il fut incarcéré sans doute, mais c'était là une pure mesure préventive, et il est trop évident que par elle-même la détention ne prouve rien. La culpabilité s'établit d'ordinaire par les interrogatoires qu'on fait subir à l'accusé et par les aveux qu'on lui arrache. Ainsi procéda-t-on pour la Duchesse, pour Malézieu, pour Mlle de Launay, pour le marquis de Pompadour, pour tous les autres conjurés. Seul le duc du Maine fut soustrait à cette épreuve juridiquement nécessaire. Aucune question ne lui fut posée; aucun officier judiciaire ne pénétra dans sa prison; on ne lui objecta aucun grief; on ne lui demanda ni explications, ni justifications, ni aveux. Il réclamait cependant un procès et des juges (1) : juges et procès lui furent impitoyablement refusés jusqu'au bout. Une lettre de cachet lui avait ôté la liberté, une lettre de cachet la lui rendit. Il quitta Doullens la tête haute et en protestant de son innocence, comme il y était entré. Voilà certes des procédés étranges, et qui pour tout homme de sens sont une

(1) *Correspondance de Mme de Caylus*, p. 290.

preuve péremptoire de l'innocence du duc du Maine; car enfin quand on ne daigne pas même interroger un prévenu, c'est qu'on ne croit pas à sa culpabilité et qu'on ne pense pas pouvoir y faire croire.

Mais peut-être les témoignages de ses complices suffisaient-ils à établir son crime. Au contraire, ils lui sont tous favorables et tendent tous à l'innocenter. Nous avons déjà cité le témoignage de Mme de Staal, déclarant au cours de son récit et sans arrière-pensée présumable que « le duc du Maine avait exigé de sa femme la promesse « de ne voir aucune des personnes en soupçon de ca- « baler (1). » Elle revient implicitement sur ce même point en d'autres passages de ses *Mémoires*, où elle parle de « l'innocence » de son maître comme d'une chose qui ne faisait pas même un doute dans tout son entourage (2). De son côté, dans tous ses interrogatoires, et surtout dans le récit détaillé que, pour obtenir sa liberté, elle dut faire par écrit de tout ce qui s'était passé dans la conjuration, la Duchesse maintint obstinément l'ignorance et l'inaction de son mari. Nous n'avons plus la déclaration de la Duchesse que le Régent s'était engagé à garder secrète; mais Saint-Simon, qui la connut, est on ne peut plus formel sur le point en question. » Ces aveux, dit-il, furent ac- « compagnés de toutes sortes d'assurances et de protesta- « tions que le duc du Maine n'avait jamais su un mot de « toute cette affaire; qu'ils n'avaient garde d'en rien « laisser apercevoir à sa timidité naturelle (car, pour le

(1) Mme de Staal, *Mémoires*, t. I, p. 280.

(2) Id., *ibid.*, t. II, p. 111 et 140.

« sauver, elle ne le ménageait pas); qu'ils se seraient « exposés à voir rompre leur projet à l'instant, et très « possiblement encore à la révélation qu'il en aurait faite « dans la peur où il en aurait été; que leur plus épineux « embarras avait été de se cacher de lui, ce qui avait « souvent retardé et quelquefois déconcerté toutes leurs « mesures par les contre-temps des rendez-vous et la fré- « quente nécessité de les abréger. Ce fut à cette mômerie « que tout l'esprit de la duchesse du Maine s'aiguisa, « comme celui du duc du Maine, quand il apprit ces aveux, « à jurer de son ignorance, de son aveuglement, de son « imbécillité à ne s'être aperçu ni même douté de rien, à « détester le projet et ceux qui y avaient embarqué sa « femme, et à se déchaîner contre elle avec peu de mé- « nagement (1). » Dans ce témoignage que nous avons tenu à citer en entier, il y a deux choses de valeur fort inégale, à savoir : un fait et l'interprétation de ce fait. Saint-Simon, nous le savons de reste, est le plus passionné des témoins; il incrimine systématiquement en toute rencontre ceux qu'il déteste, et il n'a jamais détesté personne autant que le duc du Maine. Son interprétation ne mérite donc ici aucun crédit. Mais le fait reste, et nous avons le droit d'affirmer que, dans une pièce officielle, la Duchesse attestait de la manière la plus formelle la parfaite innocence de son mari. Au surplus, la mère du Régent, non moins hostile aux du Maine que Saint-Simon, fait exactement le même aveu. » Mme du Maine, dit-elle, « a disculpé complètement son mari, et déclaré que c'était

(1) Saint-Simon, *Mémoires,* t. XI, p. 147.

« elle qui avait ourdi toute la conspiration et qu'elle avait « abusé de son nom pour cela, mais qu'il n'en savait pas « un seul mot... *Tous les autres conspirateurs qui sont à la « Bastille en disent de même.* Il est possible que ce soit « vrai, quoique ce soit difficile à croire (1). » Ailleurs, elle ajoute ce mot qui prouve que, de sa part, il n'y avait pas même des doutes : « Le duc du Maine avait bien fait « de ne pas se mettre dans le complot, non plus que sa « diablesse de naine (2). »

On le voit, la conviction de l'innocence du Duc s'imposait même à l'entourage du Régent. Sa femme y croyait plus encore que sa mère : « Mme d'Orléans, dit encore « Madame, ne peut croire que son frère ait conspiré ; « elle dit que c'est sa femme qui a agi en son nom (3). » C'était du reste l'opinion générale. Le public pensait, comme Mme de Maintenon, « que le plus grand démérite « du duc du Maine était d'avoir été trop aimé du roi (4). » Loin de croire à la culpabilité du Duc, il prétendait que la conjuration n'avait rien de réel. Les malins allaient même jusqu'à y voir un tour machiavélique joué au Régent par le ministre d'Espagne, le cardinal Albéroni.

C'était lui, disait-on, qui avait fait donner avis sous main que son courrier portait des lettres secrètes ; il l'avait fait afin de rendre publics tous les mécontentements que

(1) MADAME, *op. cit.*, t. II, p. 214.

(2) ID., *ibid.*, t. II, p. 54.

(3) ID., *ibid.*, t. II, p. 50.

(4) *Lettres de Mme de Maintenon*, éd. COLLIN, t. V, p. 143.

l'on avait contre le nouveau gouvernement, et le Régent avait donné dans le panneau [1].

Au surplus, le Régent savait si bien que l'opinion était contre lui, qu'il n'osa traduire ni le Duc, ni sa femme, ni personne, devant le Parlement de peur d'un acquittement. C'est encore Madame qui nous l'apprend : « Si « l'on ne fait pas son procès à ce coquin de Malézieu, « c'est, dit-elle, que ses délits sont tellement entremêlés « avec ceux de Mme du Maine, qu'il faudrait qu'elle com- « parût et qu'elle fût jugée par le Parlement ; mais le « Parlement est mieux disposé pour le duc et la duchesse « du Maine que pour mon fils, de sorte qu'il pourrait « bien les déclarer innocents et les retirer des mains de « mon fils, ce qui mettrait toutes choses dans un état « pire qu'à présent. On cherche donc à se procurer une « évidence telle que, dans le Parlement, il ne puisse y « avoir de contradiction ni de justification [2]. » Cette « évidence » il fallut, après un an de recherches, renoncer à la trouver, et le Régent fut trop heureux d'obtenir un aveu de la Duchesse, qui lui permît de mettre tout le monde en liberté. « Si mon fils n'eût pas agi de la sorte, « dit naïvement Madame, on n'eût pas manqué de dire « que la conspiration n'était pas vraie, mais seulement « une invention de sa part [3]. »

Le duc du Maine était donc innocent, et l'on s'explique très bien que, au moment de son arrestation, en quittant

(1) Barbier, *op. cit.*, t. I, p. 23 et 24.

(2) Madame, t. II, p. 73.

(3) Madame, *Corresp. complète*, t. II, p. 214.

son palais de Sceaux, il ait dit avec calme : « Je ne suis « pas inquiet, car je reviendrai bientôt, puisque mon « innocence ne peut tarder à être reconnue (1). » Sa situation n'en était cependant pas moins grave : les apparences étaient contre lui. Sa femme avait indignement abusé de son nom, et toutes ses folies retombaient sur lui. Entre autres pièces compromettantes, on avait saisi une lettre du cardinal Albéroni, adressée à du Maine, où il était dit : « Dès qu'on déclarera la guerre en France, « mettez le feu à toutes vos mines (2). » Félonie, guerre civile, connivence avec l'ennemi, tous les crimes paraissaient prouvés par cette seule lettre. Tout fils du roi qu'il était, il y en avait là plus qu'il ne fallait pour perdre du Maine. Pour bien moins, Richelieu jadis avait fait tomber d'aussi nobles têtes. Le Régent, il est vrai, était au fond d'humeur assez débonnaire ; il avait horreur du sang versé et répugnait aux partis extrêmes. On le vit bien depuis ; mais à cette date on ignorait son véritable caractère ; l'opinion le croyait capable des crimes les plus atroces. Le duc du Maine avait sans doute la même persuasion, et il devait naturellement s'attendre à tout de la part d'un ennemi qui lui avait fait jusque-là tout le mal qu'il avait pu.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si, en entrant à Doullens, le duc du Maine laissa voir une certaine terreur. « Au moindre bruit, dit Saint-Simon, au plus léger « mouvement extraordinaire, il pâlissait et se croyait

(1) Madame, *Corresp. complète*, t. II, p. 50.

(2) Id., *ibid.*, t. II, p. 46.

« mort[1]. » Il paraît même que la peur lui valut une attaque de choléra-morbus qui mit ses jours en danger, ce dont Madame, qui rapporte le fait, ne manque pas de s'égayer[2]. Saint-Simon et Madame en parlent bien à leur aise; il est permis de douter que, à la place de leur ennemi, ils eussent fait meilleure figure. Quoi qu'il en soit, la première émotion passée, le calme se rétablit dans l'âme du duc du Maine. Sa résignation étonna tout le monde. « Le duc du Maine, dit Duclos, ne montra dans « son malheur que soumission. Il protesta souvent de « son innocence et de son attachement au roi et au ré-« gent[3]. » Certes le cas était héroïque, mais un cœur vraiment chrétien est capable de tout. Naturellement religieux, le duc du Maine s'était dans le malheur rapproché encore de Dieu. Vivant par les exercices de piété en communion intime avec lui, et sachant par la foi que jusqu'aux plus grands maux tout nous vient de son amour, il baisa la main paternelle qui le frappait, se soumit humblement à son sort, et le naturel reprenant le dessus, il retrouva sa gaieté habituelle et parut oublier son malheur. « A Doullens, dit Saint-Simon, il faisait ou « montrait faire de longues prières, se prosternait souvent, « était petit et dépendant comme un très jeune écolier « devant son maître, avait trois valets avec lui avec qui « il s'amusait, quelques livres, point de quoi écrire; « il en demanda fort rarement, et donnait à lire et à

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, t. XI, p. 72.
(2) Madame, *op. cit.*, t. II, p. 60.
(3) Duclos, *op. cit.*, p. 541.

« cacheter ce qu'il avait écrit [1]. » Mme de Caylus était une des rares correspondantes du prisonnier, et là où Saint-Simon, avec son parti-pris de dénigrement, affecte de ne voir qu'hypocrisie et bassesse, elle admire le courage d'une résignation aussi noble que sincère. « Mme la « duchesse du Maine, écrit-elle à sa tante, fait pitié ; « l'ardeur de son courage ne sert qu'à lui faire sentir « plus vivement ses maux ; elle ne saurait y résister ni y « remédier. Celui de M. du Maine, soutenu de sa grande « piété, et plus fondé sur la raison, le sert mieux. Il est « tranquille : rien ne trouble sa soumission aux ordres de « Dieu [2]. » Voilà, à ce qu'il nous semble, l'attitude de du Maine jugée au juste et à son vrai point de vue. C'est celle de l'innocent dans le malheur et y trouvant le calme à force de vertu : il n'y en a pas de plus digne de l'admiration des hommes, ni de plus méritoire devant Dieu.

Ardente, hautaine, impérieuse, incapable de se rendre à la raison, très peu chrétienne d'esprit et de cœur, la Duchesse ne pouvait que prendre le contrepied de ce qu'avait fait son mari. Aussi le contraste fut-il complet. Elle le prit de très haut avec le capitaine des gardes du corps qui fut chargé de l'arrêter, et déclama beaucoup tout le long du voyage contre la violence qui lui était faite. Sa colère redoubla en apprenant qu'on la menait à Dijon. « Ce fut bien pis, dit Saint-Simon, quand il fallut « entrer dans le château, et qu'elle s'y vit prisonnière « sous la clef de M. le Duc. La fureur la suffoqua. Elle

(1) Saint-Simon, t. XI, p. 72.

(2) *Correspondance de Mme de Caylus,* lettre LXXV, p. 289.

« dit rage de son neveu et de l'horreur du choix de ce « lieu. Néanmoins, après un premier transport, elle revint « à elle et à comprendre qu'elle n'était ni en lieu ni en « situation de faire tant de l'enragée. Sa rage extrême se « renferma en elle-même ; elle n'affecta plus que de l'in- « différence pour tout et une dédaigneuse sécurité [1]. »

La Duchesse demeura cinq mois à Dijon, où elle s'ennuyait à mourir, car le gouverneur du château, tout dévoué au duc de Bourbon, la tenait fort serrée. A bout de courage, elle fit solliciter un changement de prison qui lui fut accordé. On la transféra à Châlons. C'était quitter le mal pour le pire [2]. Dévorée d'ennui et accablée d'inquiétudes, la pauvre prisonnière faillit devenir folle dans ce nouveau séjour. C'étaient chaque jour des scènes d'emportement et de désolation. Elle pleurait, se lamentait, faisait serment de son innocence, disant, à ce qu'écrivait au Régent le gouverneur de la citadelle, « qu'elle « voyait bien qu'il fallait mourir ici ; que ses ennemis « attendaient sa mort pour pouvoir l'accuser impunément « après ; mais qu'avant de mourir, elle chargerait son « confesseur de dire à toute la France qu'elle mourait « innocente de tout ce qu'on l'aurait accusée ; qu'elle en « jurerait même sur l'hostie en la recevant [3]. »

Cette perpétuelle exaltation ne pouvait manquer à la longue d'altérer sa santé. Au bout de trois mois, elle dépérit de façon à inspirer des craintes. Sa mère, une

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, t. XI, p. 61.

(2) Mme de Staal, *Mémoires*, t. II, p. 105.

(3) Lemontey, *Histoire de la Régence*, t. I, p. 234-235.

sainte femme respectée de tous à la Cour, demanda pour elle un nouveau changement de résidence. Ne voulant pas être accusé de laisser périr une princesse du sang par des traitements trop durs, le Régent consentit qu'elle allât se rétablir à la campagne. Elle séjourna quelque temps à Savigny en Bourgogne, puis à Chanley, belle résidence à trente lieues de Paris, où sa mère eut la liberté d'aller la voir [1]. La bonne princesse demanda au Régent de lui laisser emmener sa fille chez elle, à Anet. Celui-ci, au fond, ne demandait pas mieux, car cette conjuration dont on ne pouvait fournir la preuve au public, devenait pour lui un embarras; mais il voulait une soumission et des aveux qui servissent d'apologie à sa conduite. Il fit donc savoir à la Duchesse qu'elle obtiendrait son entière liberté et celle de toutes les personnes comprises dans son affaire, si elle voulait en donner par écrit un détail exact et sincère qui ne serait vu que de lui [2]. Après quelques hésitations la Duchesse s'exécuta; elle rédigea une espèce de Mémoire où elle entra dans le détail des faits; elle l'envoya signé de sa main au Régent, et reçut par le retour du courrier une lettre de cachet qui l'autorisait à revenir à Sceaux [3].

Le duc du Maine obtint sa liberté en même temps que sa femme. Le Régent la fit rendre ensuite successivement à tous ceux qui étaient à la Bastille pour la même affaire. Cette sorte d'amnistie était due sans doute à la mansuétude

(1) Mme de Staal, *Mémoires*, t. II, p. 108-110.

(2) Id., *ibid.*, t. II, p. 114-115.

(3) Id., *ibid.*, t. II, p. 116-117; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XI, p. 145-147.

naturelle du Régent; la politique n'y fut cependant point absolument étrangère. Le duc de Bourbon donnait de l'inquiétude. Impétueux, violent, avide de pouvoir, comme il l'était, on pouvait craindre que, s'il ne sentait devant lui aucun antagonisme, il ne s'attaquât à son tour au Régent et ne s'élevât lui-même sur ses ruines. Il était donc prudent de se ménager contre lui une sorte de contre-poids dans la personne des princes légitimés et de leurs partisans assez nombreux encore et dans la vieille Cour et dans le Parlement. L'abbé Dubois le fit entendre au Régent, et l'inclina ainsi facilement à la clémence. Pour empêcher qu'on ne la taxât de faiblesse, on fit quelques actes de sévérité qui tombèrent, comme toujours, sur les moins coupables. Quelques gentilshommes bretons, qui s'étaient jetés dans le complot en véritables aveugles, furent jugés à Nantes et exécutés, après quoi il ne fut guère plus question de la Conspiration de Cellamare que si elle n'avait jamais existé (1).

En rentrant à Sceaux, au commencement de janvier 1720, la duchesse du Maine trouva le vide et le désert. Ses amis et ses familiers étaient encore à la Bastille ou en exil. Ceux qu'elle pouvait avoir à Paris craignaient de se compromettre en lui rendant visite. Il y fallait du reste une permission qui n'était pas facilement accordée. Quant à son mari, au lieu de venir la rejoindre, il était allé, au sortir de Doullens, s'installer à Clagny, et avait appelé ses enfants auprès de lui avec défense d'aller voir leur mère. Mécontent d'avoir essuyé pendant une année en-

(1) Duclos, *op. cit.*, p. 544 et 549.

tière une rude captivité pour une affaire où il n'était point entré, aigri par le rôle ridicule que sa femme lui avait fait jouer, chagrin du dérangement de ses affaires et décidé à mettre fin aux dépenses qui y avaient donné lieu, espérant aussi peut-être que, en faisant éclater ainsi son ressentiment contre la Duchesse, il convaincrait le Régent de son innocence et l'amènerait à lui rendre ses charges et son rang, le duc du Maine avait résolu de rompre avec sa femme, et de secouer, en restant à Clagny, un joug dont le poids l'avait si longtemps écrasé (1).

On conçoit ce que ces projets de séparation avaient d'accablant pour la Duchesse. Elle mit donc tout en œuvre pour ramener à elle son mari. Mais ses tentatives furent inutiles. Elle lui écrivit; il lui renvoya ses lettres. Elle demanda à voir ses enfants; ils lui furent envoyés, mais après une longue attente et avec défense de coucher à Sceaux. Elle fit intervenir sa mère, Mme la Princesse, et tous ceux de leurs amis communs qui pouvaient avoir accès auprès de lui; il répondit qu'il ne voulait plus entendre parler d'une femme qui les avait jetés, ses enfants et lui, dans cet abîme, et que tout ce qu'il pouvait faire était de lui fournir une somme réglée pour la dépense de sa maison dont elle prendrait l'administration elle-même. Elle eut recours au Régent, et le supplia de la réconcilier avec son mari; il refusa en riant cette mission. Pendant plus de six mois, elle renouvela sans se lasser ses tentatives : tout fut inutile; le duc du Maine demeura inflexible (2).

(1) Mme de Staal, *Mémoires*, t. II, p. 140-141.

(2) Id., *Ibid.*, *Mémoires*, t. II, p. 141, 186 ; Saint-Simon, *Mémoires*, t. XI, p. 229-230 ; Madame, *Corresp. comp.*, t. II, p. 241-247.

A bout de ressources, la Duchesse s'avisa d'attaquer son mari par la conscience : c'était finir par où elle eût dû commencer. Pressé par le cardinal de Noailles, le Duc ne put refuser une entrevue. Elle eut lieu à Vaugirard, dans la maison d'un trésorier de l'artillerie, nommé Landais, chez qui Mme la Princesse conduisit sa fille. « La « Duchesse, dit Mme de Staal, employa beaucoup de pré- « venances, qui ne firent pas sur l'esprit de M. le duc du « Maine l'effet qu'elle en attendait (1). » A la fin cependant, comprenant qu'un ressentiment plus long était à la fois peu généreux et inutile, il voulut bien oublier le passé, se réconcilia avec la Duchesse, et consentit à quitter Clagny pour revenir à Sceaux.

(1) Mme DE STAAL, *op. cit.*, t. II, p. 186. DANGEAU, *Journal*, t. XVIII, p. 331.

V

Les dernières années. — Mort du duc du Maine, de la Duchesse et de leurs enfants.

En revenant s'installer à Sceaux avec ses deux fils, le duc du Maine y ramena la vie. Dès sa sortie de captivité, il avait été autorisé par le Régent à recevoir tout le monde, et il y aurait eu foule à Clagny, si la prudence ne lui en eût fait tenir les portes fermées pour tous autres que ses amis et ses serviteurs particuliers (1). Il fallait, au contraire, une permission pour visiter Mme du Maine, laquelle était naturellement délaissée, et, faute de mieux, « jouait au biribi avec les gens de sa maison presque « toute la nuit, et dormait la plus grande partie du « jour (2). » Avec son mari, elle retrouva sa pleine liberté: elle put aller à Paris quand il lui plut, y demeurer autant qu'elle le voulut, voir tout le monde sans restrictions, même ceux qui avaient trempé dans la cabale, comme Polignac et Malézieu. Les visiteurs reparurent, avec hésitation d'abord, puis avec assurance; bientôt, ils affluèrent. On ne craignait plus de se compromettre. Le Duc n'avait pas tardé à rentrer dans l'exercice de ses charges (3); il ne

(1) Dangeau, *ibid.*, t. XVIII, p. 205-209.

(2) Mme de Staal, *ibid.*, t. II, p. 172.

(3) , Id., *ibid.*, *op. cit.*, t. II, p. 190. Marais, *op. cit.*, t. II, p. 174.

restait plus rien de son malheur que la perte de son titre de prince, laquelle avait peu enlevé à sa considération. La Duchesse put donc reconstituer sa Cour, et le naturel revenant au galop, on la vit, au milieu des mêmes adulations, déployer le même orgueil, le même enivrement, le même entêtement de soi, la même activité frivole et bruyante que sous le feu roi, aux plus beaux jours de la prospérité. Elle était de ceux pour qui les leçons du malheur sont inutiles et qui ne savent rien apprendre ni rien oublier. Au sortir de sa prison, elle se retrouva *déesse* et *bergère* comme devant.

Il n'entre pas dans notre plan de décrire cette seconde période de la Cour de Sceaux. C'est affaire aux historiens de la duchesse du Maine d'en retracer les détails; nous n'avons à nous occuper que de son mari. Pourtant, comme il fut mêlé pendant quinze ans, à titre de témoin sinon à titre d'acteur, à cette vie moitié littéraire moitié pastorale que s'arrangea l'infatigable *Ludovise,* nous ne saurions nous abstenir d'en dire un mot.

Loin de s'amoindrir, le personnel de la petite Cour de Sceaux avait pris, durant cette seconde période, une plus grande importance. L'abbé Genest était mort, et le cardinal de Polignac vivait le plus souvent à Rome; mais on avait encore Malézieu, le bel esprit attitré du lieu; le premier président de Mesme, le fidèle tenant de la Duchesse; le marquis de Lassay, un observateur plein de malice, qui venait mêler ses élégances de grand seigneur aux grâces apprêtées des beaux esprits de profession; le marquis de Sainte-Aulaire, que le temps avait oublié, et à qui il

fut donné d'être aimable en vers et en prose pendant plus de cent ans; Fontenelle, un autre vieillard immortel, qui désertait parfois le salon de la marquise de Lambert pour venir étaler à Sceaux les brillants de son esprit toujours jeune; le président Hénault, un grave historien qui savait être charmant à ses heures, et rivalisait avec Sainte-Aulaire dans l'improvisation des madrigaux; Houdart de la Motte, un aveugle de plus de cinquante ans, qui, après une longue correspondance avec la Duchesse, où il jouait le Céladon et elle l'ingénue, finit par devenir le « berger » en titre de la « nymphe de Sceaux; » enfin le roi des beaux esprits du siècle, Voltaire lui-même, que la Duchesse voulut un jour s'attacher en lui offrant l'honneur d'être son écuyer, mais qui eut la prudence de rester dans les rangs de ses simples courtisans, parmi les plus empressés et les plus assidus (1).

Les femmes n'étaient pas moins bien représentées. A côté de la spirituelle Mlle de Launay, promue à la dignité de Dame d'honneur depuis son mariage avec le baron de Staal, un brave officier aux Gardes-Suisses, c'était la marquise de Lambert, femme supérieure par le caractère comme par le talent, dont le salon fut sans contredit le « bureau d'esprit » le plus brillant et le plus sérieux du siècle; la comtesse de Caylus, la vieille amie du Duc, et par l'esprit plus encore que par le sang, la digne nièce de Mme de Maintenon; la présidente Dreuillet, douairière originale, ardente, toujours en verve, prompte à la riposte, et disant parfois des choses étranges, soit en prose, soit

(1) Voltaire, *Œuvres complètes*, éd. Beuchot, t. II, p. 320, 321.

en vers ; la marquise du Châtelet, une Philaminte sans mœurs, poète, philosophe, physicienne, surtout géomètre, mais exposée à égarer ses principes, et ne parlant guère science que comme Sganarelle parlait latin, devant ceux qui ne l'entendaient pas ; enfin la marquise du Deffand, la Sévigné du XVIIIe siècle, une aveugle infiniment clairvoyante, toujours prête à dire sur les hommes et sur les choses le mot le plus vif et le plus juste, un esprit tout esprit, comme Voltaire, aussi pétillant et plus naturel encore, un de nos classiques enfin par la pensée comme par la langue, au dire de Sainte-Beuve, et l'un des plus excellents (1).

La duchesse du Maine trônait avec une frivolité majestueuse au milieu de cette petite Cour, dont elle exigeait, comme Louis XIV de la sienne, une perpétuelle assiduité. Sceaux n'était plus à cette date une copie en raccourci de Versailles, il était devenu une sorte d'Athénée, et comme une succursale de l'Académie. Les féeries des *Nuits blanches* avaient cessé ; plus d'illuminations, de feux d'artifice, de bals, de comédies, de vie à grand orchestre ; on s'était réduit aux plaisirs moins coûteux de la conversation. Au moins fallait-il que les salons fussent toujours pleins, et que chacun, comme le disait la présidente Dreuillet, payât son hospitalité « esprit comptant ». Plus que jamais la Duchesse avait la passion « de la multitude. » Elle aimait à être entourée, à jouir de l'esprit des autres et à faire briller le sien, à écouter et à diriger la musique de ces fines causeries où, sur une question de gaie science, de

(1) *Causeries du Lundi*, t. I, p. 387.

galanterie décente, de philosophie mondaine, grands seigneurs, beaux-esprits, nobles dames, s'escrimaient avec urbanité, esprit et grâce, dans ce beau langage du XVII[e] siècle qui allait bientôt disparaître. Bon gré mal gré il fallait que chacun mît sa note dans ce concert. Il ne suffisait pas d'écouter et d'admirer ; on était tenu de se mettre personnellement en frais d'amabilité, de faire effort pour briller et pour plaire. A la longue cette consigne devait, à ce qu'il semble, devenir onéreuse. L'esprit s'épuise vite, quand on le dépense en petits vers et en madrigaux, et rien ne fatigue une tête bien faite comme le marivaudage à jet continu. Aussi parfois le métier paraissait-il rude à ces malheureux condamnés « aux galères du bel esprit, » comme disait Malézieu. Pourtant, au ton dont ils s'en plaignent et à la manière dont ils se reposent, il faut croire que cette dépense ne tarissait pas leur verve, et que cette fatigue leur était un plaisir. Ils ne quittaient Sceaux en effet, que pour courir à la *Chambre bleue* de M[me] de Lambert : témoin ce quatrain de Sainte-Aulaire :

> Je suis las de l'esprit, il me met en courroux,
> Il me fait tourner la cervelle ;
> Lambert, je viens chercher un asile chez vous,
> Entre La Motte et Fontenelle (1).

Le duc du Maine aurait pu empêcher sa femme de se rejeter dans le tourbillon de cette vie frivole; peut-être même l'aurait-il dû. Mais il était bon; il savait que la

(1) *Correspondance complète de M[me] du Deffand*, édit. Sainte-Aulaire, t. I. Notice, p. XXXVIII.

solitude était insupportable à la Duchesse, et que pour cette tête exaltée l'ennui c'était la mort ou la folie ; il lui laissa donc rouvrir ses salons et rappeler la foule, mais il se tint à l'écart, dédaignant ces fêtes de l'esprit dont l'âge et le malheur lui avaient fait perdre le goût, et consacrant son temps à Dieu, à l'étude, à ses enfants dont il aimait à diriger l'esprit, enfin à la restauration de sa fortune que le gaspillage de la Duchesse avait gravement compromise.

Si peu agréable que fût pour le Duc le séjour de Sceaux, il s'y tenait confiné et s'abstenait de paraître à la Cour. Le Régent cependant n'avait pas tardé à lui faire des avances ; le cardinal Dubois était venu en son nom le relancer dans sa retraite ; il n'était bruit que de son rétablissement prochain dans son ancien rang de prince du sang et dans toutes les dignités qu'il avait perdues (1). Mais du Maine ne se laissa point prendre à ce retour de faveur dont il eut vite démêlé les causes toutes politiques. Il comprit que, en poursuivant cette réconciliation, le duc d'Orléans n'avait d'autre but que d'assurer à sa maison un appui contre les Condé dont l'influence grandissait et pouvait, à la majorité du roi, devenir prépondérante (2). Il accueillit donc froidement les avances du Régent, et s'abstint de paraître soit à Paris, soit à Versailles. Quelle figure un honnête homme comme lui eût-il pu faire au milieu d'une Cour infâme, dont la mère du Régent écrivait en 1721 : « Tout ce qu'on lit dans la Bible sur les excès que

(1) Marais, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 301.

(2) Id., *ibid.*, t. II, p. 310.

« punit le déluge, et sur les débordements de Sodome et « de Gomorrhe, n'approche pas de la vie que l'on mène « à Paris... La plupart des gens ici ne s'occupent que de « leurs plaisirs et de leurs débauches; hors de cela, ils « ne veulent rien savoir ni rien écouter; ils ne croient « pas à la vie future, et ils s'imaginent que tout finit avec « la mort (1). » Le Régent se vengea de l'attitude réservée du duc du Maine en publiant, au mois d'avril 1723, à la requête du duc de Bourbon, un nouveau Règlement sur les princes légitimés, qui les abaissait encore, et faisait rentrer leurs descendants dans les rangs de la noblesse ordinaire (2).

Si sensible que lui fût cette nouvelle humiliation, le duc du Maine put s'en consoler en voyant le discrédit dans lequel ses ennemis s'enfonçaient chaque jour davantage. C'était l'époque des folies financières de la rue Quincampoix. Le duc de Bourbon s'était déclaré hautement le protecteur de Law, qui avait acheté son amitié au prix de quatre millions (3). Lui, sa mère, son beau-père, le marquis de Lassay, son cousin, le prince de Conti, ne bougeaient de la banque de l'aventurier écossais, où ils réalisaient des gains énormes (4). « L'avidité historique de la « maison de Condé se gorgea de millions, dit Saint-« Simon, par le dévouement de Law (5). » Le bruit courait que, à eux seuls, « M. le Duc et Mme sa mère avaient

(1) Madame, *Correspondance*, t. II, p. 321.

(2) Marais, *op. cit.*, t. II, p. 446-448.

(3) Madame, *op. cit.*, t. II, p. 243.

(4) Id., *ibid.*, t. II, p. 196.

(5) *Mémoires*, t. VII, p. 261.

« gagné deux cent cinquante millions (1). » Aussi les Condé étaient-ils l'objet de l'exécration générale. « M. le « Duc, raconte Madame, a été maltraité du peuple, qui « voit en lui un bon ami de Law. On lui a dit toutes les « injures du monde, et on l'a traité de chien. On a « couru après son petit-frère, le comte de Clermont, sur « le pont Royal, en lui disant : Va, chien, tu ne vaudras « pas mieux que tes frères. Le gouverneur descendit de « voiture et voulut haranguer le peuple, mais on lui jeta « des pierres ; il fut obligé de remonter dans le carrosse « et de s'en aller au plus vite (2). » Le peuple avait, du reste, pour haïr les Condé d'autres raisons que cette cupidité qui faisait dire proverbialement : « Il suffit d'être « du sang des Bourbons pour ne pas haïr l'argent (3). » Leurs mœurs étaient infâmes, à ce point que Madame en parle comme d'une « chose horrible et inouïe, qui suf« firait à faire engloutir Paris (4). »

Le Régent n'était guère moins haï. Ses débauches honteuses avaient appelé sur lui le mépris universel. Le clergé, que la scandaleuse élévation de Dubois avait blessé au vif, subissait son joug comme la plus dure des épreuves. Les honnêtes gens lui reprochaient avec amertume la ruine des mœurs, de la décence et de l'honnêteté publique. Il avait désespéré l'armée en livrant les grades aux mains vénales des courtisans et des femmes. Enfin, la classe moyenne

(1) Madame, *op. cit.*, t. II, p. 212.

(2) Id., *ibid.*, t. II, p. 222.

(3) Barbier, *Chronique de la Régence*, t. I, p. 307.

(4) Madame, *op. cit.*, t. II, p. 306.

ne pouvait lui pardonner son administration financière, ce fameux *Système* qui avait ruiné les familles, ébranlé la propriété et compromis la fortune de la France[1]. Jamais prince, on peut le dire, ne fut plus unanimement détesté : « Mon fils, écrivait mélancoliquement en 1720 la « princesse palatine, mon fils a été aimé; mais, depuis « l'arrivée de ce maudit Law, il a été de plus en plus « haï. Il n'y a pas de semaine où je ne reçoive par la « poste des lettres remplies d'affreuses menaces, où mon « fils est traité comme le plus scélérat des tyrans[2]. » Quand, en 1722, la pauvre princesse mourut après une vie tout entière inutile, on lui fit cette épitaphe, qui était pour le Régent la plus sanglante des satires :

CI-GIT L'OISIVETÉ, LA MÈRE DE TOUT VICE[3].

Enfin quand, un an plus tard, il fut frappé lui-même, en plein crime, de cette apoplexie foudroyante, où tout le monde vit un châtiment de Dieu, ce fut dans toute la France un immense cri de délivrance. Le roi tout le premier se sentit soulagé et ne lui donna ni un regret ni une larme. Le peuple, dans les rues, applaudit à l'annonce de sa mort. Il fallut attendre la nuit pour le conduire à travers Paris de Saint-Cloud à Saint-Denys; il n'y en eut pas moins, quoique l'on fût au milieu de décembre, une affluence considérable sur le passage de la pompe funèbre,

(1) Duclos, *Mémoires secrets*, p. 604.

(2) Madame, *Correspondance*, t. II, p. 272.

(3) Marais, *Journal*, t. II, p. 378.

« et jamais, dit Marais, on n'entendit dire tant de sot-« tises [1]. » Son cœur, quelques jours auparavant, avait été porté au Val-de-Grâce ; on demanda à un laquais s'il l'avait vu passer. « Non, dit-il, mais j'ai vu passer son « âme par la rue d'Enfer [2]. » Ce fut toute son oraison funèbre.

Par l'éclatant insuccès de son ministère, le successeur du duc d'Orléans devait justifier pour la seconde fois la sûreté de vue dont Louis XIV avait fait preuve en appelant le duc du Maine à la direction des affaires de préférence aux autres princes du sang.

A la mort du Régent, il aurait été facile à l'évêque de Fréjus, André Hercule de Fleury, de s'emparer du gouvernement. Tout-puissant comme il l'était sur le cœur du roi, son élève, il eût été d'emblée nommé premier ministre, pour peu qu'il en eût manifesté le désir. Mais le précepteur de Louis XV était homme avisé et de haute prudence. Il connaissait, pour l'avoir vue de près, l'ardente ambition du duc de Bourbon. A un moment donné, il pouvait trouver en lui un compétiteur redoutable. En lui livrant le pouvoir, on s'en débarrassait à bref délai, car il ne pouvait manquer d'y fournir promptement la preuve de sa complète insuffisance [3]. Le duc de Bourbon n'avait guère, en effet, l'étoffe d'un premier ministre. Tous les contemporains sont unanimes sur ce point. « M. le Duc, dit Duclos, était très borné, opiniâtre, dur,

(1) Marais, *Journal*, t. III, p. 58.

(2) Id., *ibid.*

(3) Duclos, *op. cit.*, p. 604.

« même féroce, et, quoique prince, glorieux comme un « homme nouveau... Il n'était que l'instrument de la « marquise de Prie, qui a régné despotiquement sous son « ministère [1]. » La princesse palatine n'en pensait guère plus favorablement. « Son génie, disait-elle en 1717, n'a « pas beaucoup d'étendue; il n'est pas non plus fort « instruit [2]. » De son côté, Barbier dit crûment : « On « sait qu'il n'a pas le sens commun, ni aucune pratique « des affaires publiques [3]. » Enfin, il n'est pas jusqu'au duc de Luynes qui, malgré sa circonspection habituelle, ne tienne à peu près le même langage. « M. le Duc, dit- « il, a cherché le bien autant que ses lumières pouvaient « le lui permettre; il est vrai que ses lumières étaient « extrêmement courtes, qu'il a souvent été trompé, et « qu'il était aussi opiniâtre dans la prévention que ferme « quand il avait rencontré juste... Comme il comprenait « difficilement par lui-même, il ne voyait presque jamais « que par les yeux d'autrui. Cette raison, jointe à l'a- « veuglement de la passion, l'avait livré à Mme de Prie, « dont l'ambition et les conseils pernicieux lui firent faire « de grandes fautes [4]. » Pour de tels hommes, arriver aux affaires, c'est se discréditer à tout jamais. Fleury, qui le savait, l'y laissa monter, pour en débarrasser la France.

Ce que fut le ministère du duc de Bourbon, un critique

(1) Duclos, *ibid.*, p. 599,

(2) Madame, *Correspondance*, t. I, p. 305.

(3) Barbier, *Journal*, t. I, p. 314.

(4) De Luynes, *Mémoires*, t. III, p. 122-123.

judicieux l'a dit en quelques lignes décisives. « Il n'eut « qu'un but, piller le trésor et pressurer le peuple. C'est « une intrigue menée par une femme et conseillée par « Turcaret, une exploitation du fisc appuyée sur la force, « un coup de Bourse prolongé, le gouvernement passé à « l'état de concussion en permanence ; en un mot, c'est « la mauvaise queue de la Régence, un reste de l'orgie « politique et financière, moins l'esprit élevé du Régent « et sans le talent diplomatique de Dubois (1). » Au bout de deux ans et demi, Fleury jugea l'expérience suffisante : le duc de Bourbon avait révolté la France, au point d'être désormais impossible. Il lui fit donc intimer par le roi l'ordre de se retirer à Chantilly, chassa de l'administration toutes ses créatures, supprima le titre et les fonctions visibles de premier ministre, et, sous des apparences modestes, en garda pour lui tout le pouvoir (2).

Ainsi la Providence s'était elle-même chargée de faire honteusement expier aux deux plus grands ennemis du duc du Maine l'insolente conduite qu'ils avaient tenue à son égard. On put même croire un moment qu'elle voulait lui ménager un retour de fortune et le rétablir dans les fonctions que le testament de Louis XIV lui avait assignées. Les esprits étaient en effet tellement accoutumés à voir le gouvernement entre les mains d'un prince du sang, et, d'autre part, l'évêque de Fréjus affectait un tel désintéressement et une telle modestie, que les amis du prince crurent le moment venu pour lui de

(1) C. Aubertin, *L'Esprit public au XVIIIe siècle*, p. 168.

(2) Duclos, *Mémoires secrets*, p. 624.

rentrer en scène, et le firent solliciter par Mme de Caylus de réclamer la place de premier ministre, devenue vacante par la chute du duc de Bourbon et l'effacement volontaire du nouveau duc d'Orléans. Mais le duc du Maine avait compris que Fleury s'était de longue date réservé ce poste. Le malheur, du reste, l'avait guéri de toute ambition; il ne songeait plus qu'à se tenir à l'abri des orages politiques. Aussi répondit-il aux insinuations de sa vieille et trop zélée amie par un refus formel. Voici sa lettre, qui est un modèle d'urbanité autant que de sagesse.

A Paris, ce 18 avril 1727.

Je suis sensible, comme je dois, Madame, à toutes les bontés que vous me marquez dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je n'aurais pas manqué d'aller dès aujourd'hui vous en témoigner ma vive reconnaissance, si je ne retournais pas à Versailles aussitôt après mon dîné. Les sentiments favorables pour moi que vous avez sucés presque avec le lait auprès d'une personne dont la mémoire me sera toujours chère et respectable, vous font naître sur mon compte des idées trop flatteuses. J'ai quarante ans plus que le roi, Madame, et je regarde comme un miracle qu'avec une telle disproportion d'âge il veuille bien me souffrir sans peut-être me prendre pour un vieux fol; ainsi je dois penser à ne point le rebuter de moi. Il n'aura jamais certainement de sujet ni plus fidèle ni plus jaloux de sa gloire, mais il n'en aura aussi jamais de moins curieux de jouer de ces rôles qui, par leur faux éclat, font tourner la tête à tout le monde. En quelque place qu'on soit, on peut dire les vérités; il n'est pas besoin pour cela d'autre caractère que celui d'honnête homme, et c'est le seul que je professe; ne croyant point que le dérangement apporté aux intentions du feu roi m'ait affranchi

des lois qu'il m'avait imposées en me chargeant de l'éducation de ce qu'il nous laissait de plus précieux.

Je suis présentement, Madame, dans une situation fort douce pour moi et pour mes enfants. Mon goût et ma raison me donnent une répugnance invincible sur les choses que je me figure que vous craignez de confier au papier. Ne m'en méprisez pas davantage, je vous prie, et si vous me blâmez, ne croyez pas, du moins, que je pèche par pusillanimité. Honorez-moi, Madame, de la continuation de vos bontés. J'ose vous assurer que je ne m'en rendrai jamais indigne.

L.-A. DE BOURBON (1).

Fleury connut-il cette conduite prudente et désintéressée du duc du Maine ? On peut le croire, car il s'empressa de lui accorder une faveur qui ressemble fort à une récompense : il lui rendit, ainsi qu'à ses enfants, le titre de prince du sang avec toutes les prérogatives qui y étaient attachées (2). Cette réparation était tout ce que le Duc pouvait désirer. Sa santé lui interdisait, en effet, tout rôle un peu actif. Depuis deux ans déjà il souffrait d'une humeur chancreuse qui s'était portée à la face et demandait des ménagements (3). Elle ne le condamnait cependant ni à la solitude, ni à l'inaction. Outre la gestion de sa fortune, dont une bonne partie était en fonds de terre, le Duc avait un certain nombre de charges, que d'autres eussent considérées peut-être comme des sinécures et qui

(1) *Recueil manuscrit* de la Bibliothèque nationale, n° 15199 du fonds français, provenant du libraire Renouard, citée par M. E. Raunié dans sa *Notice historique sur Mme de Caylus*, p. XX.

(2) Mme DE STAAL, *Mémoires*, t. II, p. 191.

(3) DE LUYNES, *Mémoires*, t. I, p. 75.

ne laissaient pas de l'occuper. Ainsi, il avait deux des gouvernements les plus considérables du royaume, celui de Languedoc et celui de Guyenne ; il était de plus mestre de camp lieutenant du régiment royal des carabiniers, colonel-général des Gardes-Suisses et des autres régiments de la même nation, colonel de deux régiments de son nom, l'un de cavalerie, l'autre d'infanterie, sans parler d'autres fonctions moins importantes. Le Duc s'acquittait en conscience de tous les devoirs afférents à ces diverses dignités. Il se considérait comme le protecteur naturel de tous ses subordonnés, entrait dans le détail de leurs affaires, et intervenait activement soit de vive voix, soit par écrit pour défendre leurs intérêts. On en trouvera la preuve dans cette lettre inédite adressée par lui au Contrôleur général des finances, Le Pelletier des Forts.

A Sceaux, ce 23 Février 1727.

Vous aurez appris, Monsieur, par le dernier courrier des États de Languedoc, combien ils ont été sensibles aux soulagements que vous leur venez de procurer. Nous sommes heureux d'avoir à la tête des finances un homme qui connaisse qu'on fait le profit du Roi en entrant dans tous les accommodements qui peuvent procurer l'acquît des sommes demandées par Sa Majesté. C'est ce qui fait encore espérer à la province, Monsieur, que vous prêterez une favorable attention à ce qu'elle prend la liberté de représenter aujourd'hui sur la défense de l'entrée chez elle des blés étrangers, de quelque part qu'ils viennent. Il me semble, en effet, que cette proposition est réduite d'une manière à ne point contrarier vos sages principes ; sans quoi vous ne me verriez pas appuyer cette très humble requête, de laquelle on ose dire que dépend la

conservation d'une province dont la bonne volonté est si connue, et le payement des sommes dont le Roi a certainement besoin, puisqu'il les demande.

J'aurais fait mes sollicitations de bouche, si je n'avais craint, Monsieur, que l'envie de renvoyer le courrier avant la séparation des États ne vous le fît expédier avant que je sois en même lieu que vous. D'ailleurs, je sais que de quelque façon qu'on vous expose la raison, vous êtes toujours également disposé à l'écouter, surtout, Monsieur, quand elle vous vient par moi, dont les sentiments pour l'État et pour votre personne vous sont si parfaitement connus.

L.-A. de Bourbon (1).

Le duc du Maine vécut huit ans de cette vie tranquille, tout entière remplie par les affections familiales et les devoirs d'état. Mais vers le milieu de 1735, à l'occasion d'une dent qu'il se fit arracher, l'humeur chancreuse dont il souffrait s'étendit considérablement et bientôt lui envahit tout le visage. Il eut recours à un empirique dont les remèdes, au lieu de le guérir, rendirent son mal incurable. Pendant un an, il eut à endurer des souffrances inexprimables. Elle lui furent adoucies par les soins que lui prodigua la Duchesse. Rompant avec ses habitudes, la frivole *Ludovise* abandonna ses *bergers* pour s'enfermer avec son mari, et sans se laisser rebuter par les horreurs de son affreuse maladie, elle lui rendit tous les devoirs qu'il pouvait en attendre. Le Duc supporta avec une résignation admirable l'épreuve terrible que Dieu lui envoyait dans ce cancer qui, après lui avoir rongé tout le visage, lui ôta

L'original autographe est en notre possession.

l'une après l'autre toutes les fonctions de la vie. Sentant qu'elle allait bientôt lui échapper, il fit par testament un partage équitable de ses biens entre ses enfants, et adressa au roi la démission de ses charges dont il lui demanda la survivance pour ses fils. Quelques jours avant sa mort, il envoya son confesseur à la duchesse de Bourbon, sa sœur, qui lui avait toujours été hostile, afin de lui demander pardon et de l'assurer qu'il oubliait tous ses torts. Pour épargner à sa famille l'émotion d'un horrible spectacle, il n'admit personne à son lit de mort, pas même ses enfants, et mourut seul, en chrétien comme il avait vécu, le lundi 14 mai 1736, à l'âge de soixante-quatre ans (1).

Avant de clore cette longue étude sur le duc du Maine, il nous reste à dire en quelques mots ce que devinrent après sa mort sa veuve et ses enfants.

Le dévouement dont la duchesse du Maine avait fait preuve durant la longue maladie de son mari, ne devait pas rester sans récompense. En voyant de plus près toutes les vertus dont la religion lui inspirait la pratique, elle se sentit attirée à Dieu, et, depuis son veuvage, elle consacra à des pratiques de dévotion une partie du temps que les plaisirs mondains absorbaient jadis. Elle ne put cependant se résigner à rompre complètement avec ses habitudes frivoles. Jusqu'à la fin elle garda le goût des fêtes et des amusements. Incapable de se fixer nulle part, quittant au premier caprice Sceaux pour Paris, où elle avait, rue de Varennes, une somptueuse résidence (2), et Paris pour Anet,

(1) Mme de Staal, *Mémoires*, t. II, p. 272-274, et de Luynes, *Mémoires*, t. I, p. 75-78.

(2) De Luynes, *Mémoires*, t. XII, p. 388.

dont elle avait hérité de sa sœur, la duchesse de Vendôme (1), elle menait partout avec elle une assez nombreuse Cour, et partout elle avait son jeu, ses beaux-esprits pour la conversation, ses flatteurs qui trouvaient toujours table mise (2).

Mais sa passion dominante fut encore le théâtre, ce péché mignon de sa jeunesse. C'était chaque soir à Sceaux quelque pièce nouvelle, à laquelle tout Paris accourait. A défaut de Malézieu et de l'abbé Genest, Mme de Staal était encore là qui, de son fin crayon, esquissait une comédie de mœurs, *la Mode*, par exemple, ou *l'Engouement* (3). Au besoin Voltaire accourait lui-même avec quelque pièce inédite en cinq actes et en vers, comme *la Prude*, pour laquelle il composait un prologue qu'il récitait de sa propre bouche. Parfois même, comme à l'époque des *Grandes nuits*, la danse et la musique venaient s'unir à la poésie. « Depuis trois semaines, écrivait le duc de Luynes « en décembre 1747, on a joué à Sceaux différentes co- « médies ; on y a même joué deux fois un opéra, qui « est celui d'*Issé*... La prodigieuse affluence de monde « qu'il y eut à ces deux représentations détermina Mme la « duchesse du Maine à ne plus laisser jouer que des co- « médies. Ce dernier arrangement ne s'est pas soutenu « longtemps. A la dernière comédie, il y a cinq ou six « jours, il y eut un monde si affreux que Mme la Duchesse « a été dégoûtée de pareils spectacles (4). » Ce dégoût ne devait pas tenir. Elle revint bien vite à son délassement

(1) De Luynes, *Mémoires*, t. X, p. 261.

(2) Id., *ibid.*, t. XII, p. 345.

(3) Voir Mme de Staal, *Œuvres complètes*, t. III.

(4) De Luynes, op. cit., t. VIII, p. 352.

favori pour ne plus s'en déprendre, justifiant ainsi la maxime d'un moraliste : « La punition de ceux qui ont « aimé le théâtre est de l'aimer toujours. »

Malséant en soi et plus encore à l'âge où était la Duchesse, ce train de vie avait en outre le tort d'être peu en rapport avec les ressources dont elle disposait. Malgré la réforme qu'il avait apportée dans ses affaires, le duc du Maine laissait en mourant près de deux millions de dettes (1). Il ne pouvait donc faire à sa veuve des avantages considérables. Aussi se borna-t-il à lui assurer une rente viagère de 20,000 livres. Il est vrai que le roi y avait ajouté une pension de 65,000 livres (2), ce qui, joint aux 40,000 livres de revenu de sa dot et aux rentes des terres considérables dont elle avait hérité de sa famille, lui constituait une somme annuelle très suffisante pour vivre honorablement selon son rang. Mais pour cela il lui eût fallu de l'économie, et elle n'avait jamais connu que le gaspillage. Elle fit donc des dettes, qui bientôt s'accumulèrent et finirent à s'élever à près d'un million. Pour combler cet abîme, elle dut, en 1750, se résigner à vendre Anet. Heureusement son fils aîné, le prince de Dombes, était aussi bon ménager qu'elle se montrait prodigue. Il se chargea de payer ses dettes et lui remit 500,000 livres d'argent comptant, moyennant quoi il devint propriétaire d'Anet, dont il lui laissa généreusement la pleine jouissance pendant sa vie (3).

(1) De Luynes, *Mémoires*, t. XIV, p. 4.

(2) Id., *ibid.*, t. I, p. 77, 79.

(3) Id., *ibid.*, t. X, p. 260 et t. XIV, p. 4.

La duchesse du Maine survécut peu à cet arrangement. Elle avait eu, en 1750, une maladie sérieuse qui avait fait croire sa poitrine attaquée. Le danger disparut, mais elle ne parvint jamais à se bien remettre, et elle finit par mourir, dit de Luynes, « d'un rhume qu'elle ne put cra-« cher[1]. » Elle expira à Paris, dans sa maison de la rue de Varennes, le 23 janvier 1753, dans sa soixante-dix-huitième année.

Mlle du Maine, sa fille, n'était plus depuis dix ans. Elle était morte à Anet, le 20 août 1743, presque subitement, en descendant de cheval, sans avoir été mariée, à l'âge de trente-cinq ans[2].

Nous pouvons donner un peu plus de détails sur ses deux fils, le prince de Dombes et le comte d'Eu. Par l'élévation de leur caractère, la bonté de leur cœur, la générosité de leurs sentiments et de leurs actes, la rare intimité qui ne cessa de les unir, ils firent honneur à l'éducation que leur père s'était plu à leur donner lui-même. Tous deux furent braves comme lui. Lors de la guerre de Hongrie en 1717, le prince de Dombes, qui n'avait encore que seize ans, obtint de son père la permission d'aller servir dans l'armée du prince Eugène, et se distingua à la sanglante bataille que ce grand capitaine livra aux Turcs sous les murs de Belgrade[3]. Le comte d'Estrades, lieutenant-général, à qui l'on avait confié le jeune prince, eut la jambe emportée d'un boulet de canon à côté de lui[4].

(1) De Luynes, *Mémoires*, t. XII, p. 344.

(2) Id., *ibid.*, t. V, p. 127.

(3) Saint-Simon, *Mémoires*, t. IX, p. 288.

(4) Marais, *Journal*, t. I, p. 230.

Le comte d'Eu n'était pas moins vaillant que son frère. En 1742, il courut avec lui, à la tête d'une poignée de gentilshommes, faire face aux Anglais qui menaçaient Dunkerque (1). L'année suivante, il se faisait remarquer à la journée de Dettingen où il reçut une blessure. Deux ans plus tard, il commandait l'artillerie à Fontenoy, et eut l'honneur de voir son nom cité en première ligne par Voltaire dans son poème sur cette glorieuse victoire (2).

Les deux frères ne firent pas moins bonne figure à la Cour qu'à l'armée. Beau, bien pris dans sa petite taille, avec les yeux étincelants, le port noble, la démarche aisée des Condés, et, ce qui valait mieux, avec l'esprit des Mortemarts que lui avait transmis son père, le prince de Dombes surtout s'y était fait distinguer, et était bien vite devenu un des familiers de Louis XV. En sa qualité de Grand-Veneur, il était de toutes les chasses royales. Le soir, on le retrouvait avec son frère dans les petits cabinets du roi. Il avait, en effet, les talents voulus pour réussir dans cette Cour frivole. Il s'entendait comme un maître-queux à préparer un de ces fins soupers que prisait fort Louis XV, très expert lui-même en cuisine (3). Courtisan empressé, il venait en poste de Rambouillet à Versailles, rien que pour assister à l'opéra du roi (4). Volontiers même, pour plaire à Mme de Pompadour, il descendait à l'orchestre, et allait y faire sa partie de basson, car il

(1) Marais, *Journal*, t. IV, p. 250.

(2) *Poème de Fontenoy*, vers 35 et sq.

(3) De Luynes, *Mémoires*, t. II, p. 348 et t. III, p. 130.

(4) Id., *ibid.*, t. X, p. 92.

était de première force sur cet instrument (1). Au métier de courtisan d'un roi viveur, les meilleures natures s'usaient vite. Avec sa dignité, le prince de Dombes y perdit sa santé et, chose bien plus triste, ses mœurs. Sa fin fut aussi déplorable que prématurée. Deux ans seulement après la mort de sa mère, le 1er octobre 1755, il fut frappé à Fontainebleau d'une attaque d'apoplexie qui l'emporta le jour même (2). « Depuis un an, écrivait à « propos de cette mort le marquis d'Argenson, il était « déjà mourant d'une défaillance de nature, si bien qu'il « est devenu furieux et imbécile à l'âge de cinquante-cinq « ans qu'il avait. Il avait usé ses forces à la chasse, à « table et avec des courtisanes (3). »

Trois fois, au moins, on avait songé à marier le prince de Dombes : aucun de ces projets ne réussit. Sa tante, la duchesse d'Orléans, veuve du Régent, lui avait successivement destiné deux de ses filles, Mlle de Valois et l'abbesse de Chelles; mais elles ne s'y prêtèrent ni l'une ni l'autre (4). De leur côté, en 1724, les Condé lui offrirent leur sœur, Mlle de Charolais, qu'il refusa à cause de sa conduite scandaleusement décriée (5). Il mourut donc sans alliance, et tous ses biens passèrent à son frère, le comte d'Eu. Ce prince était digne de cette opulente fortune. Timide, comme son père, et même un peu sauvage, il avait l'âme

(1) De Goncourt, *Mme de Pompadour*, p. 63.

(2) De Luynes, *Mémoires*, t. XIV, p. 274.

(3) *Mémoires*, éd. Jannet, t. IV, p. 237.

(4) Madame, *Correspondance*, t. II, p. 23.

(5) Marais, *Journal*, t. III, p. 116.

grande et généreuse, se plaisait à rendre service, était adoré de son entourage, et universellement aimé (1). Il fut par malheur atteint d'assez bonne heure d'infirmités qui le forcèrent à se confiner dans sa terre de Sceaux. Pendant vingt ans, il y vécut solitaire, avec la chasse et la pêche pour tout divertissement, et y mourut d'une fluxion de poitrine le 13 juillet 1775 (2).

Comme son frère, le comte d'Eu mourut sans alliance. Un instant, en 1739, Louis XV avait songé à le marier avec Mlle de Nesle, qui devait être bientôt la trop célèbre Mme de Vintimille. Il lui offrait, pour le décider à ce mariage, d'assurer le rang des légitimés à sa postérité (3). Mais le comte d'Eu avait l'âme trop haute pour accepter, même à ce prix, la flétrissure d'une semblable union. Il se déroba aux avances royales, et se refusa dans la suite à tout autre établissement. A sa mort, tous ses biens passèrent à son cousin germain, le duc de Penthièvre, fils du comte de Toulouse. Cette succession se composait des comtés de Brie et de Dreux, de la principauté d'Anet, du duché d'Aumale, du comté-pairie d'Eu, de la baronnie de Sceaux, des seigneuries de Gisors, de Vernon, des Andelys, de Lyons-la-Forêt, de Parcy-sur-Eure, et de diverses autres terres que Louis XV avaient cédées, en 1762, au comte d'Eu, en échange de la principauté de Dombes, réunie cette même année à la Couronne. Prise en bloc, la valeur de l'héritage du comte d'Eu était éva-

(1) Bachaumont, *Mémoires secrets*, t. VIII, p. 128.

(2) Id., *ibid.*, t. VIII, p. 115.

(3) De Luynes, *Mémoires*, t. II, p. 469.

luée, au bas mot, à 24 millions de livres, soit environ 120 millions de notre monnaie. La presque totalité de cette immense fortune fut portée depuis à la Maison d'Orléans par la princesse Louise-Marie-Adélaïde, fille du duc de Penthièvre et son unique héritière, qui épousa, en 1769, l'arrière-petit-fils du Régent, et fut mère du roi Louis-Philippe (1). Cette famille avait en outre recueilli, en 1693, l'héritage de la Grande-Mademoiselle. Malgré la part énorme que lui avait arrachée la rapacité de Mme de Montespan, et les beaux fleurons qu'elle avait elle-même détachés de son patrimoine en faveur de Lauzun, il restait encore à la cousine de Louis XIV la principauté de Joinville, le duché de Montpensier, le palais du Luxembourg, etc., en tout, dit Dangeau, plus de deux cent mille livres de rente à donner (2). Elle légua le tout par testament (3) à son cousin Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV. L'opulente fortune, qu'elle tenait par sa mère des Guise et des Montpensier, finit donc par se trouver réunie tout entière dans la Maison d'Orléans, dont les représentants la possèdent encore aujourd'hui (4).

Ainsi disparut la famille du duc du Maine. Des sept enfants que lui avait donnés la petite-fille du grand Condé

(1) Bachaumont, *Mémoires secrets pour servir à l'Histoire de la République des Lettres*, t. VIII, p. 116.

(2) Dangeau, *Journal*, t. IV, p. 249.

(3) On le trouve *in extenso* dans le *Mercure* d'avril 1693, p. 152-160.

(4) Confisqués en 1794 par la Convention, les biens de la famille d'Orléans lui furent restitués en 1814 par Louis XVIII. En 1830, pour empêcher qu'ils ne fissent retour à la Couronne, Louis-Philippe les aliéna à ses enfants par une donation entre vifs, datée du 7 août, avant-veille du jour où il accepta la royauté.

quatre étaient morts en bas âge, et les trois autres s'étaient refusés à perpétuer leur race. La descendance masculine du comte de Toulouse devait, elle ausssi, s'éteindre peu après, et son sang se perdre dans celui d'une famille rivale. Il y avait eu sur le berceau de ces deux princes la tache d'un double adultère : Dieu retira sa main de leur postérité, et lui refusa sa bénédiction qui seule rend les races fécondes.



Méditations

SUR LE

SERMON DE NOTRE-SEIGNEUR

SUR LA MONTAGNE



Épitre Dédicatoire.

A Mon Fils,

Le Prince de Dombes.

Mon fils, je crois ne pouvoir vous donner une plus grande marque de mon amitié, qu'en vous adressant cet ouvrage. Le style que j'y ai employé ne me paraît point au-dessus de la portée de votre âge, et les

Méditations ne sont pas de longueur à vous ennuyer. Ne craignez donc point de les lire et de les relire. Surtout ne vous en rebutez pas, et fermez plutôt le livre que de n'y plus donner d'attention. J'expose le Sermon *que saint Matthieu rapporte que Notre-Seigneur fit sur la Montagne à ses apôtres, à ses disciples et aux peuples qui ne pouvaient se rassasier de l'entendre. J'éclaircis, en peu de mots, ce qui peut s'y trouver d'embarrassant. J'en détourne les faux sens, et je marque, autant que je le puis, l'application qu'on en doit faire, pour que Jésus-Christ n'ait pas prêché en vain.*

Tous les hommes ne sont pas appelés à la sublime dignité de l'Apostolat, mais nous devons tous nous faire gloire d'être chrétiens, c'est-à-dire Disciples de Jésus-Christ. *Ainsi, mon fils, vous ne sauriez vous nourrir trop tôt de sa parole. Elle est d'une force insurmontable, et en même temps d'une douceur qu'on ne peut exprimer. Elle est plus perçante qu'une épée à deux tranchants. Elle est d'une solidité à toute épreuve et fournit une abondance infinie de merveilleuses instructions. Essayez donc à vous en pénétrer de bonne heure. Étudiez-la avec attention ; écoutez-la avec plaisir : elle vous servira toujours, et vous la retrouverez dans tous les moments de votre vie. Elle vous fera supporter les honneurs*

avec modestie, et la mauvaise fortune avec patience et fermeté. Enfin, commencez par vous munir d'un bon fonds de religion bien entendue, et laissez à Dieu le soin du reste. Ayez confiance en Lui et de la méfiance pour vous-même, vous ne manquerez jamais. Apprenez à goûter Dieu dans cet ouvrage que j'ai fait pour vous ; j'espère que les premières impressions de religion que vous y prendrez ne vous effaroucheront point.

Que je serais heureux d'élever votre cœur à Dieu ! Oui, mon fils, c'est tout ce que je désire.

Croyez-moi, le véritable bonheur ne se trouve qu'en Dieu ; et, comme Dieu se trouve partout, il ne tiendra qu'à vous d'être toujours heureux. La piété n'est incompatible avec aucune des conditions humaines ; elle les relève toutes, au contraire, par son propre mérite, qui la fait estimer universellement, souvent même malgré qu'on en ait. Si je pouvais mettre dans votre cœur le goût de Dieu, — comprenez toute la force de ce que je vais vous dire, — vous m'auriez mille fois plus d'obligations que vous ne m'en devez de votre naissance. Souvenez-vous-en ; c'est votre Père qui vous le dit.

Que de périls, que de traverses n'essuie-t-on pas dans le monde ! Je les connais trop pour me faire un mérite

de vous y avoir exposé. Mais je sens aussi trop vivement jusqu'où peut vous mener la connaissance de Dieu, pour ne me pas croire singulièrement recommandable auprès de vous par la nature des premiers préceptes que je vous donne ici.

Ne les oubliez jamais, mon cher fils, et je serai trop content.

Avril 1709.





Réflexions

SUR LE

SERMON DE NOTRE-SEIGNEUR

SUR LA MONTAGNE

Rapporté en l'Évangile de Saint Matthieu.

DAVID, dans le 118e Psaume, qui est le plus long de tous ceux qu'il a composés, rebat continuellement l'excellence de la Loi de Dieu, et dit sans cesse qu'elle fait tout le sujet de ses méditations : *Mirabilia testimonia tua, ideo scrutata est ea anima mea; Vos ordonnances, Seigneur, sont admirables, et c'est ce qui m'a porté à les rechercher avec soin*, v. 129. Qu'il me soit permis

d'être animé de pareils sentiments. Ne me confondez pas, ô mon Dieu, sur la témérité que j'ai d'entreprendre la même chose que le Roi-Prophète, et d'oser coucher mes pensées sur le papier. Que la pureté de l'intention, qui me fait prendre aujourd'hui la plume, me fasse trouver grâce devant Vous ! Pour les choses du monde, il est quelquefois dangereux de trop connaître et de trop approfondir ; mais sur les lois divines, on ne peut jamais être trop instruit. Employons donc notre vie à les étudier ; elles nous inspireront une confiance d'autant plus grande qu'elles nous apprendront que ce ne sera point sur les événements que nous serons jugés par le seul juge dont les arrêts sont irrévocables.

Que vos commandements contiennent de merveilles !
Que de rares secrets au sage s'y font voir !
L'étude que j'en fais est l'objet de mes veilles,
Et je m'applique tout à les bien concevoir.

(*Mirabilia,* Ps. 118, v. 129.)



MÉDITATION PREMIÈRE

> Jésus, voyant tout ce peuple, monta sur une montagne, où s'étant assis, ses disciples s'approchèrent de lui.
> (*Saint Matthieu,* chap. V, v. 1.)
>
> Et, ouvrant sa bouche, il les enseignait, disant. (v. 2.)

NOTRE-SEIGNEUR va parler; il va faire un sermon qui contient tous nos devoirs. Il nous dira ce que nous pouvons espérer et ce que nous avons à craindre. Ouvrons nos cœurs aux paroles du *Verbe de Dieu,* et réfléchissons attentivement sur les instructions qu'il veut bien nous donner.

Ici tout est admirable : le Prédicateur est le fils de Dieu; les maximes qu'il établit nous conduisent au séjour des bienheureux; et dans la simplicité avec laquelle elles nous sont annoncées, il se rencontre une force invisible et une dignité qui saisit les cœurs. Ne perdons pas un mot, s'il est possible, de ces divines leçons; nous trouverons à chaque parole quelque chose d'important pour la règle de notre vie.

La doctrine des chrétiens est si pure et si relevée, qu'il fallait nécessairement un Dieu pour en prêcher aux hommes les premiers éléments. Il eût été impossible à tout autre de faire un tel

ouvrage, et la sainte religion que nous professons ne pouvait prendre racine sans être appuyée et autorisée par un nombre infini de miracles. De combien de consolations devons-nous être comblés, en voyant que l'amour que Dieu nous porte est assez fort pour l'obliger à nous envoyer son Fils unique, pour converser avec nous, pour nous instruire par ses exemples, et pour finir sa mission sur la terre par une mort honteuse, afin de nous ouvrir le Ciel, et de racheter nos péchés par l'effusion de son précieux sang! Remarquons dans ces deux premiers versets du cinquième chapitre de Saint Matthieu, que Notre-Seigneur ne s'étant incarné que pour nous procurer notre salut, n'a aussi jamais perdu une seule occasion de nous enseigner.

Ce n'est que pour se conformer à la portée de notre esprit que Jésus-Christ monte sur une montagne pour être vu et entendu de plus de gens; car cette précaution était absolument inutile à Dieu, qui sait, lorsqu'il lui plaît, sans aucune articulation, parler à nos cœurs et s'en faire entendre. Observons encore ici que Jésus-Christ n'emploie les effets merveilleux de sa toute-puissance que dans les conjonctures où ils sont indispensablement nécessaires pour ouvrir nos yeux et pour fonder notre foi sur de solides

principes, et concluons de là que nous ne devons pas nous attendre à des miracles visibles pour opérer notre conversion, ni chercher des voies bizarres et détournées pour arriver au but, où la simple droiture et la simplicité du cœur nous peuvent faire parvenir. Adorons dans la conversion de saint Paul la puissance et la miséricorde divines, mais reconnaissons que ce serait tenter Dieu que de lui demander pour nous les mêmes grâces. Si nous sommes insensibles aux paroles de Notre-Seigneur, nous le serions de même à ses révélations, et c'est le vrai sens de la réponse d'Abraham au mauvais riche, qui le priait d'envoyer quelqu'un des morts à ses frères pour leur dire ce qu'on trouvait en sortant du monde.

Pour tirer quelque utilité de la conduite de Jésus-Christ marquée dans ces deux versets, apprenons que, dans l'obligation où chacun se trouve, selon son état, d'instruire ceux qui lui sont subordonnés, on doit s'étudier à se conformer aux lumières des gens à qui l'on parle, et ne point songer à faire montre d'une capacité, qui souvent est plus propre à embrouiller ou à irriter les esprits faibles, qu'à les concilier et à les amener au point où l'on désirerait de les mettre.

Finissons donc cette méditation par donner pour

une règle assurée, qu'il ne faut jamais recourir aux moyens extraordinaires pour servir Dieu ou pour apprendre aux autres à le servir, qu'après avoir longtemps pratiqué les plus simples et les plus communs.





MÉDITATION IIe

Bienheureux sont les pauvres d'esprit,
parce que le royaume du ciel est à eux.
(v. 3.)

Les paroles de Notre-Seigneur doivent, selon moi, être interprétées dans tous les sens qu'elles peuvent admettre, pourvu qu'ils soient subordonnés aux lois fondamentales et aux préceptes de notre religion; et, comme le dit saint Augustin dans ses *Remarques sur le dix-huitième Psaume,* elles ont cela d'admirable que, même quand elles sont obscures, on y trouve de l'utilité par les belles réflexions auxquelles elles donnent lieu dans la recherche de leur véritable signification. C'est donc ce Père qui m'encourage à dire ce qui se présente à mon imagination, lorsque je lis : *Bienheureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume du ciel est à eux.*

Je crois que, en méditant sur ce verset, on ne doit pas s'en tenir simplement à la lettre, et n'admettre aux grandes espérances qui nous y sont présentées que les stupides, dans lesquels on a de la peine à discerner seulement une âme raisonnable. Je suis persuadé que ceux qui se servent de leur esprit pour se rendre pauvres d'esprit sont beaucoup plus agréables à Dieu, parce qu'ils s'hu-

milient par la chose du monde qui est la plus propre à inspirer de la vanité ; et je me démontre que cette pauvreté d'esprit, si chérie de l'Être des êtres, n'est autre chose que la simplicité, la pureté, l'humilité du cœur qui, faisant regarder avec indifférence les avantages qu'on a reçus de la nature, soit par une naissance distinguée, soit par un génie supérieur, soit par une belle éducation, nous portent toujours à prendre partout la dernière place, et à mériter par là que le Souverain Maître nous dise un jour en nous admettant à sa table : *Ami, montez plus haut,* pour nous honorer en présence de tous les conviés; car *ce n'est pas celui qui se rend témoignage à lui-même qui est vraiment estimable; mais c'est celui à qui Dieu le rend. Non enim qui seipsum commendat, ille probatus est; sed quem Deus commendat* (2e Ép. aux Corinth., ch. X).

Je crois qu'être pauvre d'esprit, pour le dire en peu de mots, c'est ne se mêler que de ses affaires, borner ses désirs, être pauvre au milieu des richesses, se contenter de son état, essayer de s'y perfectionner, être amateur de la paix et de l'ordre que Dieu a mis en toutes choses; enfin, être bon, commode et utile à tout le monde.

Par la proposition que j'avance ici, mon dessein n'est pas de priver de consolation ceux qui, vulgairement parlant, sont pauvres d'esprit; je suis

convaincu, au contraire, que ce prix infini qui leur est proposé dans l'Évangile d'une façon si claire, est pour les empêcher de tomber dans l'abattement et dans le mépris, qui ne leur seraient que trop infaillibles, si Dieu ne prenait soin lui-même de les soutenir et de les relever, mais j'avoue que je ne saurais ne me pas imaginer en même temps que ceux qui sont devenus tels par réflexion, par soumission et par un abandon absolu à la volonté de Dieu, n'aient encore un plus grand mérite que les autres.

Pour ne rien oublier, s'il m'est possible, de ce que le verset que je médite présente à l'imagination, j'ajouterai qu'il ne faut pas croire que l'indigence et la pauvreté entraînent infailliblement avec elles la pauvreté de l'esprit. Le nombre des mauvais pauvres est presque aussi grand que celui des mauvais riches. Il s'en trouve autant parmi ceux-là qui murmurent et se révoltent contre leur misère, qu'il s'en rencontre parmi ceux-ci qui s'enivrent et s'assoupissent sur leurs trésors, se faisant souvent un mérite des richesses sans penser aux moyens dont ils se sont servis pour les acquérir.

Ainsi, ne croyons pas que les dispositions de l'esprit répondent toujours à celles de la fortune, et concluons que, ceux qui sont doués des plus

grandes lumières et ceux qui jouissent des plus grandes richesses pouvant avoir cette pauvreté d'esprit marquée dans l'Évangile, personne n'en est dispensé, et que par conséquent c'est indifféremment tous les chrétiens que Notre-Seigneur convie à mériter les biens qui sont réservés à ceux qui posséderont cette vertu. Il n'en faut pas davantage, ce me semble, pour nous porter à la désirer. Cependant, j'ose encore assurer que, dès cette vie, elle fera sentir un avant-goût des douceurs ineffables qu'elle nous procurera après notre mort.



MÉDITATION IIIe

Bienheureux ceux qui sont doux
parce qu'ils posséderont la terre. (v. 4.)

NOTRE-SEIGNEUR méprise trop les biens de la terre et songe trop à en détacher nos cœurs, pour nous en proposer la possession comme une solide récompense. La terre qu'il promet ici à ceux qui sont doux, est le séjour des bienheureux dont la terre promise était une figure, dans le temps que la grossièreté des Juifs, pour être réveillée, avait besoin des objets sensibles. Puisque c'est de la propre bouche de Dieu que nous apprenons combien les gens doux sont heureux, il ne nous est pas permis de douter de leur félicité, et nous ne devons songer qu'à chercher les moyens de parvenir à cette douceur, qui, par la grâce de Dieu, nous peut mériter l'heureux avènement dans notre véritable patrie.

Il faut commencer par examiner ce que c'est qu'être doux, et voici ce que j'en pense.

Comme Dieu parle toujours aux cœurs, examine toujours les cœurs, et veut toujours nos cœurs, c'est notre cœur qu'il faut rendre doux, car, après cela, notre langue se contiendra dans de justes bornes, et toutes les actions, qui suivent le mouvement du cœur, ne respireront et ne

montreront que douceur. Ce principe général est incontestable ; mais je crois nécessaire d'y ajouter succinctement une idée de la douceur que Dieu nous demande. Nous en trouverons un parfait modèle dans la vie de Notre-Seigneur, qui ne nous a pas moins appris par son exemple que par ses paroles la manière de pratiquer toutes les vertus.

Nous voyons, en méditant sur la vie du Fils de Dieu, les injures, les outrages et les affronts qu'il a reçus sans en faire la moindre plainte. Nous voyons qu'il a souffert les plus grands excès de la jalousie et de l'ingratitude d'un peuple, que non seulement il venait pour racheter, mais auquel même visiblement il n'avait fait que du bien. Nous trouvons que Jésus-Christ a soutenu les railleries et les cruautés avec un silence, une patience, une résignation et une charité, où certainement il n'y avait rien de timide ni de bas, et que, s'il reprenait quelquefois l'usage de la parole, ce n'était que pour se rendre auprès de son Père l'avocat de ses persécuteurs.

Profitons de cette leçon, et ne travaillons point à nous aveugler, lorsque notre Maître nous trace des règles si admirables pour former nos mœurs ; et surtout ne nous disons pas que ce que nous voyons en cet Homme-Dieu est impossible aux autres

hommes ; car c'est notre paresse, ou, pour mieux dire, c'est le démon qui fomente au-dedans de nous cette dangereuse imagination. Le Verbe de Dieu s'est revêtu de notre chair faible et passible pour ne pas éblouir nos yeux par trop d'éclat, et pour nous montrer la conduite que l'homme peut tenir dans les diverses rencontres de la vie. Ce n'est que pour cela que, étant au-dessus de la loi, il s'est soumis à la loi, et que, étant la pureté même, il a voulu être baptisé ; et ce n'est encore que pour cela, c'est-à-dire pour se donner en exemple aux hommes, qu'il a voulu souffrir la faim, la soif, la fatigue, les contrariétés, les persécutions et la calomnie.

Il n'y a que les dispositions intérieures du Fils de Dieu, auxquelles il ne nous soit pas permis d'atteindre et qui sont infiniment au-dessus des opérations de notre âme, mais desquelles cependant nous pouvons facilement juger par les effets qu'elles ont produits à nos yeux, et sur lesquelles nous devons, autant qu'il est en nous, essayer de régler nos cœurs. Dans les plus grandes extrémités la douceur de Notre-Seigneur est manifeste, et l'on dirait qu'il se fait toujours un devoir de nous en découvrir les motifs. Il remplit sa mission avec force, et cependant sans arrogance ; il parle hardiment pour instruire, il s'expose avec

fermeté aux mauvais traitements qu'attire communément la vérité, mais il ne répond jamais rien d'offensant aux reproches de ses adversaires. Enfin, la charité le guide en tout, et il la porte plus loin qu'il ne nous la demande, puisque, mourant pour nous, il montre qu'il aime son prochain plus que lui-même, et nous fait voir, jusqu'au dernier moment de sa Passion, que le seul désir du salut des hommes lui fait ouvrir la bouche ou garder le silence.

Voilà les principes sur lesquels nous devons nous mouler. Croyons que la douceur que Jésus-Christ nous prêche doit être parfaitement exempte de pusillanimité et d'indifférence. Ces circonstances seules, de plus ou de moins, peuvent la caractériser et la rendre ou une vertu triomphante, ou une qualité de tempérament, quelquefois méprisable, et souvent même haïssable par la sottise, la tiédeur et la nonchalance qui l'accompagnent d'ordinaire, et qui déplaisent encore plus à Dieu qu'aux hommes, quoiqu'elles leur soient insupportables, quand ils ont tant fait que de les remarquer.



MÉDITATION IVe

Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés. (v. 5.)

Le Prophète-Roi l'avait déjà dit en ces termes : *Qui seminant in lacrymis, in exultatione metent* (Ps. 125). *Ceux qui sèment avec larmes recueilleront avec joie.* Ainsi, cette parole du Fils de Dieu : *Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés,* ne devait avoir rien de nouveau pour les Juifs, qui savaient presque par cœur toutes les anciennes Écritures ; cependant, ils ne comprenaient qu'avec peine le sens des discours de Notre-Seigneur. Craignons plus que la mort cet aveuglement d'esprit ; prions Dieu de nous en garantir, et réfléchissons mûrement sur le peu de mots qui me servent ici de texte.

Je trouve que ce verset : *Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés,* nous fait entendre très clairement que ce que Jésus-Christ annonce comme un bonheur n'est pas la félicité du siècle, puisqu'il nomme bienheureux ceux qui y pleurent, quoique les larmes, d'ordinaire, ne soient qu'un effet de la douleur ou du chagrin, et de ce que nous comprenons communément par le serrement du cœur. Plusieurs passages de la suite de ce divin sermon nous marqueront encore assez net-

tement le contraste qui est entre ce monde-ci et l'autre, et l'impossibilité qu'il y a de les accommoder parfaitement ensemble.

Nous ne pouvons disconvenir, malgré notre aveuglement, qu'il ne soit de la souveraine justice que Dieu nous méprise, lorsque nous l'aurons méprisé, et qu'il ne soit de sa miséricorde au contraire d'avoir pitié de nous, lorsque nous aurons tout sacrifié pour son service. Cependant, hélas! l'amour du siècle nous emporte, et les contentements prochains qu'il nous présente nous ferment les yeux sur l'avenir. De frivoles plaisirs que ce monde nous offre nous aveuglent sur son injustice, et nous empêchent de voir combien il nous paye mal, lorsque, pour nous livrer à lui, nous tombons dans l'oubli de Dieu. Nous ne songeons pas, quoique nous l'ayons souvent éprouvé, que dès que nous sortons de l'ivresse où nous plongent les passions, nous connaissons d'abord la dureté des fers qu'elles nous imposaient. Nous oublions que, quand nous sommes de sang-froid et rendus à nous-mêmes, nous avons peine à nous imaginer que nous ayons pu nous soumettre à un joug si pesant; et nous avouons pourtant qu'on ne fait que le traîner, au lieu que, par les forces de la grâce et de la foi, nous pourrions facilement porter celui de Dieu.

Ces larmes heureuses, qui peuvent nous faire voir Dieu, et que Notre-Seigneur nous rend aujourd'hui si désirables, ne sont point des larmes de faiblesse. Elles doivent être excitées par la charité, c'est-à-dire par l'amour de Dieu et du prochain. Le premier de ces amours nous fait pleurer nos péchés, et l'autre nous fait pleurer les misères et les égarements de nos frères. Il n'est pas nécessaire, pour verser des larmes de douleur et de componction, d'avoir longtemps vécu dans le désordre ; il suffit de demander à Dieu ce que saint Augustin lui demandait : *Noverim te, noverim me! Seigneur, que je vous connaisse, et que je me connaisse moi-même!* Nous naissons faibles et redevables à la justice divine, que nous avons tous offensée dans notre premier père, qui par sa désobéissance a corrompu notre nature : en faut-il davantage pour ouvrir une source intarissable de soupirs et de pleurs ? Jean-Baptiste, presque en naissant, a commencé la plus austère pénitence qu'on ait jamais vu ni osé demander aux plus grands criminels ; et pourtant qu'avait-il fait ? Que faisons-nous tous les jours, et quelle est notre pénitence ? J'avoue que sans frémir je ne puis y penser.

Voulons-nous encore un autre objet pour exciter en nous le dégoût de nous-mêmes ? Songeons à ce qu'il a fallu pour nous purifier, et

jugeons par là ce qu'est le mal auquel il faut un tel remède ; mais tremblons en considérant que, sans une miséricorde infinie, le sang du Fils de Dieu même ne nous serait d'aucune utilité.

La crainte de pécher et la difficulté presque insurmontable de conserver notre innocence baptismale, doivent frapper nos cœurs, aussitôt que nous avons l'usage de la raison. L'idée des périls qui nous environnent de toutes parts, et des funestes suites de nos chutes, ne sauraient manquer de produire en nous un si grand attendrissement sur notre condition, que, en nous enfonçant en de telles pensées, nous nous trouverons avoir besoin de nous garder du désespoir, et obligés, pour nous en défendre, de nous fortifier par l'espérance des biens ineffables qui sont promis à ceux qui pleurent, et qui, gémissant de leurs faiblesses et de leurs misères, répandent devant Dieu des larmes de force, au milieu des combats que cette vie leur fournit à soutenir.





MÉDITATION Ve

Bienheureux ceux qui sont affamés et altérés de la justice, parce qu'ils seront rassasiés. (v. 6.)

Je conviens que ceux qui sont affamés et altérés de la justice, sont, pour l'ordinaire, aussi malheureux ici-bas, qu'ils seront heureux dans l'éternité, puisque ce n'est qu'avec Dieu qu'on peut trouver une plénitude de justice, et qu'on ne saurait jamais s'en rassasier sur la terre. Mais le prix qui nous est offert ne doit-il point nous animer? Méprisons les pensées du monde : elles sont vaines. Le monde ne sait qu'à peine ce que c'est que la justice. L'amour de nous-mêmes et les autres passions la déguisent presque toujours à nos yeux.

Celui qui est affamé et altéré ne songe qu'à chercher de l'eau et de la nourriture. Nul obstacle ne l'arrête; rien n'est capable de le distraire, et s'il remarque qu'on le trompe en ne lui donnant pas ce qu'il désire et ce qu'il demande, il redouble d'activité dans sa recherche, le délai ayant augmenté son besoin. Ainsi cette expression du Seigneur me paraît admirable pour nous faire bien comprendre la manière dont nous devons être pour la justice, et pour nous montrer que

cette vertu est tellement indispensable pour le bonheur de notre âme, qu'on ne peut, avec trop d'ardeur, travailler à l'acquérir.

Cette justice souveraine, c'est Dieu. Il est permis de s'en enivrer et de s'en remplir. L'excès de cette céleste nourriture ne nous peut faire que du bien. Ne nous cachons point du désir que nous avons de la recevoir, et comptons que ce désir est une grâce. La source qui seule est capable de nous désaltérer est si féconde, que tout le monde y peut puiser à la fois sans s'incommoder. La foule, au contraire, y est agréable et utile; on n'y rencontre personne qui embarrasse, ni qui soit jaloux du bien de son prochain. La charité qui nous y mène, et qui s'y augmente, réunit parfaitement tous les cœurs, qui s'y trouvent également satisfaits.

Ce ne sera qu'après notre mort, à la vérité, que nous goûterons pleinement sans trouble et sans interruption cette justice surabondante, dans laquelle nous aurons la douceur infinie d'être absorbés pour jamais; cependant nous pouvons, dès cette vie, prématurer notre bonheur en y recevant le pain des Anges. Ce pain précieux, qui est descendu du ciel, est un souverain remède à nos maux; c'est un préservatif miraculeux. Quand nous en connaissons toute l'excellence, il

nous soutient, il nous renouvelle, il nous fortifie, il nous anime, enfin il nous conduit à l'éternelle possession de Dieu, que nous serions insensés d'espérer, si tout autre que lui nous l'avait promise.

Je n'étendrai pas davantage mes réflexions sur ce verset : les passages de ce sermon ont un tel rapport entre eux qu'ils s'expliquent presque tous les uns les autres; aussi je tomberais dans une répétition fade et inutile, si je m'arrêtais beaucoup sur chacun en particulier. Ils sont d'ailleurs assez clairs pour être entendus sans paraphrase, et je crois en avoir suffisamment dit pour fournir à une ample méditation et pour en avoir retiré moi-même quelque profit.



MÉDITATION VI[e]

Bienheureux ceux qui sont miséricordieux, parce qu'ils seront traités avec miséricorde. (v. 7.)

PEUT-ON manquer de douceur et de compassion, après avoir entendu les assurances que Notre-Seigneur nous donne, que les miséricordieux seront traités avec miséricorde. Peut-il y avoir la moindre comparaison entre la miséricorde qui est au pouvoir des hommes et celle qui nous est promise par notre Dieu? Une vertu si naturelle aux belles âmes peut-elle mériter une telle rétribution? Non, certainement, lorsque c'est sans réflexion, par faiblesse, ou seulement pour nous faire une réputation dans le monde, que nous sommes miséricordieux. Mais nous sentons sans peine qu'il est de la bonté divine de nous faire espérer d'être traités avec miséricorde quand ce ne sera que pour l'amour de Dieu et dans la vue de lui plaire, que nous aurons été miséricordieux, que nous l'aurons été en toutes sortes d'occasions, quelque violence que nous ayons eue à nous faire, ou quelque hasard qu'il y ait eu pour nous en usant d'indulgence, et l'ayant toujours fait sans ostentation et du fond du cœur.

Cette miséricorde serait mal entendue en un

juge ou en un roi, si elle les empêchait de punir un malfaiteur public. La compassion qu'ils auraient d'un scélérat serait une cruauté pour des innocents, et fournirait un exemple propre à autoriser les crimes. Les arbitres des autres se doivent à la justice, et saint Augustin nous enseigne que la miséricorde, pour être vertu, doit être inséparable de la justice. Ce Père dit que, si un pauvre plaide contre un riche, et que le pauvre ait tort, il a plus de tort qu'un autre, parce qu'il est sorti de l'humilité forcée de son état, et que si le juge condamnait le riche par compassion pour le pauvre, il serait fort blâmable. Mais il veut que le juge, pour exercer la vraie miséricorde, qui ne peut jamais aller à disposer du bien d'autrui, commence par condamner et par reprendre le pauvre, et qu'il se rende ensuite son solliciteur auprès du riche, pour l'apaiser ou pour le porter à avoir quelque pitié du misérable.

Croyons donc une fois pour toutes, que les vertus auxquelles Dieu promet une grande récompense, sont épurées de toutes les taches dont la malignité de l'esprit humain pourrait s'aviser pour ternir leur beauté, et que la miséricorde qui n'est qu'extérieure et affectée, loin de plaire à Dieu, ne peut seulement parvenir à plaire aux hommes, quoiqu'ils ne soient que misère et corruption.

✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤

MÉDITATION VIIe

Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu. (v. 8.)

Je trouve que ceux qui ont le cœur pur sont d'autant plus heureux qu'ils voient Dieu dès cette vie ; car si l'on n'était animé d'une telle vue par les yeux de l'esprit, le cœur n'aurait point cette pureté si désirable. Comment résisterait-il au monde, à ses tentations, à ses distractions et à ses mauvais exemples ? Comment, sans vanité, se mettrait-on au-dessus des discours des libertins, et comment, sans abattement et sans désespoir, pourrait-on soutenir de se croire le moindre des hommes ? C'est en reconnaissant qu'il n'est pas possible, sans une grâce infinie, d'avoir le cœur en cet état, que le Prophète-Royal demandait à Dieu avec instance de *créer en lui un cœur pur : cor mundum crea in me, Deus* (Ps. 50). Et je m'imagine aussi que c'était pour n'être pas trop abattu par la vue de sa faiblesse, qu'il dit ensuite : *Vous ne mépriserez pas, Seigneur, un cœur contrit et humilié : Cor contritum et humiliatum, Deus, non despicies* (Ps. 50). Il semble que David essayait de se donner des forces par cette dernière considération, ou plutôt qu'il a voulu nous faire connaître par là, que, dès qu'il eut prié Dieu de créer

en lui un cœur pur, cela lui fut accordé : puisqu'il dit avec une pleine confiance, et donne pour une vérité constante, que Dieu ne trouvera point qu'un cœur contrit et humilié soit indigne de lui. Quand, en effet, un cœur est brisé et mortifié, je ne le crois pas éloigné de la pureté, qui lui méritera la vue de Dieu. Cette pureté est l'oubli de soi-même, toutes les fois qu'il s'agit de Dieu ou du prochain.

Il ne faut point de tache pour plaire à l'Agneau sans tache, pour habiter avec lui, et pour être participant de sa gloire. Il n'est pas en notre pouvoir de parvenir à la candeur qui est nécessaire pour cela ; mais lorsque nous faisons tout ce qui dépend de nous, ne nous effrayons point : Dieu achève l'ouvrage par sa miséricorde souveraine et par les mérites du sang de son Fils. Ainsi, proprement, c'est Dieu qui opère en nous le salut qu'il nous demande.

Coopérons-y donc sans cesse de notre part, pour répondre à tant de grâces, et commençons par purifier nos cœurs des objets et des idées de la terre. Bannissons-en l'envie de nous élever sur les ruines d'autrui, et détestons les piéges que nous pourrions tendre à nos frères par nos paroles.

Le meilleur moyen pour se soutenir est, à mon

avis, de se rappeler souvent la présence de Dieu; de se dire que ses yeux ne percent pas seulement les plus épaisses ténèbres, mais qu'*ils fouillent encore jusque dans les replis de nos cœurs : Scrutans renes et corda Deus* (Ps. 7), et qu'ils y découvrent ce que nous ne saurions y voir nous-mêmes. Plus nous serons accoutumés à cette divine présence, plus nous serons à notre aise, et plus nous la désirerons pendant une heureuse éternité, où Dieu se manifestera à nous d'autant plus clairement et plus parfaitement, que nous aurons purifié pour l'amour de lui, en ce monde, notre langue, nos oreilles, et tout le reste de notre corps.





MÉDITATION VIII[e]

Bienheureux sont les pacifiques, parce qu'ils seront appelés les enfants de Dieu.
(v. 9.)

Tous les chrétiens devraient être enfants de Dieu. Tous les catholiques paraissent l'être, n'y ayant nulle marque évidente, qui les prive d'un titre si glorieux. Cependant Notre-Seigneur nous apprend dans cet Évangile, qu'il n'y a que les pacifiques qui méritent d'être appelés *les enfants de Dieu.* Ce n'est point à nous à faire le discernement de ces bienheureux pacifiques, parce que nous ne voyons pas les cœurs, et que c'est sur la disposition des cœurs que Dieu, avec une miséricorde infinie, juge les hommes. Il ne nous appartient point de les juger, c'est-à-dire de juger de leur intérieur. Croyons seulement que nous valons moins que les autres.

Ce serait être bien grossier, que de regarder les pacifiques, qui mériteront d'être appelés *les enfants de Dieu*, comme des gens faibles ou comme des gens timides. L'ange des ténèbres veut nous en donner cette idée pour nous en inspirer du dégoût ; mais ne nous laissons point aller à ses illusions. Il faut de la force et de la fermeté pour devenir enfant de Dieu, ou pour en conserver le

sacré caractère, qui nous en est conféré dans le baptême. Les guerres de la terre sont des effets de la faiblesse humaine, puisqu'elles ne sont causées que par le peu de pouvoir qu'on a sur ses passions, ou par un vain désir de s'agrandir et de rendre son nom recommandable ; mais pour combattre nos défauts, qui est ce que Dieu demande de nous, de quelle force n'avons-nous pas besoin? C'est en cette occasion, plus qu'en aucune autre, que nous ne pouvons nous dispenser de crier au Seigneur, comme saint Augustin : *Da quod jubes, et jube quod vis : Donnez-moi ce qu'il me faut pour exécuter vos commandements, et commandez ensuite ce qu'il vous plaît que je fasse* (Conf., liv. II, chap. 29).

Les armées que les princes mettent en campagne ne sont que pour étendre leur domination ; mais les combats intérieurs que nous livrons à nos passions, n'ont pour objet que l'amour de la paix dont il nous est impossible de jouir, tant que ces ennemis de l'âme ne sont pas entièrement détruits. Ainsi, pour être ces pacifiques qui seront appelés les enfants de Dieu, il faut soutenir de violents assauts et faire de rudes sorties, non dans la vue de chasser les autres de chez eux, mais seulement pour n'être point troublé chez soi. Des ennemis intimidés craignent de s'exposer à de

nouvelles entreprises ; ils se déterminent d'ordinaire à se tenir tranquilles ; et c'est ainsi que nous établirons la paix au-dedans de nous-mêmes. Quelle habitation avons-nous, qui nous soit plus en propre, et qui nous soit plus nécessaire que notre cœur ? C'est la seule qu'on ne peut nous enlever ; elle est notre dernier asile. Tenons-la donc en un état à ne pas nous faire horreur, et tâchons d'y trouver du repos. Des cœurs préparés de la sorte sont, je le répète encore, ces *bienheureux pacifiques*. Ils voient Dieu, ils le reçoivent en eux, ils l'y conservent, et nous fournissent cette agréable compagnie, toutes les fois que nous nous détachons du tumulte du siècle, pour nous retirer dans le secret de notre conscience. De telles dispositions intérieures attirent aussi bientôt, aux yeux des hommes, la réputation de véritable pacifique. La douceur, la commodité et l'égalité d'humeur, qui se manifestent à la face du public, sont autant de circonstances qui lui plaisent, et qui sont nécessaires pour mériter la qualité d'*enfant de Dieu*.

Que ceux-là seront heureux, en qui l'on pourra dire que *la Paix et la Justice auront été tellement unies, que rien n'a jamais pu les séparer : Justitia et Pax osculatæ sunt* (Ps. 84), puisqu'ils jouiront, sans doute, du plus grand de tous les biens.

MÉDITATION IXe

> Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume du ciel est à eux. (v. 10.)

Ce verset est à peu près le même que le sixième de ce chapitre. Il paraît seulement de plus faire envisager à ceux qui se sentent affamés et altérés de la justice, combien de traverses ils auront à souffrir en ce monde. Il les avertit qu'ils doivent se préparer à un combat bien rude, puisque Notre-Seigneur offre un prix inestimable à ceux qui en sortiront victorieux, et qu'il connaît qu'ils ont besoin d'être animés par des espérances infinies, pour se mettre à portée de recevoir de nouvelles forces.

Nous avons vu ci-dessus que les pauvres d'esprit sont flattés de la même récompense; qu'*ils sont heureux, parce que le royaume du ciel est à eux;* et je crois que c'est aussi parce qu'ils souffrent persécution pour la justice, ou que, pour soutenir cette persécution, il faut devenir pauvre, devenir pauvre d'esprit; c'est-à-dire qu'il faut être sincèrement humble et droit, n'avoir que Dieu devant les yeux et l'accomplissement de ses ordres, ne s'en détourner pour rien, mépriser pour courre dans cette carrière le mépris des hommes, leurs discours

et leur railleries. C'est par là que je trouve un grand rapport entre ces deux béatitudes ; et j'ose l'avancer d'autant plus hardiment, que je suis persuadé que chacune des béatitudes proposées dans le commencement de ce chapitre renferme les sept autres, et que ce n'a été que pour s'accommoder à la faiblesse de tous les hommes, que Notre-Seigneur a fait cette énumération. Je m'imagine même que je le prouverai facilement et sans réplique, en disant que l'on ne peut se flatter du bonheur éternel qu'elles proposent toutes sans posséder, en tant qu'il est en nous, toutes les vertus.

Reconnaissons sans cesse la bonté du Maître qui, pour nous enseigner la voie du salut qu'il nous allait ouvrir par sa mort, a voulu nous présenter, en apparence, divers moyens d'y parvenir, afin que chaque caractère d'esprit pût en être frappé et y être amené suivant son intelligence. Admirons l'excellence d'une doctrine, que la pureté élève au-dessus de toutes les autres, et dans laquelle l'humilité, la droiture et la charité sont des guides infaillibles pour nous conduire à une gloire éternelle.



MÉDITATION Xe

Vous serez bienheureux lorsque les hommes vous chargeront d'injures et de reproches, qu'ils vous persécuteront, et que, à cause de moi, ils diront faussement toute sorte de mal contre vous. (v. 11.)

Réjouissez-vous alors et soyez ravis de joie, parce qu'une grande récompense vous est réservée dans le ciel, car c'est ainsi qu'ils ont persécuté les prophètes, qui ont été avant vous. (v. 12.)

Ces deux versets sont l'explication que Notre-Seigneur nous donne lui-même du verset précédent. Nous voyons encore par ceux-ci que, compatissant à nos faiblesses et voulant nous empêcher d'être surpris, il prévient dans un plus grand détail tous les obstacles que nous pouvons trouver en nous déterminant à le servir, et qu'il répond par avance à ce que nous pourrions lui objecter, pour ne nous pas engager d'abord dans une milice si glorieuse. Mais il ne le fait que pour nous donner à connaître que, si, pour son service, nous nous exposons à de grandes contrariétés de la part du monde, nous devons être animés par l'infinie disproportion qu'il y a de la couronne qu'il nous destine à ce qu'il nous propose pour l'acquérir.

Les paroles du Seigneur sont tellement pleines,

que celles qui expliquent les autres nous fournissent toujours de nouvelles instructions, qui nous mènent au même but, et qu'enfin par leur onction, elles nous font paraître spacieux, en apparence, un chemin qui, réellement, est étroit. Méditons sur toutes les paroles qui sortent de la bouche de Dieu; occupons-nous-en; repassons-les sans cesse dans notre esprit; gravons-les au fond de notre cœur; faisons-en notre nourriture; entretenons-nous-en; mais, de crainte d'en abuser, n'y changeons rien; n'en coupons pas les sens; n'en tronquons pas les passages, et, par exemple, ne concluons point, sur celui-ci, que nous soyons en droit d'espérer la félicité éternelle, quand les hommes seulement *nous chargeront d'injures* et qu'*ils nous persécuteront*. Ce serait prendre un travers effroyable; car il ne suffit pas pour notre félicité d'être persécutés et d'être chargés d'injures. Lisons donc le verset tout entier, et nous y verrons que nous ne serons heureux que lorsque les hommes auront tort en nous persécutant, et que ce ne sera que parce que nous nous déclarerons pour Dieu, qu'ils se déclareront contre nous; puisque la cause réelle de notre bonheur est de souffrir constamment la persécution pour la justice et que ceux qui en ce cas nous calomnient, ne sont que de vrais ministres de Satan;

au lieu qu'ils seraient les ministres du Seigneur, s'ils ne nous reprenaient qu'avec justice, et qu'alors nous devrions recevoir leur correction avec respect. Jésus-Christ a dit à ses disciples dans l'Évangile de saint Jean : *Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï avant vous.* (S. J., ch. XV.) Laissons-nous aller à goûter toute la consolation que doivent inspirer ces deux paroles.

Ce n'est pas encore assez de s'abstenir du mal, il faut faire le bien, et le faire pour l'amour de Dieu. Il faut le faire hardiment; il faut marcher la tête levée, en travaillant à son salut, et ne point rougir de l'Évangile. Un domestique n'hésite presque pas à obéir à son maître, quelque chose qu'il lui commande; sa soumission va souvent jusqu'à le rendre complice des plus grands crimes; et nous ne tiendrions aucun compte des ordres que nous recevons de Dieu, qui est le souverain maître de l'univers! Cela n'est-il pas insensé? Nous devenons de vils esclaves de nos frères; nous nous sacrifions pour eux, quoiqu'ils soient nos semblables; et nous demeurons sourds à la voix de Celui à qui nous devons notre premier être! Quelle absurdité! On croit qu'on en est quitte en disant : C'est mon maître qui m'a ordonné de faire telle chose; et l'on craint de dire qu'on obéit à Dieu! quel aveuglement! Les com-

mandements des hommes peuvent nous perdre entièrement, et ceux de Dieu sauvent certainement ce qu'il y a de plus noble en nous; n'y a-t-il pas de la fureur à préférer presque toujours la créature? Quand on s'attache aux hommes, la misère est assurée; quand on s'attache à Dieu, le bonheur est indubitable. Il est d'ailleurs plus aisé de servir Dieu que de servir l'homme. Dieu nous donne la force et les talents nécessaires pour exécuter ce qu'il nous ordonne, ou proportionne sa miséricorde aux mouvements et à la portée de notre cœur; qu'avons-nous donc à craindre en nous donnant absolument à lui? L'homme, au contraire, toujours faux, toujours méchant, et toujours injuste par lui-même, veut être mieux servi que Dieu. Il n'admet point d'impossibilité dans l'accomplissement de ses désirs; la bonne volonté n'est comptée pour rien, dans les choses où l'on a trompé son attente, et l'ingratitude est pour l'ordinaire la récompense dont il paye les plus longues assiduités. Enfin, méprisons les calomnies des hommes, quand nous ne leur déplaisons que parce que nous voulons plaire à Dieu.

Dieu ne nous demande point un zèle aigre ni fâcheux. Il veut que par notre exemple nous donnions envie à nos frères de porter son joug. Il

nous commande de n'avoir rien à nous reprocher, pour attirer leur amitié, mais de prendre notre parti, sans être ébranlés, si, après cela, ils ne nous aiment pas, et de préférer toujours notre devoir à tout. C'est pour lors que Notre-Seigneur nous dit de recourir non seulement à la patience, mais encore de nous réjouir de la persécution. Et la raison qu'il nous en donne est bien solide. La voici : *Parce qu'une grande récompense vous est réservée dans le ciel.* En effet, dans la vue d'un si grand bien, ce n'est point assez de *se réjouir,* il faut *être ravi de joie,* comme il est marqué dans notre Évangile.

Le Sauveur nous montre ensuite, avec une insinuation merveilleuse, qu'en tout temps ses serviteurs ont essuyé des contradictions, qu'ils les ont soutenues avec fermeté, et qu'ils ont à la fin, reçu le salaire de leur constance; *car c'est ainsi,* ajoute-t-il, *qu'ils ont persécuté les prophètes qui étaient avant vous.* Quelle considération pourrait nous animer davantage!

Oui, mon Dieu, par votre grâce, nous combattrons le monde aussi vigoureusement que vos prophètes l'ont combattu, et, par un surcroît de votre grâce, nous deviendrons, comme eux, citoyens de la Sainte Cité. Et après avoir dit pendant toute notre vie, comme le Roi-Prophète :

J'ai préféré d'être le plus petit dans la maison de mon Dieu à remplir des postes considérables parmi les pécheurs, nous pouvons espérer que vous récompenserez en nous les premiers dons que nous aurons reçus de votre miséricorde.





MÉDITATION XI[e]

Vous êtes le sel de la terre; que si le sel perd sa force, avec quoi salera-t-on? Il n'est plus bon qu'à être jeté dehors, et à être foulé aux pieds par les hommes. (v. 13.)

Ce verset renferme un sens admirable; et quoiqu'il regarde principalement les chefs et les docteurs de l'Église, qui tiennent présentement la place des apôtres, il ne faut pas que les laïques s'imaginent ne pouvoir y rencontrer pour eux aucune instruction.

Notre-Seigneur ne pouvait donner à ses apôtres une idée plus relevée de leur vocation, qu'en leur disant qu'ils étaient *le sel de la terre,* puisque le propre du sel étant de purifier, de relever le goût, et de préserver de la corruption tout ce qui en est le plus susceptible, il faut qu'il soit d'une très grande vertu. Toutes ces qualités étaient nécessaires dans les premiers dispensateurs de l'Évangile, pour annoncer, pour soutenir et pour faire goûter aux hommes la doctrine de la Loi nouvelle. Si la faiblesse, la nonchalance et la langueur avaient saisi les seuls qui pouvaient enseigner d'après le législateur même, par qui le zèle de ses docteurs aurait-il pu être ranimé? C'est ce que Jésus-Christ leur représente par ces mots,

si simples et si clairs que l'intelligence ne peut s'en dérober à personne : *Que si le sel perd sa force, avec quoi salera-t-on?* Il ne se contente pas de leur faire envisager que, quand ils seront tombés dans la fadeur, ils ne pourront jamais espérer de s'en retirer, parce que le propre de la nonchalance, dès qu'elle a gagné le cœur, est de s'accommoder et de se contenter de son état; il veut encore leur faire connaître combien cet état est vil et méprisable. Et c'est ce que Notre-Seigneur leur découvre parfaitement dans la fin de ce verset par ces mots : *Il n'est plus bon à rien qu'à être jeté dehors, et à être foulé aux pieds par les hommes.* En effet, le sel qui a perdu sa force n'est plus qu'une sale poussière qui ne peut être propre qu'à durcir la terre et à la rendre infructueuse.

Ce verset fournirait seul une ample matière à un sermon dans la bouche de ceux qui méritent d'être appelés *le sel de la terre.* Ils y développeraient facilement en combien de manières ils devraient communiquer leurs vertus à leurs auditeurs; de combien de façons ils pourraient assaisonner les grandes vérités pour les faire savourer; et ils démontreraient enfin bien clairement qu'elle est la pourriture prochaine et infaillible à laquelle doivent s'attendre ceux qui méprisent ce sel, que Dieu leur envoie pour les empêcher de se cor-

rompre et pour les faire vivre éternellement. Mais cela est au-dessus de mes forces, et je ne puis aspirer qu'à me mettre au rang de ceux qui désirent d'être purifiés par la parole divine.

Je crois néanmoins comprendre que, ce que Notre-Seigneur dit ici à ses apôtres, il le dit généralement à tous ceux de toutes professions, qui sont destinés à instruire ou à gouverner les autres; et que ce verset leur doit apprendre aussi à se garder de la tiédeur, et leur faire connaître que chacun est obligé de faire un bon usage de son ministère, et de s'y employer toujours de tout son cœur, dans la seule vue de plaire à Dieu, qui veut que tous les hommes travaillent pour sa gloire, dans les divers emplois où il les a placés, et qu'ils lui rendent un compte exact des talents qu'ils auront reçus de sa main libérale.



MÉDITATION XIIe

Vous êtes la lumière du monde ; une ville située sur une montagne ne peut être cachée. (v. 14.)

Et on n'allume point la lampe pour la mettre sous le boisseau, mais on la met sur le chandelier afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison. (v. 15.)

Ainsi, que votre lumière luise devant les hommes, afin que, voyant vos bonnes œuvres, ils glorifient votre Père qui est dans le ciel. (v. 16.)

Ces trois versets doivent fournir, ce me semble, à une même méditation. Ils renchérissent, s'il est possible, sur le précédent, et donnent aux apôtres une idée plus noble et plus engageante du ministère auquel ils sont appelés. Il n'est pas étonnant qu'un Dieu, s'étant rabaissé jusqu'à se faire homme pour racheter les hommes, ait aussi fait choix des paroles les plus propres, selon nous, pour évertuer la grossièreté de ceux qu'il destinait à prêcher sa doctrine et à être les colonnes de son Église. Jésus-Christ dit donc à ses apôtres, pour leur donner une haute idée de leur mission, et non pas d'eux-mêmes : *Vous êtes la lumière du monde;* et il les compare encore à *une ville située sur une montagne, qui ne peut être cachée.* Voyons le sens que nous pourrons tirer de cette parole.

Rien n'est plus noble que la lumière; mais rien aussi n'est plus facile que d'en altérer la beauté; et les moindres inconvénients qui y surviennent sont également aperçus de tout le monde. De même il ne peut arriver aucun changement à une ville fort exposée à la vue par la hauteur de sa position, que tous les yeux à portée d'elle n'en soient frappés. Ainsi les apôtres du Seigneur doivent avoir une attention continuelle sur leur conduite, puisque leurs moindres fautes sont de grands scandales, non seulement pour les âmes qui sont particulièrement commises à leurs soins, mais encore pour toutes celles qui peuvent avoir quelque connaissance de leurs désordres.

Ce n'est pas assez pour eux de pouvoir éclairer, il faut qu'ils prêchent la doctrine dont ils sont les dépositaires. Ce n'est pas pour s'en nourrir, en la renfermant en eux-mêmes, qu'elle leur a été confiée; cela serait bon pour ceux qui n'ont qu'à écouter et à s'instruire; mais pour les Princes de l'Église, le Seigneur leur dit : *On n'allume pas la lampe pour la mettre sous le boisseau, mais on la met sur le chandelier, afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison.* Ces paroles nous montrent assez que, quoique le propre de la lumière, par où Jésus-Christ caractérise ses ministres, soit de s'élever en haut, cela ne suffit pas; il faut encore

la mettre sur un chandelier, *pour éclairer tous ceux qui sont dans la maison,* c'est-à-dire tous ceux qui sont dans l'Église, de la chute desquels ces lumières sont responsables, si elles se tiennent sous le boisseau.

Notre-Seigneur, dans le dernier de ces trois versets, explique à ses apôtres de quelle manière il faut que leur lumière luise devant les hommes. Il leur enseigne parfaitement leur devoir par ces mots : *Ainsi, que votre lumière luise devant les hommes, afin que, voyant vos bonnes œuvres, ils glorifient votre Père qui est dans le ciel.* L'éclat de cette lumière ne doit pas seulement frapper l'air : ce n'est pas simplement des exhortations qu'on leur demande ; il faut de bons exemples, il faut pratiquer ce qu'on ordonne aux autres de faire, et avoir une conduite sans reproche. De plus, en observant une telle conduite, il faut n'avoir en vue que *la gloire de notre Père qui est dans le ciel,* et que tout l'honneur lui en soit rendu. Il faut s'oublier soi-même. Ce Père céleste est si puissant qu'il ne peut avoir trop d'enfants, et que, en augmentant le nombre de nos frères, nous ne ferons qu'augmenter les richesses de notre héritage.

Les gens du monde doivent apprendre à respecter les ministres de la parole de Dieu, en voyant la façon dont Notre-Seigneur les dis-

tingue. Il faut ouvrir le cœur et les yeux à cette lumière. Nous serions excusables de broncher, si nous marchions dans les ténèbres; mais nous ne le saurions être, en ne profitant pas de la lumière qui nous est donnée. Si les ministres du Seigneur ne méritent point notre vénération par leur conduite, faisons ce qu'ils disent, et ne suivons pas leur exemple. Distinguons en eux la dignité de la parole qu'ils annoncent et que nous devons toujours adorer d'avec les infirmités inséparables de l'humanité, que nous devons toujours plaindre, et qui doit nous fournir sans cesse de nouveaux sujets de nous humilier.



MÉDITATION XIII[e]

> Ne pensez pas que je sois venu détruire la Loi ou les Prophètes; je ne suis pas venu les détruire, mais les accomplir. (v. 17.)

La loi nouvelle qu'annonçait Notre-Seigneur, était d'une telle sublimité, — puisque c'était l'éclaircissement de tout ce qui était voilé sous les figures grossières et imparfaites de l'ancienne Loi, — que les peuples seraient infailliblement tombés dans l'erreur de la croire absolument différente de celle dans laquelle ils avaient été élevés, et qu'ils savaient par tradition que leurs pères avaient reçue de Dieu même par l'entremise de Moïse, si Jésus-Christ ne leur eût dit expressément : *Qu'ils ne devaient point s'imaginer qu'il fût venu détruire la Loi ou les Prophètes,* et qu'ils devaient savoir, au contraire, qu'il était venu *pour les accomplir.* Quelle confiance les peuples auraient-ils pu prendre en un homme qui, faisant le ministère de prophète, n'aurait point parlé avec vénération des anciens prophètes? La dureté de la tête des Juifs ne s'était soumise qu'à peine, du temps de Moïse, à toutes les marques terribles de la grandeur et de la puissance de Dieu; comment leurs enfants, encore plus endurcis qu'eux, auraient-ils

pu prêter l'oreille à une doctrine plus épurée, plus spirituelle, et en apparence plus pénible, — la voyant annoncée par un homme, dans l'état le plus humble et le plus bas, — si ce divin Maître n'eût insensiblement conduit leurs esprits? Cet homme, à la vérité, était Dieu, mais c'était au Père céleste à le révéler, comme il fut dit à saint Pierre, et le temps n'était pas encore venu que cette grâce fût répandue.

Quelle idée ces peuples que Notre-Seigneur enseignait, auraient-ils donc pu concevoir de ce nouveau prédicateur, s'il ne leur avait point fait mention de la Loi qu'ils avaient sucée avec le lait, et s'il ne les avait pas prévenus là-dessus? Après avoir vu sortir cette Loi du milieu des foudres et des éclairs, auraient-ils dû, sans y faire aucune réflexion, suivre d'abord les préceptes d'un homme pauvre, abandonné, et qu'ils ne connaissaient pas encore? Non certes, il ne faut pas recevoir si légèrement les dogmes de la religion. Il était donc de la souveraine sagesse, avant d'entrer davantage en matière, de lever les scrupules qui pouvaient naître sur la Loi ancienne et sur les paroles des Prophètes dont les Juifs étaient continuellement entretenus. C'est ce que fait admirablement Notre-Seigneur, en leur disant : *Ne pensez pas que je sois venu détruire la Loi ou les*

Prophètes. Peut-être ce divin Maître voyait-il pour lors que ce doute s'élevait dans leur cœur, et qu'il était nécessaire qu'il leur dît : *Je ne suis venu les détruire mais les accomplir.* En effet, la venue de Notre-Seigneur était indispensable pour l'accomplissement de la Loi et des prophètes, et Jésus-Christ n'a voulu mourir qu'après que tout ce qui avait été dit de lui a été consommé.



MÉDITATION XIVe

Car je vous dis, en vérité, que le ciel et la terre passeront, plutôt que tout ce qui est dans la Loi ne soit accompli parfaitement jusqu'à un seul mot. (v. 18.)

PEUPLE heureux, qui recevez directement de Dieu sa parole, pourquoi refuser votre bonheur? Dilatez vos cœurs, que rien ne vous empêche de goûter à longs traits ce qui vous est annoncé. Notre-Seigneur vous affirme avec serment que tout ce qui est dans votre Loi s'accomplira jusqu'à la dernière lettre. Tressaillez de joie, et n'hésitez pas à vous attacher à ce nouveau Docteur qui vous a été prédit par tous vos prophètes, et qui vous apporte une Loi de grâce, dans laquelle, en vous soulageant de la peine de ne pouvoir adorer Dieu qu'à Jérusalem, il vous apprendra que le temps va venir, que vous devrez vous considérer comme les temples de Dieu, et que ce sera dans le fond de vos cœurs qu'il faudra l'adorer, *l'adorer en esprit et en vérité. Soyez ravi de joie de voir ce jour* (J., ch. 4), après lequel soupiraient vos pères. Connaissez votre bonheur et ne le rejetez pas.

Le véritable peuple de Dieu est celui qui écoute et qui reçoit sa parole. Les Juifs, par leur unique faute, ont perdu ce titre honorable; rendons-nous

dignes de le porter : il ne tient qu'à nous, et nous y sommes appelés.

Dieu, ne pouvant jamais être indécis ni inconstant, ne saurait prescrire des lois qui se contrarient. Il ne peut jamais y en avoir qu'une. L'ancienne Loi a eu son temps : le Fils de Dieu nous a apporté la nouvelle, qui est une suite de l'autre, et qui en abolit les usages. Il faut d'abord du lait aux enfants, et dans la suite il leur faut une nourriture plus propre à les fortifier. C'est ainsi que Dieu a substitué, quand il l'a jugé nécessaire, la Loi nouvelle qui n'est autre que ce qui était figuré par l'ancienne, à l'ancienne Loi qui contenait les figures des adorables mystères qui nous sont proposés dans celle-ci. L'union et le rapport de ces deux lois sont une des plus grandes preuves de notre religion contre les hérétiques.

Nous devons encore conclure de ce verset, qu'il ne nous est pas permis de douter que tout ce qui est dans la Loi et dans les Prophètes ne s'accomplisse, et je trouve que les exemples de cette vérité, que nous avons déjà vus par le passé, doivent nous inspirer pour ce qui reste à accomplir, une confiance ferme et solide que rien ne soit capable d'ébranler.



MÉDITATION XVe

Celui donc qui violera l'un de ses moindres commandements, et qui apprendra aux hommes à les violer, sera le dernier dans le royaume du ciel; mais celui qui les fera et les enseignera, sera grand dans le royaume du Ciel.
(v. 19.)

Ce verset s'explique de lui-même, et nous apprend bien nettement à quoi nous devons nous entretenir. Si nous manquons, nous ne saurions nous en prendre qu'à nous-mêmes, ne nous étant plus permis d'ignorer par où nous pouvons nous perdre ou nous sauver.

Il faut pratiquer les commandements de Dieu. Mais n'en demeurons pas là : enseignons aux autres à les pratiquer; accordons parfaitement nos actions avec nos paroles, et persuadons-nous que nous devons être chrétiens en tout, puisque le bien et le mal qui se trouvera par notre faute dans ceux que nous sommes obligés d'édifier, rejaillira certainement sur nous. Il y a des gens qui font bien et qui parlent mal, et d'autres qui parlent à merveille et dont la conduite, quoique ménagée sur les scandales, ne laisse pas d'être réellement abominable. Les uns et les autres, loin d'espérer d'être grands un jour dans le royaume de Dieu,

ne peuvent se flatter d'être dans la voie de leur salut, à moins qu'ils ne soient en résolution de se réformer.

Rien n'est si commun ni si facile que de corrompre les autres. Il n'est pas besoin pour cela d'être corrompu à l'excès; les moindres paroles ou les moindres actions, dès qu'elles s'écartent un peu de la vertu, sont susceptibles d'affreux ravages. La plupart du temps on parle en badinant, et sans remarquer ceux qui écoutent, qui sont disposés pour l'ordinaire à prendre de travers ce que nous disons. Le folâtre, l'emporté, le libertin, l'ivrogne, le taciturne, le fantasque, l'avare, le prodigue, le mauvais pauvre, le mauvais riche, l'ambitieux, le paresseux, le fainéant, le turbulent, l'efféminé, tous enfin cherchent des autorités pour appuyer leurs inclinations; ils expliquent les choses conformément à leurs sentiments particuliers, et chacun s'autorise ou du rang ou de la dignité de celui qui parle, qui pourtant ne répond qu'à sa pensée, laquelle est souvent très différente de celle de ses auditeurs. Ainsi notre inadvertance peut tendre des pièges très dangereux. Tous propos ne sont pas également convenables à tout le monde. On doit se mettre bien dans la tête que chaque état entraîne avec soi un caractère dont on ne peut sortir sans hasarder un mal ou

du moins un ridicule. Nous ne saurions donc avoir trop d'attention sur nous-mêmes, non seulement pour garder les commandements de Dieu, mais encore pour édifier notre prochain et pour contribuer à son salut.

On ne peut faire un meilleur usage des diverses parties du corps, qu'en les faisant toutes servir à la gloire de Dieu. Notre langue, par conséquent, doit être consacrée à chanter les louanges de cet Être suprême, et à faire retentir sa grandeur, sa justice et sa miséricorde : soyons honteux de ne nous en servir que pour déchirer la réputation de nos frères, ou pour faire rire les hommes. Nos pieds doivent nous faire chercher avec empressement les occasions d'être utiles à notre prochain, et nos mains doivent s'employer pour le soulagement des pauvres. Ne faisons point des membres de Jésus-Christ les membres d'une prostituée. Dieu nous appelle à tout ce qu'il y a de plus grand. Il nous aime assez pour vouloir que nous le servions et que nous le fassions servir. Quelle lâcheté de quitter un tel maître pour nous rendre esclaves des passions, dans lesquelles nous reconnaissons tant de difformité, dès que nous les voyons dans les autres !

Oui, mon Dieu, je vous servirai toute ma vie, si vous daignez m'en donner les forces. Je ferai

tous mes efforts pour que ceux qui m'environnent marchent dans la voie de vos préceptes; et vous vous souviendrez, Seigneur, de votre miséricorde, sans laquelle le plus juste serait indigne de paraître à jamais devant vous.



MÉDITATION XVI[e]

Car je vous dis que, si votre justice n'est plus pleine et plus parfaite que celle des docteurs de la loi et des pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume du ciel. (v. 20.)

COMME la Loi nouvelle est bien au-dessus de l'ancienne, il fallait une tout autre excellence à ses ministres, et quoique Dieu ait demandé en tout temps les vertus du cœur, il est certain que l'effusion du sang des animaux et les autres fonctions du sacerdoce judaïque ne demandaient pas une pureté aussi foncière que l'adorable sacrifice de l'Agneau sans tache, que nous offrons sur nos autels. C'est pour cela que Notre-Seigneur dit à ses apôtres : *Je vous dis que, si votre justice n'est pas plus pleine et plus parfaite que celle des docteurs de la Loi et des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume du ciel.* Nous verrons plus en détail, dans la suite de ce sermon, quelle était la justice des pharisiens, et nous connaîtrons l'horreur qu'a le Fils de Dieu de leur hypocrisie. Ils étaient tous charnels, et ne songeaient qu'à passer pour ce qu'ils n'étaient point. Notre-Seigneur recommande souvent à ses apôtres de ne pas se régler sur eux, et il leur ordonne dans ce verset de les surpasser en justice. Appre-

nons de saint Augustin ce que c'est que la justice : nous ne nous égarerons point, en suivant cet interprète, des paroles de Notre-Seigneur.

Saint Augustin nous dit dans le chapitre cinquième de son *Traité du Sermon de Notre-Seigneur sur la montagne,* qu'il ne peut y avoir de justice, où la foi n'est pas dans toute sa pureté; et il ajoute encore, un peu plus bas, que l'amour du prochain étant un obstacle à tout le mal qu'on lui pourrait faire, on ne peut rencontrer la justice où manque la charité. Suivons les règles que nous donne ce saint Docteur pour devenir justes, et travaillons sans cesse à un si grand ouvrage. Il ne suffit pas que notre justice surpasse simplement celle des pharisiens et des docteurs de la Loi, car on peut être fort méchant et valoir mieux qu'ils ne valaient, et ce n'est pas un but recevable que d'avoir un peu plus de justice que notre prochain sur ces sortes de matières : il faut se regarder tout seul devant Dieu. Ce n'est point par comparaison que nous devons prescrire des bornes à nos vertus. Les avares, par des considérations de cette nature, n'en prescrivent pas à leurs trésors. A plus forte raison serait-il honteux à des chrétiens de se fixer un degré de justice. Tendons sans cesse au contraire à en augmenter la mesure. Plus nous en aurons, plus nous en

voudrons avoir. Nous n'en ressentirons jamais la plénitude en ce monde, puisque ce n'est qu'en l'autre que le Fils de Dieu promet que ceux qui auront été affamés et altérés de la justice, pourront en être rassasiés.





MÉDITATION XVII[e]

> Vous avez appris qu'il a été dit aux Anciens : Vous ne tuerez point, et quiconque tuera, méritera d'être puni par le jugement. (v. 21.)
>
> Mais je vous dis que quiconque se mettra en colère contre son frère, méritera d'être condamné par le Conseil ; que celui qui dira à son frère : Raca, méritera d'être condamné par le jugement, et celui qui lui dira : vous êtes un fol, méritera d'être condamné au feu de l'enfer. (v. 22.)

On croirait d'abord qu'il ne serait besoin que de suivre les inspirations naturelles pour avoir horreur de l'homicide. Cependant la nature s'est tellement et si promptement corrompue, qu'il a été nécessaire non seulement de défendre aux hommes de se tuer les uns les autres, mais qu'il a même fallu autoriser ce commandement par la menace d'un châtiment pour ceux qui y contreviendraient. Je ne m'arrêterai point à examiner la différence des peines imposées et marquées dans ces deux versets; je n'entrerai point non plus dans la dissertation de ce que peut signifier le mot de *Raca*, et je laisserai aux commentateurs les plus habiles le soin d'en découvrir les éclaircissements qu'ils auront tirés des textes originaux. Je vais à l'essentiel : c'est en effet aux peines éternelles, et non à celles de ce monde, qu'il faut avoir égard. Je me conten-

terai donc de remarquer que ce précepte de l'ancienne Loi qui défend de tuer, ne suffit pas pour un chrétien, dont les mains ne doivent pas seulement être exemptes de crimes, mais dont l'esprit aussi doit être exempt de colère. Il y a quelquefois des occasions dans lesquelles il convient de se fâcher; mais il faut le faire sans pécher. La justice et la gloire de Dieu peuvent animer notre zèle, mais il n'y faut point mêler de passion, et ne point offenser Celui dont on veut défendre la cause. Épargnons toujours la réputation de notre prochain; n'irritons personne par des invectives, par des injures, ou par des railleries piquantes, et songeons que sans la charité on ne peut être disciple de Jésus-Christ, ni par conséquent se flatter de le suivre dans son royaume.

Nous savons que c'est par le Fils de Dieu que nous serons jugés, et ce doit être une grande consolation pour nous de voir notre avocat devenu notre Juge, et de savoir que notre salut dépend de Celui qui a donné sa vie pour nous racheter de la mort éternelle. Mais au contraire quel sujet d'effroi nous doit fournir cette considération, si nous trouvons ce juge souverain justement irrité par le mépris que nous aurons eu pour ses grâces et pour ses commandements!

Ne mériterons-nous pas qu'il nous dise qu'il ne nous connaît point, parce que nous ne l'avons pas connu ? Son arrêt cependant ne montrera que trop que nous sommes connus de lui, quand il nous condamnera aux malheurs éternels que nous aurons mérités par notre abandon total aux plaisirs du siècle.

Notre Dieu est un Dieu de paix et de patience; nous ne saurions nous le redire trop souvent. Notre-Seigneur reprit ses apôtres, quand ils lui proposèrent de faire tomber le feu du ciel sur les habitants d'un bourg des Samaritains qui avaient refusé de le recevoir, et il leur dit qu'ils ne savaient pas à quel esprit ils étaient appelés; il sera donc bien à craindre de se présenter devant lui, après avoir exercé des violences. Comment un meurtrier osera-t-il paraître sans frémir devant Celui qui, quoique innocent, est mort pour nous sans faire la moindre plainte? Quelle confusion n'aura point, en ce jour terrible, le calomniateur de ses frères, quand il se trouvera en présence d'un Dieu qui a été la victime de la calomnie! Et enfin de quelle horreur ne sera point saisi le diseur d'injures, en approchant du tribunal de Celui qui a été accablé d'injures, de railleries et de mépris! Alors chacun reconnaîtra son égarement, mais il n'en sera plus temps. Nous sentirons la justice

de notre condamnation, et l'arrêt irrévocable prononcé contre nous n'aura rien qui nous surprenne. La vérité qui, ayant toujours en nous quelque semence, nous parle aussi bien souvent malgré nous, la vérité se vengera dans ce moment de ce que nous l'aurons si peu écoutée, et se retrouvant devant Celui de qui elle émane directement, elle portera témoignage contre nous pour rendre gloire à son principe. Notre-Seigneur qui nous jugera dit lui-même qu'*il est la voie, la vérité et la vie.* C'est par lui que nous devons marcher : suivons donc son exemple. Il n'y a de vérité qu'en lui : observons donc exactement ses préceptes, pour vivre éternellement avec lui. Cette voie mène à la vie, et la vérité nous empêche de nous égarer de la voie. Il est de plus notre Rédempteur et notre Juge ; nous n'avons besoin que de lui : ne faisons rien que pour lui. En lui seul nous trouvons un guide, un modèle et le prix de nos travaux. Enfin, tenons-nous étroitement attachés à Jésus-Christ, et rien ne nous manquera. Nous aimerons notre prochain comme nous-mêmes ; nous n'aurons aucune peine à nous soumettre aux préceptes contenus dans les deux versets ci-dessus, et ce ne sera point par la crainte des châtiments que nous suivrons ces divines lois : l'amour seul nous les fera pratiquer.

MÉDITATION XVIIIe

Si donc, lorsque vous présentez votre don à l'autel, vous vous souvenez que votre frére a quelque chose contre vous, laissez là votre don devant l'autel, et allez vous réconcilier auparavant avec votre frère, et puis vous reviendrez offrir votre don. (v. 23 et 24).

Il est impossible de séparer ces deux versets. Il me semble qu'ils peuvent fournir une abondante matière à la méditation.

Le premier don qu'un chrétien doit présenter à l'autel est celui de son cœur, sans lequel les autres dons ne peuvent seulement être regardés ; et comme on ne veut offrir son cœur à Dieu qu'afin qu'il le reçoive, il ne faut rien oublier de tout ce qui peut le rendre digne de passer dans de si saintes mains. Ainsi, on ne saurait trop s'attacher à le purifier, surtout à l'égard du prochain. Le meilleur moyen pour cela est de le laisser devant l'autel, c'est-à-dire en la présence de Dieu, et de ne rien épargner pour le laver de ses souillures. Les choses dont on n'a que soi pour témoin, et qui n'intéressent pas les autres, ne nous obligent point à quitter l'autel ni les pieds du prêtre, n'ayant besoin que de nous-mêmes pour nous disposer par une contrition sincère à recevoir l'absolution. Mais dès que le

prochain est offensé, nous ne saurions nous passer de lui pour nous purifier, parce que, ce soit vol, injure, raillerie piquante ou médisance, il faut nécessairement ou réparer le tort qu'on a fait ou en obtenir le pardon. Hélas! que la réparation des médisances est difficile! Elle est souvent impossible. Abstenons-nous-en donc avec une vigilance continuelle, puisque le remède n'en est point en notre pouvoir, et que la rétractation des paroles ne produit qu'un médiocre effet. Le texte de notre Évangile paraît nous demander encore plus, puisqu'il porte : *Si donc, lorsque vous présentez votre don à l'autel, vous vous souvenez que votre frère a quelque chose contre vous, laissez là votre don devant l'autel, et allez vous réconcilier auparavant avec votre frère, et puis vous reviendrez offrir votre don.* D'où nous pouvons conclure que, comme il ne suffit pas de n'avoir rien sur le cœur contre son frère, et qu'il faut de plus faire en sorte qu'il n'ait rien contre nous, il est besoin que notre pureté aille jusqu'à n'être pas même, quoique innocemment, une cause de chute ou de péché à notre prochain, que nous devons aimer comme nous-mêmes.

N'approchons point de l'autel, si nous ne sommes dans les dispositions qui nous sont prescrites ici; car non seulement ce serait inutile-

ment que nous y ferions nos offrandes, mais ce serait abuser avec trop d'insolence de la bonté divine. Il est facile de tromper les hommes, parce qu'ils croient volontiers ce qu'ils voient, et qu'ils ne voient que l'extérieur ; mais quand nous sommes assez misérables pour vouloir tromper Dieu, c'est nous-mêmes qui nous trompons, parce que ses regards percent jusqu'au fond de notre âme, et qu'ils y remarquent une fausseté damnable. Ne cherchons point à paraître autres que nous ne sommes, nous aurons moins de peine à devenir véritablement tels que nous voudrions paraître. C'est une étrange contrainte que d'avoir toujours à se contrefaire; il n'est pas possible de jouer la comédie toute sa vie, et l'homme n'est pas capable d'une si continuelle attention : au lieu que, lorsqu'on se présente à Dieu avec confiance et dans toute l'abondance de son cœur, on ne tarde guère à sentir que cette offrande lui est agréable. Il réchauffe notre ardeur, et, comme le dit saint Augustin : *L'amour divin, en se fortifiant en nous, nous fera bientôt trouver de la facilité à ce qui nous paraissait impossible, lorsque nous n'étions frappés que de la seule appréhension des châtiments éternels.*



✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤

MÉDITATION XIX[e]

Accordez-vous au plus tôt avec votre adversaire pendant que vous êtes en chemin avec lui, de peur qu'il ne vous livre au juge, et le juge au ministre de la justice, et que vous ne soyez mis en prison. (v. 25.)

Je vous dis en vérité que vous ne sortirez point de là, que vous n'ayez payé jusqu'à la dernière obole. (v. 26.)

Quoique ces paroles fournissent d'abord un sens fort clair et une instruction sage et très solide, l'Évangile nous disant que Notre-Seigneur ne parlait qu'en paraboles, il nous est permis de rechercher pour ainsi dire la traduction de ces deux versets, qui doivent aller ensemble, aussi bien que les précédents. Nous n'avons qu'un seul adversaire, avec lequel nous ne devrions jamais nous accorder, *et cet adversaire est le diable, qui tourne sans cesse autour de nous, comme un lion rugissant, pour nous dévorer.* (1[re] Ép. de saint Pierre, ch. v.) C'est lui qui nous fait croire qu'on nous hait, quand nous haïssons les autres; et c'est lui qui, par ces envenimeuses suggestions, nous rend ennemis de nos fréres, et nous persuade que nous voyons en leurs personnes tout ce qui peut rendre contre elles notre aversion légitime selon le monde, car selon Dieu

le nom d'ennemi n'est connu que par la défense qui est faite d'en avoir. Ce n'est donc que du démon ou de ceux dans lesquels on peut reconnaître son empire qu'il nous est permis de nous défier; et même, dans l'appréhension de nous méprendre dans les jugements que nous en pourrions faire, nous ne devons négliger avec qui que ce soit la pratique de ce que Notre-Seigneur nous ordonne, *de nous accorder au plus tôt avec notre adversaire, et de le faire pendant que nous sommes en chemin,* c'est-à-dire pendant que nous sommes en santé sur la terre, où nous sommes regardés comme des voyageurs qui marchent pour arriver à leur véritable patrie.

Il faut chercher le Seigneur pendant que nous pouvons le trouver. (Isaïe, ch. 55.) Si nous ne nous plaisons pas à le chercher en ce monde, nous serons au désespoir de le trouver indispensablement dans l'autre. Profitons du temps de la miséricorde pour redouter un peu moins celui de la justice. Pratiquons les bonnes œuvres, et accordons-nous au plus tôt avec notre adversaire *pendant que nous sommes en chemin;* car de telles choses ne se doivent point différer, et il serait bien à craindre qu'il ne fût trop tard de renoncer à nos passions, quand nous serons forcés de renoncer à la vie : *In inferno autem quis confitebitur*

tibi, disait David; *Qui rendra témoignage à Dieu après le trépas?*

L'amour-propre nous persuade que c'est toujours les autres qui ont tort, et notre vanité a de la peine à se soumettre aux premières démarches de la réconciliation. Souvent de très petites fautes dans leur principe deviennent dans la suite des sujets considérables d'animosité ou de division, à cause des mauvais esprits qui interviennent d'ordinaire pour allumer la dissension. Ainsi, le meilleur moyen de se procurer un repos intérieur est de couper court et de ne point appréhender, par une sotte gloire, de témoigner le premier à son prochain qu'on serait au désespoir d'être mal avec lui. Ce n'est pas encore assez: il faut le lui dire de façon à le persuader, et même à l'adoucir, s'il est irrité. Je soutiens qu'il n'y a point de procédé qui marque davantage la supériorité du cœur et de l'esprit, puisque la générosité est le partage des grandes âmes. Il est certain d'ailleurs qu'on se met à l'abri par là de ce qui est figuré dans le texte de cet Évangile par le *Juge* dont on nous menace, qui pourrait ensuite nous livrer au *Ministre de la Justice.*

En effet, Notre-Seigneur, ce juge souverain qui promet tant de félicité aux pacifiques, c'est-à-dire à ceux qui aiment, qui entretiennent et

qui procurent la paix, Notre-Seigneur, dis-je, s'armera de rigueur contre les perturbateurs des consciences et du repos de leurs frères ; et quand il les aura livrés à l'impitoyable ministre de sa vengeance, ils auront bien lieu de craindre de demeurer éternellement entre ses mains, puisqu'ils n'en sortiront qu'*après avoir payé jusqu'à la dernière obole*. C'est à Dieu que nous sommes redevables de tout, et c'est envers Lui que nous ne saurions jamais nous acquitter. Saint Augustin disait : *O mon Dieu, que l'homme qui aurait le mieux vécu serait malheureux, si vous le jugiez sans miséricorde!* (Confes., Liv. 9e, c. 13.) Que sera-ce donc des pécheurs? Pouvons-nous, Seigneur, vous trop marquer notre reconnaissance dans la personne de nos frères? Que nous sommes heureux que vous vous contentiez de voir en nous ces dispositions, et que vous nous fassiez un mérite des biens temporels ou spirituels que nous leur procurons!

Encourageons-nous sans cesse les uns les autres, *pendant que nous sommes en chemin*. Faisons notre voyage de concert. Nous voulons tous aller au même lieu : donnons volontiers la main à ceux qui ont peine à marcher. Gardons-nous mutuellement des embûches de l'ennemi commun. Il ne saurait se trouver dans notre voie qui est

Jésus-Christ, mais il se tient au bord pour nous enlever sitôt que nous nous en écartons. Cet ennemi est faible dans le fond : aussi craint-il de se découvrir; mais il est rusé, et possède l'art de nous séduire. Il change de forme et de caractère, mais il en veut toujours à notre vie. Il a, dès le premier homme, déclaré la guerre à l'humanité. Il feint de nous aimer, et de ne chercher qu'à nous plaire; mais comme il est l'ange des ténèbres, il ne veut que nous entraîner avec lui dans l'abîme, et nous rendre compagnons de sa misère. Son empire est de ce monde : ceux qui se donnent au monde se donnent au démon, qui poussa l'insolence jusqu'à vouloir tenter Jésus-Christ, et à ne pas respecter l'humilité dont il le voyait revêtu. Mais comme cette incrédulité et cette arrogance avaient causé la première chute du malin Esprit, la persécution qu'il excita contre Notre-Seigneur, qui lui paraissait en état d'y succomber, ne servit qu'à frapper ce tentateur d'une nouvelle confusion, en voyant cet Homme-Dieu mourir pour remporter sur la mort une victoire complète, et ouvrir aux hommes l'entrée de la gloire éternelle.





MÉDITATION XXe

Vous avez appris qu'il a été dit aux Anciens : vous ne commettrez point d'adultère. (v. 27.)

Et moi je vous dis que quiconque regardera une femme avec un mauvais désir a déjà commis l'adultère dans son cœur. (v. 28.)

Nous trouverons encore dans la suite plusieurs versets de la nature de ceux-ci, où Notre-Seigneur rappelle les préceptes de l'ancienne Loi, pour relever la dignité et l'excellence de la Loi nouvelle. *Vous avez appris*, dit-il à ses apôtres, *qu'il a été dit aux Anciens : vous ne commettrez point d'adultère;* cela suffisait pour des Juifs, mais j'en demande davantage aux chrétiens : *Et moi je vous dis que quiconque regardera une femme avec un mauvais désir, a déjà commis l'adultère dans son cœur*. En effet, quand le cœur s'est arrêté et a consenti à un mauvais désir, n'est-il pas certain que ce n'est que l'impossibilité, ou le manque des occasions, qui empêche de l'accomplir, et que, par conséquent, l'homme n'en est pas moins coupable d'une brutalité infâme.

Rien n'est plus extraordinaire que l'aveuglement que causent les passions, et le privilège qu'elles ont dans le monde pour faire voir à ceux qui en sont toutes les choses différentes de ce

qu'elles paraissent aux esprits non prévenus. Les trahisons, les perfidies, les plus petits larcins font horreur communément à tous les hommes, et passent parmi eux pour des vices abominables. Cependant, en y ajoutant celui de l'amour, les autres semblent permis ou du moins excusables. L'adultère, qui les comprend tous, ne paraît un crime que devant Dieu, et si l'on s'en cache, ce n'est point qu'on en rougisse, ce n'est au contraire que pour faire durer davantage son indigne commerce et pour confirmer le déshonneur du prochain qui, sans nous avoir fait le moindre mal, est la victime de nos honteux désirs, dans le temps que, afin de lui porter de plus sûres atteintes, nous affectons souvent d'être les meilleurs de ses amis. On se fait un plaisir de raconter ses aventures, et l'excès de la fureur et de la misère porte quelquefois jusqu'à en parler devant sa femme ou devant ses enfants, sans faire réflexion aux suites terribles que peut avoir une telle imprudence.

Ah! gémissons de voir les ténèbres qui sont répandues sur la surface de la terre; gémissons d'en être enveloppés et d'en avoir au-dedans de nous un fonds intarissable. Courons à la lumière pour ne pas tomber dans le précipice. *Il y a une lumière véritable qui éclaire tous les hommes qui viennent*

en ce monde; elle est venue dans le monde, mais ceux qu'elle venait éclairer ne l'ont pas reçue. (Évang. de saint Jean, ch. I.)

Seigneur, ne permettez pas que nous soyons de ces derniers. Que vos exemples et vos divines paroles, qui sont cette lumière, nous servent de guides! Les grâces que vous répandez sur nous sont infinies; achevez de dessiller nos yeux, pour nous faire connaître que hors vous rien n'est bon. Faites que nous nous attachions à vous servir comme vous méritez d'être servi et comme vous désirez qu'on vous serve; et comprenons que vous ne faites cas des hommages qu'on vous rend qu'autant que notre cœur vous est dévoué. Ne nous laissons point abuser par l'opinion des hommes: elle est vaine, et nous ne pouvons en attendre aucun secours lorsque nous serons dépouillés de tout ce qui est en nous de corruptible, et que nous serons passés à une vie qui n'aura plus de fin.



MÉDITATION XXI[e]

> Que si votre œil droit vous est un sujet de scandale et de chute, arrachez-le et jetez-le loin de vous : car il vaut mieux pour vous qu'une partie de votre corps périsse, que non pas que tout votre corps soit jeté dans l'Enfer. (v. 29e.)

Les hommes qui sont accoutumés à sacrifier les membres de leur corps pour prolonger une vie où il n'y a de certain que le peu de durée et une infinité de traverses qui l'accompagnent, ne doivent rien trouver de trop fort ni d'effarouchant dans l'ordre, pris à la lettre, que nous donne ici Notre-Seigneur, d'*arracher notre œil droit, s'il nous est un sujet de chute, et de le jeter loin de nous.* Avec quel plaisir au contraire ne devrait-on pas recevoir ce commandement, voyant la raison que le Maître en rend lui-même : *Car il vaut mieux pour vous,* nous dit-il, *qu'une partie de votre corps périsse, que non pas que tout votre corps soit jeté dans l'Enfer!*

Il est aisé de conclure de ces paroles que, en faisant de tels sacrifices, nous pourrons être exempts des peines éternelles, et par conséquent participants d'une félicité parfaite, qui ne sera plus susceptible ni de fin ni de changement. Qu'est-ce, ô mon Dieu, que n'adoucirait pas une si flatteuse espérance ? Mais quittons cette idée grossière, et sou-

venons-nous que la lettre tue. Élevons notre esprit à l'intelligence de ce que Jésus-Christ demande de nous par les paroles de ce verset. Examinons par où notre œil peut nous être un sujet de scandale, et comment nous pouvons le jeter loin de nous.

L'œil est certainement la partie la plus sensible de notre corps. Elle nous est la plus chère ; et c'est peut-être aussi pour cette raison que Notre-Seigneur commence par l'œil, pour nous faire comprendre de prime abord que nous devons sans hésiter sacrifier à notre salut tout ce que nous avons de plus précieux. Cependant, comme on dit aussi que les yeux sont les miroirs de l'âme, nous devons être persuadés qu'ils sont purs quand le cœur est pur; car l'œil ne pense point, et ne se tourne qu'où nous voulons. Ainsi, dès qu'on ne guérit pas le cœur, la perte d'un œil deviendrait inutile.

La corruption du cœur dans un aveugle est seule capable de lui retracer les objets pour lesquels les yeux lui refusent leur ministère, et l'imagination suffit pour enflammer ses passions et le faire pécher. L'œil, à la vérité, parcourant avec une diligence extrême tout ce qui est à sa portée, découvre bientôt ce qui touche davantage le cœur, et se trouve pour cela une pénétration beaucoup plus grande qu'il n'en a pour les choses indiffé-

rentes. Par exemple, un amant voit en un clin d'œil dans une foule où est son rival et où est sa maîtresse. Le jaloux voit tous ceux qui la regardent ou qui lui parlent, et croit aussi distinguer ceux qu'elle prévient ou qu'elle reçoit mieux que les autres. Le mercenaire n'a d'yeux que pour les ministres qui peuvent lui faire sa fortune. Le courtisan remarque tous ceux à qui le roi parle ou qui sont les plus proches de sa personne. Enfin, je tomberais dans une trop longue énumération, si je voulais parler de toutes les passions qui remuent le cœur des hommes, et je crois en avoir assez dit pour démontrer que le moyen d'arracher *cet œil qui nous est un sujet de scandale et de chute*, n'est point de porter sur nous-même une main violente, mais que c'est le cœur qu'il faut guérir, en commençant par détester sa misère et en implorant le secours de Dieu; en retenant l'inconstance de nos regards et en évitant de voir ce qu'on ne peut voir sans danger. S'arracher l'œil, c'est contraindre sa curiosité et la renfermer dans de justes bornes; c'est rompre un commerce trop libre; c'est voir le bien que les autres font, et ne point voir ce qu'ils font de mal; en un mot, c'est n'avoir d'yeux que pour contempler Dieu, pour nous instruire de sa Loi, pour nous élever à Lui, et pour être utile à notre prochain.



MÉDITATION XXII[e]

> Et si votre main droite vous est un sujet de scandale et de chute, coupez-la et jetez-la loin de vous : car il vaut bien mieux pour vous qu'une partie de votre corps périsse, que non pas que tout votre corps soit jeté dans l'Enfer.
>
> (v. 30[e].)

PLAÇONS notre amour-propre à vouloir nous rendre éternellement heureux, c'est-à-dire à sauver notre âme. Quel plus grand bien pouvons-nous nous procurer? Ne craignons point d'abandonner et de sacrifier toutes les parties de notre corps l'une aprés l'autre, c'est-à-dire leurs satisfactions. Il n'y a que notre âme qui nous fasse sentir la félicité, et notre corps n'est rien. Si l'on faisait souvent cette réflexion, on ne pourrait soutenir sans honte l'empire qu'il prend sur la raison. Il est vrai que, depuis le péché de notre premier pére, la chair n'est plus soumise nécessairement à l'esprit, et qu'elle tâche sans cesse de se révolter, quand on a le plus envie de l'assujétir, ainsi que saint Paul dit qu'il le sentait en lui-même. Mais aussi quelle indignité de laisser triompher cette chair misérable, et de ne se servir de notre esprit que pour devenir pire que des bêtes! N'est-ce pas là proprement mettre dans les chaînes *l'enfant de la*

femme libre, pour faire régner celui de l'esclave? Un tel bouleversement, à ce qu'il me semble, paraît toujours choquant, dès qu'on y pense de sang froid. Cependant, hélas! qu'il est facile d'y tomber, quand on n'est point en garde contre soi-même! Le combat est si rude à soutenir, qu'il ne faut épargner aucune arme pour terrasser son ennemi, ni aucun moyen de l'affaiblir. *Si votre main droite,* qui est le membre de tous dont il est le plus difficile de se passer, *vous est un sujet de scandale et de chute, coupez-la* sans hésiter un moment, *et jetez-la loin de vous*, pour perdre jusqu'à l'idée des maux qu'elle aurait pu vous faire commettre; c'est-à-dire formez un ferme propos de ne la plus employer à de mauvais usages. Figurez-vous que vous n'avez de bras que pour les choses que Dieu vous commande, ou pour celles qu'il vous permet, et songez à régler absolument votre conduite à l'avenir. Si vous êtes trop faible pour résister aux occasions, fuyez-les. Si vous êtes trop prompt, évitez les querelles. Si vous appréhendez d'être tenté par le maniement de l'argent, craignez-en la profession, ou, si vous y êtes engagé, quittez-la; c'est ainsi que Jésus-Christ veut que vous vous coupiez la main droite. Si vous trouvez votre intérêt à vous mêler d'infâmes commerces et à seconder des impudiques, souf-

frez plutôt la misère que de continuer ces indignités ; refusez vos services aux libertins, ce sera vous couper la main droite. Vous sentez-vous du goût pour quelqu'un qui puisse peu à peu vous entraîner au mal, gagnez sur vous de résister à votre pente naturelle ; renoncez à vos fréquentes entrevues, ce sera vous couper la main droite. Résolvez-vous à ne jamais reparler à cet ennemi dangereux, ce sera, après avoir coupé votre main, la jeter loin de vous.

Tout cela est rude, je l'avoue, et, dans son premier aspect, rend la vie bien ennuyeuse; mais nous ne saurions disconvenir qu'il ne vaille mieux qu'une partie de notre corps périsse, que s'il était précipité tout entier dans l'Enfer. Et d'ailleurs nous ne trouverons que les premiers pas de pénibles : Dieu assiste ceux qui se dévouent à son service.

Enfin, concluons que l'ordre de se couper la main droite, quand elle est un sujet de scandale et de chute, n'est en effet qu'une figure, pour nous marquer que nous devons renoncer sans regrets à tout ce qui nous peut éloigner de Dieu. Biens, fortune, honneurs, plaisirs, sacrifions tout à notre salut. Comptons hardiment sur la parole du Messie, qui, connaissant la grossièreté de nos sens et la dureté de nos têtes, paraît se

plaire à nous rendre raison de ses commandements, quoiqu'il ne puisse certainement y avoir rien de plus vrai que les paroles de la Vérité même. L'âme peut se passer de plusieurs des parties de notre corps, mais aucune de ses parties ne peut vivre sans notre âme. Ainsi, en sauvant l'âme, on sauve tout. Quand on voit Dieu, on a tout ce qu'il faut avec surabondance. O mon Dieu, que l'homme est peu de chose, et indigne de la gloire où vous l'appelez! *Quid est homo, quod memor es ejus?*





MÉDITATION XXIIIe

Il a été dit encore : Quiconque veut quitter sa femme, qu'il lui fasse un écrit par lequel il déclare qu'il la répudie ;... Et moi je vous dis, que quiconque quitte sa femme, si ce n'est en cas d'adultère, la fait devenir adultère ; et que quiconque épouse celle que son mari aura quittée, commet un adultère.
(v. 31 et 32.)

Il n'est pas nécessaire de savoir que ce précepte sort de la bouche de Dieu même pour en admirer la sagesse. La légèreté et la corruption de l'homme ont besoin d'une loi bien forte et bien sacrée, pour le retenir dans un engagement aussi étroit qu'est celui du mariage ; et puisque, avec toutes les précautions que la religion et les lois civiles ont pu y apporter, on voit tous les jours tant de désordres sur cette matière, que serait-ce, si l'on s'y croyait une entière liberté ?

Comme ce n'est que rarement dans la vue de Dieu et après l'avoir consulté qu'on embrasse l'état du mariage, sitôt que les motifs de passion ou d'intérêt qui l'ont fait contracter sont assouvis, on n'y trouve plus que ce qui peut le rendre désagréable et onéreux. La dissemblance d'humeurs, le dégoût des personnes dont la possession d'ordinaire diminue le prix dès qu'elle est habituelle

et légitime, changent très aisément toute la face d'un ménage, où, sans approfondir les conséquences, on ne s'était promis qu'un tissu d'honneurs, de douceurs et d'agréments. Les infirmités qui surviennent de part et d'autre, les jalousies, les enfants, sont sans cesse de nouvelles matières de chagrins, de querelles et de sécheresses. On perd patience, et, n'osant exhaler ses peines, elles en deviennent plus violentes, surtout lorsque, n'ayant regardé que le siècle, on n'est pas en droit de demander à Dieu de donner des forces pour soutenir un parti dans lequel on ne s'est engagé que par rapport au monde.

Voilà d'où naissent les divorces, qui sont longtemps dans le cœur, avant que d'être exposés aux yeux du public. Et je ne vois rien d'étonnant aux malheurs qui suivent une union sainte, quand elle a été d'abord considérée comme un jeu, ou tout au moins comme une chose indifférente et de nulle conséquence.

On ne peut réfléchir trop sérieusement sur l'état du mariage avant que d'y entrer. Il n'y a point de condition où l'on ait un plus grand besoin du secours de la grâce; car, comme l'une des vues de l'institution de ce sacrement est de secourir la faiblesse humaine, combien a-t-on besoin de grâces pour y conserver la pureté de

cœur que Dieu demande de nous en toutes choses! Il est donc très nécessaire de faire une étude continuelle de ce que nous dit ici Notre-Seigneur contre l'adultère, qui est la suite la plus commune des mariages où Dieu n'a point présidé.

La première Loi, ainsi que Jésus-Christ le rappelle, disait : *Quiconque quitte sa femme, qu'il lui donne un écrit par lequel il déclare qu'il la répudie;* et par là cette loi imposait un frein au mari, parce que souvent on peut avoir de sa femme de petits mécontentements dont on rougirait à la face du monde, et sur lesquels cependant, si l'on n'était arrêté par le respect humain, on ne laisserait pas de se porter contre elle à des extrémités. D'ailleurs, l'écrit de répudiation pouvant marquer également l'inconstance ou les mauvaises mœurs de la femme et du mari, c'était un avertissement de ce qu'il y avait à craindre de l'un ou de l'autre, et l'incertitude d'en savoir la vérité, devait la plupart du temps faire grand tort à tous les deux, faisant appréhender leur commerce. Et, de plus, il était de la bonté souveraine d'ôter le frivole prétexte de l'ignorance pour tomber dans le mal, et de permettre qu'on tirât quelque instruction des infortunes qui surviennent aux autres. C'est à toutes ces choses que remédiait très sagement la

loi de Moïse. Mais, je ne puis trop le répéter, nous avons un nouveau Législateur qui enchérit en tout sur Moïse, et qui, s'étant chargé lui-même de nos péchés pour être notre hostie de propitiation, s'est rendu non seulement digne de nos respects, mais encore de notre entière confiance et de nos adorations. Écoutons-le, le voici qui parle : *Et moi, je vous dis que quiconque quitte sa femme, si ce n'est en cas d'adultère, la fait devenir adultère.* Dieu ne permet jamais que la créature soit tentée au-delà de ses forces, et la condition de la femme, dont le sexe est faible et fragile, serait trop méprisable, si rien ne retenait à son égard la légèreté ou la brutalité d'un mari. Outre cela, de quelle abondance de grâces d'en haut aurait-elle besoin pour ménager un homme qui en aurait mal usé avec elle, et comment pourrait-elle se croire redevable de sa fidélité à celui qui, se devant autant à elle qu'elle se doit à lui, ne lui aurait donné que des marques de mépris et d'inconstance ? Il semble que ce serait demander sur ses passions un pouvoir qui excède les forces humaines. Aussi Jésus-Christ défend-il d'exposer les femmes à de si rudes épreuves, enseignant positivement que, *si l'on quitte sa femme pour un autre cas que l'adultère, on la fait devenir adultère,* non seulement parce qu'on est dans la suite coupable

de tous ses égarements, mais parce qu'il est bien à craindre qu'elle ne puisse s'accommoder d'un genre de vie duquel on l'a déshabituée ; au lieu que, quand c'est dans le cas d'adultère que l'on s'en sépare, l'on n'est plus responsable ni des débordements ni de la réputation de celle qui a sacrifié tous ses devoirs à ses honteux désirs, et dont la concupiscence a été si effrénée, qu'elle a eu besoin pour se satisfaire de violer les lois compatissantes de son Dieu. Et de plus même, en éloignant une telle personne, on se met à l'abri des mouvements impétueux d'une trop juste indignation. Notre-Seigneur ajoute : *Et que quiconque épouse celle que son mari aura quittée, commet un adultère.* D'où nous devons conclure que, n'y ayant que la mort qui rompe les nœuds sacrés du mariage, on ne saurait trop y penser avant que de les serrer, ni trop s'appliquer à s'y conduire suivant les règles que nous y prescrit la religion.



MÉDITATION XXIVe

Vous avez encore appris qu'il a été dit aux Anciens : Vous ne parjurerez point, mais vous vous acquitterez envers le Seigneur des serments que vous lui aurez faits ; (v. 33.)

Et moi je vous dis que vous ne juriez en aucune sorte, ni par le ciel, parce que c'est le trône de Dieu ; (v. 34.)

Ni par la terre, parce c'est son marchepied ; ni par Jérusalem, parce c'est la ville du grand Roi. Ne jurez pas même par votre tête, parce que vous n'en pouvez rendre un seul cheveu blanc ou noir ; mais contentez-vous de dire : Cela est, ou, Cela n'est pas, car ce qui est de plus vient du mal. (v. 35.)

Ne nous lassons point de voir Notre-Seigneur reprendre en détail les ordonnances de l'ancienne Loi, pour nous annoncer les dogmes de la sienne avec plus de netteté, et nous en faire mieux sentir la prééminence. Les chrétiens doivent, en effet, prendre un vol plus élevé, et ils sont prévenus de tant de grâces, qu'ils ne peuvent faire trop d'efforts pour essayer d'y correspondre.

Il n'avait été question, jusqu'à la venue de Jésus-Christ, que de régler en quelque manière le dehors des hommes, et de les empêcher de se laisser aller aux crimes les plus affreux, capables de troubler la société civile. Mais notre religion travaille d'abord sur le cœur. Elle nous apprend à

le tenir pur, à ne point estimer un faux extérieur, et à faire toutes nos actions dans la vue de Dieu, songeant bien sincèrement à nous unir à lui. Nous en avons déjà trouvé plusieurs moyens dans le commencement de ce chapitre, mais donnons encore à tous les traits de la suite de ce sermon une attention digne du Prédicateur et de la matière qu'il traite, qui véritablement est notre unique affaire.

Les serments ont été en usage de tout temps, et ce n'est que la mauvaise opinion que les hommes ont toujours eue les uns des autres, qui a pu introduire cette manière d'affirmation par laquelle il est réputé que, en cas de mensonge ou de duplicité intérieure, on se soumet volontairement à un châtiment de Celui qui peut nous punir et pénétrer nos pensées. Ainsi, on ne saurait disconvenir que tout ce qui est de plus que le *Oui* ou le *Non,* ou *Cela est* ou *Cela n'est pas*, ne vienne du mal. Mais ne dérangeons point l'ordre de nos versets, et revenons au trente-troisième, qui est le premier de cette méditation.

Les serments étaient admis autrefois, comme ils le sont encore aujourd'hui, sur de certaines choses où l'on manque de témoins, ou pour se vouer plus particulièrement à Dieu, ou pour engager sa fidélité aux princes au service desquels on s'attache. Ces sortes de serments ne peuvent

être criminels que quand on jure de garder un engagement quoique l'on soit résolu de le rompre à la première occasion, ou lorsqu'on jure devant le juge contre la vérité et contre sa conscience; et ce sont là les cas sur lesquels il a été dit aux Anciens : *Vous ne vous parjurerez point, mais vous vous acquitterez envers le Seigneur des serments que vous lui aurez faits.*

Serait-il juste, en effet, de se croire responsable des paroles qu'on se donne les uns aux autres, et de ne plus y avoir égard, dès que c'est à Dieu qu'on l'a donnée ou qu'on l'en a appelé à témoin ? Ce précepte-là subsiste donc encore pour nous comme pour les Anciens ; et Notre-Seigneur ne nous dit pas que nous devons le mépriser, mais connaissant que les serments tourneraient en habitude et deviendraient familiers dans les choses les plus communes de la vie, et qu'enfin on abuserait de son nom sacré, il nous défend *de jurer en aucune sorte : ni par le Ciel, parce que c'est le trône de Dieu ; ni par la terre, parce que c'est son marchepied ; ni par Jérusalem, parce que c'est la ville du grand Roi.* Nous n'avons qu'à obéir sans trop raisonner, et à considérer le profond respect que nous devons à Dieu jusque dans ses moindres ouvrages. La privation des serments n'est pas un grand sacrifice.

Ne jurez pas même par votre tête, ajoute Jésus-Christ, *parce que vous n'en pouvez rendre un seul cheveu blanc ou noir; mais contentez-vous de dire: Cela est, ou, Cela n'est pas, car ce qui est de plus vient du mal.* Repassons souvent dans notre esprit ces paroles du Seigneur, et faisons-nous une loi à l'avenir d'éviter toutes sortes de serments. C'est une erreur bien grande de croire qu'ils donnent de l'autorité à nos discours. Tout menteur ne craint point d'affirmer son mensonge, et il n'en devient pas pour cela plus croyable. Au contraire, celui dont la probité est connue est cru facilement, sans répéter seulement plusieurs fois ce qu'il répond ou ce qu'il avance. On ne saurait donc mettre en doute, quand même la Vérité ne l'aurait pas dit, que les jurements viennent du mal, puisqu'ils ne peuvent partir que d'un fonds de brutalité ou d'un cœur tellement livré aux illusions de l'esprit malin, qu'il ne s'aperçoit pas combien il est ridicule de demander aux autres de regarder avec respect des serments dont on fait assez peu de cas soi-même pour les employer dans les plus petites choses, ce qui fait assez connaître qu'on n'en sent pas la conséquence, et ce qui suffit seul pour les faire mépriser aux autres, et, par conséquent, pour les rendre inutiles et de nul poids.

MÉDITATION XXV[e]

> Vous avez appris qu'il a été dit : Œil pour œil, et dent pour dent. (v. 38.)
>
> Et moi je vous dis de ne point résister à celui qui vous traite mal, mais si quelqu'un vous donne un soufflet sur la joue droite, présentez-lui encore l'autre. (v. 39.)

Le premier de ces deux versets nous marque assez clairement que, de tout temps, il a paru juste d'être traité comme on a traité les autres. Et c'est, en effet, ce qui s'offre d'abord à nos yeux de plus raisonnable et de plus naturel pour arrêter la férocité des hommes, dans lesquels l'amour du prochain n'était point encore assez fort pour réprimer les mouvements des passions. Il était d'ailleurs nécessaire de retenir par l'appréhension des châtiments ceux qui n'étaient point encore arrêtés par l'amour de la justice, qui bannit absolument la crainte servile.

Les préceptes de l'Ancienne Loi convenaient au monde naissant. *Le commencement de la sagesse est la crainte de Dieu; Initium sapientiæ timor Domini.* Quoique, avant la venue de Jésus-Christ, ce monde fût déjà comblé de grâces, il n'avait point encore reçu celle qui devait les couronner toutes, et le rendre propre à recevoir une nourriture plus

solide, une force nouvelle, des dogmes plus relevés, et une vertu plus spirituelle : c'est-à-dire, Dieu avait tiré l'homme du néant et lui avait soumis tout ce qui était sur la terre, mais pour le racheter de ses péchés, il ne lui avait pas encore envoyé son propre Fils.

En admirant, dans l'Ancien Testament, la providence avec laquelle Dieu a conduit son peuple, on y reconnaît facilement non seulement la figure des plus grands mystères que nous avons vus accomplis dans le Nouveau Testament, mais même les degrés par où nous devons nous approcher de Dieu ; et il me semble que nous pourrons découvrir cette voie, en réfléchissant un peu sur ces deux versets. Quand nous voyons Moïse dire à nos pères : *Œil pour œil, et dent pour dent,* nous devons convenir qu'un législateur n'était point en droit d'en demander davantage à des gens qui ne connaissaient aucune discipline ; et qu'il était cependant nécessaire qu'un Prophète donnât des éléments propres à faire parvenir aux sublimes vérités, qui devaient un jour être annoncées. C'est ainsi qu'on commence par défricher une terre pour la mettre en état de produire de bons grains dans la suite, et que la crainte des tourments préparés pour les impies est une première impression très propre à nous faire rentrer

en nous-mêmes, à nous arrêter dans l'impétuosité des mouvements de notre nature corrompue, et à nous conduire petit à petit à cette crainte chaste, que la Loi de grâce demande de nous, et qui nous met tout à fait à l'aise pour courir dans la voie de nos devoirs, avec l'épanouissement de cœur que ressentait David lorsqu'il disait : *Seigneur, j'ai couru dans la voie de vos commandements, lorsque vous avez dilaté mon cœur ; Viam mandatorum tuorum cucurri, cùm dilatasti cor meum.*

Aprés avoir travaillé sur de tels principes, l'on ne trouve plus rien de dur dans ce que Jésus-Christ nous enseigne, *de ne point résister à celui qui nous traite mal.* Une charité bien vive étouffe en un instant tout désir de vengeance. L'ardeur de la foi fait obéir sans réflexion à ce qu'ordonne notre Maître, ou, si nous y réfléchissons, ce n'est que pour nous soumettre à ses ordres avec plus d'aveuglement. Nous devons respecter en tout ce qui nous arrive l'ordre de la Providence, et ne jamais songer à rendre le mal pour le mal ; mais, par notre patience, nous devons calmer les emportements que notre résistance ne ferait qu'augmenter, et essayer par une apparence d'insensibilité de faire rougir des torts que l'on peut avoir avec nous.

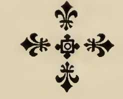
Voici jusqu'où Notre-Seigneur veut que nous

portions la patience : *Mais si quelqu'un vous donne un soufflet sur la joue droite, présentez-lui encore l'autre.* Les maximes du monde sont bien opposées en ceci aux préceptes de l'Évangile, et l'on ne peut trop gémir de voir les hommes s'être fait un fantôme pour lequel ils négligent la loi de Dieu. Cette matière est d'une grande délicatesse à traiter hors des chaires chrétiennes. On craint de dire qu'il faut souffrir les affronts : cependant, on ne peut aller contre les paroles expresses du Fils de Dieu, et l'on ne saurait sans manie hésiter entre le Créateur et la créature. Néanmoins, je crois pouvoir assurer que quiconque sera résolu de souffrir patiemment un affront, ne s'exposera point à en recevoir. J'appelle l'honneur du monde un fantôme, parce que l'esprit des hommes, dont il est l'ouvrage, le change suivant leurs passions, et que les insensés le mettent souvent où les gens sages et de sang-froid ne peuvent le reconnaître, et que, dès là qu'il contredit l'Auteur de toutes choses et la Vérité incréée, il n'est que vanité, *Omnia præter Deum vanitas,* puisqu'il n'y a que Dieu qui sache ce que les choses sont effectivement, et que tout ce qui ne vient point de Lui, ne peut que nous entraîner dans le précipice.

Concluons enfin, pour terminer un chapitre

si important, que le cœur de l'homme ne peut être divisé, et que, par conséquent, il est impossible de servir Dieu et le monde. On se persuade, quand on commence à être touché de la vertu, que le monde n'est pas incompatible avec le service de Dieu ; et cela est vrai, quand on n'use du monde que suivant l'esprit de Dieu. On doit même être en garde sur le désir naturel de sortir de l'état où la Providence nous a fait naître. Mais ce n'est pas comme cela qu'on l'entend d'ordinaire : on veut servir l'un et l'autre, et on les sert mal tous les deux. Dieu est blessé du vil parallèle où on le met, et le monde se moque de celui qui ne se livre pas entièrement à lui. On ne se souvient de Dieu que dans le dessein de lui préférer le monde, et l'on ne se souvient du monde que dans le dessein de chercher les moyens de s'y attacher. Quand on se prosterne au pied des autels pour faire ses prières, on ne prie point, parce que le monde se présente à notre imagination, et quand on est dans le monde, on y est de mauvaise grâce, parce qu'on n'est pas tout à fait au monde. Ainsi, pourquoi hésiter à se tourner vers Dieu, dès qu'il s'agit de prendre un parti et qu'il parle autrement que le monde ? Croyons que le seul moyen d'accorder le second Verset de mon texte avec les lois chimériques de l'honneur, est

de fuir les mauvaises compagnies, d'être maître de sa langue, et de se rendre enfin de ces bienheureux pacifiques à qui, dans le commencement de ce sermon, Notre-Seigneur a promis la jouissance du plus grand de tous les biens.





MÉDITATION XXVIe

Si quelqu'un veut plaider contre vous pour vous prendre votre robe, laissez-lui encore emporter votre manteau. (v. 40.)

Et si quelqu'un veut vous contraindre de faire mille pas avec lui, faites-en encore deux mille. (v. 41.)

En pratiquant bien exactement l'instruction donnée par Notre-Seigneur dans ces deux versets, on ne se trouvera point exposé à recevoir des injures, ni par conséquent à les repousser. L'humeur douce et complaisante prévient ou calme facilement les emportements, et il est toujours plus aisé et moins périlleux de faire quitter par la douceur les armes à un furieux, que de les lui arracher des mains avec violence. On ne peut disconvenir de ces vérités, et l'on ne manque point d'exemples qui les autorisent. Cependant, on n'y fait aucune attention, et elles ne sont connues, ce dit-on, que des spéculatifs, contre lesquels même on allègue d'ordinaire que, dans les occasions, ils ne témoignent pas plus de modération que les autres. Il n'arrive, en effet, que trop fréquemment que le premier mouvement nous prive de l'usage de la raison, et que le tempérament l'emporte; mais bien souvent aussi la réflexion nous pousse à prendre en mau-

vaise part ce que fait notre prochain, et à mal interpréter ou ce qui se fait innocemment, ou ce qui se fait quelquefois à bonne intention, et à ne point remarquer les circonstances qui peuvent donner un tour favorable aux choses. On ne tomberait jamais dans cet inconvénient, si l'on méditait sur les maximes les plus communes de la religion, qui nous disent *de ne point traiter les autres autrement que nous voudrions être traités,* et qui nous apprennent pour nous imposer davantage *que nous serons mesurés à la même mesure que nous aurons mesuré nos frères.*

Rien n'est si rare que cette considération, et pourtant rien de si sage ni de si palpable que cette règle, dont on dirait que le monde ne reconnaît la pratique que dans ce qui peut flatter l'amour-propre, puisque, la méprisant partout ailleurs, nous voyons qu'il l'observe dans ce qui touche ses passions, et que la vanité inspire à ceux qui sont les plus attachés aux démonstrations de civilité et aux vains honneurs qu'on reçoit des hommes, d'être plus circonspects que d'autres à combler de démonstrations de politesse ceux mêmes auxquels ils en doivent le moins : ce qui prouve assez que la loi de nature est gravée au fond du cœur, qu'on en ressent la force, mais qu'il n'y a rien que de charnel dans la

manière dont on l'applique. On désire fort d'obtenir tout ce qu'on demande, on souhaite ardemment de parvenir au but qu'on s'est proposé, mais on ne veut jamais se relâcher sur les prétentions qu'ont les autres. Nous croyons volontiers que toute complaisance nous est due et que nous n'en devons à personne. Hélas! que ceux qui pensent de la sorte sont éloignés *de laisser encore emporter leur manteau, quand on veut plaider contre eux pour prendre leur robe!* Les enfants du siècle ne connaissent point cet amour de la paix, et cette charité qui se sacrifie, non seulement pour les besoins de ses frères, mais même pour les empêcher de faire le mal, et qui aime mieux abandonner une cause juste, que d'en laisser soutenir une mauvaise au prochain.

Notre-Seigneur ajoute : *Et si quelqu'un vous veut contraindre de faire mille pas avec lui, faites-en encore deux mille;* d'où, ce me semble, nous pouvons conclure, sans être trop rigides, qu'il n'est pas bien d'être si précis dans ses devoirs, qu'on craigne d'en faire un peu plus que ce qu'ils exigent, et qu'on est bien près de manquer à ce qu'ils tracent, quand on appréhende d'étendre trop loin l'envie de les remplir parfaitement.



MÉDITATION XXVIIe

Vous avez appris qu'il a été dit : Vous aimerez votre prochain et vous haïrez votre ennemi; (v. 43e.)

Et moi je vous dis : Aimez vos ennemis, bénissez ceux qui vous maudissent, faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous persécutent et qui vous calomnient; (v. 44e.)

Afin que vous soyez enfants de votre Père qui est dans les Cieux, qui fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants, et fait pleuvoir sur les justes et sur les injustes. (v. 45e.)

La Loi de grâce nous a fait connaître que la Loi de nature expliquait bien imparfaitement ce que c'est que le prochain, puisque sous ce mot elle ne comprenait que les amis, ainsi qu'on en peut juger par le premier verset de cette méditation, et que, au moins, elle permettait de haïr ses ennemis. Elle flattait extrêmement la faiblesse du cœur humain, et ce précepte était certainement celui de tous le mieux observé. Mais il ne distinguait à rien les hommes des bêtes, qui, quoique privées de raison, sont qualifiées de féroces, lorsqu'elles méconnaissent ou celles de leur espèce, ou celles qui leur font du bien. Venez donc, Seigneur, nous prêcher une doctrine toute céleste, et disposez nos cœurs à la recevoir dignement. Nous allons la trouver

dans le verset suivant : Et moi je vous dis : *Aimez vos ennemis, bénissez ceux qui vous maudissent, faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous persécutent et qui vous calomnient.*

Voici de tous les préceptes de Notre-Seigneur celui auquel on a le plus de peine à se soumettre, et qui combat le plus la nature. Mais l'homme peut-il jamais sacrifier à Dieu rien de comparable à ce que Dieu a sacrifié pour l'homme, et nous faut-il une autre considération pour trouver tout aisé? D'ailleurs, que le nom et le caractère d'ennemi ne nous effrayent point tant : nos ennemis cesseront de l'être dès que nous cesserons de les haïr, et ils ne tarderont pas à nous aimer dès qu'ils verront que nous sommes capables de leur rendre le bien pour le mal. Ainsi, ne nous refusant pas à notre frère, notre frère aussi nous sera bientôt rendu.

L'orgueil et l'envie causent la plupart des inimitiés, et si chacun se contenait dans les bornes de son état, on verrait certainement moins de divisions parmi les hommes. Ils sont rongés par une convoitise qui ne les abandonne jamais, parce que, de la manière dont ils la placent, il n'est jamais en leur pouvoir de la satisfaire. Saint Augustin l'explique à merveille dans son *Traité sur les Psaumes*, en ces termes : « Si vous portez

« envie à un homme, parce qu'il est riche, il ne « dépend pas de vous de le devenir. Si vous « portez envie à la noblesse de quelque grand de « l'État, il n'est pas en votre pouvoir d'être aussi « noble que lui. Si c'est de la beauté d'un autre « que vous êtes envieux, vous ne parviendriez « jamais à changer vos traits et à devenir beau « comme lui. Si c'est une force extraordinaire « que vous enviez, vous ne sauriez augmenter « votre force naturelle. Mais si c'est à un homme « juste que vous portez envie, il ne tient qu'à « vous d'être juste comme lui. » Or, je conclus de là qu'il n'y a que cette espèce de jalousie que nous puissions nous permettre, puisque c'est la seule que nous puissions satisfaire sans crime, et qui est capable de nous porter à la vertu sans nous faire jamais d'ennemis. En donnant à cette réflexion toute l'attention qu'elle mérite, il n'est pas possible qu'on ne la trouve des plus judicieuses, et qu'on ne regarde en effet toute autre envie que celle de devenir vertueux comme une si grande extravagance, qu'on ait quelque honte d'en ressentir les mouvements; d'autant qu'ils commencent toujours par nous faire plus de mal que nous ne saurions en faire à ceux qui excitent en nous cette lâche passion, qui seule est capable d'aveugler sur tous les devoirs les plus sacrés de


UNIVERSITAS O. M. I.

la vie, de rompre tous les liens du sang et de l'amitié, et, pour le dire en un mot, de bouleverser toute la société civile.

Il est certain, puisque Notre-Seigneur l'a dit, qu'il faut aimer ses ennemis. Cela étant ainsi, et ce commandement nous faisant tant de peine, songeons à nous en affranchir sans désobéir à Dieu. Il n'y a qu'un moyen pour cela, c'est de n'avoir point d'ennemis. Et nous le pouvons, si nous le voulons véritablement; car nous ne saurions en avoir, sans qu'il y ait au moins un peu de notre faute, tantôt par les mauvaises compagnies que nous fréquentons, tantôt en nous mêlant de ce qui ne nous regarde point; enfin, le plus souvent, par la légèreté que nous avons à parler et à juger des hommes et des choses, des fortunes et des événements, des figures et du mérite, nous établissant en tribunal où nous soumettons également à nos railleries et à notre discernement tout ce qui frappe les yeux et tout ce qui est caché. Rien n'est si éloigné de nos forces ni de l'intention du Créateur; aussi nous ordonne-t-il de faire tout le contraire, pour être les enfants de notre Père qui est dans le ciel, qui est la récompense qu'il promet à ceux qui pratiquent ce qu'il enseigne dans le verset que je viens de traiter: *Afin que vous soyez*, dit-il, *les en-*

fants de votre Père qui est dans le ciel, qui fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants, et qui fait pleuvoir sur les justes et sur les injustes.

Ainsi dès que nous manquons à ce qu'il nous demande avant que de nous départir de ces biens, nous sommes déchus de la glorieuse qualité d'enfants du Père éternel, et de là nous ne sommes plus que des enfants de ténèbres, c'est-à-dire infiniment plus malheureux que si nous n'avions jamais été tirés du néant. Cette idée peut-elle être supportée sans horreur?

Détournons-nous-en, et admirons l'onction avec laquelle il plaît à Dieu de nous instruire. On dirait que sa bonté n'est point entièrement satisfaite, quand sa parole n'est revêtue que de l'autorité que le Créateur a sur la créature, puisque, pour nous porter au bien, il ne dédaigne pas de nous inviter, par tout ce qu'il y a de plus engageant, à servir Dieu, et qu'il veut encore nous citer pour exemple l'Être des êtres, à qui nous devons tout, et qui ne peut jamais nous être redevable de rien.

Songeons, lorsque nous ne pouvons nous résoudre à traiter favorablement ceux de qui nous recevons des mépris, que nous serons frustrés de notre héritage, si nous n'usons envers nos frères de la même indulgence que nous voyons tous les

jours en notre Père céleste, qui, en faisant lever également son soleil sur les bons et sur les méchants; nous montre qu'il ne se lasse jamais de verser sur nous ses grâces à pleines mains. Il semble, par la continuation de ses dons, vouloir ménager la faiblesse du pécheur, en lui fournissant les moyens de revenir à ce Père dans la patience duquel il est facile de remarquer la tendresse.

Ne nous endormons point cependant sur ces démonstrations d'une miséricorde qui ne saurait n'être pas accompagnée de la justice; car, si c'est en vain que nous avons été prévenus des bienfaits, nous nous serons rendus absolument indignes de pardon. En effet, quand l'homme n'a payé que d'ingratitude toutes les grâces qu'il a reçues pendant sa vie, qui est le temps des miséricordes, peut-il attendre autre chose que d'éternelles peines, dans le temps de la justice, d'un Dieu vengeur, jaloux et offensé? Ah! confions nos intérêts à ce Dieu tout-puissant, et confions-lui la punition de nos ennemis. Il n'y a que les siens qui puissent être les nôtres, et encore devons-nous embrasser sa querelle d'une manière où il n'entre point de passion de notre part. *Nonne qui oderant te, Domine, oderam, et super inimicos tuos tabescebam? Perfecto odio oderam illos, et inimici facti sunt mihi. Seigneur, est-ce que je n'ai pas haï ceux qui vous haïssaient? Oui,*

je les ai haïs d'une haine parfaite, c'est-à-dire d'une haine où il n'y avait rien de bas ni d'impur, en un mot point de péché, *et vos ennemis sont devenus les miens :* il ne nous est pas permis d'en connaître d'autres.

Les paroles que je viens de citer sont de David, qui avait donné tant de marques qu'il ne pouvait se résoudre à faire du mal à ceux qui n'en voulaient qu'à lui ; et elles conviennent admirablement à tout le monde, mais surtout à des princes chrétiens. Gardons-nous seulement de songer à faire passer notre cause pour la cause de Dieu, et de fomenter par là des aversions purement humaines. Ce n'est qu'à Dieu qu'il appartient de juger des cœurs. Saint Augustin dit « qu'il faut aimer ses ennemis, de peur de haïr, sans le savoir, ceux qui nous aiment. » Le meilleur moyen de tirer vengeance de ceux qui nous ont maltraités, c'est de leur pardonner, et de leur faire du bien si les occasions s'en présentent ; car, de cette sorte, nous sommes exempts du péril des jugements téméraires, et, si notre prochain est coupable, nous ne tombons pas au moins dans le précipice avec lui. Nous trouvons de plus, dans l'Évangile, qu'une telle conduite amasse sur la tête du criminel des charbons ardents pou. l'éternité ; mais à Dieu ne plaise qu'on soit flatté de

cet espoir ! Il faut, au contraire, à l'exemple de Notre-Seigneur sur la croix, prier pour nos ennemis.

Je crois vous entendre, qui que vous soyez, qui lisiez cet ouvrage ; vous convenez de la vérité de tout ce que j'avance, mais vous dites : Comment est-il possible de le pratiquer ? En effet, cela est difficile. Mais le royaume de Dieu est-il la seule chose qu'il ne faille point acheter, et en peut-il trop coûter pour un bonheur ineffable et éternel ? Quoi donc ! il aura fallu tout le sang d'un Dieu pour ouvrir la porte du salut, et le pécheur y entrerait sans le moindre effort ! Ne serait-ce pas une illusion que de le penser ?

Les impies, qui ne sont remplis que de sophismes, et qui ne cherchent que dans leurs têtes échauffées les solutions de ce qui les inquiète dans la voie de perdition qu'ils ne veulent pas abandonner, conclueront peut-être que la vie que les hommes mènent sur la terre est absolument indifférente à Dieu, puisqu'il fait également *lever son soleil sur les bons et sur les méchants*, et qu'il fait *pleuvoir sur les justes et sur les injustes.* Ils sont trop matériels pour entendre par ce verset, que ce soleil qui se lève sur les bons et sur les méchants est le Verbe, fait chair pour le salut du genre humain, et que cette pluie qu'il fait tomber sur les

justes et sur les injustes est la distribution de la parole et de la surabondance des grâces qui découlent sans cesse du trône de Dieu. Mais, outre que leur idée serait abominable, on n'en pourrait rien inférer, sinon que les biens de ce monde sont si peu de chose, que Dieu ne daigne pas seulement les refuser à ceux qui sont le plus redevables à sa justice. Je ne puis m'empêcher de citer encore ici saint Augustin, et de rapporter ce qu'il dit sur les biens de ce monde. Il admire la Providence, et se moque de ceux qui regardent toujours les félicités et les infortunes temporelles comme une juste et digne rétribution du crime et de la vertu, et qui tirent de là des conséquences de ce qui plaît ou de ce qui est désagréable à Dieu. Voici comme il s'en explique dans son *Traité sur le Psaume LXVI*e : « C'est un effet admirable de la « Providence divine, que les biens de ce monde « tombent indifféremment sur les bons et sur les « méchants ; car, si Dieu ne les accordait qu'aux « gens de biens, les impies pourraient croire « qu'il ne faut le servir que dans la vue de les « obtenir ; et si Dieu ne les accordait qu'aux mé- « chants, les gens qui ne sont pas encore fermes « dans la vertu craindraient de l'embrasser, dans « l'appréhension d'être entièrement privés de « toutes les douceurs et de toutes les consola-

« tions temporelles. De plus, si Dieu ne privait que « les méchants des satisfactions mondaines, on « pourrait s'imaginer qu'il ne réserve point d'autres « châtiments à leurs crimes. » Je n'ai rien à ajouter à cet admirable passage, qui, nous empêchant d'abuser des paroles de Notre-Seigneur en leur donnant un faux sens, nous apprend à ne regarder tout ce qui arrive en ce monde que d'une manière propre à notre édification, et à nous rendre *les enfants* bien-aimés *de notre Père qui est au Ciel.*





MÉDITATION XXVIIIe

> Car si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, quelle récompense en aurez-vous ? Les publicains ne le font-ils pas aussi ? (v. 46.)
>
> Et si vous ne saluez et n'embrassez que vos frères, que ferez-vous en cela de particulier ? Les païens ne le font-ils pas aussi ? (v. 47.)
>
> Soyez donc, vous autres, parfaits, comme votre Père céleste est parfait. (v. 48.)

CES trois versets expliquent la cause de tous les préceptes que Notre-Seigneur a donnés dans tous les versets précédents, et le dernier de cette Méditation, qui est aussi le dernier du chapitre cinquième de saint Matthieu, fait connaître tout le dessein du Sermon de Jésus-Christ sur la montagne.

Le commandement d'aimer ceux qui nous haïssent est si nécessaire pour le salut éternel, et répugne tellement au cœur de l'homme qui n'est porté qu'à se venger du mal qu'il reçoit, que Notre-Seigneur a jugé à propos d'y appuyer davantage que sur les autres, et même de nous en rendre raison si clairement qu'il n'y a personne qui puisse disconvenir, quelque bornées que soient ses lumières, que ce commandement est absolument indispensable, et que ceux qui ne le pratiquent pas n'ont rien de surnaturel à espérer de la main libérale de Dieu. Tout le monde ne voit-il

pas qu'il n'y a ni vertu, ni mérite à aimer ceux qui nous aiment, et que, par conséquent, il y aurait de la folie à vouloir que Dieu nous en récompensât. Ne serait-ce pas comme si nous croyions avoir fort mérité, pour avoir bien mangé quand nous avions bien faim, et l'amitié réciproque n'est-elle pas, pour ainsi dire, un sacrifice à l'amour-propre, comme la nourriture l'est à l'appétit ? L'amour de nous-même et de notre conservation ne se rencontre-t-il pas également dans l'un et dans l'autre ? Est-ce pour obéir à Dieu que nous en usons ainsi ? Est-ce la réflexion qui nous fait agir ? Non, certainement ; la nature seule nous y porte, et nous y porte avec impétuosité. Ainsi, tant qu'on en demeure là, on ne fait que se regarder comme une idole qu'on ne peut trop satisfaire. Notre-Seigneur demande si les publicains en usent autrement, et c'est là dire, selon le style évangéliste, tout ce qu'il y a de pis ; car, quoique Jésus-Christ, en conversant quelquefois avec des publicains et même en en ayant choisi pour apôtres, ait montré qu'il n'y a dans la vie nul état où l'on ne puisse se sauver, il est certain que c'est la vocation la plus basse et la plus difficile à bien exercer que nous connaissions parmi nous. Mais, passons au quarante-septième verset ; nous verrons que je n'ai pas été

trop loin, en appelant des idolâtres ceux qui ne font le bien que par rapport à eux.

Et si vous ne saluez et n'embrassez que vos frères, c'est-à-dire vos parents et vos amis, *que ferez-vous en cela de particulier ? Les païens ne le font-ils pas aussi ?* Rougissons donc de n'être point distingués des païens, qui ne connaissaient que des dieux de bois, de pierre ou de métal, qui ne demeuraient dans ce culte infâme que par ignorance, ou pour croupir dans le vice dont ils ne pouvaient se résoudre à secouer le joug. Disons que nous sommes chrétiens ; gravons-le profondément dans notre cœur, et écoutons notre Maître qui nous dit : *Soyez donc, vous autres, parfaits, comme votre Père céleste est parfait.*

Comme il n'est pas possible à l'homme d'être parfait, ni de songer seulement sans une folle témérité d'approcher des moindres perfections de Dieu, nous ne devons regarder ce que nous dit ici Jésus-Christ que comme une leçon qu'il nous présente pour règle continuelle de notre vie. Nous ne saurions à la vérité parvenir au point qu'il nous propose ; mais travaillant pour en approcher, nous trouverons tous les jours un progrès considérable à faire, et nous ne pourrons jamais nous égarer, ni cesser d'élever nos vues vers le Ciel, où doivent uniquement tendre tous nos désirs.



MÉDITATION XXIXe

> Prenez bien garde de ne pas faire vos bonnes œuvres devant les hommes pour en être regardés ; autrement vous n'en recevrez point la récompense de votre Père qui est dans le Ciel.
> (chap. VIe, v. 1er.)

Il n'est, je crois, pas inutile de voir ce que c'est que les bonnes œuvres, avant que d'examiner la manière dont il les faut pratiquer pour les rendre méritoires devant Dieu.

Pour donner une idée générale de ce qui mérite la qualité de bonne œuvre, je suis persuadé que je ne me trompe pas en disant que c'est toute action qui est faite pour un motif de charité; et s'il ne s'agissait ici que d'en donner une définition, je ne croirais pas en pouvoir jamais donner une plus juste, ni qui conduisît mieux l'esprit à la recherche de celles qui se présentent à nous tous les jours pour notre sanctification. Mais quand on couche sur le papier des méditations, c'est pour en soulager l'imagination et lui fournir diverses vues parmi lesquelles elle puisse choisir, et réfléchir sur celles qu'on trouve plus convenables ou à l'état de sa condition ou aux conjonctures qui se rencontrent. Ainsi, il me faut

pardonner, si je me laisse aller à quelque énumération.

Les choses de la vie qui nous paraissent les plus communes, en ne les regardant que superficiellement, nous paraîtront d'un prix infini, quand notre cœur sera tellement embrasé de l'amour de Dieu, que nous songerons sans cesse à lui plaire et à travailler pour sa gloire. Tout le monde sait qu'il faut tendre la main à la veuve et à l'orphelin; mais on ne s'imagine pas qu'on est également obligé envers ceux qui ne sont pas dans la misère ni dénués de tout secours. On apprend par les principes de l'honneur à secourir les pauvres et à plaindre les affligés; mais il n'y a que la Loi de Dieu qui apprenne que les malheureux ne sont pas les seuls qui fournissent matière aux bonnes œuvres. Venons aux exemples pour rendre plus sensible ce que je viens d'avancer.

Il n'arrive que trop souvent qu'on entende dire du mal du prochain. En ce cas, pour faire une bonne œuvre, il faut, si l'on est de condition à imposer, marquer que de tels propos ne nous sont point agréables; ou les combattre, si on est en état de le faire; ou, si l'on voit que rien de tout cela ne réussisse, il faut se condamner au silence, ou tâcher de changer de conversation. —

Autre cas. Vous savez que de vos amis, ou gens sur qui vous avez de l'autorité, sont mal ensemble. Le monde vous dit : Ne vous en mêlez point; on a assez de ses affaires sans entrer dans celles des autres; et, pour l'ordinaire, on se fait des ennemis de ceux qu'on veut accommoder. Vous ne sauriez le nier; mais ouvrez l'autre oreille aux inspirations divines, et sentez qu'elles doivent l'emporter. Elles vous disent : Essayez de procurer la paix; empêchez ces gens de se quereller, et de perdre tout à la fois et leur bien et leur âme. S'ils ne profitent point des secours qu'ils trouveront dans vos bons avis, s'ils vous marquent du ressentiment au lieu de reconnaissance, vous trouverez en vous-même votre consolation.

On fait une bonne œuvre toutes les fois qu'on reçoit doucement et favorablement ceux qui viennent nous raconter leurs peines ou nous demander des conseils. C'en est encore, et de grand prix, de faire un bon usage des confidences ou des choses qu'on entend dire dans le monde, d'éviter les railleries piquantes, de résister à certains bons mots qui se présentent, de fuir le ton ironique dans ses discours, de savoir s'ennuyer quand il le faut; en un mot, toute action qui nous coûte un peu et que nous faisons pour l'amour de Dieu,

peut être mise certainement au nombre des bonnes œuvres.

Observons néanmoins que ceux qui ne les pratiquent que pour s'en faire un mérite devant les hommes, n'étant poussés que par la vanité et par l'amour-propre, ne peuvent songer à en demander à Dieu la récompense sans le croire aveugle et facile à tromper. D'où il est aisé de conclure que ces sortes de gens ne le connaissent point, et sont remplis d'injustice en voulant exiger de cet Être suprême ce qu'ils sentent bien qu'on ne pourrait jamais exiger d'eux.

Voici le sentiment de saint Augustin sur ce verset de notre Évangile, et je crois ne pouvoir citer trop souvent ce Père que l'Église honore comme un de ses principaux docteurs. « Lorsque « Notre-Seigneur nous dit dans l'Évangile de « S. Matthieu : Gardez-vous de faire vos bonnes « œuvres à la face du monde, dans la vue d'en « avoir plusieurs témoins; nous a-t-il voulu dire « par là de cacher tout le bien que nous faisons « et de craindre qu'il ne soit vu ? Non, sans doute. « Quand on craint les spectateurs, on ne peut « avoir d'imitateurs. Vous devez donc être vus; « mais ce ne doit pas être cette seule raison qui « vous fasse agir. Vous ne devez point y faire « consister l'unique objet de votre joie et de

« votre contentement, ni croire que, après avoir « reçu des louanges, vous ayez recueilli tout le « fruit de vos bonnes actions, et que vous n'en « ayez plus d'autres à attendre. » (*Sur l'Év. de S. Jean aux Parthes, traité* 18[e].) Suivons l'idée de ce grand saint dans la pratique de ce précepte.

Présentement, tâchons de combattre par avance quelques extrémités dans lesquelles il me paraît que quelques esprits mal tournés pourraient tomber. Pour flatter la nonchalance et le libertinage, les amateurs du siècle seraient peut-être assez insensés pour dire que les bonnes œuvres n'étant profitables que lorsqu'on les fait dans la vue de plaire à Dieu, il est indifférent de les pratiquer dès qu'on a le malheur de n'être pas animé de ce principe. A cela je réponds que chacun, selon son état, est obligé à donner un bon exemple, ou du moins à ne pas scandaliser son prochain, et qu'outre que les ressorts de la Providence divine sont pour nous des secrets impénétrables, et que nous ne saurions jamais savoir si Dieu, pour élever dans la suite les cœurs jusqu'à lui, ne se sert pas d'abord du respect qu'on a pour le monde, il est certain que le bon exemple n'est jamais sans fruit, et doit être regardé comme une graine qui ne laisse pas de pousser, quoique celui qui la sème ne la connaisse pas, ou n'en

sache pas toute l'excellence. Comme on n'est pas d'abord capable des plus grands crimes, on ne peut que par degrés atteindre au plus haut point de la vertu. Ainsi, quoiqu'il ne suffise pas pour être sauvé de ne point faire le mal, cependant il est nécessaire de commencer par là avant de faire le bien. Il faut avoir fait assez longtemps le bien, avant de le rapporter primitivement et uniquement à Dieu, qui ne veut toutes ces choses de nous que pour nous en récompenser. Notre culte et ces adorations ne pouvant augmenter sa grandeur, connaissons que ce n'est qu'un amour absolument désintéressé que Dieu a pour les hommes, qui le porte à leur enseigner ce qu'ils ont à faire. Ne nous croyons jamais exempts, sous quelque prétexte que ce soit, de l'obligation de faire le bien, et, en le faisant, tâchons d'avoir devant les yeux Celui sans le secours et la grâce duquel nous ne ferons rien de bon, le bien ne pouvant venir de notre propre fond.

Faire le bien pour l'amour de Dieu, c'est faire le bien pour le bien en lui-même, et se tenir payé de l'avoir fait par le plaisir d'avoir fait une chose agréable à Dieu. Voilà le bien que nous demande notre Père céleste et dont, suivant sa parole, il nous tiendra compte en ce jour terrible où nous paraîtrons devant lui, dénués de toutes ressources,

accompagnés seulement de nos œuvres, et souvent accusés par notre conscience dont nous n'aurons pas assez écouté les remords. Ce sera pour lors, mais inutilement que nos yeux seront dessillés. Nous connaîtrons le néant des choses du monde, et déplorant la perte de tous les sacrifices que nous lui aurons faits, nous n'oserons lever les yeux vers un Dieu que nous n'aurons jamais connu peut-être que pour l'offenser.

Méditons fréquemment sur ce moment épouvantable suivi de l'éternité; ce sera le moyen de n'en être pas troublé lorsqu'il arrivera. La pensée de notre mort ne doit point nous attrister, puisqu'il ne tient qu'à nous de la rendre le premier instant d'une éternelle félicité. Prenons, pendant cette vie, toutes nos précautions pour un tel avenir. On prépare des vivres, quand on veut aller dans un pays éloigné; on prépare des discours, pour se rendre favorables les princes dont on peut avoir besoin : ce n'est rien de tout cela qu'il faut ici. C'est un monde nouveau où nous sommes nécessairement appelés, et d'où jamais il ne nous est venu que Celui qui y est tout-puissant; pouvons-nous jamais l'écouter avec assez d'attention, quand il daigne nous parler, ni graver trop profondément ses paroles au-dedans de nous-mêmes!

Il veut le solide, et point le brillant. Comme il lit dans les cœurs, il n'a que faire de nous questionner; il nous voit en un mot tels que nous sommes. N'y ayant donc que nos bonnes œuvres qui puissent intercéder pour nous auprès de ce bon Maître, pratiquons-les pour l'amour de lui; par là nous augmenterons leur autorité, puisqu'il nous dit expressément : *Prenez bien garde de ne pas faire vos bonnes œuvres devant les hommes pour en être regardés; autrement vous n'en recevrez point la récompense de votre Père qui est dans le Ciel,* qui est pourtant la seule chose qui mérite qu'on travaille pour l'acquérir.



MÉDITATION XXXe

> Lors donc que vous donnerez l'aumône, ne faites point sonner la trompette devant vous, comme font les hypocrites, dans les synagogues et dans les places publiques, pour être honorés des hommes : Je vous dis, en vérité, qu'ils ont déjà reçu leur récompense. (v. 2e.)

NOTRE-SEIGNEUR ne se contente pas de nous donner un précepte général de l'objet que nous devons avoir dans toutes nos actions; il veut, pour nous rendre ses intentions plus intelligibles, entrer dans le détail, et nous faire plusieurs expositions des choses qui sont à éviter. Il commence par nous enseigner la manière de faire l'aumône, et par nous dire de quoi il faut se garder en la faisant. *Lorsque vous donnerez l'aumône,* nous dit-il, *ne faites point sonner la trompette devant vous, comme font les hypocrites, dans les Synagogues et dans les places publiques, pour être honorés des hommes.*

L'aumône est un devoir indispensable et général; c'est la première et la plus solide marque de la charité, sans laquelle nous ne saurions être sauvés. Comment, en effet, serait-il possible d'aimer son prochain comme soi-même, sans être touché de sa misère ? Quoiqu'on soit obligé de son superflu, Dieu veut bien cependant nous en

faire un mérite. Mais la plus grande perfection est de retrancher même de son nécessaire pour assister les pauvres et les affligés. Tout le monde peut faire l'aumône : elle doit être proportionnée aux facultés, et celui qui n'a rien donne autant en donnant un verre d'eau pour l'amour de Dieu, que l'homme le plus riche en distribuant des sommes considérables. Un denier qu'une pauvre veuve mit dans le tronc du Temple, mérita les éloges de Jésus-Christ, parce qu'elle s'ôtait en quelque manière le morceau de la bouche pour secourir son prochain.

Enfin, l'aumône est le prix par lequel nous acquérons une heureuse éternité. Remercions Dieu d'avoir donné à tout le monde de quoi acheter le plus grand de tous les biens. C'est sur nos aumônes que nous serons jugés. Dieu nous a déclaré qu'il nous visitait dans la personne des pauvres, et qu'il daignait s'attribuer le bien que nous leur faisions. Mais en faisant l'aumône, n'en perdons pas tout le fruit. Saint Paul dit *que c'est en vain qu'on distribuerait tout son bien aux pauvres, si l'on n'avait point la charité* (1re Ép. aux Cor., ch. 13e). Ainsi nous voyons qu'une bonne action seule ne suffit pas, et qu'il est encore nécessaire en la faisant, que la disposition du cœur soit bonne, et que la foi en soit sincère. C'est ce qui ne se ren-

contre point dans ceux qui font l'aumône par ostentation ; qui songent plus à paraître généreux, qu'à secourir leurs frères ; et qui trouvent moyen d'offenser Dieu en pratiquant une vertu. Ces sortes de gens, remplis de faux et de vaines chimères, sont des hypocrites, qui se contrefont sans cesse. Ils ne recherchent que l'estime et les louanges des hommes ; leur extérieur ne manquera pas de trouver des dupes et des admirateurs : *ils ont donc reçu leur récompense,* et par conséquent ils ne doivent plus songer à retirer un autre prix de leur libéralité qui n'est rien moins que charitable. Voyons présentement les conditions requises pour faire l'aumône ; ce sera le sujet de la Méditation suivante.



⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜⚜

MÉDITATION XXXIe

Mais lorsque vous donnerez l'aumône, que votre main gauche ne sache point ce que que fait votre main droite. (v. 3e.)

Afin que votre aumône se fasse en secret ; et votre Père céleste, qui voit ce qui se passe dans le secret, vous en rendra lui-même la récompense. (v. 4e.)

SAINT Augustin, dans son *Traité sur le Psaume CXLVIIe*, dit que le superflu des riches appartient aux pauvres, et qu'on ne peut les en priver sans les frustrer de leur bien. Les riches s'écarteraient de l'esprit du précepte marqué ci-dessus, en s'arrêtant trop scrupuleusement aux paroles de mon texte, qui portent qu'il faut donner l'aumône dans un si profond secret, qu'une main n'ait point de connaissance de ce que fait l'autre ; car un tel mystère deviendrait en eux un scandale. On pourrait encore, ce me semble, rappeler ici ce qui a été dit dans le chapitre précédent : *Qu'on n'allume point une lampe pour la mettre sous le boisseau, mais qu'on l'élève sur un chandelier pour éclairer tous ceux qui sont dans la maison.* En effet, si les grands et les riches qui attirent sur leur conduite les yeux de tout le monde, ne se montraient ni charitables ni compatissants pour les pauvres, quoiqu'ils fussent réellement tout autres, de combien de chutes se-

raient-ils la cause ! A combien de jugements téméraires engageraient-ils le prochain ! Et combien de malédictions s'attireraient-ils en paraissant manquer à la première obligation de leur état !

C'est pourquoi je suis persuadé que les riches et les grands de la terre ont en ceci besoin d'intelligence pour exécuter tous les préceptes relativement à leur première obligation, qui est d'édifier les hommes par de bons exemples, et d'employer les actions aussi bien que les paroles pour les mettre dans la voie de leur salut. Ils ne peuvent, par conséquent, se dispenser de mériter la réputation de faire l'aumône. Mais après avoir satisfait ainsi aux personnages qu'ils représentent ici-bas, ils peuvent et même doivent, par des charités plus secrètes qui n'aient que Dieu pour objet et pour témoin, s'acquitter dans toute son étendue que l'instruction de Notre-Seigneur donne dans les deux versets que nous méditons.

Ils sont si clairs, que je ne crois pas qu'ils demandent d'autre explication que celle que je viens d'en donner à ceux que la naissance ou la fortune mettent dans les premières places ; car je ne doute point que tout le monde ne voit bien que la défense d'instruire une main de ce que fait l'autre, ne soit une façon de parler pour exprimer combien on doit être modeste et secret dans ses aumônes.

Notre-Seigneur ajoute : *Afin que votre Père qui voit ce qui se passe dans le secret, vous en rende lui-même la récompense.* Puisque Dieu est d'autant plus rémunérateur des aumônes, que nous n'en aurons point recherché d'autre récompense que celle qu'il nous promet, et que les hommes, par de vains éloges propres à réveiller l'orgueil, n'auront point travaillé à nous payer dès cette vie, cachons nos bonnes œuvres le plus que nous pourrons, pour que rien ne diminue le prix qui nous en est préparé dans l'éternité. Ce n'est pas qu'il ne soit marqué ailleurs qu'on sera même quelquefois récompensé magnifiquement en ce monde du bien qu'on aura fait aux pauvres ; mais il est indigne d'un chrétien d'avoir cette vue. Il pourra cependant sans crime se flatter que, après avoir accompli toutes les circonstances désignées ci-dessus, le Père céleste qui est absolu en tout temps et en tout lieu, daignera peut-être lui avancer les preuves de sa reconnaissance.





MÉDITATION XXXIIe

> De même lorsque vous priez, ne faites pas comme les hypocrites, qui affectent de prier en se tenant debout dans les synagogues et aux coins des rues, pour être vus des hommes ; je vous dis en vérité qu'ils ont déjà reçu leur récompense. (v. 5e.)
>
> Mais lorsque vous voudrez prier, entrez en un lieu retiré de votre maison, et, fermant la porte, priez votre Père en secret, et votre Père qui voit ce qui se passe dans le secret, vous en rendra la récompense. (v. 6e.)

Nous voyons dans les deux versets qui vont servir de matière à cette méditation, que, pour que les prières soient bonnes, Notre-Seigneur leur demande les mêmes conditions qu'aux aumônes. C'est par la même raison. Ainsi, tout ce que j'ai dit plus haut, convient encore en cet endroit. On peut néanmoins y joindre, à ce qu'il me semble, quelques considérations particulières, qui ne seront pas, s'il plaît à Dieu, absolument inutiles.

Ce n'est pas les prières publiques que Notre-Seigneur défend ici. Il s'est rencontré lui-même dans ces solennités ; or, il ne peut se contrarier, et ce serait mal entendre ses commandements que de croire qu'il y en eût qui ne s'accordassent pas les uns avec les autres. De plus, on voit partout combien le concours des fidèles lui

est agréable, et il dit expressément que, *quand plusieurs personnes seront assemblées en son nom, rien ne leur sera refusé.* L'Apôtre nous recommande en mille endroits de ne point rougir de l'Évangile. Le signe de la croix, que nous faisons, est une marque publique de l'étendard que nous suivons, et, en un mot, c'est une obligation et non une ostentation de montrer la religion qu'on professe, de réunir ensemble ses prières selon l'esprit de l'Église, et enfin de se rassembler pour chanter tous d'un même cœur les louanges de Dieu et les actions de grâces des dons continuels que nous recevons de sa bonté. Mais l'affectation condamnable qu'on ne peut trop éviter, c'est de chercher à se distinguer en priant, ou par quelque posture ou par quelque autre chose extraordinaire. Voilà à quoi s'attachent extrêmement les hypocrites, pour attraper les hommes. Ils aiment mieux paraître prier que prier en effet ; et il est bien dans l'ordre qu'un Dieu rempli de charité ne conçoive que de l'horreur de leur indigne dessein, qu'il les renvoie aux récompenses qu'ils se sont proposées, et qu'il punisse, au moins par là, ceux qui se sont, pour ainsi dire, servis de lui pour être à leurs frères une pierre d'achoppement, et pour abuser de leur crédulité ; car, après tout, on ne prendrait point tant de peine à se contrefaire, si

l'on n'était guidé secrètement par quelque vil intérêt, qui étouffe absolument toutes les idées qu'on peut avoir de Dieu convenables à sa grandeur.

Nos besoins sont infinis, notre misère est extrême : notre prière devrait donc être continuelle, et, pour la faire, nous ne saurions trop nous approcher de Dieu, ni être trop en garde contre l'orgueil, qui est une chose odieuse en un suppliant, ni contre les distractions si communes à notre faiblesse. Retirons-nous de la foule, du concours des plaisirs et des assemblées tumultueuses. Défions-nous de nos regards, contraignons-les dans des bornes étroites. Enfermons-nous dans un cabinet ; essayons de n'y être occupés que de Celui devant qui nous sommes prosternés. Éloignons-nous du bruit, pour que rien ne trouble nos gémissements, et ne nous empêche d'entendre ce qu'il plaira à Dieu de dire à notre cœur. Ce n'est point prier Dieu pour soi, que de le prier autrement. La prière se doit faire avec toute l'effusion du cœur, que rien ne doit partager. Elle demande tout notre esprit.

Lorsque vous voudrez prier, nous dit Notre-Seigneur, *entrez en un lieu retiré de votre maison, et, fermant la porte, priez votre Père en secret.* Ce lieu le plus retiré et le plus secret de notre maison que Jésus-Christ

veut aussi nous faire entendre est notre cœur. C'est là qu'il faut nous enfermer seuls, c'est-à-dire que c'est de là qu'il faut chasser les passions, et puis fermer la porte pour les empêcher de rentrer et de nous troubler. « Invoquer Dieu, dit S. Augustin, c'est l'appeler au-dedans de nous. » (*Sur le Psaume* 30e.) Employons donc tous nos soins à préparer notre cœur à une telle visite. Enfermons-nous-y pour la demander, pour l'attendre et pour la recevoir. Que le monde n'en sache rien, puisque ce n'est point pour lui que nous travaillons. Notre unique témoin est le seul dont nous avons besoin. Soyons remplis d'espérance : *Notre Père, qui voit ce qui se passe dans le secret, nous en rendra la récompense.* C'est le Verbe de Dieu qui nous en assure. *Nihil hoc verbo veritatis verius. Rien n'est plus vrai que la parole de la Vérité.*



MÉDITATION XXXIIIe

> Ne soyez pas grands parleurs dans vos prières, comme les païens qui s'imaginent que, à force de paroles, ils obtiendront ce qu'ils demandent. (v. 7e.)
>
> Ne vous rendez donc pas semblables à eux; parce que votre Père sait de quoi vous avez besoin, avant que vous le lui demandiez. (v. 8e.)

Ce serait bien à tort que les novateurs et les gens entêtés de leur vertu et de leurs lumières voudraient abuser de ce passage, pour condamner les prières vocales, qui sont non seulement pratiquées par l'Église, qui est infaillible sur les points de doctrine, mais que Notre-Seigneur autorise lui-même par l'Oraison qu'il va dicter à ses apôtres, et qui proprement est la base de toutes les prières. N'est-il pas juste que l'Église, qui est la mère de tous les chrétiens, intercède sans cesse pour ses enfants, et que les prêtres de la Loi nouvelle lèvent continuellement les bras sur la montagne, à l'imitation de Moïse et d'Aaron, pour soutenir leurs frères qui, dans la mer du monde, se trouvent à tout moment exposés aux combats, aux tempêtes et aux naufrages? Pourrait-on sans folie blâmer dans nos ministres, qui sont consacrés pour veiller sur nos âmes et pour nous dispenser les trésors de la grâce dont ils sont les dépositaires, une tendre

sollicitude qu'on ne peut s'empêcher d'admirer en Job, qui, lorsque ses enfants allaient prendre leur repas hors de chez lui, faisait des sacrifices pour réparer par ses offrandes et par ses vœux ardents les péchés qu'ils pourraient commettre? D'ailleurs, est-il étonnant que l'épouse ne puisse se lasser d'entretenir et de louer son époux? Je commence donc par déclarer que toutes les réflexions que me fournira ce passage de l'Évangile ne doivent point se rapporter aux gens qui sont appelés par leur caractère et par une sage et sainte discipline à réciter le bréviaire. J'ai pour eux le respect et la vénération que doit attirer la familiarité, si j'ose me servir de ce terme, qu'ils ont avec Dieu, et mon but n'est que de parler aux laïques, qui la plupart du temps ont trop de distractions nécessaires pour prier également de cœur et d'esprit, quand ils sont trop grands parleurs dans leurs prières; car il est si difficile d'y vaquer en agissant beaucoup, que nous voyons dans le sixième chapitre des *Actes des Apôtres,* que ces Princes de l'Église, pour se livrer absolument à la prière et à la prédication de la parole de Dieu, se déchargèrent de l'administration des aumônes des fidèles sur sept diacres qu'ils choisirent soigneusement.

Nous retrouvons bien souvent dans le cours de

ce sermon ce qu'il ne m'a pas été possible d'éviter de répéter plusieurs fois dans les premières méditations, c'est que Dieu ne regarde que nos cœurs. Mais ce principe est trop solide pour faire des excuses d'être obligé de le rebattre. Tant pis pour ceux qui s'en trouveront importunés, et qui rechercheront plutôt dans cet ouvrage les fleurs de l'éloquence que la force de la vérité.

Notre-Seigneur nous défend d'*être grands parleurs dans nos prières, comme les païens, qui croient, à force de paroles, obtenir ce qu'ils demandent*, et il nous montre par là l'excellence du Dieu que nous servons, qui perce jusque dans le plus intime de nos pensées, et qui ne peut être séduit par les paroles qui ne s'accordent pas avec les mouvements du cœur. Voilà ce que Jésus-Christ nous veut faire connaître, ne rejetant point certainement les prières vocales qui sont très utiles à plusieurs personnes, et qui, loin de ralentir les secousses qui nous élèvent à Dieu, ne font que les réchauffer, animer nos désirs par de nouvelles considérations, et fixer la légèreté et la faiblesse de notre imagination. Notre-Seigneur s'accommode pour nous instruire à nos manières de nous exprimer : ainsi, quand il nous ordonne de *n'être pas grands parleurs dans nos prières*, c'est pour nous faire voir qu'il faut servir Dieu tout autrement

que les hommes, qui sont faciles à surprendre et que l'apparence seule peut satisfaire. On entend d'ordinaire par grands parleurs des diseurs de riens, ou des gens composés et remplis de méthode. Et c'est là précisément ce qui déplaît à Dieu.

Quand on se laisse aller pour prier à arranger des paroles, on est, sans s'en apercevoir, plus occupé de cet arrangement que de la disposition dans laquelle il faut approcher de la divine Majesté, et la tiédeur qui survient pour lors immanquablement, ne fait plus produire que des sons qui frappent l'air inutilement. Les élancements d'un cœur qui s'ouvre et se brise devant Dieu, sont bien au-dessus des paroles. Les paroles ne peuvent exprimer de tels enthousiasmes par lesquels nous pouvons prier Dieu dans toutes les actions de notre vie. Mais ces mouvements sont trop ardents pour être de longue durée, et l'usage des prières vocales est très propre pour entretenir et exciter notre zèle. Les prières longues et diffuses convenaient extrêmement à des païens dont les dieux étaient de pierre et de métal. Des dieux sourds, fabriqués de la main des hommes, semblaient ne pouvoir être émus que par des prières bruyantes et tumultueuses. Ceux qui étaient assez simples pour les croire arbitres de leurs destinées,

ne songeaient point à les honorer autrement, et les plus éclairés, qui, dans le fond méprisant les idoles, étaient assez malheureux pour vouloir faire servir leur culte à leur ambition, se répandaient volontiers en paroles, sachant bien qu'il ne pouvait leur revenir de leurs prières, que l'opinion que le peuple, en les entendant, pourrait concevoir de leur piété. Ayons une autre idée du Dieu que nous servons. Les biens que nous recevons de lui sont réels et continuels; que nos actions de grâces soient réelles et continuelles aussi. Nous avons toujours besoin qu'il nous soutienne, qu'il nous défende et qu'il nous assiste par sa grâce; implorons-la sans cesse avec l'ardeur que requiert une chose de laquelle il est impossible de se passer ; mais ne soyons point *comme les païens qui s'imaginent que, à force de paroles, ils obtiendront ce qu'ils demandent.*

Il serait honteux à des chrétiens de prier comme les païens, qui ne savaient demander à leurs dieux que des biens temporels, c'est-à-dire qui ne faisaient des vœux et des sacrifices que pour être heureux sur la terre et y voir l'accomplissement de leurs infâmes désirs. *Ne vous rendez donc pas semblables à eux,* dit Jésus-Christ, vous autres qui par le baptême avez reçu une naissance nouvelle, et qui me connaissez pour votre chef.

Ne vous rendez donc pas semblables aux païens, parce que votre Père sait de quoi vous avez besoin, avant que vous le lui demandiez. Pouvons-nous faire trop d'attention à la raison pour laquelle Notre-Seigneur nous ordonne de nous attacher davantage à prier de cœur que des lèvres ? Elle est si touchante qu'on ne peut la rappeler trop souvent : *Parce que notre Père sait de quoi nous avons besoin, avant que nous ne lui demandions.* Ah ! Seigneur, quel bonheur pour nous d'être exempts de vous représenter nos besoins ! Car pour l'ordinaire nous les ignorons. Vous seul pouvez savoir ce qu'il nous faut, et vous prévoyez que nous pourrions vous irriter en nous rendant trop grands parleurs dans nos prières ; vous voyez que nous demanderions, en laissant le libre cours à notre esprit, des enfants, des établissements convenables à l'idée que nous nous formons de nous-mêmes, des richesses propres à soutenir magnifiquement notre état, et que nous nous croirions fort modérés dans nos demandes, et tomberions dans l'abattement, si notre Père ne se montrait pas d'abord sensible à nos vœux. Cependant, dans le fond, qu'est-ce que c'est que de telles prières ? N'est-ce pas offrir de l'encens aux idoles, nullement à Dieu qui ne désire rien de plus que de se donner à nous, et qui ne nous refuse tout

ce qui n'est pas lui, que pour nous rappeler à lui et pour nous préserver des maux et des peines, où il prévoit que nous ferait tomber souvent, dès ce monde, la possession de ce que nous désirons avec tant d'ardeur, et même avec une volonté actuelle et sincère d'en faire un bon usage.

Adorons donc en tout la bonté infinie de notre Dieu, et qu'elle nous encourage à lui demander la même grâce que, comme le rapporte S. Luc, ses Apôtres lui demandèrent : *Seigneur, enseignez-nous à prier.* Jésus-Christ va nous enseigner dans les versets suivants : rendons-nous attentifs aux instructions de notre divin Maître.



MÉDITATION XXXIVe

Voici donc comme vous prierez : Notre Père qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié ! (v. 9e.)

DIEU nous refuse rarement ce que nous lui demandons pour lui être agréables; aussi dès que les Apôtres de Notre-Seigneur l'eurent supplié de leur apprendre à prier, il leur dit : *Voici donc comme vous prierez : Notre Père qui êtes aux cieux.* Faisons ici une pause, et considérons en premier lieu que Jésus-Christ, qui ne s'était incarné que pour satisfaire pour les hommes à la justice divine, n'a jamais recherché que la gloire de son Père, auquel il veut que nous adressions cette oraison. Regardons en second lieu combien Dieu nous honore, non seulement en voulant nous reconnaître pour ses enfants, mais en nous permettant encore de nous familiariser assez avec lui, pour lui donner le doux nom de Père au commencement de l'Oraison dominicale.

Tout le monde sait que cette prière est appelée l'Oraison dominicale, parce que c'est Notre-Seigneur qui nous l'a dictée. Cet Homme-Dieu a voulu sans doute par les premiers mots de cette prière réveiller notre confiance, qui doit être fort grande, puisque c'est à notre Père que nous nous

adressons, et à un Père qui est tout-puissant. Jésus-Christ a de plus eu dessein de nous faire sentir à quel héritage nous sommes appelés, d'enflammer l'amour tendre qui doit embraser nos cœurs, et enfin de nous remettre devant les yeux que nous n'avons de véritable Père que celui à qui nous devons notre âme.

Quoique Dieu soit partout, comme David le marque par ces paroles : *Où pourrais-je aller, Seigneur, pour me dérober à votre pénétration ? Quo ibo a spiritu tuo, aut quo a facie tua fugiam* (Ps. 138), et qu'il contienne tout, la demeure pourtant qu'on lui désigne d'ordinaire est le Ciel, comme tout ce qu'il y a de plus sublime et de plus éclatant, de plus pur et de plus incompréhensible, et enfin de plus étonnant. Et je puis encore citer ici le Prophète Royal, qui, s'abaissant devant Dieu, lui disait : *J'ose élever mes yeux jusqu'à Vous, qui habitez dans les cieux : Ad te levavi oculos meos, qui habitas in cœlis* (Ps. 122). C'est donc pour distinguer ce Père éternel de notre père selon la chair, que nous l'appelons ici *Notre Père qui êtes dans les Cieux.*

Achevons le verset : *Que votre nom soit sanctifié!* C'est-à-dire qu'il soit béni à jamais ; que tous les peuples le connaissent, et qu'ils lui rendent les respects infinis qui lui sont dus ; qu'il soit l'objet

de nos adorations, et qu'il étende sans cesse son empire; que ce nom sacré ne soit jamais proféré qu'avec vénération; qu'il n'en soit jamais fait que de saints usages; qu'on appréhende de l'employer dans les serments, crainte d'en abuser, et qu'on évite avec soin de le faire entrer dans les conversations profanes; en un mot, Seigneur, *Que votre nom soit sanctifié,* et qu'il nous sanctifie!





MÉDITATION XXXV[e]

Que votre Règne arrive : que votre volonté soit faite sur la terre comme au Ciel ! (v. 10[e].)

Puisque le règne de Dieu est de toute éternité, il est aisé de voir qu'il faut chercher sous ces mots : *Que votre règne arrive,* une autre signification que celle qui se présente d'abord à notre imagination, et je crois qu'il faut entendre : que votre règne arrive pour nous, c'est-à-dire : mon Dieu, je sais que votre empire s'étend sur l'univers entier, et que généralement toutes choses vous sont soumises. Mais, Seigneur, vous avez un peuple choisi dont vous êtes la vie, et qui se fait un plaisir de procurer votre gloire, et de chanter continuellement vos louanges; un peuple à qui vous ne faites ressentir que les effets de votre miséricorde; en un mot, un peuple heureux, un peuple selon votre cœur, sur lequel votre souveraine bonté se plaît à régner, ne régnant, si j'ose le dire, qu'à regret sur ceux dont vous n'êtes roi que pour exercer sur eux vos vengeances et la rigueur de votre justice. C'est de ce peuple, que vous vous réservez particulièrement pour vous, que je vous demande à être. Que je sois témoin, Seigneur, de votre

gloire, pour la partager avec vous; et que je ne la voie point comme les réprouvés, à qui elle fera un surcroît de peine! Père tout-puissant, faites-moi participer à votre royaume : *Ne me prenez point, pour me tirer du monde, dans le temps de mes égarements : Ne revoces me in dimidio dierum meorum* (Ps. 101); mais attirez-moi vers vous, quand vous me jugerez digne d'être à vous! *Domine, ne in furore tuo arguas me, neque in ira tua corripias me : Épargnez-moi, Seigneur, dans le temps de votre colère* (Ps. 6). Régnez dans mon cœur en ce monde, ô mon Dieu! Établissez-y votre trône! *Que votre règne arrive en moi!* Que j'en goûte les douceurs dès cette vie! Prenez possession de moi, comme d'une chose qui vous appartient. Je vous attends, Seigneur, avec impatience. Source d'eau vive, je suis altéré de vos divines eaux. Hélas! que votre règne arrive; *ne me faites plus attendre; Domine, ne moreris.* Je brûle du désir de vous voir en possession de votre royaume.

Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel! Le consentement des hommes est inutile à l'accomplissement de la volonté de Dieu : *Ipse mandavit, et creata sunt : Il n'a fait qu'ordonner, et les choses sont sorties du néant* (Ps. 148); mais le consentement à la volonté de Dieu est absolument nécessaire à l'homme. Que je n'aie donc,

Seigneur, de volonté que la vôtre! Que je m'y soumette toujours aveuglément! Que ma volonté change, dès que je la connais différente de la vôtre! Que je sois même toujours en garde contre ma volonté propre! Que j'épouse volontiers les peines et les chagrins, dès qu'ils me sont envoyés par vous! Ma chair peut bien dire quelquefois : *Pater, si fieri potest, transeat a me calix iste; Mon Père, s'il se peut, éloignez de moi ce calice;* mais l'esprit doit achever la prière de Jésus-Christ : *Attamen non sicut ego volo, sed sicut Tu: Toutefois que ce ne soit pas ma volonté qui s'accomplisse, mais la vôtre!* S'il vous plaît de m'humilier, que je dise avec David : *Ego quoque in flagella paratus sum, et dolor meus in conspectu meo semper : Je suis préparé aux souffrances, et la douleur de vous avoir offensé est toujours présente à mes yeux.* Que je me rappelle encore cet autre passage du cent dix-huitième psaume : *Bonum mihi quia humiliasti me*, et que je reconnaisse que *c'est pour mon bien que vous m'avez humilié!* S'il vous plaît de me placer dans un poste élevé, que je dise aussi avec ce même Roi : *Tu autem, Domine, susceptor meus es et gloria mea, exaltans caput meum : C'est à vous que je dois mon élévation; c'est de vous que je tiens ma gloire, et c'est en vous que je la mets!*

L'homme n'est point en ce monde pour faire

sa volonté, et vous n'êtes responsable de la vôtre à personne. Je suis entre vos mains comme l'argile dans celles d'un potier. Et puis-je avoir quelque vanité, moi qui ne suis que poudre et que cendre? *Mon Dieu que votre volonté soit faite sur la terre comme dans le ciel!* Que votre volonté nous soit sacrée, comme tout ce qui est en vous doit l'être; et qu'elle ne reçoive pas ici plus de contradiction qu'elle n'en reçoit dans le ciel, parmi les bienheureux esprits qui vous environnent!

Ne soyons pas des enfants rebelles. Préparons-nous de bonne heure à résister à la bonne et à la mauvaise fortune. Qu'il arrive, Seigneur, tout ce qui pourra, en quelque lieu et en quelque état que je sois transplanté! *Illuc manus tua deducet me: C'est votre main qui m'y aura placé, qui m'y aura conduit. Et c'est votre main qui m'y soutiendra : Et tenebit me dextera tua.* Que pouvons-nous craindre en nous laissant conduire par notre Père, à l'exemple de Jésus-Christ, qui est notre frère et notre chef? Dieu sait ce qu'il nous faut; il prévoit l'usage que nous ferons des choses, et ne veut que ce qui nous est bon. Notre raison, au contraire, est bornée; les passions l'offusquent et l'obsèdent. Nous avons des yeux, et ne voyons plus; que pouvons-nous faire de mieux, dans un si déplorable état, que de n'avoir d'autre volonté que

celle de Dieu. Oui, mon Père, je vous en fais le sacrifice de tout mon cœur. Que j'accomplisse votre volonté; qu'elle s'accomplisse en moi, et que je ne prenne point la volonté de Satan pour la vôtre! Quoique, avec la permission divine, l'ange de ténèbres se revête quelquefois en ange de lumière, ce n'est que pour nous éprouver, et non pour nous faire tomber, qu'il reçoit ce pouvoir, et il y a toujours dans ses conseils un trait de flatterie et de complaisance, qui ne peuvent manquer d'en faire discerner l'auteur. Enfin, Seigneur, *que votre volonté soit faite!*

Il ne suffit pas de demander nonchalamment à Dieu que sa volonté soit faite, et d'attendre ensuite dans la tiédeur et dans la mollesse, qu'il fasse des miracles pour nous manifester à chaque instant cette volonté. Il a pris soin de nous l'enseigner de gros en gros et de nous dire qu'il n'y a point d'état dans lequel il ne faille travailler pour son salut. Ainsi notre soumission à la volonté de Dieu doit être agissante; c'est-à-dire qu'il ne faut point qu'elle tienne de l'indifférence et de l'inaction; qu'il faut qu'elle nous porte à remplir nos devoirs et à embrasser ensuite avec joie tous les événements les plus imprévus, comme envoyés de Dieu pour le salut de notre âme.

MÉDITATION XXXVIe

Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour. (v. 11e.)

Lorsque Notre-Seigneur fut tenté dans le désert par le démon, qui lui proposait de changer les pierres en pain, il répondit à cet esprit impur que l'homme ne se nourrissait pas seulement de pain, et que la parole de Dieu était sa principale nourriture. Ainsi dans la demande que nous faisons de notre pain quotidien, entendons-y tout ce qui est nécessaire pour le soutien de notre âme et de notre corps.

La faiblesse de notre corps est telle que la nourriture lui est nécessaire pour le faire subsister; et c'est de quoi le tentateur voulait se servir, étant abusé par l'état où il voyait Jésus-Christ. Mais ce divin Sauveur, qui ne s'était incarné que pour confondre ce malin Esprit et pour nous instruire, satisfit par sa réponse à toutes les obligations qu'il s'était imposées en naissant, et nous apprend que les aliments spirituels doivent être encore demandés avec plus d'ardeur, puisque les autres ne nous sont utiles que dans le temps, et que ceux-ci nous servent pour l'éternité.

Ce qui s'appelle notre pain par excellence, c'est ce *pain vivant qui est descendu du ciel* (Luc, ch. 35), et que nous conservons sur nos autels ; c'est cet Homme-Dieu que nous recevons dans l'Eucharistie, qui nous communique avec profusion toutes les grâces, quand nous le recevons dignement, et qui est un si grand bien qu'on ne peut le demander avec trop d'ardeur. Ne soyons pas assez malheureux pour nous rebuter de cette divine nourriture, comme les Juifs se rebutèrent de la manne qui en était une figure.

Il est encore un autre aliment que le Fils de Dieu dit à ses Apôtres qu'il l'avait soutenu, lorsqu'ils s'étonnaient du temps qu'il avait été sans manger : *J'ai une viande à manger,* leur dit-il, *que vous ne connaissez pas* (Evang. de S. Jean, ch. 4). Et les disciples ayant là-dessus des pensées grossières et ne sachant ce qu'il entendait par là, Jésus leur dit : *Ma nourriture est de faire la volonté de Celui qui m'a envoyé et d'accomplir son œuvre.* C'est donc encore cette grâce que nous implorons, et à laquelle nous devons diriger notre esprit en demandant *notre pain de chaque jour;* car, bien que nous ne puissions jamais être comparés à Jésus-Christ en ce qui était en lui de divin, nous devons être convaincus que Dieu nous a donné à chacun une œuvre à accomplir dans la condition où il

nous a placés, et que notre salut est attaché à accomplir cette œuvre. La demande de notre pain quotidien est donc une demande bien étendue en peu de paroles, lorsque nous en sentons toute la force.



MÉDITATION XXXVII[e]

Et pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. (v. 12[e].)

Demander à Dieu d'user avec nous d'une miséricorde semblable à celle dont nous usons à l'égard de notre prochain, c'est lui demander aussi de ne nous point pardonner si nous ne pardonnons pas. Ainsi, cette prière nous peut être bien contraire; et si nous ne respirons que colère et que vengeance, nous prononçons l'arrêt de notre condamnation et nous en démontrons nous-mêmes la justice.

Nous voyons dans un autre endroit de l'Évangile, qu'un maître ayant remis une grosse somme qui lui était due par un de ses domestiques qui lui demandait grâce, se rétracta de son indulgence, étant informé que, loin de profiter de l'exemple qu'il lui donnait de générosité, ce serviteur employait la violence sur un de ses camarades pour se faire payer d'un peu d'argent qu'il lui devait. Voilà comme en usera pour nous notre Père céleste. Il nous remettra nos offenses, si nous les remettons à ceux qui nous ont offensés; mais il sera pour nous un Dieu terrible, si nous n'avons que de la rigueur pour nos frères

qui ne sont pas moins chéris que nous de ce Père commun.

Ne sommes-nous pas heureux d'être en quelque façon les maîtres de notre sort ? Car Jésus-Christ ne nous dirait pas de demander que nos offenses nous soient remises comme nous les remettons à ceux qui nous ont offensés, si notre miséricorde envers le prochain n'était pas assez agréable à Dieu pour la lui offrir, comme un mérite dont il permet qu'on lui demande et qu'on lui désigne la récompense. Comment les gens remplis d'ambition, de haine et d'envie, osent-ils dire sans frémir l'Oraison dominicale ? Rentrons donc en nous-mêmes avant de la prononcer ; consultons notre cœur, et voyons s'il est véritablement pour notre prochain, comme nous voudrions que Dieu fût pour nous. Hélas ! combien y a-t-il de gens qui se méconnaissent à cet endroit du *Pater* et qui ne sentent pas la force de leurs paroles ! Combien y en a-t-il qui, prononçant par habitude : *Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés,* s'imaginent alors pardonner à leurs ennemis, quoiqu'il n'en soit rien, ou qui pensent qu'il suffit d'en avoir dans le moment la volonté, ou que Dieu peut être trompé !

Que ceux qui pensent de la sorte sont mal-

heureux! Ils tomberont un jour dans la fosse qu'ils se sont creusée, et ne mériteront pas d'être plaints, n'ayant pu ignorer que, le plus souvent, quand leur bouche prononçait : *Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés*, leur cœur disait : « Pardonnez-nous totalement les plus grands péchés que nous commettons contre vous, quoique nous ne puissions nous résoudre à pardonner les plus petites fautes qu'on commet à notre égard; souffrez sans vous irriter que nous soyons ingrats envers vous, quoique nous ne puissions soutenir sans indignation qu'on manque pour nous de reconnaissance; en un mot, ne nous jugez point selon nos œuvres; récompensez nos péchés et le mépris que nous faisons de vos commandements. » Une telle prière ne paraîtrait-elle pas bien extraordinaire? Cependant elle n'est que trop commune, quoique nous ne nous en apercevions pas.





MÉDITATION XXXVIIIe

Et ne nous laissez point succomber à la tentation, mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il. (v. 13e.)

L'ORAISON Dominicale est concise, mais elle fournit amplement à méditer, et renferme la demande de toutes les choses qui nous sont les plus nécessaires. Une espèce de zèle, qui anime tous les chrétiens, leur fait désirer avec ardeur, ainsi que je l'ai dit ci-dessus, *que le nom de Dieu soit sanctifié;* le désir qu'ils ont de leur salut éternel, leur fait dire : *Que votre règne arrive*, la frayeur qu'ils ont de manquer de soumission, dans les moindres conjonctures, aux arrêts de la Providence, doit leur mettre indispensablement dans la bouche : *Que votre volonté soit faite sur la terre, comme elle l'est au Ciel;* la connaissance qu'ils ont que la nourriture est essentielle pour sustenter leur corps, est plus que suffisante pour les porter à demander sans beaucoup de réflexion *le pain de chaque jour;* et l'envie démesurée qu'ils ont que Dieu leur pardonne, les persuadant aisément qu'ils ne demandent que ce qu'ils feraient, ils croient pouvoir prier Dieu *de leur pardonner leurs offenses, comme ils pardonnent à ceux qui les ont offensés*. Mais il reste encore quelque chose à demander, et Jésus-Christ qui nous a dicté cette

prière, sachant nos besoins mieux que nous-mêmes, ne nous laissera rien oublier de ce qui nous est utile. Voyons présentement le dernier verset : *Et ne nous laissez pas succomber à la tentation; mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il!*

Ce serait un grand péché de présumer que par nos propres forces nous puissions ne pas succomber aux tentations. Nous voyons dans l'Évangile ce qu'il en coûta à saint Pierre pour n'avoir consulté que son zèle, qui, étant tout humain, ne l'empêcha pas de renier trois fois son maître, quoique un peu avant il lui eût protesté qu'il ne l'abandonnerait point, quand même il faudrait mourir avec lui. Profitons de cette chute du Prince des Apôtres pour notre instruction. Ne nous croyons pas plus fermes que lui, puisqu'il avait sur nous l'avantage d'avoir vu de ses propres yeux ce qu'à peine nous voyons des yeux de la foi. Si nous tombons comme lui, relevons-nous comme lui. Ayant trop compté sur lui-même, il tomba dans l'excès de la faiblesse; mais il sentit si bien ce qui lui avait causé son malheur que, lorsque Jésus-Christ, après sa résurrection, lui demanda par trois fois : *Pierre, m'aimez-vous?* il lui répondit les deux premières : *Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime;* et que la troisième question le contrista, lui faisant craindre que son

divin Maître ne le reconnût encore susceptible de quelque infidélité. Les Pères disent sur cet endroit que Notre-Seigneur voulut que saint Pierre réparât, par trois confessions de son amour, les trois renoncements qu'il avait tant pleurés.

Ne nous lassons point de demander à Dieu, *qu'il ne nous laisse point succomber à la tentation;* car il est certain que sans son secours nous y succomberions. Ce n'est pas seulement des lèvres qu'il lui faut adresser cette prière. Ne méritons point que Jésus-Christ dise de nous : *Populus hic labiis me honorat; cor autem eorum longe est a me; ce peuple m'honore en paroles, mais son cœur est éloigné de moi.* Soyons pénétrés et convaincus de notre misère. Notre penchant au mal est infini, et nous ne saurions éviter avec trop de soin les pièges du démon. Cette compagnie, ô mon Dieu, m'est une occasion prochaine de chute, ou par la liberté des propos qui s'y tiennent indifféremment sur toutes sortes de matières, ou par les médisances qu'on y tourne avec plus d'esprit qu'ailleurs et qui, par là, en deviennent plus piquantes et plus dangereuses, ou par les femmes coquettes qui s'y rencontrent : eh bien, Seigneur, je suis résolu d'y renoncer; ou, si c'est une maison de laquelle je ne puisse me bannir avec bienséance, j'accourcirai mes visites, je les ferai moins fréquentes et

choisirai les heures où le concours ne sera pas si grand. Si j'ai trop d'inclination au vin et à la bonne chère, je fuirai les repas où l'on ne songe qu'à exciter l'appétit par la variété des ragoûts et des liqueurs. Enfin, Seigneur, je commencerai par ce qui dépend de moi à coopérer à la grâce que j'implore de votre bonté, et j'espère que par cette même grâce vous achèverez ce que ma volonté aura commencé. Autrement ce serait en vain que, nous exposant à toutes les tentations, nous prierions Dieu de nous empêcher d'y succomber. Je ne sais même si cela ne s'appellerait pas tenter Dieu.

Mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il. Saint Augustin dit que c'est prier Dieu de nous délivrer de nous-mêmes; et cette pensée est très juste, l'homme ayant en lui une source intarissable de péché, qui est le plus grand mal dont nous puissions demander à Dieu de nous délivrer, puisqu'il nous rend horribles à ses yeux, et que nous avons besoin, pour nous en défendre, qu'il éclaire notre esprit et conduise nos pas dans les conjonctures qu'il ne nous est pas possible de prévoir. Que notre Père céleste nous préserve des accidents funestes de la vie; qu'il fasse par sa sainte grâce que nous ayons une bonne éducation; qu'il ne nous engage pas dans des conditions

trop périlleuses pour notre salut ; qu'il nous dégoûte de bonne heure du siècle et de ses pompes ; qu'il nous fasse voir les choses comme elles sont ; qu'il bénisse nos bons desseins ; qu'il ne nous mette point dans des occasions indispensables de faire du mal à notre prochain ; qu'il nous donne des souverains sages et selon son cœur ; qu'il nous affranchisse des flatteurs ; qu'il nous délivre des séducteurs, qui, se revêtant de la peau des brebis, ne sont effectivement que des loups ravissants ; et qu'enfin il nous donne en mourant le loisir de nous reconnaître, et toute la raison nécessaire pour nous disposer à devenir les citoyens d'une nouvelle cité où rien d'impur ne sera reçu ; voilà, à ce qu'il me semble, ce qu'on peut avoir en vue dans cette dernière demande de l'Oraison Dominicale, comme choses qui dépendent le moins de nous et qui pourtant nous sont toutes essentielles.

Je vous adresse de tout mon cœur, ô mon Dieu, cette prière que votre cher Fils nous a laissée. Écoutez-la, Seigneur ; exaucez-nous ; *Ainsi soit-il!* Nous vous exposons nos besoins comme à un bon Pére ; vous nous en donnez la permission et nous en profitons : vous nous accorderez ce qui nous sera le meilleur. Que votre volonté soit faite. *Ainsi soit-il!*

MÉDITATION XXXIXe

Car si vous pardonnez aux hommes les fautes qu'ils font contre vous, votre Père céleste vous pardonnera aussi les vôtres. (v. 14e.)

Mais si vous ne leur pardonnez pas leurs fautes, votre Père céleste ne vous pardonnera point aussi les vôtres. (v. 15e.)

Ces deux versets sont relatifs à celui de l'Oraison Dominicale dans lequel nous demandons à Dieu d'user envers nous d'une miséricorde semblable à celle dont nous usons avec ceux qui nous ont offensés, et je me suis servi de leurs propres termes pour expliquer les engagements dans lesquels nous met cette prière. Notre-Seigneur ne nous les expose si clairement, que pour nous convier par notre intérêt même à nous rendre d'un commerce doux et facile avec nos frères. Il ne perd point d'occasion de nous prêcher l'amour du prochain. Aussi est-ce un des deux préceptes dans lesquels il dit que toute la Loi de Dieu est renfermée.

Saint Pierre interrogeant son Maître sur le nombre de fois qu'il fallait pardonner, crut pousser la chose bien loin en demandant s'il ne suffisait pas de pardonner sept fois ; mais il lui fut répondu qu'il fallait pardonner jusqu'à septante fois sept fois : ce que Jésus-Christ lui dit, moins

pour fixer des bornes à sa charité, que pour lui montrer qu'elle ne devait point en avoir. Que ne devons-nous donc pas espérer de la miséricorde de Celui qui en donne de si grandes leçons, et qui veut bien nous flatter de mesurer la sienne à la nôtre!

Je n'étendrai pas davantage cette méditation, puisqu'elle peut être confondue avec la trente-septième et que j'évite toujours le plus que je puis les répétitions inutiles.





MÉDITATION XLe

Lorsque vous jeûnez, ne soyez point tristes, comme les hypocrites qui affectent d'avoir un visage pâle et défiguré, afin que les hommes connaissent qu'ils jeûnent : Je vous dis en vérité qu'ils ont déjà reçu leur récompense.
(v. 16e.)

NOTRE-SEIGNEUR ne perd pas une occasion de témoigner combien les hypocrites lui déplaisent. Et en effet rien ne doit tant répugner à la Vérité même, que ceux qui ne s'occupent qu'à la déguiser, et qui tâchent continuellement de paraître autres qu'ils ne sont.

Quoique sous le mot d'hypocrites on puisse entendre tous les gens faux, il se prend plus communément pour ceux qui veulent couvrir leurs vices du voile de la piété et de la vertu; et c'est là tout ce qu'il y a de plus horrible, puisque, s'ils n'en connaissaient pas l'attrait et le prix infini, ils n'en emprunteraient pas l'extérieur, et que, d'un autre côté, les connaissant, c'est une perversité bien outrée et bien réfléchie, non seulement de n'en prendre que le masque, mais de s'en servir pour abuser son prochain et le faire tomber dans le piège. Jésus-Christ nous dit que ces malheureux *ont déjà reçu leur récompense,* c'est-à-dire qu'ils n'en doivent point espérer dans l'é-

ternité à laquelle ils n'ont point songé pendant leur vie. Ils ne demandent qu'à paraître mortifiés et abattus; on ne peut refuser cette opinion à leur air pâle et défiguré. Dès là ils ont ce qu'ils demandent, et ont payé bien chèrement la frivole idée des hommes, n'ayant été soutenus et encouragés dans leurs austérités par rien de solide.

Gardons-nous bien de faire comme eux, et apprenons de Notre-Seigneur à ne pas perdre le mérite du jeûne.





MÉDITATION XLIe

> Mais lorsque vous jeûnez, parfumez votre tête, et lavez votre visage.
> (v. 17e.)
>
> Afin de ne pas faire paraître aux hommes que vous jeûnez, mais seulement à votre Père, qui est présent à tout ce qu'il y a de plus secret; et votre Père, qui voit ce qui se passe dans le secret, vous en rendra la récompense.
> (v. 18e.)

Nous trouvons dans ces deux versets une instruction bien plus parfaite de la manière de pratiquer le jeûne; et des fruits que nous pouvons en attendre. Les chrétiens ne doivent point faire comme les hypocrites; ainsi, loin de nous parer de nos mortifications, nous devons tâcher de les dérober aux hommes, puisque ce n'est point pour eux que nous travaillons.

Nous devons paraître réglés, mais c'est être lâche de vouloir paraître abattus. Et d'ailleurs, c'est un grand abus de croire qu'on fasse pitié aux hommes. Tels qui nous plaignent, quand ils nous voient tristes et languissants, sont les premiers à saisir nos ridicules, dès que nous avons le dos tourné, et ceux qui par une véritable amitié pour nous sont touchés de l'état où ils nous voient, deviennent nos ennemis par les conseils mous et timides qu'ils nous donnent, ne sachant pas ce qui se passe dans notre intérieur, et jugeant de

nous plus favorablement que nous ne méritons. N'ayons que Dieu en vue dans nos bonnes œuvres; il n'y a que lui qui mérite véritablement notre attention et nos sacrifices; il n'y a que lui dont les récompenses soient dignes de nous faire envie.

L'homme ne doit aspirer qu'aux biens éternels. Ceux du siècle sont de peu de durée, et les plus longs finissent avec la vie, sans compter qu'ils attirent souvent une éternité de peines et de souffrances. Usons du moins dans les choses de Dieu du même courage que nous demandent les hommes. Ils veulent que la mine et la contenance ne changent point dans les plus grands périls. N'est-il point honteux de servir Dieu moins purement que la créature, et d'affecter de montrer qu'on manque de fermeté dans un service où il y va de tout pour nous? Ayons donc la mortification dans le cœur, et non sur le visage. Que nous faut-il de plus que d'être vus de Celui à qui nous voulons plaire, et de qui dépendent les récompenses?

La prière et le jeûne, en les réunissant ensemble, sont des moyens efficaces de se rendre agréable à Dieu; mais il faut que l'un et l'autre soient faits volontairement et de bonne grâce. *Volontarie sacrificabo tibi* (Ps. 53). Ayons de la

gaîté en jeûnant. *Scindite corda vestra, et non vestimenta vestra* (Joël., ch. 2); *C'est nos cœurs, et non pas nos vêtements, qu'il faut déchirer.* C'est le dedans de la coupe qu'il faut nettoyer, et non le dehors. Ayons un cœur brisé sous un extérieur ordinaire, et ne croyons pas qu'une vertu puisse nous faire sortir des bienséances et nous dispenser de nos devoirs.

Je pourrais m'étendre beaucoup sur cette matière, si je prétendais ici faire de longs discours; mais ce n'est point du tout l'objet que je me suis proposé dans cet ouvrage. Je songe à y rassembler des choses plutôt que des paroles, à mettre ce qui me vient dans l'esprit sur les versets de mon texte, et à faciliter les moyens de méditer à ceux qui seront assez de mes amis pour que je me hasarde de leur montrer cet écrit.



MÉDITATION XLIIe

> Ne vous faites point de trésors dans la terre, où les vers et la rouille les mangent, et où les voleurs les déterrent et les dérobent ; (v. 19e.)
> Mais faitez-vous des trésors dans le ciel où les vers ni la rouille ne les mangent point, et où il n'y a point de voleurs qui les déterrent et qui les dérobent. (v. 20e.)
> Car où est votre trésor, là aussi est votre cœur. (v. 21e.)

Si nous avons le désir d'amasser des richesses, amassons celles dont nous jouirons toujours, après qu'elles nous auront fait jouir de l'éternité. Ces richesses essentielles s'acquièrent en faisant un bon usage des biens périssables, et en les méprisant comme une matière abjecte, qui n'est pas moins sujette que les autres à la corruption.

Nous entendons, ainsi qu'il paraît que Notre-Seigneur l'entend ici, par le mot de *trésor,* un amas de choses précieuses. Mais Jésus-Christ et les hommes entendent bien différemment ce mot de *choses précieuses*. Celles que nous regardons comme telles sont de l'or, de l'argent, des pierreries et des honneurs. Nous travaillons sans relâche pour nous en augmenter le nombre. Nous nous croyons tout permis pour en avoir. Nous

ne disons jamais : c'est assez. La soif que nous en avons ne peut être comparée qu'à celle de l'hydropique, que la boisson renouvelle toujours. Notre avarice s'accroît, à mesure que nous la satisfaisons. Les chaînes dont elle nous lie se resserrent à proportion que son joug devient pesant ; et enfin nous succombons sous le poids des biens de la terre, sans que nos désirs soient remplis. Ces biens nous font de la peine à acquérir ; il nous en coûte même assez souvent des crimes. L'abondance de ces richesses ne nous met point à notre aise, et notre condition n'en devient pas plus douce. Nous nous sommes desséchés pour les accumuler. La crainte de les perdre nous dévore. Nous en sommes si jaloux, que l'appréhension de nous en voir frustrés trouble notre repos, ou nous les fait tirer du commerce de la vie, ou nous porte quelquefois, en les cachant et en les enterrant, à nous priver du plaisir de les voir pour en dérober aux autres la connaissance. Serait-ce une expression trop hardie que de dire que de telles gens s'enterrent tout vifs ? Non, en vérité, je crois qu'on peut avancer cette proposition, et assurer que leur cœur, qui est inséparable de leur trésor, est enterré avec eux.

La divine Providence fait commencer dès ce

monde l'enfer de ces idolâtres, et l'état violent de leur intérieur est facile à remarquer sur leur visage. Malheureux avares, que faites-vous, et à quoi consumez-vous votre vie? Pour qui gardez-vous cet or que vous avez acheté si cher? Ce n'est pas pour vous, car vous n'osez y toucher. Ce n'est pas pour vos enfants, car vous appréhendez qu'ils ne vous pillent. Pour qui donc? Hélas! pour des héritiers que vous n'aimez point, et pour lesquels vous aurez toujours trop vécu. *Divites eguerunt et esurierunt,* dit le Roi-Prophète au trente-troisième psaume, *inquirentes autem Dominum non minuentur omni bono: Les riches ont été dans la misère, et ils ont souffert la faim; mais ceux qui ne recherchent que le Seigneur ne seront privés d'aucun bien.*

Connaissons toute l'infamie de l'avarice, car ce n'est ni l'or, ni l'argent qui sont mauvais : ils peuvent être l'instrument de notre salut, comme celui de notre perte. Plaçons-les dans le sein des pauvres, nous en serons à jamais récompensés, et nous en jouirons sans cesse; mettons-les dans les entrailles de la terre, nous les perdrons en un moment, et ils nous perdront à jamais. Je compte encore pour enterré, — et c'est l'esprit de l'Évangile, — tout l'argent que l'on jette à de folles dépenses, que l'on joue avec profusion, que l'on emploie à corrompre son prochain, ou qu'on sa-

crifie pour d'indignes commerces ou pour faire des injustices; en un mot, les richesses qui ne servent que pour ce monde. Elles sont toutes également exposées à la rouille et aux voleurs. Elles se corrompent pour l'ordinaire, et sont toutes enlevées très souvent, non seulement en le prenant à la lettre, mais en ne produisant point les effets qu'on s'en promet. Je mets encore dans ces trésors dont Jésus-Christ veut éloigner nos cœurs la vaine gloire, l'ambition démesurée, la flatterie, la duplicité, l'iniquité, l'arrogance, et la fausse humilité avec laquelle il est impossible de s'élever au-dessus de la terre.

Ne nous faisons donc point des trésors de cette nature : ce sont des trésors de malédiction. Ils sont dans la terre *où les vers et la rouille les mangent, et où les voleurs,* qui sont les démons, *les déterrent* pour nous perdre, quand même ils seraient échappés à la recherche des fripons. Éloignons nos cœurs de ces biens grossiers, et employons notre vie à faire un recueil de richesses, qui nous puissent toujours être utiles. Celles que Notre-Seigneur nous présente sont de cette nature. Elles ne dépendent que de nous; elles savent se garder elles-mêmes, et ne sont sujettes à aucun inconvénient, étant des trésors pour le ciel. Elles consistent dans un assemblage de vertus qui

nous rendent heureux, et qui ne peuvent nous être enlevés.

Lorsque saint Laurent souffrait le plus affreux martyre pour découvrir l'endroit où étaient les richesses de l'Église, il répondit à ses cruels persécuteurs que les pauvres les avaient transportées dans les trésors célestes. Il nous apprend par ces paroles le moyen de placer solidement notre argent, et de l'envoyer devant nous dans le lieu où nous devons faire notre principale demeure, et dans lequel il faut placer notre esprit avant que notre corps y soit reçu. On est si peu de temps en ce monde, qu'on n'a quasi pas le loisir de jouir de ce qu'on n'acquiert que pour lui.

J'ai tant parlé du peu de cas qu'on doit faire de la vie, que j'ai lieu de craindre qu'on en tire de fausses conséquences : ainsi, je crois devoir dire précisément la manière dont elle doit être regardée. Ce sont deux extrémités à fuir également que de mépriser trop la vie et que d'en faire trop de cas. Tous ses biens, à la vérité, ne sont rien, et s'en vont en fumée; il faut donc la sacrifier sans hésiter pour le salut de l'âme. Mais aussi la vie est le seul temps qui nous est donné pour mériter auprès de Dieu, et pour nous mettre à portée de ressentir un jour les effets de la miséricorde : songeons donc bien sérieusement à l'usage

que nous en faisons. Il en est de même du monde : on se perd, dès qu'on se donne à lui; mais on se sauve par lui, quand on en use comme il faut. Le séjour que nous faisons sur la terre est infiniment au-dessous d'un moment, en comparaison de l'éternité; il est pourtant infiniment précieux, puisque de là dépend notre éternité.

Veillons sans cesse sur nous-mêmes. Les jours passent avec tant de rapidité que, si l'on n'y prend garde, le lendemain qui nous approche de notre fin arrive, sans que nous ayons travaillé pour le ciel. Si les plaisirs du siècle ne nous ont pas détournés de notre chemin, ils nous ont du moins empêché d'avancer vers notre but, et nous ont fait perdre un temps qu'il n'est pas en notre pouvoir d'allonger, et après lequel, si nous n'avons point fait profiter les talents que nous aurons reçus, nous serons comme des vaisseaux vides et dans un affreux abandon, n'ayant point de bonnes œuvres pour nous accompagner devant le trône de Dieu.





MÉDITATION XLIII[e]

> Votre œil est la lampe de votre corps; si votre œil est simple, tout votre corps sera éclairé; (v. 22[e].)
>
> Mais si votre œil est impur et mauvais, tout votre corps sera ténébreux. Si donc la lumière qui est en vous n'est que ténèbres, combien seront grandes les ténèbres mêmes! (v. 23[e].)

Je ne trouve point dans ces versets un sens fort clair, et je commence sans peine par avouer mon incapacité. Je vois bien que l'œil peut être nommé la lampe du corps, parce qu'il éclaire ses pas, et qu'il est placé dans la partie la plus élevée; mais la suite du verset: *Si votre œil est simple, tout votre corps sera éclairé*, ne me paraissant pas suivre la même pensée, ni être liée avec le commencement, je suis obligé à rechercher sous ces paroles une interprétation mystique qui puisse fournir quelques objets à la méditation.

L'œil étant la plus vive et la plus sensible partie de notre corps, est aussi la première qui reçoit l'impression de nos pensées, qu'elle détermine même quelquefois. Ainsi, je me persuade que ces mots: *Votre œil est la lampe de votre corps,* signifient que, comme on peut juger par les regards des dispositions intérieures, de même que par le secours d'une lampe on voit tout ce qui est dans une

chambre, *si notre œil est simple,* c'est-à-dire si rien ne le trouble ou ne l'offusque, il voit les choses telles qu'elles sont. S'il ne se plaît point aux ordures, *tout notre corps sera éclairé,* c'est-à-dire encore, selon moi, que, ayant la simplicité dans le cœur, notre corps tiendra moins à la terre, et sera plus disposé à recevoir les clartés supérieures.

Ce principe étant posé pour base, nous trouverons que la méditation qu'on pourra faire sur ces deux versets aura un grand rapport à ce qui a été dit ci-devant sur le verset qui marque d'arracher l'œil, s'il est une occasion de scandale et de chute; car il est vrai de dire, en personnifiant l'œil, qu'il a beaucoup de part au mouvement du corps; qu'il va à la découverte; que c'est proprement lui qui parcourt avec une rapidité merveilleuse tout ce qui est à sa portée; qu'il entraîne le corps vers les choses qui lui ont paru les plus agréables, et que ce n'était pas sans raison que le Prophète-Royal disait à Dieu : *Averte oculos meos, ne videant vanitatem : Seigneur, empêchez mes yeux de s'arrêter sur les vanités du siècle.*

Enfin, il est certain que, si cet œil est pur et simple, il ne tendra point de piége à la pureté, et laissera le corps dans tout l'éclat que lui a donné le baptême; et qu'au contraire, si l'œil

n'est ni chaste ni modeste, il ne s'arrêtera qu'à des objets d'impudicité et de dissipation, et précipitera le corps dans les ténèbres, c'est-à-dire dans le tumulte et dans un nombre d'affaires qui l'empêcheront d'être frappé *de la véritable lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde.* (Évang. de S. Jean, ch. I.)

Notre-Seigneur, dans le reste du vingt-troisième verset, soutient la même figure, quand il dit : *Si donc la lumière qui est en vous n'est que ténèbres, combien seront grandes les ténèbres mêmes!* c'est-à-dire, si une partie aussi pure que celle de l'œil se trouve corrompue et souillée, quelle idée pourra-t-on avoir des autres, dont tous les mouvements naturels semblent portés à la licence et à la corruption? Ou bien, si nous ne pouvons retenir nos regards, quel pouvoir aurons-nous sur nos passions? ou bien, si nous aimons tellement le faible plaisir qu'on reçoit par les yeux, avec quelle lâcheté succomberons-nous aux contentements des plus grossiers? ou bien si, sans faire aucune attention aux inconvénients dans lesquels nous peut précipiter l'inconstance de nos regards, nous les laissons courir çà et là, à combien de faiblesse doit-on s'attendre pour repousser les aiguillons de la chair, les désirs de vengeance et les assauts de la vanité!

Il est assez ordinaire de juger de la propreté d'une maison par la manière dont on trouve disposée la première pièce qui se présente à la vue, et il me paraît que, en examinant les yeux, on pourrait aussi en tirer de justes conséquences de ce qui ne se voit point. D'où je conclus que, si le libertinage, l'orgueil ou la folie se manifestent dans nos regards, nous ne devons pas les croire indifférents, tant par le mal qu'ils peuvent nous faire réellement, que par l'idée qu'ils peuvent donner de nous aux gens qui négligent d'approfondir si les apparences ne sont pas trompeuses. Voilà tout ce que j'ai pu trouver pour éclaircir un peu l'intelligence de ces deux versets. Ils nous apprennent en général à avoir une grande circonspection sur nos moindres actions, qui, quoique indifférentes en apparence, ont des suites si considérables, que notre salut ou notre fortune peuvent souvent en dépendre.





MÉDITATION XLIVe

> Nul ne peut servir deux maîtres ; car ou il haïra l'un et aimera l'autre, ou il s'attachera à l'un et méprisera l'autre. Vous ne pouvez servir ensemble Dieu et l'argent. (v. 24.)

PUISQU'IL est comme impossible de concilier parfaitement ensemble le service de deux personnes, comment peut-on s'imaginer de partager avec quoi que ce puisse être au monde l'attachement qu'on doit à Dieu, auquel tout ce qui est en nous ne saurait suffire qu'à peine, tout ce que nous possédons venant de lui ? Je ne prétends point condamner ceux qui sont obligés de servir. Ils servent Dieu en servant bien leurs maîtres, c'est-à-dire en les servant avec fidélité, et en reconnaissant en eux l'autorité de Dieu, lorsqu'ils ne l'emploient pas à commander le mal.

Le mot de *servir,* qui est dans ce verset, signifie avoir un si grand attachement à une chose, que Dieu, pour ainsi dire, puisse en concevoir de la jalousie, en voyant qu'elle lui dispute et qu'elle partage notre cœur qu'il veut tout entier.

Après ce petit éclaircissement, revenons à notre texte : *Nul ne peut servir deux maîtres.*

Ces premiers mots ne sont que pour nous faire

connaître qu'il n'est pas possible de réussir, quand on veut trop entreprendre, et que l'homme qui présume trop de lui-même tombera infailliblement. On s'imagine avoir assez de souplesse et de supériorité d'esprit pour se rendre agréable à tout le monde, mais tôt ou tard on y succombera, et l'on deviendra la risée et le mépris de ceux qu'on voulait jouer. On voudrait être homme du monde et serviteur de Dieu ; c'est-à-dire on a pour le monde la même vocation qu'on a pour Dieu ; et c'est ce qui ne peut jamais s'allier ensemble, car si, par hasard, cela se trouve d'abord ainsi, il est fort à craindre que le monde ne prenne bientôt le dessus. Pour mieux dire, il n'est pas possible que cela n'arrive, une telle disposition étant peu propre à nous attirer les grâces qui sont nécessaires, non seulement pour nous déterminer du côté de Dieu, mais même pour nous empêcher de l'oublier. Ainsi, gravons-nous bien avant dans la tête que *nul ne peut servir deux maîtres*, et ne balançons point à choisir le service de Dieu, privativement à tout autre.

Passons présentement à la fin du verset ; je crois en avoir assez dit sur ce qui précède.

Vous ne pouvez servir tout ensemble Dieu et l'argent. Tremblez, avares, Jésus-Christ vient de prononcer l'arrêt de votre condamnation. L'or et

l'argent sont des idoles plus dangereuses que celles du paganisme, en ce qu'on adore les richesses longtemps sans s'en apercevoir, et que, loin de vouloir abjurer ce culte infâme, il paraît qu'en vieillissant on s'y dévoue toujours de plus en plus. Ses apparences n'ont d'abord rien de choquant. Les prétextes honnêtes et spéciaux ne manquent point : on ne désire du bien que pour se tirer de la misère et pour soulager sa famille qui est dans le besoin. Que peut-on dire à cela, pourvu qu'on n'ait recours qu'à de bonnes voies? Si l'on a des talents, n'est-il pas permis de les faire valoir, et faut-il demeurer dans l'abattement et dans la nonchalance? Non, sans doute; mais on doit savoir borner ses désirs et ne pas étendre trop loin l'idée de son nécessaire; or, c'est là précisément ce qui n'arrive jamais. A peine est-on sorti de la misère et en a-t-on tiré les siens, qu'on veut se faire un nom et parvenir à des emplois. Dès là tout est perdu : l'orgueil a pris le dessus; on ne connaît plus Dieu. On serait trop longtemps, se dit-on, à réussir par les voies qu'il permet et qu'il autorise. Il coûte quelque peine pour avoir du mérite. Il se passe bien des années avant qu'il soit reconnu, et plusieurs encore avant qu'il soit récompensé. On va plus vite avec de l'argent. On n'en a point : il faut donc s'en faire

à quelque prix que ce soit. Pour cela, il ne faut plus servir Dieu : les richesses qu'il promet ne sont point de ce monde; mais il faut s'attacher aux puissants du siècle et devenir leur complaisant, applaudir à tout ce qu'ils font et leur sacrifier sa liberté. Il faut se faire connaître d'un financier et gagner ses bonnes grâces; quelques lâchetés qu'il en coûte, il faut le flatter et l'aider dans ses vilains commerces; il faut étudier ses passions et s'y conformer pour avoir quelque écoulement des trésors dont ses coffres regorgent, pour commencer à se mettre en état d'agir de son chef, de proposer des affaires, et enfin de vexer et de piller le public.

Voilà comme parlent et comme pensent ceux qui aiment l'argent. Ils sont d'autant plus malheureux que leur endurcissement va jusqu'à un tel point, qu'il ne leur paraît rien que de raisonnable dans ce qu'ils font, et qu'en faisant des retours sur eux-mêmes, ils ne réfléchissent pas un moment sur les paroles de mon texte, qui ne laisseraient pas de les effrayer.



MÉDITATION XLVe

C'est pourquoi je vous dis : Ne vous mettez point en peine où vous trouverez de quoi boire et de quoi manger pour le soutien de votre vie, ni d'où vous aurez des vêtements pour couvrir votre corps. La vie n'est-elle pas plus que la nourriture, et le corps plus que le vêtement ?
(v. 25e.)

Considérez les oiseaux du ciel : ils ne sèment point, ils ne moissonnent point, et ils ne n'amassent rien dans des greniers ; mais votre Père céleste les nourrit. N'êtes-vous pas beaucoup plus excellents qu'eux ? (v. 26e.)

Et qui est celui d'entre vous qui puisse avec tous ses soins ajouter à sa taille la hauteur d'une coudée ?
(v. 27e.)

Notre-Seigneur, après avoir prêché dans le verset précédent contre l'avarice, et avoir fait entendre que rien dans nos cœurs ne doit partager le service de Dieu, continue à nous marquer que les choses mêmes qui sont les plus nécessaires à la vie, ne méritent pas notre attention. Il nous donne des exemples sans réplique de la confiance que nous devons prendre en lui ; et il nous remet en même temps devant les yeux notre impuissance, pour nous empêcher de présumer ou de nos forces ou de nos talents, qui ne peuvent réussir qu'autant qu'il plaira à Dieu de les bénir. Nous trouverons sous la lettre du texte de cette méditation un sens admirable, et des ins-

tructions bien solides pour tout le cours de notre vie.

Ne vous mettez point en peine, nous dit Jésus-Christ, *où vous trouverez de quoi boire et de quoi manger pour le soutien de votre vie, ni d'où vous aurez des vêtements pour couvrir votre corps. La vie n'est-elle pas plus que la nourriture, et le corps plus que le vêtement ?*

Dieu, qui nous ordonne de ne point attenter à notre vie, ne saurait nous commander de négliger absolument ce qui lui est indispensable pour la sustenter. Ainsi, pour l'intelligence de ce passage, il faut un peu s'écarter de la lettre. Après cet avertissement, commençons à méditer.

Oui, mon Dieu, je reconnais que c'est vous offenser que de me méfier de votre Providence. Rien ne me manquera tant que je ne vous manquerai pas. L'attention sur les choses dont le corps ne saurait se passer, comme le boire et le manger, est ce qui donne pour l'ordinaire au démon l'entrée dans nos cœurs. Nous ne nous contentons pas du simple nécessaire; il nous faut de l'abondance; nous voulons nous assurer de quoi vivre; et par là quel accès n'ouvrons-nous pas à la gourmandise et à l'avarice? D'ailleurs, notre esprit se trouvant rempli de pensées si basses et si grossières, n'est plus propre aux divines contempla-

tions, et se trouve bien éloigné de s'entretenir avec le Ciel et d'y chercher sa véritable nourriture. Ne nous déferons-nous point d'être alternativement esclaves de notre corps et de la vanité, ou, pour mieux dire, préférerons-nous toujours l'amour de notre corps à celui de notre âme, en même temps que nous sacrifions si librement ce même corps à des idées chimériques d'ambition ? Notre corps est toujours trop faible, à ce que nous pensons, pour servir Dieu ; nous appréhendons que les veilles, les jeûnes, les austérités ne nous tuent; mais ce n'est plus cela dès qu'il s'agit de faire sa cour et de paraître sur le théâtre du monde. Pour lors, l'esprit reprend son empire, et se laissant maîtriser quand il faut travailler pour Dieu, ce n'est que pour nous perdre qu'il fait usage de l'autorité légitime qu'il a sur la matière. Ce corps délicat, que le froid ou le chaud empêche de rester une demi-heure à l'église, passe sans murmurer des heures entières pour attendre ceux dont il croit avoir besoin. L'humiliation des confessions blesse plusieurs chrétiens, et pas un n'est choqué des bassesses qui peuvent avancer leur fortune. C'est pour ces malheureux qu'on ne peut trop crier : Hélas ! rentrez en vous-mêmes. A quoi songez-vous ! *La vie* éternelle *n'est-elle pas plus que la nourriture* de ce corps périssable ?

Les saints, qui ont travaillé sans relâche à se nourrir essentiellement, avaient recours avant tout au jeûne et à la prière, étant convaincus que rarement on trouve Dieu au milieu des commodités; et par là ils ont tellement réussi, qu'ils se sont mis à l'abri des horreurs de la mort, et que, de leur surabondance, ils ont fourni des aliments intarissables à ceux qui ont voulu marcher sur leurs traces. Que sert, en effet, d'engraisser ce corps pour être la pâture des flammes de l'Enfer? Et pourquoi, par une lâche complaisance pour ses moindres désirs, vouloir lui procurer un mal qui ne finira jamais? Ne songeons qu'à servir Dieu, et soyons à son égard comme des enfants sont dans la maison de leur père. C'est le père qui prend soin de la nourriture; les enfants ne s'en inquiètent pas : ils n'ont qu'à se mettre à table, quand l'heure en est venue, et à recevoir ce qui leur est présenté. Or, si les hommes qui sont méchants en usent ainsi, avec combien plus de raison doit-on être sans inquiétude entre les bras de Dieu, qui est la bonté même? Voyons la suite du passage.

Le corps n'est-il pas plus que le vêtement ? Quoique la fin de ce verset ne signifie que la même chose que ce qui précède, et ne tende qu'à confirmer par d'autres termes, pour le marquer avec plus de

force, qu'il n'y a que ce qui est solide qui mérite nos affections, je ne saurais m'empêcher en la lisant de trouver qu'elle est directement contre le luxe, pour lequel les femmes principalement mettent leur corps à la torture. Quand je les vois prendre sur leur sommeil pour être plus longtemps à leur toilette; s'accabler sous le faix d'une coiffure; s'exposer à avoir la tête percée par les ferrements qui soutiennent des voiles, des aigrettes ou des armures de pierreries, je suis toujours prêt à leur dire : Hé! ne vous tuez pas pour une sottise. Le *corps* que vous aimez tant, *n'est-il pas plus que le vêtement?* Ce que vous attendez de votre parure, dont le succès est fort douteux, vaut-il le mal certain que vous vous faites? Je vous avertis que, à force de se regarder, on s'enivre de sa figure, parce que nos yeux nous voient dans les miroirs tels que nous croyons être; que nous y trouvons pour l'ordinaire des charmes que nous n'avons point, et que par là nous donnons dans des ridicules. Défiez-vous de ces miroirs que vous ne pouvez vous résoudre à quitter, parce qu'ils flattent votre amour-propre. Ils vous trompent; ne vous fiez pas à eux. Si vous voulez vous voir telles que vous êtes effectivement, c'est dans votre prochain qu'il faut vous regarder; et puis vous jugerez de ce qu'on pourra

dire de vous par ce que vous entendrez dire des autres, et peut-être même quelquefois par ce que vous en penserez. Ma morale n'est point trop austère. Je ne dis pas ici, comme je le devrais, que votre superflu est le patrimoine des pauvres, et que vos magnificences outrées ruinent vos familles ; mais je vous dis que trop d'affectation ne sied pas bien aux femmes mêmes, et que sans vous en apercevoir dans le temps, vous altérez votre santé qui vous est donnée pour de plus nobles occupations que celles que vous prenez. Je veux bien ne point mal juger de mon prochain et croire que, dans le soin qu'on a eu d'augmenter par l'art ses agréments, ou de cacher les défauts de sa personne, les désirs ne vont pas jusqu'à l'impureté, — ce qui pourtant est moralement impossible, puisque le but est toujours de vouloir plaire et d'éblouir les yeux, — mais supposé que cela soit, je trouve encore qu'on n'en est que plus insensé de ne s'occuper que de riens, et je n'en tiens pas les femmes et les hommes qui donnent dans cette misère plus excusables ni moins coupables devant Dieu. Je ne cesserai donc de leur dire : A quoi pensez-vous ? Ne rougissez-vous point de la manière dont vous passez vos journées ? Avez-vous été créés pour boire, manger, vous parer, vous divertir, rire, danser, chanter? Ne devez-

vous pas au moins prendre quelques heures du jour pour remercier Dieu de ses bontés, dont vous sentez si bien le prix, malgré l'usage insensé que vous en faites? Est-il possible enfin que vous renonciez aux mérites de la Passion de notre Sauveur, et que vous preniez plaisir à le sacrifier de nouveau, en vous abandonnant aux vanités du siècle. Revenez de vos égarements. N'abandonnez point ce qui est effectif pour ce qui n'est que frivole. Il n'y a personne qui ne puisse dire avec vérité, comme la sainte Vierge dans son cantique : *Le Maître de l'univers a fait pour moi, a fait en moi de grandes choses : fecit mihi magna qui potens est;* pourquoi ne ferions-nous rien pour lui? Faut-il que ce ne soit qu'à l'égard de Dieu qu'on se tienne dispensé de reconnaissance, et que nous voulions pour ainsi dire nous donner malgré lui, en tournant à notre perte toutes les preuves qu'il nous a données de son amour, en rendant inutiles tous les pas qu'il a faits pour nous sauver? Retournons à Dieu avec confiance; il n'abandonne point l'ouvrage de ses mains. En lui nous trouvons la vie; ne nous mettons pas en peine de notre nourriture, et ne nous rendons pas idolâtres de notre corps.

Considérez les oiseaux du ciel : ils ne sèment point, ils ne moissonnent point et ils n'amassent rien dans des

greniers; mais votre Père céleste les nourrit. N'êtes-vous pas beaucoup plus excellents que toutes ces choses? Ah! que ces paroles sont douces, sortant de la bouche du Fils de Dieu, qui n'est qu'un avec ce Père, de la protection duquel il nous donne des assurances! Après les avoir entendues, pouvons-nous craindre de manquer du nécessaire? Quel bonheur à l'homme d'être sous une telle garde, ayant par lui-même si peu de pouvoir! C'est ce que Jésus-Christ veut bien encore nous représenter, pour nous déterminer à nous absorber entièrement en Dieu. *Et qui est celui d'entre vous,* dit-il, *qui puisse avec tous ses soins ajouter à sa taille la hauteur d'une coudée;* et dans un autre endroit de l'Évangile, *changer la couleur d'un de ses cheveux?* Profitons de ses instructions, et ne nous contentons pas de les admirer. Humilions-nous; ce n'est que par là que nous arriverons à la véritable grandeur. Tout doit nous porter à l'humilité. Nous naissons dans les larmes, nous mourons dans les larmes; peut-on passer l'entre-deux dans la joie, sachant que, ayant été une fois tiré du néant, il n'est pas possible d'y rentrer, et que, étant entrés nus dans ce monde, quoique nous en ressortions de même, nous serons, dans le moment d'après notre mort, revêtus d'une éternité convenable à la façon dont nous aurons vécu?

MÉDITATION XLVIe

Pourquoi aussi vous mettez-vous en peine pour le vêtement? Considérez les lis des champs; ils ne travaillent point et ils ne filent point; (v. 28e.)

Et cependant je vous déclare que Salomon même, dans toute sa gloire, n'a jamais été vêtu comme l'un d'eux. (v. 29e.)

Si donc Dieu a soin de vêtir de cette sorte une herbe des champs, qui est aujourd'hui et qui sera demain jetée dans le four, combien aura-t-il plus de soin de vous vêtir, ô homme de peu de foi? (v. 30e.)

JÉSUS-CHRIST sait que la foi est très possible parmi les hommes. Aussi, comme on le voit par les textes de cette méditation et de la précédente, il s'étend plus que sur toute autre matière sur le tort qu'on a de se méfier du secours de Dieu, dont, quelque aveuglés que nous soyons, il est impossible de ne pas remarquer tous les jours des effets. En vérité, ne faut-il pas être insensé pour se persuader, en voyant le soin que Dieu prend de ses plus viles créatures, — qu'il n'a créées et qu'il ne conserve que pour marquer sa grandeur, et pour servir à l'usage et aux plaisirs de l'homme, — qu'il abandonnera cet homme pour lequel il a fait tant de choses, et dont le salut lui a été si cher, que, pour le procurer, il a sacrifié son Fils? Sacrifice incomparable, infiniment au-dessus de celui d'A-

braham, dont on ne peut cependant lire les apprêts sans émotion quoiqu'on sache qu'il ne s'acheva pas, et qui néanmoins n'était qu'une figure bien imparfaite de l'ignominieux sacrifice du Fils de Dieu, qui nous arrache à la mort éternelle! Ce bienfait du Créateur surpasse tous les autres, et rend croyables tous ceux qu'il nous promet.

C'est ce même Dieu qui nous apprend qu'une simple fleur des champs surpasse toute la magnificence de Salomon. D'où nous pouvons conclure que l'idée que nous nous faisons de la magnificence est bien fausse, et que l'art humain n'est rien en comparaison des ouvrages de l'Auteur de la nature, à qui seul il appartient de faire des choses excellentes. Aussi peut-on admirer le Créateur dans toutes ses productions, puisqu'il n'y en a pas une qui ne publie sa gloire et qui n'invite à l'adorer.

Notre nature est si faible et si corrompue depuis la chute de notre premier père, que nous ne saurions être dans une trop grande défiance de nous-mêmes. Mais d'un autre côté Dieu appelle l'homme à un état si relevé et si grand, que nous devons en quelque sorte nous respecter, et ne jamais tomber dans le désespoir ni dans l'abattement. Méfions-nous de la faiblesse qui

nous est propre, mais ayons une pleine confiance en Dieu. L'Église chante la moitié de l'année que *c'est par la foi que les saints ont triomphé des puissances de la terre : Sancti per fidem vicerunt regna.* Nous voyons dans saint Paul que c'est la foi qui a guidé tous les saints de l'Ancien Testament; elle seule peut faire ceux du Nouveau, et nous lisons dans l'Évangile que, pour peu que nous eussions de foi, nous transporterions les montagnes. Ah! Seigneur, donnez-moi cette foi. Je ne dirai point comme vos Apôtres : Augmentez-la-moi ; car je n'ose m'assurer d'en avoir. J'appréhende de croire seulement que je crois, et de m'assoupir dans cette pensée. Que votre bonté est extrême de m'ordonner de ne point douter de toutes les choses qui doivent le plus flatter mes espérances! Quelle obligation ne vous ai-je point de me faire un mérite et une loi de croire avec soumission des mystères au-delà de la portée de nos sens!

Quand je tâche, Seigneur, à pénétrer vos mystères, mes yeux sont obscurcis en un instant; mais ils se rouvrent tout à coup, quand je crois aveuglément tout ce que vous m'ordonnez de croire; et peu après, je me démontre aisément qu'une telle gradation doit se passer en moi, puisque les ressorts de votre miséricorde sont impénétrables, et que cette miséricorde paraît si

fort en toutes choses, qu'il n'est pas possible de ne la point remarquer et de n'être point frappé de ses opérations. Que nous faut-il davantage, ô mon Dieu, que de demeurer dans l'état où vous nous avez mis? Est-ce pour percer les secrets de votre profonde sagesse, que vous nous avez donné une âme raisonnable, et cette raison que nous tenons de vous ne nous apprend-elle pas au contraire qu'une créature ne peut jamais comprendre le Créateur, et par là ne nous prouve-t-elle pas la nécessité de la foi?

Ayons donc une foi vive. Qu'elle soit dans notre cœur et non sur nos lèvres. Qu'elle paraisse dans nos actions encore plus que dans nos discours. C'est de la foi que dépend le repos de notre vie. C'est elle qui en adoucit tous les travaux et toutes les peines, qui ne sont rien en comparaison des biens éternels; et c'est elle enfin qui, nous rendant tout facile, peut en quelque manière nous élever dès ce monde au-dessus de l'humanité. On ne saurait disconvenir de cette vérité; cependant on fait peu d'efforts pour ranimer en soi cette vertu, qui en entraîne tant d'autres avec elle, qu'on pourrait dire qu'elle suffit pour nous sauver, puisqu'il est impossible de croire fermement et effectivement en Dieu et en ses paroles, sans pratiquer ses commandements.



MÉDITATION XLVII[e]

Ne vous mettez point en peine, et ne dites point : Où trouverons-nous de quoi manger, de quoi boire, de quoi nous vêtir, (v. 31[e].)

Comme font les païens, qui recherchent toutes ces choses ; car votre Père sait que vous en avez besoin. (v. 32[e].)

Cherchez donc premièrement le Royaume et la Justice de Dieu, et toutes choses vous seront données par surcroît. (v. 33[e].)

Les trois versets de cette méditation contiennent l'explication que Notre-Seigneur donne aux six versets qui sont le sujet des deux méditations précédentes, dont les obscurités et les difficultés sont ici développées par le seul homme qui jamais pût percer les secrets de Dieu. Ainsi je déclare que tout ce que j'ai dit ci-devant des réflexions et des considérations qu'ils pourraient fournir, n'est bon qu'autant qu'ils se rapportent à la manière dont Jésus-Christ conclut ici cette matière, qui fournit en même temps et l'éclaircissement des préceptes et la façon de les pratiquer.

Reprenons notre texte pour lui laisser toute sa force en rassemblant tous les passages, puisque nous voyons que Notre-Seigneur en use ainsi, en répétant dans ces trois derniers ce qu'il avait dit dans les six précédents.

Jésus-Christ, comme Dieu, lie les opérations de notre esprit, en nous ordonnant de ne point raisonner sur les articles de foi qu'il nous impose; mais, comme homme, il nous soulage dans notre infirmité, pour nous conduire suivant la force de nos lumières à ce qu'il exige de nous.

Il pourrait nous paraître extraordinaire, en nous arrêtant trop à la lettre, de voir que Dieu nous défend de faire aucune attention aux nécessités de la vie, et l'exemple des oiseaux qu'il nous cite semblerait ne pas suffire pour nous convaincre que, sans nous donner aucun soin, nous ne manquerons de rien; d'autant que nous voyons dans les oiseaux de l'activité pour chercher leur nourriture. Tout le monde sait à la vérité que Dieu, par sa bonté, fournit la nourriture, mais tout le monde sait aussi qu'il faut travailler pour l'avoir, et que la nonchalance est un mal. Cela demandait une explication, et c'est la raison pour laquelle Notre-Seigneur reprend : *Ne vous mettez donc point en peine, et ne dites point : Où trouverons-nous de quoi manger, de quoi boire, de quoi nous vêtir, comme font les païens, qui recherchent toutes ces choses;* de telles occupations sont indignes des chrétiens. Achevons : *Car votre Père sait que vous en avez besoin.* C'en est assez pour nous mettre l'esprit en repos. Dieu prend soin de ceux

qui s'oublient pour lui. — Mais, Seigneur, dites-nous donc ce que nous avons à faire : jusque-là nous sommes dans l'embarras. — Notre Père ne veut pas nous y laisser : écoutons la fin, et nous serons satisfaits : *Cherchez donc premièrement le royaume et la Justice de Dieu, et toutes ces choses vous seront données par surcroît.* C'est à présent notre faute, si nous manquons. Il n'est pas possible de s'expliquer plus clairement, et nous devons aisément comprendre que qui a le plus, a le moins.

En recherchant uniquement le royaume et la justice de Dieu, nous trouverons que l'homme vit de peu et qu'il y a une nourriture intérieure qui le soutient réellement. Nous connaîtrons l'inutilité d'un grand nombre de choses qu'on croît nécessaires et qui ne le sont effectivement que pour nous perdre. Nous apprendrons à mépriser les commodités et à n'estimer la vie qu'autant que nous la pourrons employer au service de Dieu. Nous ne serons touchés d'aucun autre plaisir que de celui de le servir. En ne mangeant que du pain et ne buvant que de l'eau, nous serons enivrés de délices. En souffrant le froid et la nudité, nous serons échauffés intérieurement du feu de la charité. Notre esprit sera toujours libre, et rien ne l'empêchera de s'élever à Dieu. Nous serons exempts des troubles du

siècle. Méritant l'estime de tous les hommes, nous serons sans inquiétude de ce qu'ils penseront de nous. Tout ce qui arrivera nous sera très agréable, y reconnaissant la main de Dieu et l'adorant toujours. Nous serons dans une paix continuelle. Les vapeurs des liqueurs et des viandes, celles de la colère, de la vanité et de l'envie, n'offusqueront point notre raison. Rapportant tout à Dieu, tout nous sera des sujets de méditation. Nous nous abîmerons dans la contemplation de sa divinité, sans faire d'effort pour la comprendre. Nous prendrons des forces, en réfléchissant sur la vie de Jésus-Christ; des espérances, en considérant ce que lui a fait faire l'amour qu'il nous a porté. En un mot, cherchons le royaume et la justice de Dieu, et ne soyons occupés que de cela. *Misericors et miserator Dominus, escam dedit timentibus se : le Seigneur qui est tout miséricordieux, donne la nourriture à ceux qui le craignent.*



MÉDITATION XLVIIIe

Ne vous inquiétez donc point pour le le lendemain ; car le lendemain sera en peine pour lui-même. A chaque jour suffit son mal. (v. 34e.)

Ce n'est que pour les choses de cette vie, que l'inquiétude sur le lendemain nous est défendue ; et ce précepte se rapporte à celui qui nous ordonne de ne point amasser de trésors sur la terre ; car pour les biens éternels, nous ne saurions porter trop loin notre sollicitude, ni trop envisager l'avenir.

Il n'est besoin que de lire avec des yeux de piété le verset que nous méditons, pour en admirer la sagesse, et pour y trouver même la douceur de la vie. Où en serions-nous, si nous songions sans cesse à tous les accidents qui peuvent nous arriver, à toutes les injustices qu'on nous peut faire, à tous les travers qu'on peut prendre sur nos meilleures actions, à tous les revers de fortune auxquels on est exposé, et enfin à tous les caprices et des hommes en général, et de ceux qui tiennent les premières places ? L'esprit humain ne pourrait résister à tant d'objets divers. Il ne serait plus à lui. Les frayeurs et les terreurs paniques, dont il serait saisi, le rendraient incapable de tout. Le découragement et la noirceur s'empareraient de lui, et si j'ose hasarder ce mot,

il serait quasi vrai de dire qu'il n'y aurait plus de temps présent pour lui. Je suis donc persuadé que voilà une des raisons pour lesquelles le Fils de Dieu nous donne cette instruction.

Ne croyons pas cependant qu'il n'ait point eu d'autre objet. Le prédicateur de la vérité n'est pas venu pour nous enseigner la félicité du siècle. Sa charité s'est proposé un plus noble dessein. Il ne nous défend pas d'être heureux en ce monde, mais il veut que nous usions des choses du monde comme n'en usant point, c'est-à-dire sans nous y attacher, et que nous n'en usions qu'autant qu'il faut pour arriver à l'héritage qui nous est préparé dans le ciel. Ce Dieu à qui rien n'est caché, ce Dieu tout miséricordieux connaît le peu d'étendue de nos forces et de notre esprit. Il nous guide de la manière qui nous convient. Suivons donc pas à pas ce qu'il nous prescrit, et songeons à ce que dit saint Paul : *Qu'il est dangereux de vouloir pousser trop loin la sagesse : Non opportet sapere plus quam opportet sapere.* (Epît. aux Rom., ch. 22.)

Ne nous inquiétons pas pour le lendemain. Soyons seulement occupés pour remplir nos devoirs. Ne formons point de vains projets, que tant de choses peuvent renverser. Sommes-nous assurés d'un moment de vie, et ne sommes-nous pas cer-

tains au contraire que la mort arrivera et qu'elle nous surprendra? Ne bâtissons point sur le sable; on ne peut y établir de solides fondements, et les moindres tempêtes ruinent ces édifices. Nous voyons mourir tous les jours et à toutes sortes d'âges, nos parents, nos amis, nos contemporains, nos enfants; et cependant nous ne paraissons point nous accoutumer à la mort; nous croyons survivre à tous les hommes, ou du moins nous faisons comme si nous le croyions, en fondant nos idées d'ambition sur la ruine, ou sur la mort, ou sur la chute de notre prochain. Hé! n'est-ce pas là véritablement bâtir sur le sable? Or, c'est de cette folie que Jésus-Christ veut nous préserver en nous défendant de nous inquiéter pour le lendemain. Le soin de bien employer la journée que nous courons, doit suffisamment nous occuper. Elle ne passera que trop tôt : soyons jaloux de ses moments, et quand le bien se présente à nous, ne remettons pas au lendemain à le faire; surtout ne remettons jamais notre conversion.

Car le lendemain sera en peine pour lui-même. Que savons-nous si nous pourrons effectuer nos bonnes résolutions; si notre santé, si des engagements indispensables ou même si d'autres devoirs ou des bienséances à remplir, ne nous empêcheront pas d'ailleurs. Si nous sommes dans la souffrance, ne

l'augmentons point par l'idée qu'elle durera longtemps. Écoutons Jésus-Christ : il nous dit qu'*à chaque jour suffit son mal;* souffrons donc ce mal avec patience et pour l'amour de Dieu. La durée de nos peines et de nos chagrins est entre ses mains. C'est pour notre bien qu'il nous les envoie; c'est pour nous faire rentrer en nous-mêmes; c'est pour fixer notre esprit; c'est pour nous faire mieux goûter les biens qu'il plaît à sa bonté de nous départir en d'autres temps, et pour nous ouvrir les yeux sur les vicissitudes des choses de la vie. La constance des prospérités les rend souvent insipides. Il faut des ombres dans un tableau pour en relever l'éclat; et pour bien sentir la bonne fortune, il faut avoir éprouvé la mauvaise. On se croirait d'une espèce particulière, si l'on était exempt de chagrins, de traverses et de contre-temps, et l'orgueil nous ferait bientôt n'attribuer qu'à notre propre mérite ce qui n'est qu'un ordre de la Providence.

Enfin il est de la bonté divine de nous donner quelquefois des secousses pour nous tirer de l'ivresse et de l'engourdissement, ou pour nous empêcher d'y tomber. Soumettons-nous bien sincèrement à la volonté de Dieu, et qu'en tout elle devienne la nôtre. Je ne puis finir ce chapitre par un avis plus essentiel.

MÉDITATION XLIXe

Ne jugez point afin que vous ne soyez point jugés. (ch. VII, v. 1er.)

Car vous serez jugés du même jugement dont vous aurez jugé, et vous serez mesurés à la même mesure dont vous aurez mesuré les autres. (v. 2e.)

Ce précepte regarde tous les hommes en général, puisque la façon la plus ordinaire de l'interpréter est d'entendre qu'il nous ordonne de ne point former trop légérement dans nos cœurs des idées désavantageuses de notre prochain, et qu'il nous défend de concevoir pour lui de l'éloignement, ou de l'aversion ou du mépris, sans aucun fondement. Ce n'est en effet que l'amour-propre qui étouffe pour l'ordinaire à nos yeux toutes les bonnes qualités que nos fréres peuvent avoir; et souvent aussi ce n'est que notre simple vanité qui nous persuade qu'il ne nous manque rien de ce qui est nécessaire pour nous rendre à bon titre censeurs du genre humain, et qui nous fait oublier non seulement que nous péchons en sortant de notre état et en renonçant à la charité, mais que nous devons encore nous attendre que Dieu n'usera point envers nous de sa miséricorde, après que nous nous en serons rendus indignes, par les juge-

ments injustes et cruels, que nous aurons en nous-mêmes prononcés contre les autres.

Je m'étendrais davantage sur cette interprétation, si je ne croyais en avoir assez dit en plusieurs endroits des méditations précédentes, pour montrer combien il faut être en garde sur la pente naturelle qu'on a à décider et à dire son avis sur tout, et principalement à mal penser de son prochain. Je crois que de telles répétitions seraient moins utiles qu'ennuyeuses. J'avoue d'ailleurs qu'il me paraît d'une assez grande importance que ceux qui sont en place pour juger reçoivent quelques avis sur ce ministère, pour m'être cru obligé de leur faire ici quelques observations sur ce que Dieu exige d'eux. On ne doit pas supposer qu'ils soient les seuls que Jésus-Christ ait négligé d'instruire. Je vais donc exposer ce qui m'est venu dans la tête à leur sujet. Des instructions sur les moyens de bien rendre la justice me semblent ne pouvoir être placées après un texte plus convenable que celui qui sert de matière à cette méditation.

Ne jugez point, afin que vous ne soyez point jugés; car vous serez jugés du même jugement dont vous aurez jugé, et vous serez mesurés à la même mesure dont vous aurez mesuré les autres. Juges et grands de la terre, qui êtes préposés pour administrer la justice en

ce monde, pesez bien ces deux versets de mon texte, et pour vous préserver des jugements téméraires et irréguliers, songez que, après votre mort, vous comparaîtrez devant Celui qui juge la justice des hommes. Comprenez tout le poids du fardeau dont vous êtes chargés. Cependant ne craignez pas avec lâcheté de le porter, lorsque vous y êtes appelés par la Providence; mais tremblez, si vous ne devez vos dignités qu'à vos intrigues; car il est certain que, comme Dieu soutient ceux qu'il met en place, quand ils ne l'oublient pas, il se plaît à confondre ceux qui cherchent trop à s'élever.

Le premier de ces deux versets m'a fait souvent de la peine; car, je me disais : Comment, se trouvant dans l'obligation de juger, n'être pas frappé de l'ordre précis de ne point juger? Je me suis pourtant rassuré par la raison que nous en donne Notre-Seigneur, qui me paraît désigner tacitement le genre du jugement qu'il défend, et qui ne me permet pas de douter que je ne puisse juger, comme je consentirais à être jugé moi-même. D'ailleurs je vois qu'il faut des lois pour réprimer la corruption et la méchanceté des hommes. Je vois que Dieu en a dicté lui-même à son peuple, et que ces lois qui sont nécessaires pour maintenir la paix dans le monde, ont besoin

d'autorités supérieures qui les fassent observer. Je vois ensuite que les Juifs ont toujours eu des chefs pour les conduire et pour terminer leurs différends. Je considère que Dieu a donné ces chefs, qu'il a ordonné qu'on leur obéît, et qu'il a puni ceux qui ont refusé de s'y soumettre ou ceux qui leur ont manqué de respect. Ainsi, je me démontre qu'il est de nécessité qu'il y ait des juges pour être les arbitres des querelles. De plus je trouve partout que les puissances de la terre, quoique bien imparfaitement et en tant qu'il est dans l'homme, représentent la puissance de Dieu : je conclus donc que je ne puis me dispenser de juger ceux qui ont rapport à moi, et que, si je le refusais, je serais coupable du mal que j'aurais pu empêcher. Mais je conclus en même temps qu'il faut que, suivant mes forces, ma justice représente celle de Dieu dont je ne devrais être que l'organe. Étant convaincu de cette vérité, il me semble que je ne puis trop m'arrêter à examiner la façon de bien juger.

Je ne saurais me persuader que ceux qui sont enflés et ravis de leur supériorité connaissent à fond les obligations de leur état ; car cet état me paraît d'autant plus délicat et humiliant, que, ayant tout l'extérieur de maîtres des autres, on n'en est effectivement que les esclaves, et qu'on

ne vit plus pour soi, dès que l'on n'est occupé que de son devoir. La plus belle qualité des princes est celle de Pères du peuple. Leur salut est attaché à la manière dont ils le gouvernent, et un roi se doit à son peuple comme le peuple se doit à son roi, de sorte que, si de l'un on exige l'obéissance, l'autre est en droit d'exiger la justice. Voyons présentement ce que c'est que juger, et ce que la justice demande de nous pour ne point craindre à notre tour d'être jugés.

Premièrement, on ne saurait prendre trop de soin pour être instruit de la vérité, ni se trop dépouiller de toute partialité, ni être trop en garde contre les surprises, les sollicitations et les préventions. — Secondement, il faut donner à l'examen des affaires tout le temps nécessaire pour les bien savoir. — Troisièmement, on est obligé de ne point ignorer de certaines règles et de certains usages essentiels, sans lesquels on ne peut juger qu'au hasard. — En quatrième lieu, comme il serait mal et de dangereuse conséquence de trop précipiter ses jugements par un mouvement d'impatience ou par un désir d'avoir fini, il serait mal aussi de les faire trop attendre par de petits scrupules ou par trop de peine à se déterminer. — En cinquième lieu, il faut juger sans aigreur, penser que l'on juge ses frères et que la

supériorité qu'on a sur eux ne durera tout au plus qu'autant que notre vie. — En sixième lieu, il faut s'acquitter de ses fonctions pour l'amour de Dieu, lui offrant et embrassant de bon cœur les dégoûts et les sujétions qui s'y trouvent attachés.

Il n'y a rien d'outré dans les lois que je viens de proposer pour bien administrer la justice, et je ne doute pas que tout le monde n'en convienne. Il peut seulement y avoir quelques endroits qui ont besoin d'interprétation, les autres étant universellement reçus et incontestables.

On pourrait dire par exemple que l'esprit ne se rencontre pas toujours dans ceux que la naissance rend les arbitres des autres, et que, si, faute d'éducation ou de talents naturels, ils sont dans l'ignorance, c'est un malheur pour eux dont ils ne peuvent être responsables devant Dieu, non plus que des inconvénients où cela peut les faire tomber. Je ne m'embarrasse pas d'éclaircir cette objection. Il est vrai que nous ne sommes pas absolument les maîtres de nos talents, et que ceux qui nous ont mal élevés ont offensé Dieu, en manquant à un de leurs principaux devoirs ; mais si nous ne travaillons pas à acquérir les connaissances dont nous avons besoin, ou si, par une sotte crainte d'avouer notre incapacité, nous n'avons pas recours aux lumières des autres,

connaissant notre insuffisance, il est certain que nous péchons en nous portant pour juges, quoique nous sentions que nous n'avons pas les qualités requises pour cela. C'est préférer la vanité du monde à l'amour de la justice, de laquelle nous ne sommes que les dépositaires et dont on nous fera rendre compte un jour.

On pourrait encore me reprendre sur ce que j'ai avancé qu'il y a du mal à être trop longtemps à se déterminer, et l'on me dira qu'il vaut mieux faire traîner une décision que de s'exposer à mal juger. Cette objection est bonne en général; mais il faut savoir que cette lenteur est causée d'ordinaire ou par les distractions qu'on a dans le travail, ou par le manque de charité, ou par la difficulté de prendre son parti, et que ces trois inconvénients sont très considérables et ne surviennent que par notre faute. Après cela, convenons qu'il se trouve bien des cas, où l'on fait moins de tort aux gens en les condamnant brusquement, qu'en les laissant se consumer pour attendre un jugement, qui, quand même il leur serait favorable, les aurait mis hors d'état d'en profiter, les ayant réduits à la dernière misère. C'est donc à discerner les différentes natures des affaires et la différence des gens qui les ont, qu'on doit donner un soin tout particulier.

Je ne crois pas avoir rien à dire de plus sur les obligations des juges, mais je crois pouvoir demander à présent, si la condition en est bien agréable, et si l'on ne paye pas bien chèrement dans le cabinet les honneurs publics que les hommes défèrent. Aussi y renoncerait-on volontiers, après en avoir éprouvé tous les dégoûts et tous les écueils ; mais c'est là un sentiment dont il faut se méfier, car il y aurait de la mollesse à céder et à préférer son repos et sa liberté au bien public et aux engagements de sa condition. Souvent le démon se sert de nos scrupules pour nous détourner de ce que Dieu veut de nous.

Toutes ces considérations m'ont confirmé dans l'opinion que j'ai exposée au commencement de cette méditation, que ces paroles : *ne jugez point afin que vous ne soyez point jugé,* ne sont pas une défense de juger, mais un ordre d'avoir une prodigieuse attention à la façon dont on juge, puisque nous voyons dans la suite que Jésus-Christ nous assure *que nous serons jugés du même jugement dont nous aurons jugé, et que nous serons mesurés à la même mesure dont nous aurons mesuré les autres.*

Cet avertissement du Sauveur est très salutaire et nous donne en peu de mots de grandes instructions. Il nous arrête entre la crainte et l'espérance qui sont les deux pôles sur lesquels doit rouler

toute notre conduite, et il nous donne une notion du traitement auquel nous devons nous attendre dans le sein de l'éternité. Seigneur, c'est à vous seul qu'appartient la justice, et ce n'est qu'à vous qu'elle peut demander la récompense ou le châtiment de ceux entre les mains de qui vous l'avez remise, pour la départir à tous les hommes à qui elle est également due. C'est donc à elle à plaider notre cause, au pied de votre tribunal redoutable, ou, pour mieux dire, c'est elle qui nous jugera, puisque c'est Vous qui êtes la justice. Ah! Seigneur, souvenez-vous de votre miséricorde; *ne me traitez pas comme le méritent mes péchés : Domine, non secundum peccata nostra facias nobis ;* mais après vous être servi de moi pour contribuer sur la terre à la paix des familles, accordez-moi cette paix qu'il n'est pas au pouvoir du monde de donner, et dont on ne peut jouir qu'auprès de vous.





MÉDITATION Lᵉ

Pourquoi voyez-vous une paille dans l'œil de votre frère, vous qui ne vous apercevez pas d'une poutre qui est dans votre œil? (v. 3ᵉ.)

Ou comment dites-vous à votre frère : Laissez-moi ôter la paille qui est dans votre œil, lorsque vous avez une poutre dans le vôtre? (v. 4ᵉ.)

Hypocrites, ôtez premièrement la poutre de votre œil, et après cela vous verrez comment vous pourrez tirer la paille de l'œil de votre frère. (v. 5ᵉ.)

Toutes ces paroles, quoique figurées, sont bien faciles à entendre, et la plupart des hommes devraient s'y reconnaître. Rien n'est plus commun que de blâmer les moindres fautes et les moindres défauts dans les autres, sans penser que, malgré ce que nous y désapprouvons, ils sont encore plus parfaits que nous. On n'abuserait guère de la liberté de la correction fraternelle, si l'on attendait qu'on fût exempt de taches, pour reprendre son frère. Mais l'amour-propre nous persuade toujours que nous valons mieux que personne, et que nous ne saurions nous tromper dans les idées que nous nous formons, avantageuses de nous-mêmes et dénigrantes de notre prochain. C'est donc cet amour-propre qu'il faut combattre, puisqu'il peut nous faire tomber dans de si grands inconvénients.

Prenons pour guide la charité, et qu'elle accom-

pagne toutes nos actions. Elle nous apprendra qu'il faut être indulgent, patient, disposé à prendre les choses en bonne part et à juger favorablement de nos frères; que, avant de leur donner des avis, il faut voir si l'on est à portée de le faire, et s'ils n'aigriront pas au lieu de produire un bon effet. Pour éviter les ridicules, il faut du moins être exempt des vices que l'on reproche. L'on rirait avec raison d'un homme sujet au vin, qui ferait de dures remontrances à quelqu'un qui, par hasard, se serait trouvé surpris d'avoir bu un peu plus qu'à son ordinaire. Un gourmand serait mal reçu à prêcher la tempérance; un prodigue, à donner des maximes d'économie; un avare, à louer la libéralité; un homme emporté, à enseigner la modération, et un impudique, à faire l'éloge de la chasteté. Rien, en effet, ne détruit tant la force des paroles, que de les voir contredites par les œuvres. Au lieu d'écouter les discours en vue d'en profiter, on est toujours tenté de dire, quand ils ne s'accordent pas avec la conduite : *Médecin, guéris-toi toi-même.* En effet, on ne saurait bien parler d'une chose qu'on ne connaît point; et l'on ne saurait bien connaître ce qu'on n'a point pratiqué, ni estimer la vertu sans être vertueux, ou du moins sans faire tout son possible pour l'être. C'est l'excès de la folie et de la présomption de

vouloir s'ériger en contrôleur du prochain, quand on sent bien qu'on n'est pas seulement capable de se conduire soi-même. On mérite le titre d'hypocrite toutes les fois que les mœurs contredisent les paroles. Le bon exemple est le plus éloquent de tous les sermons, et, pour convaincre, il faut être convaincu. Si nous voulons rendre les autres parfaits, commençons par essayer de le devenir. Jugeons-nous à la rigueur, et soyons moins austères pour nos frères. Tous les accusateurs de la femme adultère de l'Évangile se retirèrent, lorsque Notre-Seigneur ordonna que celui qui était sans péché lui jetât la première pierre ; et ils furent retenus parce qu'ils savaient que celui qui leur donnait cet ordre connaissait leur intérieur. Travaillons à devenir purs. Quand nous n'aurions dans l'œil que la plus petite ordure, elle suffit pour troubler notre vue et pour nous déguiser les objets ; et, si nous la négligions, il nous en pourrait arriver des maux très considérables. Concluons donc qu'il est fort rare de voir les autres tels qu'ils sont ; d'être assez dépouillé des passions d'intérêt et de faiblesse, pour les regarder comme nous voudrions qu'on nous regardât ; et que, cela étant, nous ne saurions être trop circonspects dans nos corrections et dans nos paroles.

MÉDITATION LI[e]

> Ne donnez point les choses saintes aux chiens, et ne jetez point vos perles devant les pourceaux, de peur qu'ils ne les foulent aux pieds, et que, se tournant contre vous-même, ils ne vous déchirent. (v. 6e.)

Ce verset enveloppe des instructions trés utiles, puisqu'il nous donne une régle pour de certaines conjonctures de la vie, et qu'il nous fait comprendre la raison pour laquelle Notre-Seigneur ne parlait qu'en paraboles. Je conviens que le style hébraïque, comme nous pouvons encore en juger présentement par celui des Orientaux, était rempli de figures ; mais nous voyons par la bonté avec laquelle le Fils de Dieu les expliquait à ses apôtres, que ce n'était pas pour tout le monde qu'il voulait se rendre obscur ; car lorsqu'il eut proposé la parabole du Semeur, et que, l'ayant tiré à part, ils lui en demandèrent l'intelligence, il ne fit aucune difficulté de les satisfaire, et leur répondit qu'ils ne devaient point être privés des connaissances les plus élevées, et que *c'était à eux à savoir les mystères du royaume du Ciel : Vobis datum est nosse mysteria regni cœlorum.* (S. Math. XIII.) D'où l'on peut conclure qu'il ne les couvrait de ténèbres que pour ceux dont le cœur n'était pas digne d'être éclairé, et que tous

les hommes ne sont pas également propres à recevoir la vérité, comme le marque encore plus positivement cette même parabole, suivant l'interprétation qu'en donne Jésus-Christ.

Le verset que je médite nous apprend donc à faire un bon usage des choses saintes, et à ne les point profaner, en les débitant à ceux qui, n'étant pas capables d'en sentir tout le prix, pourraient en abuser et les tourner en raillerie, au lieu d'en profiter. Voilà proprement ce que signifient ces mots : *Ne donnez point les choses saintes aux chiens, et ne jetez point vos perles devant les pourceaux ;* car les perles étant fort précieuses et les pourceaux étant les plus corrompus et les plus sales de tous les animaux, ne se plaisant que dans la fange et dans l'ordure, il est manifeste qu'il y aurait de la folie à livrer à leur brutalité ce qui ne saurait jamais leur convenir en rien. Les hommes dépourvus de sens et de bonne volonté, qui ne vivent que pour se livrer entièrement à leurs plaisirs, et qui ne respirent que la débauche, le libertinage et l'assouvissement de toutes leurs passions ; qui fuyent avec une espèce d'horreur la présence des gens sages ; qui craignent de faire des réflexions ; qui se jouent de la vertu ; qui se délectent au milieu de leurs vices, et qui même s'y endorment ; en un mot les hommes qui n'ont point de religion ni

de principes, peuvent très bien être comparés à ces bêtes. Ils ne font que corrompre ce qu'on leur présente de bon, et ils préfèrent toujours aux meilleures instructions les plus infâmes ordures dont ils ont coutume de se repaître. Nous voyons par la suite du passage à quoi l'on s'expose, quand on jette des perles devant ces pourceaux, et la raison pour laquelle Notre-Seigneur nous défend de le faire : *De peur,* ajoute-t-il, *qu'ils ne les foulent aux pieds, et que, se tournant contre vous-mêmes, ils ne vous déchirent.* C'est là ce qui se voit tous les jours, et sur quoi il n'est pas inutile de réfléchir.

Rassemblons présentement en peu de paroles toutes les leçons que notre texte nous a fournies. Les choses saintes qui émanent de Dieu, c'est-à-dire les sublimes vérités, doivent être considérées comme le plus solide et le plus nécessaire des aliments. Nous pouvons en quelque manière en être jaloux. Il serait à craindre d'en manquer, et il y aurait de l'extravagance de s'en dégarnir, avant que d'en avoir fait une grande provision. Nous trouvons dans l'Évangile que les Vierges sages refusèrent de l'huile aux Vierges folles, lorsque, en attendant l'époux dont l'heure de l'arrivée était incertaine, les lampes de ces dernières s'éteignirent, et que, loin d'être blâmées de cette rigueur, elles furent seules reçues de l'époux. Ainsi donc

il ne faut point se presser de répandre les choses saintes. Il faut commencer par les renfermer en soi-même pour s'en nourrir et pour en goûter à longs traits toute l'excellence. L'on peut ensuite, sans crime, songer à tourner au profit des autres les grâces qu'on a reçues et les fruits de ses méditations. Le propre du bien est de chercher à se communiquer, mais c'est avec poids et mesure qu'il faut le dispenser. On doit proportionner ses discours à ceux à qui l'on parle, et respecter assez les choses saintes pour ne les pas exposer aux mépris et aux railleries. Il vaut mieux se taire ou tenir des propos indifférents devant les gens dont l'esprit n'est pas assez fort ni assez sérieux pour être digne d'en entendre de plus relevées, que de hasarder qu'on commette des abus et qu'on fasse des plaisanteries sur des matières qui méritent toujours la vénération. Nul égard ne peut exempter l'homme de bien de parler en homme de bien, mais il est de la sagesse de garder le silence, ou du moins de ne se pas opiniâtrer avec trop de dureté, quand on voit non seulement l'inutilité de le faire, mais qu'encore on ne peut douter qu'on n'aigrisse le mal, au lieu de le corriger, et qu'on ne se mette hors d'état d'être écouté dans des moments plus favorables. Car, sans de telles précautions, on a la douleur pour l'ordinaire de

voir avilir et fouler aux pieds ce qu'il y a de plus précieux, et souvent même l'on porte la peine de son indiscrétion, par les traits empestés que lancent contre nous ceux que l'on n'a offensés que pour avoir désiré trop ardemment leur salut. Ne nous laissons point emporter aveuglément à notre zèle; Notre-Seigneur nous l'ordonne; mais distinguons que c'est pour ménager l'honneur qui est dû aux choses saintes, et non pour nous faire craindre de nous exposer aux dangers pour l'amour d'elles, que Jésus-Christ nous recommande d'avoir tant de précautions.



✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤

MÉDITATION LII[e]

Demandez et l'on vous donnera; cherchez et vous trouverez; frappez à la porte, et l'on vous ouvrira. (v. 7[e].)

Car quiconque demande, reçoit; et qui cherche, trouve; et l'on ouvrira à celui qui frappe à la porte. (v. 8[e].)

Les deux versets qui seront le sujet de cette méditation doivent nous faire connaître combien la paresse du corps et de l'esprit est mauvaise, et avec quelle confiance nous devons nous adresser à Dieu.

Rien n'est plus juste ni plus naturel que de regarder Dieu avec un respect infini; mais il peut être dangereux de vouloir s'anéantir absolument devant Celui qui ne nous a tirés du néant qu'afin que nous n'y rentrassions plus. Comme mon but dans cet ouvrage est d'empêcher les moins éclairés de donner dans les extrémités, dont bien des mots en usage peuvent être susceptibles, quand ils sont pris trop littéralement, je mets au net, autant qu'il m'est possible, tout ce que je crois propre à l'édification et au salut des plus simples, en leur débrouillant les idées qui pourraient les embarrasser. Je travaille pour moi en même temps, quand je réfléchis sur ces matières. Ainsi je mérite grâce, si je tombe dans des explications trop communes. Je vais commencer par dire ce

que j'entends, lorsque j'avance qu'il est dangereux de s'anéantir absolument devant Dieu, car je sens bien qu'une telle proposition peut d'abord paraître très extraordinaire par l'habitude qu'on a d'entendre dire le contraire. J'espère cependant que je n'aurai pas de peine à démontrer que je ne pense rien d'impie.

Il faut s'anéantir devant Dieu, j'en conviens, c'est-à-dire, il faut rcconnaître qu'on n'est rien par rapport à lui ; il faut se dévouer entièrement à lui, s'humilier sous sa main toute-puissante, et être toujours prêt à prendre la forme qu'il lui plaira de nous donner, ne connaissant d'autre volonté que la sienne. Mais pour s'anéantir absolument, non seulement il n'est pas en notre pouvoir de le faire, mais nous ne devons pas même y travailler trop fortement, cet objet d'anéantissement pouvant, en le prenant mal et d'une façon outrée, nous porter à une tiédeur que, suivant l'expression de l'Écriture, Dieu vomit de sa bouche, et à une indifférence, une paresse, une inaction, de laquelle les novateurs de nos jours n'ont que trop abusé, et qui ne saurait jamais compatir avec ce que Dieu exige de nous. Jésus-Christ, en parlant du royaume des Cieux, dit qu'*il s'enlève par violence : Violenti rapiunt illud* (S. Math., ch. II). Il faut combattre pour y parvenir; et comment pourrait-on combattre, si

l'on s'était absolument anéanti? Qu'on ne s'effraye donc point, si j'ai dit qu'il serait dangereux de s'anéantir absolument devant Dieu. J'ai cru le devoir dire, et devoir me laisser aller à cette discrétion, pour montrer que, quoiqu'il n'y ait que Dieu qui nous sauve, il faut pourtant que nous agissions pour être sauvés, et qu'il ne faut pas croire que notre salut s'opère sans que nous y travaillions. Reprenons notre Évangile : il va nous apprendre cette vérité bien positivement.

Demandez, et l'on vous donnera. Cela n'a que faire d'interprétation. Il faut demander pour obtenir : Qui en doute? Le monde nous l'apprend assez. Mais poussons plus loin le raisonnement, et voyons ce qui s'ensuit : c'est que Dieu ne nous donnera rien, si nous ne lui demandons rien.

La prière que Jésus-Christ nous a dictée lui-même, est remplie des demandes qu'il nous convient de faire. Or, comment peut-on demander à Dieu du fond du cœur que sa volonté soit faite, sans former en même temps un ferme propos de l'accomplir en tout et partout? Et comment l'accomplirait-on, si l'on ne se proposait d'autre moyen que celui de s'anéantir absolument et de regarder tout avec indifférence? La Chananéenne n'aurait point obtenu que sa fille fût délivrée du démon qui la possédait, si ses cris réitérés, malgré les

rebuts du Seigneur, n'avaient marqué l'ardeur de sa foi. Les aveugles n'auraient point été guéris, s'ils n'avaient témoigné par leurs cris l'envie qu'ils avaient de recouvrer la vue. Hélas! qui peut mieux nous représenter que des aveugles l'état des pécheurs? Jésus-Christ les exauce : espérons la même grâce, mais faisons comme eux. Demandons, et demandons avec foi que nos yeux soient ouverts. Cette condition est nécessaire pour nous rendre le Maître favorable. Nous le voyons dans cette guérison miraculeuse, puisqu'il ne l'opère qu'en leur disant : *Qu'il vous soit fait selon votre foi : secundum fidem vestram fiat vobis.*

Ne craignons point de demander, mais tournons nos désirs vers les biens spirituels. Il n'y a que ceux-là de solides. Les biens de la terre ne méritent pas notre attention. *Cherchez, et vous trouverez.* Nous ne trouverons donc pas, si nous ne cherchons pas. Mais que faut-il chercher? Cherchons ce que nous sommes sûrs de trouver, si nous cherchons sincèrement. Les honneurs, les dignités, les richesses échappent tous les jours aux fatigues et aux empressements de ceux qui les poursuivent; mais on est toujours assuré de trouver Dieu, quand on ne veut que lui. Il vient au-devant de ceux qui le cherchent. Voyons présentement quelle est la manière de chercher Dieu.

Nous pouvons chercher Dieu très commodément, puisqu'il est partout et toujours en nous et auprès de nous. *Le Seigneur est à ma droite,* disait le Roi-Prophète, *pour m'empêcher d'être ébranlé : Dominus a dextris est mihi, ne commovear* (Ps. xv). Heureux qui peut, comme David, avoir l'esprit frappé de cette divine présence! Elle nous fortifie dans tous les moments de la vie. Oui, Dieu est toujours auprès de moi : *Avec un tel secours, les armées entières qui auraient conjuré ma perte, ne sont pas capables de m'épouvanter : si consistant adversum me castra, non timebit cor meum* (Ps. xxvi). Et si nous voulons ce secours, il ne nous manquera jamais. Le paralytique le peut trouver sans sortir de son lit ; le voyageur le trouve en parcourant les mers ; les solitaires le trouvent dans les déserts ; on le trouve, mais plus difficilement, dans le tumulte du monde et de la cour ; enfin il se rend accessible à tous ceux qui le cherchent, et tous les hommes, en quelque état qu'ils soient, peuvent le chercher, puisqu'il n'y a pour cela autre chose à faire qu'à profiter des bonnes œuvres qui se présentent à nous, à s'instruire de ce que Dieu veut de nous, et à pratiquer ensuite ses commandements, chacun selon son état. Il suffit même de faire tout son possible pour s'instruire. Dieu voit notre cœur ; il connaît notre faiblesse. Il

n'accorde pas des lumières égales à tous les hommes, et ne les rend pas responsables de ce qui n'est pas en leur pouvoir. Il en donne à chacun assez pour se sauver, mais pour trouver Dieu, c'est une nécessité de le chercher; c'est-à-dire qu'il faut s'adresser à des gens éclairés pour nous mener à lui, prendre des guides fidèles dans une route si délicate, choisir des directeurs habiles plutôt qu'indulgents, et leur porter un esprit docile.

Frappez à la porte, et l'on vous ouvrira. Pour qu'on ouvre la porte, il faut donc y frapper : première considération. Quelle est cette porte : seconde considération. Cette porte est la porte du Ciel, par laquelle il faut entrer. C'est la porte de la bergerie, par laquelle il faut passer. Il n'y a que les voleurs, c'est-à-dire les hérétiques, qui tentent les autres voies, et qui veulent passer par les fenêtres, sachant bien que la porte serait fermée pour eux. Mais qui que ce soit ne peut surprendre la vigilance du Bon-Pasteur. Il faut suivre la voie qui mène à cette porte. Elle est étroite, à la vérité, mais elle est unique, et certainement elle nous conduit à la porte.

Il est marqué qu'il faut y heurter. C'est pour nous faire entendre qu'il est besoin de persévérance pour nous la faire ouvrir, et de patience et

d'humilité pour attendre qu'elle soit ouverte. Avec toutes ces considérations, nous ne saurions douter de parvenir au comble de nos vœux. Notre-Seigneur nous en assure ; voici ses propres termes : *Car quiconque demande, reçoit ; et qui cherche, trouve ; et l'on ouvrira à celui qui frappe à la porte.* Quelle joie doit être la nôtre de savoir que, si nous demandons, nous recevrons ! Croyons donc que, si nous n'obtenons pas nos demandes, c'est qu'elles sont indiscrètes, et que Dieu est trop bon pour nous accorder ce qu'il sait qui nous serait nuisible. Dieu ne veut que notre salut. Nous ne devons vouloir que notre salut. Nous n'avons besoin que du salut. Nous ne devons travailler que pour notre salut. Vous l'avez mis en nos mains, Seigneur ; secourez notre infirmité.





MÉDITATION LIIIe

> Aussi qui est l'homme d'entre vous, qui donne une pierre à son fils, lorsqu'il lui demande du pain? (v. 9e.)
> Ou, s'il lui demande un poisson, lui donnera-t-il un serpent? (v. 10e.)
> Si donc, étant méchants comme vous êtes, vous savez bien néanmoins donner de bonnes choses à vos enfants, à combien plus forte raison votre Père qui est dans le ciel, donnera-t-il les vrais biens à ceux qui les lui demandent. (v. 11e.)

CONSIDÉRONS dans cette méditation le soin que prend Notre-Seigneur de fortifier notre espérance. Il devrait suffire que Jésus-Christ eût dit une chose pour nous en donner une conviction parfaite. Cependant il ne s'en tient pas là : il appuie sur ce qui nous est le plus important; il autorise ses paroles par des exemples qui sont de la portée de nos sens, et il n'épargne rien de tout ce qui peut graver profondément l'espérance dans le fond de nos cœurs, sachant combien cette vertu est nécessaire pour nous faire surmonter ici-bas les écueils qui forment des obstacles à notre salut. Après ce petit préambule, entrons en matière.

Nous avons vu dans les versets qui ont servi de texte à la méditation précédente, que si l'on demande, on obtiendra; que si l'on cherche, on trouvera; et que la porte sera ouverte à celui qui

frappera. Notre-Seigneur veut confirmer dans ceux-ci ce qu'il vient de dire plus haut ; il s'étend seulement un peu davantage. Il nous démontre qu'il n'y a rien de ce qu'il a dit, qui doive nous faire de la peine à croire, et il nous enseigne en même temps à connaître la raison pour laquelle nous ne devons pas nous attendre que toutes nos demandes nous soient indifféremment accordées. Jésus-Christ, pour s'accommoder à nous, choisit les comparaisons les plus justes et les plus sensibles ; mais nous ne devons les regarder que comme un crayon, qui par ses traits donne une légère idée de ce qui est d'une telle perfection et d'une telle excellence, que nos yeux ne sauraient le voir, nos oreilles l'entendre, ni l'esprit le concevoir dans toute son étendue. C'est ainsi que Notre-Seigneur nous représente son Père sous le nom d'un bon père de famille, pour montrer la confiance pleine d'amitié et de respect que nous devons avoir en lui, et le soin rempli de tendresse et de science avec lequel il ne cesse de veiller sur nous.

Répétons ici notre texte : *Qui est l'homme d'entre vous qui donne une pierre à son fils, lorsqu'il lui demande du pain ? Ou s'il lui demande un poisson, lui donnera-t-il un serpent ?* Voit-on des pères ici-bas, malgré la perversité qui est propre à l'homme,

être assez barbares pour en user ainsi à l'égard de leurs enfants? Non, sans doute. Ou si par hasard il s'en trouvait de tels, ne seraient-ils pas avec raison l'exécration du genre humain? On ne peut néanmoins conclure de là qu'un père ne refuse rien à ses enfants. Une complaisance aveugle ne le rendrait pas moins odieux, et ce serait les haïr que de leur accorder les choses qui peuvent leur être mauvaises. C'est à lui à en faire le discernement. Il ne leur permet de marcher, quelque envie qu'ils en témoignent, que lorsqu'ils sont assez fermes sur leurs jambes pour ne pas tomber à tous moments; il ne leur donne à manger que des nourritures convenables à la force de leur estomac; il ne leur laisse manier des couteaux et des armes, que lorsqu'ils ont assez de connaissance pour ne les pas tourner contre eux-mêmes; et il ne les abandonne sur leur foi, quelque goût qu'ils marquent pour la liberté, que lorsqu'ils sont en état de se conduire par leurs propres lumières.

Un père serait cruel, insensé et pusillanime, s'il ne savait contrarier quelquefois. Il laisse sans s'émouvoir ses enfants pleurer de sa rigueur, et ils n'en versent des larmes que parce qu'ils ne peuvent souffrir la contradiction, et que leur esprit n'est pas assez mûr pour comprendre que ce qu'ils désirent pourrait leur faire mal et leur être

pernicieux. L'image de ces enfants opiniâtres, étourdis, abondants en leur sens et privés de raison, ne nous peint-elle pas bien vivement l'état de tous, tant que nous sommes, par rapport à Dieu; en y ajoutant seulement que, la plupart du temps, l'objet de nos vœux nous conduirait à des maux éternels? Nous demandons tous les jours, sous les noms des lueurs et des charmes trompeurs qui nous abusent, des pierres, des poisons, des armes, des serpents. Des fureurs secrètes nous déguisent souvent les choses les plus évidentes. Ah! que vous êtes bon, Seigneur, de nous les refuser! Ce serait une marque de votre indignation, si vous nous les accordiez. Cependant, hélas! notre premier mouvement est de nous désespérer de vos refus.

Saint Augustin dit, dans son *Livre de la vie humaine,* que la véritable félicité consiste à ne désirer que ce qui est bon, et non à avoir tout ce qu'on désire. Demandons à Dieu de véritables trésors. Demandons-lui de se donner à nous : il le désire, et quelque opulence que nous ayons, nous serons toujours pauvres, tant que nous ne pourrons le mettre au nombre de nos richesses. Demandons-lui son bien; demandons-lui notre héritage; il nous en fera part. Mais nous le trouverons inflexible sur tout ce qui pourrait perdre

notre âme ; nous ne saurions moins attendre de notre Père céleste. Jésus-Christ nous en dit la raison, et voici ses paroles par lesquelles je finirai : *Si donc, étant méchants comme vous êtes, vous savez bien néanmoins donner de bonnes choses à vos enfants, à combien plus forte raison votre Père, qui est dans le ciel, donnera-t-il les vrais biens à ceux qui les lui demandent.*



MÉDITATION LIVe

> Agissez donc vous-même envers les hommes, comme vous voudriez qu'ils agissent envers vous ; car c'est là toute la loi et les prophètes. (v. 12e.)

Nous retrouvons souvent dans l'Évangile, quoique sous des expressions différentes, la conséquence dont il est pour nous d'en bien user avec le prochain ; et il semble que la règle de conduite à son égard est si facile, que, ne pouvant jamais nous y tromper, puisque nous la portons toujours avec nous, nous ne devrions jamais y manquer. Cependant nous y contrevenons à tous les moments, et les réflexions, loin de précéder nos actions et nos paroles, n'arrivent pour l'ordinaire qu'après coup, si tant est même qu'elles viennent.

Nous ne pouvons nous résoudre à nous mettre parfaitement à la place de nos frères, et les passions qui nous dominent, nous persuadent, quoique faussement, ou que nous avons sur eux des avantages, ou qu'ils ont tort, s'ils ne pensent pas comme nous faisons. De telles imaginations sont fort décevantes, et nous portent à de grandes extrémités. Ne peut-on se regarder dans sa première origine, dans ses besoins et dans ses faiblesses, qui sont communes à tous les hommes ? De quoi

pouvons-nous nous glorifier que nous n'ayons pas reçu ? On naît à la vérité dans des conditions différentes, mais en est-on moins homme et change-t-on d'espèce pour être plus riche ou plus noble ? En est-on moins sous la main de Dieu ? Est-on guidé par un autre Évangile ? Et la supériorité est-elle donnée pour changer les lois de la nature ? Enfin les inférieurs peuvent-ils cesser d'être nos frères ? Non, sans doute. D'ailleurs, c'est eux qui soutiennent notre grandeur ; et les principes humains, tout corrompus qu'ils sont, n'obligent-ils pas à aimer ceux qui sont les ministres de ce qui nous flatte. La Providence, qui dispose sagement chaque chose, permet qu'il y ait des pauvres, pour le salut des riches, pour exercer la patience des pauvres, et pour fournir à leurs besoins. Mais cette dissemblance d'états ne donne jamais de certains privilèges, et il y a des droits qui lient tous les hommes également les uns avec les autres. Ils composent tous une même famille dont le chef veut l'union, qu'il établit sur les mêmes principes. Nous devons être aussi délicats sur l'honneur de notre prochain, que nous le serions sur le nôtre. Gardons-nous de tenir sur lui des propos que nous serions fâchés qu'on tînt sur nous. Évitons de le réduire à une servitude ou à une contrainte qui nous serait insupportable.

En un mot, partageons avec nos frères notre amour-propre, puisque c'est en effet le plus grand service que nous puissions nous rendre, notre éternité dépendant de la manière dont nous nous serons conduits avec eux. On n'a que faire de consulter personne sur la manière dont on traitera son prochain. Il n'y a qu'à se consulter soi-même, et à se regarder au moins dans les autres avec la même complaisance qu'on se regarde dans un miroir, dans lequel l'image que nous voyons représentée ne laisse pas de toucher notre cœur, bien qu'elle soit vaine et insensible par rapport à notre corps. Cette idée que nous devrions avoir de notre prochain me paraît d'autant plus juste que l'on peut encore, — sans se laisser trop emporter au désir de soutenir une figure, — en pousser la comparaison plus avant, en disant qu'on ne saurait blesser cette image sans avoir reçu auparavant l'impression du coup qu'on veut lui porter. Ajoutons encore que l'image n'est point blessée, et que la plaie que nous nous faisons est réelle ; cela nous donnera une notion précise de la manière dont nous devons considérer nos frères, puisque devant toujours nous voir en eux, nous ne saurions vouloir leur faire le moindre mal sans nous en faire infiniment davantage à nous-mêmes.

La comparaison dont je viens de me servir ne peut soutenir un rigoureux examen, et l'appréhension de tomber dans la fadeur en l'étendant au-delà de ce que j'ai fait, m'a forcé de me contenter d'en dire assez pour que le lecteur puisse prendre ma pensée, et suppléer aisément par ses propres lumières à ce que la crainte d'être trop long me fait passer sous silence.



MÉDITATION LVe

Entrez par la porte étroite, parce que la porte de la perdition est large, et le chemin qui y mène est spacieux, et il y en a beaucoup qui y passent.
(v. 13e.)

Que la porte de la vie est petite, que le chemin qui y mène est étroit, et qu'il y en a peu qui le trouvent.
(v. 14e.)

On peut dire, avec vérité, qu'en naissant nous commençons un voyage, puisque nous venons sur la terre, où nous ne ferons que passer, et où par conséquent nous ne pouvons nous regarder que comme des voyageurs. Le premier usage que nous devons faire de notre raison est donc de choisir le bon chemin, c'est-à-dire celui de la vie éternelle. Le chemin de la perdition se présente aussi devant nous. L'un est étroit; mais Jésus-Christ nous y sert de guide pour nous mener à son Père, et la foi nous soutient dans notre course. Le second est spacieux, mais que peut-on se promettre avec l'ange de ténèbres qui s'y offre à nous pour conduire notre marche, si ce n'est qu'il nous mènera dans son affreuse habitation? Étendons-nous sur cette matière; il n'en est point de plus importante, ni qui mérite davantage un sérieux examen.

Quoique tous les hommes doivent ressusciter

un jour pour n'être plus soumis à la mort, on n'entend communément par la vie éternelle que celle qui sera le partage des bienheureux.

Le Sauveur du monde, nous parlant figurément à son ordinaire, dit que la porte de la vie est petite, ce qui nous fait entendre qu'on ne peut y entrer sans quelque effort. Il ajoute encore que le chemin qui y mène est étroit, et qu'il y en a peu qui le trouvent. Il faut donc commencer par le chercher, et il faut ensuite ne s'en point écarter. Ce n'est point assez de l'avoir trouvé, il faut y marcher pour arriver où il nous conduit. S'il s'y rencontre des obstacles, il ne faut rien épargner pour les surmonter, car il est impossible, en quittant ce chemin, d'arriver au but où nous aspirons.

Il n'y a qu'une porte pour entrer dans la vie; c'est-à-dire que les principes du salut sont les mêmes pour tous les hommes, et qu'on ne peut, sans les avoir observés, espérer de trouver cette porte ouverte. Il n'y a qu'un chemin non plus qui y conduise; c'est-à-dire qu'il faut toujours passer par les peines et les afflictions; mais comme ces peines changent d'espèces suivant les différentes conditions humaines qui entraînent avec elles des circonstances particulières, on peut, je crois, avancer hardiment que chaque état a sa voie, qui

a le même caractère de difficulté, puisque ce n'est autre chose que la règle de vie sur la terre, et l'exacte observation des devoirs dans la vue de plaire à Dieu et de lui donner des marques de notre amour, par l'affection et l'ardeur avec laquelle nous nous soumettons à ses commandements. Ce chemin est raboteux et d'autant plus difficile à tenir, qu'il est tout proche de celui de la perdition, qui est très spacieux et dont les apparences sont fort séduisantes. Quelle peine est-ce en effet d'avoir l'esprit mortifié, quand l'extérieur est dans l'abondance! d'avoir le cœur humilié, quand le corps est sur le trône, environné de tout ce qui peut enivrer! d'être pauvre de volonté, en possédant de grands trésors! et enfin de se reconnaître pour le dernier des hommes, en même temps qu'on occupe parmi eux les premiers rangs! Voilà pourtant la voie que doivent tenir les grands du siècle qui veulent se sauver. Quelle peine y a-t-il, d'un autre côté, de soutenir sa misère sans abattement et avec fermeté, de voir sans jalousie les autres dans l'opulence, de souffrir patiemment les incommodités, quand on voit ses semblables ne manquer de rien! Quel effort n'y a-t-il pas à se faire pour supporter les disgrâces avec courage, quand on ne les a point méritées, et que tout rit à des gens

dont la conduite n'a pas toujours été irréprochable! Voilà pourtant la voie des pauvres et des gens du commun pour gagner le ciel.

Ces chemins sont âpres, il est vrai, lorsque l'envie d'arriver où ils conduisent n'est pas extrême, mais ils deviennent unis, quand on est animé d'une foi vive, et qu'on pense au prix infini qui se trouve au bout de la carrière. Les sécheresses, les travaux, les injustices du monde, les railleries des enfants du siècle, leurs reproches et les dégoûts qu'ils font essuyer, tout cela est oublié en un instant dans le sein de notre Père céleste. Nos combats sont de peu de durée, et notre triomphe n'aura point de fin. C'est tout le contraire pour ceux qui suivent le chemin de la perdition : leurs contentements se dissipent comme de la fumée, et d'éternels supplices seront leur partage.

Ce chemin dangereux paraît si beau et si facile à tenir, que tous les sens le choisissent. Il est, pour ainsi dire, semé d'enchanteurs qui éblouissent ceux qui s'engagent dans leurs pièges. On y respire un air qui donne une douce ivresse qu'on préfère à la raison. Les poisons qu'on y rencontre sont d'autant plus subtils, qu'ils flattent la nature et qu'on ne s'aperçoit presque jamais de la violence avec laquelle ils agissent sur l'âme.

Ils l'infectent petit à petit et la mettent souvent hors d'état de sentir son mal, et de remarquer qu'elle ne peut se sauver qu'en se détournant d'une route où tout concourt à sa perte, et où l'esprit, ne sortant point de l'assoupissement, est toujours séduit par de fausses couleurs et des images vaines qu'il prend pour des réalités.

Ce chemin, quoique spacieux, n'est pas exempt de mauvais pas et de traverses; mais pour les reconnaître, il faudrait avoir le loisir de réfléchir un peu, et cela ne se peut, à moins qu'on ne se tire à l'écart, parce que des vents et des torrents empestés, auxquels il est presque impossible de résister, y courent sans cesse et entraînent dans leurs tourbillons les malheureux qui se sont livrés à leurs premiers efforts. Craignons les illusions de cette vaste route, en voyant où elle aboutit. Ne nous flattons point de pouvoir nous arrêter quand nous serons près de fondre dans l'abîme : nos forces seront alors tellement diminuées, qu'il n'y aura plus à compter sur elles.

Quand nous verrons entrouverts les gouffres destinés pour nous servir à jamais de demeure, au milieu des remords, des douleurs, des cris et des gémissements, hélas! nous trouverons que nos plaisirs auront été bien courts. Nos regrets

seront infaillibles, mais peut-être inutiles, et ils n'auront point de fin.

Réduisons présentement en peu de mots l'usage qu'on peut faire de ce discours, pour ne s'arrêter qu'à ce qui s'y trouve de plus essentiel.

Considérons d'abord la description que je viens de faire des deux chemins que nous présente l'Évangile : lequel est le meilleur à suivre? On ne m'accusera pas d'avoir adouci la voie étroite, ni d'avoir peint la voie spacieuse avec de mauvaises couleurs.

Considérons ensuite qu'on ne peut quitter trop tôt le chemin de la perdition, puisqu'il est très certain qu'il conduira dans l'enfer, et que la terre, qui peut à tout moment s'ouvrir sous nos pas, nous menace sans cesse d'une perte éternelle.

Réfléchissons enfin sur la conséquence dont il est pour nous d'entamer la bonne voie, où Jésus-Christ lui-même se présente pour nous guider et dans laquelle, loin d'appréhender la fin incertaine de la carrière, nous n'aurons qu'à la désirer. *Il n'y a de bon pour nous, Seigneur, que de nous attacher à vous et de mettre en vous notre espérance.*

Je me flatte qu'on retirera quelque utilité de ces trois sujets de méditation, et que Dieu, sous les yeux duquel on les fera, inspirera un ferme

propos de fuir toujours avec horreur tout ce qui ne mène pas à lui. Il a tout fait pour nous sauver; nous serons inexcusables si nous nous perdons, et nous ne pourrons nous en prendre qu'à nous-mêmes.





MÉDITATION LVIe

Gardez-vous donc des faux prophètes qui viennent à vous vêtus comme des brebis, et qui au dedans sont des loups ravisseurs. (v. 15e.)

Vous les reconnaîtrez par leurs fruits peut-on cueillir des raisins sur des épines, ou des figues sur des ronces? (v. 16e.)

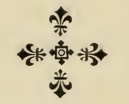
Le propre du mensonge est de chercher à se déguiser et de craindre de paraître. Il ne faut donc pas se rendre trop tôt à la première apparence, ni ajouter foi non plus trop légèrement aux paroles de ceux qui n'ont que sur les lèvres les maximes de la vertu. Ce n'est que l'orgueil et l'amour-propre qui font les faux prophètes. Si l'on a d'abord, sans volonté ni réflexion, annoncé des dogmes nouveaux, on les soutient après avec opiniâtreté pour se faire chef de parti; on veut montrer qu'on a plus d'esprit que les autres et qu'on est incapable de se tromper. Méfions-nous des gens de ce caractère, car ils mettent tout en usage pour nous surprendre; ils se contrefont de manière à s'insinuer dans nos bonnes grâces, pour nous souffler ensuite leur venin avec plus de facilité. Ils se revêtent d'une douceur qu'ils n'ont point dans l'âme, et ils ne tendent qu'à disperser et à dévorer le troupeau du Seigneur, dont la force principale consiste

dans l'union. C'est ce que Jésus-Christ veut nous faire entendre par ces mots : *Gardez-vous des faux prophètes qui viennent à vous, vêtus comme des brebis, et qui au dedans sont des loups ravisseurs.*

Le Sauveur ne se contente pas de nous avertir d'être en garde contre les faux docteurs, il nous donne un moyen sûr pour les reconnaître : *Vous les reconnaîtrez*, nous dit-il, *par leurs fruits.* Cette régle est infaillible. Elle admet pourtant quelque explication pour faire voir qu'elle ne contrarie point un autre passage de l'Évangile qui, pour autoriser les chefs de l'église, ordonne qu'on respecte ce qu'ils disent, et qu'on en profite sans avoir trop d'égard à leurs faiblesses apparentes. Il est certain que la pureté des mœurs d'un prédicateur donne un merveilleux lustre à son sermon, et le rend bien plus efficace. Cependant la parole de Dieu, qu'il annonce, a d'elle-même une telle force, qu'elle seule doit attirer notre attention, et que l'on doit plus considérer dans le Ministre le caractère saint dont il est revêtu, que la personne, qui parfois pourrait ne nous inspirer que du mépris. D'ailleurs, il ne faut pas livrer son cœur à toutes sortes de prédicateurs, ni l'attacher au prédicateur plutôt qu'à la doctrine dont il nous doit instruire. Il faut avoir une pleine confiance en la vigilance des pasteurs du troupeau

de Jésus-Christ, qui ne permettent l'entrée de la chaire de vérité qu'à ceux qu'ils croient incapables d'en abuser. Ainsi ce n'est pas de ceux qu'ils autorisent que l'on peut se défier. Ce sont ceux qui recherchent leur propre gloire et non celle de Dieu, qui sont à craindre. Ils sont sujets à être de faux prophètes. Examinez à la rigueur leur conduite, leurs commerces, leurs amis, leurs maximes, le tour de leur esprit. Voyez s'ils ne songent qu'à vous mener à Dieu; s'ils travaillent véritablement à guérir les plaies de votre cœur et non à pallier ses blessures. Vous commencerez par là à les connaître, ou du moins à voir s'ils peuvent être suspects. Si le manque de savoir vous empêche d'en juger par vous-mêmes, informez-vous de leur vie secrète et de l'opinion qu'en ont ceux dont la vertu et l'érudition sont universellement reconnues. Avec de telles précautions, vous ne sauriez manquer. *Vous reconnaîtrez les faux prophètes par leurs fruits.* Quelque pouvoir que nous ayons sur nous, nous ne pouvons sans une grâce supérieure changer totalement de nature, et cette grâce ne pouvant survenir en un cœur double, l'homme qui s'écarte de ce qui lui donne l'excellence par-dessus les autres créatures, demeure dans son état de corruption, et ne peut, non plus que les arbres, produire des fruits d'une espèce

différente de la sienne. *Peut-on cueillir des raisins sur des épines, ou des figues sur des ronces?* Nous sentons que cela est impossible; croyons qu'il n'est pas plus aisé au faux prophète de nous surprendre, lorsque pour juger de lui nous suivons les maximes de notre Évangile.



MÉDITATION LVIIe

> Ainsi, tout arbre qui est bon produit de bons fruits, et tout arbre qui est mauvais produit de mauvais fruits.
> (v. 17e.)
>
> Un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits, et un mauvais arbre n'en peut produire de bons. (v. 18e.)

Ces versets peuvent être regardés comme l'explication de ceux qui viennent de les précéder. Je crois cependant que, n'étant quasi qu'une répétition, Notre-Seigneur a voulu nous faire entendre par eux, que nous devons nous en servir non seulement pour entendre le sens des autres, mais encore pour en rechercher quelque nouveau. Il s'en présente un qui me paraît assez naturel et qui mérite nos réflexions.

Les versets 15e et 16e nous marquent que nous ne devons pas nous livrer trop aisément à toutes sortes de docteurs ou de prédicateurs qui pourraient nous perdre; et je trouve que ceux-ci apprennent aux auditeurs à ne pas juger trop légèrement, ni sur leurs simples lumières, de ceux qui sont en place pour leur enseigner. En effet, puisque tout arbre qui est bon produit de bons fruits, je dois être en garde contre moi-même, dès que de saintes instructions et un discours pieux ne

me causent que de l'ennui, ou que ce n'est que dans un esprit de critique que je les vais écouter. Ce n'est point la faute du prédicateur, s'il ne m'édifie pas, lorsque je m'érige audacieusement en juge, au lieu de me tenir humblement en mon état de disciple, et il n'en faut pas davantage que le dégoût que j'ai pour ce qui m'est annoncé, pour me faire soupçonner que je suis un mauvais arbre.

Quand on ne s'attache qu'à ce qui peut conduire à Dieu, on fait si peu d'attention à tout le reste, qu'à peine remarque-t-on les endroits qui sont peut-être les seuls qui font impression sur les amateurs du siècle. *Ainsi tout arbre qui est bon, produit de bons fruits, et tout arbre qui est mauvais, produit de mauvais fruits;* c'est-à-dire qu'un cœur rempli de Dieu tourne et rapporte tout à Dieu, en passant légèrement sur de certaines négligences, ou du moins sans chercher à y trouver un mauvais sens. Je regarde un cœur disposé de la sorte comme un arbre dont la qualité est si bonne qu'il abonnit tous les fruits que l'on greffe sur lui, et je crois reconnaître la vérité de ce que j'avance, lorsque, en sortant d'un sermon, tel qu'il ait pu être, j'en vois toujours sortir les gens bien édifiés de quelques morceaux, et les libertins scandalisés de quelques passages et dénigrant tout le dis-

cours. C'est là-dessus qu'on peut citer cette maxime de la médecine, que presque tout est bon pour ceux qui sont en santé, et mauvais pour ceux qui sont malades. Quelle nourriture plus exquise pour les bons que le corps de Notre-Seigneur! et cependant quel poison plus mortel pour les méchants et pour ceux qui en abusent ! *Probet autem seipsum homo : Que chacun cherche donc à se connaître,* et ne se prenne point aux autres du mal qui n'est que dans le fond de son cœur.

Examinons d'abord si nous sommes ce bon arbre qui produit de bons fruits, c'est-à-dire si nous produisons de bonnes pensées, de bonnes résolutions de travailler à la correction de nos mœurs ; si nous préférons l'utile à l'agréable ; enfin si nous vivons pour l'autre monde, ou si nous faisons comme si nous croyions que tout finit avec celui-ci. Après cela, regardant aussi comme de bons arbres les gens qui sont préposés pour nous instruire, cherchons en eux de bons fruits avec un désir sincère d'en trouver, et ne condamnons l'arbre que lorsque nous serons assurés qu'il ne porte que de mauvais fruits.

Cette méditation devant être lue naturellement avec celle qui la précède et avec celle qui suit, je ne crois pas devoir la faire plus longue.

MÉDITATION LVIII[e]

Tout arbre qui ne produit pas de bons fruits, sera coupé et jeté au feu.
(v. 19[e].)

Vous les reconnaîtrez donc par leurs fruits. (v. 20[e].)

C'est être un indigne fardeau de la terre que de n'y être bon à rien, et le mauvais arbre que Notre-Seigneur dit ici devoir ne servir qu'à brûler, est encore à mon avis infiniment meilleur que le méchant homme, qui ne peut guère être sans complice de sa méchanceté, ni sans entraîner les autres dans le mal. La condamnation prononcée contre le mauvais arbre doit nous effrayer, et nous engager à de sérieux retours sur nous-mêmes, puisque nous pouvons en conclure que, si nous ne sommes à nos frères des exemples d'édification, nous leur en serons de réprobation ; et que, si nous ne témoignons par nos actions notre vive reconnaissance de la bonté de l'amour de Dieu, nous serons des exemples de la rigueur de sa justice. Ce n'est que pour annoncer la gloire et les perfections de ce grand Dieu que toutes choses ont été créées ; et l'homme est d'autant plus obligé à exercer ce ministère, qu'il est plus excellent que toutes les autres créatures qui semblent n'être faites que

pour lui, non seulement pour son usage et son amusement, mais encore pour élever son esprit à Dieu par la contemplation de la prodigieuse variété de ses ouvrages et de la profondeur de la sagesse qui se manifeste dans cette immense machine de l'univers.

Personne n'ignore qu'il y a différents degrés ou différentes classes de mérite et de méchanceté; cependant on peut avancer hardiment qu'il faut de nécessité que l'homme soit bon ou qu'il soit mauvais. Il n'y a certainement point de milieu, et l'on ne saurait trop se mettre cela dans la tête. Car dès que l'homme n'est pas bon, il est mauvais. Il ne peut être ce qu'il est pour lui tout seul, non plus qu'un arbre ne peut être sur terre sans faire quelque ombre. Et de même que, si l'arbre ne répare par sa bonté ou par la perfection de son espèce le tort qu'il peut faire par son ombre qui rend son voisinage stérile, le sage économe le fera arracher pour le brûler, connaissant qu'il n'est propre à autre chose : ainsi tout homme indigne de l'excellence de sa nature par ses lumières toutes basses et toutes charnelles, et occupé seulement de lui-même, ne peut s'attendre qu'à être jeté dans un feu qui ne s'éteindra jamais, et dans lequel il n'y aura que pleurs et grincements de dents.

Si nous ne sommes point encore sensibles à la charité pure qui bannit toute crainte, soyons-le du moins à la rigueur des peines dont les méchants sont menacés. *Initium sapientiæ timor Domini : Le commencement de la sagesse est la crainte du Seigneur,* et elle suffira pour nous faire appréhender d'être ce mauvais arbre auquel sont inutiles tous les soins qu'on prend pour l'abonnir. Peut-être abusera-t-il durant quelque temps par sa hauteur ou par la beauté de ses feuilles ceux qui ne le voient qu'en passant ; mais le père de famille qui connaît sa stérilité ou sa mauvaise qualité et qui ne recherche que le solide, ne souffrira pas qu'il occupe un espace dans son héritage. Je vois déjà la cognée levée pour le couper, et je ne puis qu'approuver cette exécution. C'est ainsi que les puissances célestes loueront Dieu d'avoir prononcé la condamnation des pécheurs impénitents.

L'élévation des emplois, l'éclat de la naissance, la foule de courtisans et de domestiques, les richesses et la magnificence, tout cela séduit et prévient les hommes ; mais que sert de les abuser ? Tout au plus sommes-nous soumis sur la terre à leur opinion. Ceux qui ne veulent en nous qu'un extérieur, sont satisfaits : nous sommes revêtus de belles feuilles. Mais outre que le moindre vent les agite, que la moindre intempérie les flétrit,

c'est pour porter du fruit que nous avons été mis sur la terre, et même pour porter de bons fruits. Nous y sommes obligés. Celui qui nous a plantés jugera de nous par nos fruits, c'est-à-dire par nos œuvres.

Nous ne dépendons véritablement que du Créateur : conformons-nous donc à sa volonté. Produisons de dignes fruits de pénitence, et profitons des enseignements que nous fournit Notre-Seigneur dans les six versets de ces trois méditations, pour nous apprendre à ne nous pas laisser duper trop aisément sur les matières les plus importantes de la vie.





MÉDITATION LIXe

> Tous ceux qui me disent : Seigneur ! Seigneur ! n'entreront pas dans le royaume du ciel ; mais celui-là y entrera qui fait la volonté de mon Père qui est dans le ciel. (v. 21e.)
>
> Plusieurs me diront un jour : Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en votre nom ? N'avons-nous pas chassé les démons en votre nom ? et n'avons-nous pas fait plusieurs miracles en votre nom ? (v. 22e.)
>
> Et alors je dirai hautement : Je ne vous ai jamais connus. Retirez-vous de moi, vous qui vivez dans l'iniquité. (v. 23e.)

Ce sont ces vérités qui, révélées à saint Paul, lui firent dire qu'il *macérait son corps et le réduisait en servitude, de peur d'être réprouvé en instruisant les autres de la voie de leur salut* (1re Ép. aux Corinth, ch. IXe). Ces paroles de l'apôtre qui était un vase d'élection, fournissent en peu de mots l'explication des trois versets que je me propose pour le sujet de cette méditation. Elles nous démontrent que, pour entrer dans le royaume du ciel, les paroles sans les œuvres sont de faibles armes, et qu'il ne suffit pas de dire souvent : *Seigneur, Seigneur,* si l'on ne cherche à plaire à ce *Seigneur*. L'habitude seule peut causer cette invocation, et les lèvres peuvent la proférer sans que le cœur y prenne part. Dès qu'on n'articule ce nom vénérable que comme un

perroquet qui répète ce qui lui a souvent frappé l'oreille, doit-on s'étonner que Dieu ne fasse aucune attention à des sons qui retentissent vainement dans les airs? Quelle idée se ferait-on de Dieu, si l'on croyait qu'il fût sensible à un genre de prières que des hommes ne recevraient pas? Dieu peut-il être abusé, et nos cris, réitérés autant de fois que nous nous trouvons dans un péril imminent, ne sont-ils pas capables de l'irriter, quand le cours de notre vie ne marque point que nous connaissons ce Seigneur que nous invoquons? Nous crierons donc en vain : *Seigneur, Seigneur*, et nous réclamerons inutilement les bontés du Fils, si nous n'accomplissons la volonté du Père. Pourquoi dans nos plus grandes extrémités nous adresser à ce Seigneur, si nous ne sommes pas convaincus de sa toute-puissance? Et si nous le croyons tout-puissant, pourquoi ne pas obéir à ses commandements?

Le monde est rempli de gens qui semblent, pour ainsi dire, dévorer le ciel, qui parlent même de Dieu avec magnificence, et qui ne voudraient pas, non plus que les pharisiens, toucher seulement du bout du doigt les fardeaux qu'ils imposent aux autres. Ce sont là ceux qui, voulant se prévaloir d'avoir prophétisé ou chassé des démons au nom de Notre-Seigneur, mériteront que ce

juge pénétrant leur réponde hautement : *Je ne vous ai jamais connus : Allez, retirez-vous de moi, vous qui vivez dans l'iniquité.* A la vérité vous avez prêché qu'il fallait m'adorer, mais vous adoriez le monde. Vous avez prêché qu'on fît l'aumône, mais vous n'avez point assisté les pauvres. Vous avez prêché qu'il fallait pardonner à ses ennemis, mais vous n'oubliez point les injures que vous avez reçues. Vous avez prêché l'abstinence, mais en sortant de chaire vous avez recherché les morceaux les plus délicats. Vous avez conseillé des legs pieux, mais vous en avez demandé l'administration pour y trouver quelque profit : *allez, je ne vous ai jamais connus.* Peut-être avez-vous contribué au salut de quelques-uns de vos frères qui, ne vous fréquentant pas, n'ont eu connaissance que de vos discours ; mais n'importe, vous n'en êtes pas moins coupable à mes yeux : vous n'avez eu que des vues mondaines. Vous, père de famille, vous avez donné à vos enfants d'excellentes maximes de vertu, de sagesse et de religion ; j'en conviens ; mais votre conduite déréglée et vos mœurs corrompues ont fait plus de tort dans votre maison, que tous vos bons discours n'y avaient fait de bien ? *Allez, retirez-vous de moi, vous qui vivez dans l'iniquité.* Il faut que vous ne m'ayez jamais connu pour vous jouer ainsi de moi. Présentement que

vous êtes hors d'état de m'offenser, vous avez beau me crier : *Seigneur, Seigneur,* je ne vous connais point. Vous êtes des imposteurs. Si vous m'aviez connu, vous m'auriez aimé ; vous auriez suivi mes préceptes ; vous avez fait tout le contraire. Loin de vous appliquer les mérites de ce que j'ai souffert pour vous, on dirait que vous consentez au crime des Juifs, en ajoutant de nouveaux opprobres à ceux dont ils m'ont accablé. Eh bien, malheureux, vous avez laissé couler inutilement le temps de la miséricorde ; éprouvez maintenant la rigueur de ma justice. Vous m'avez préféré sur la terre l'Ange des ténèbres ; il est juste que vous le possédiez après l'avoir tant servi : allez avec lui dans les flammes éternelles, je vous livre au ver rongeur de vos consciences, qui ne cessera de vous dévorer. *Retirez-vous tous de moi, vous qui vivez dans l'iniquité.*

Voilà de terribles paroles : sentons-en toute la force, pendant que nous sommes encore en état de les éloigner de nous, et consacrons à Dieu le reste des jours qu'il veut nous laisser à vivre. Il n'est pas nécessaire pour cela de s'enfermer dans un cloître : Dieu se trouve partout et l'on peut le servir partout.



MÉDITATION LXe

Quiconque donc entend de moi ces instructions et les pratique, est semblable à un homme sage qui a bâti sa maison sur la pierre. (v. 24e.)

La pluie est tombée, les fleuves se sont débordés, les vents ont soufflé et sont venus fondre sur cette maison ; elle n'a point été renversée, parce qu'elle était fondée sur la pierre. (v. 25e.)

Mais quiconque entend de moi ces instructions et ne les pratique pas, est semblable à un insensé qui a bâti sa maison sur le sable. (v. 26e.)

La pluie est tombée, les fleuves se sont débordés, les vents ont soufflé et sont venus fondre sur cette maison, et elle a été renversée, et la ruine en a été grande. (v. 27e.)

L'HOMME sage tire toujours quelque profit de tout ce qu'il entend, soit pour pratiquer ce qui est bon, soit pour se mettre en garde contre ce qui est mal; et quiconque n'en use pas ainsi mérite d'être traité d'insensé, puisqu'il paraît par ses actions qu'à peine seulement les oreilles de son corps ont été frappées. Nous serions bien indignes d'entendre la parole de Dieu et de la puiser jusque dans sa source, si nous y faisions moins d'attention qu'à celle des hommes.

Songeons que, si nous ne profitons pas des instructions de Jésus-Christ, nous serons infiniment plus coupables que nous ne le serions, s'il

n'avait jamais parlé aux hommes, l'ignorance de nos devoirs ne pouvant nous servir d'excuse. Ressentons vivement le bonheur que nous avons d'être élevés par un tel maître. Ne faisons point comme ces peuples malheureux qui n'ont aucune notion du vrai Dieu, et rougissons pourtant de leur voir plus de piété dans leur déplorable aveuglement, qu'on n'en voit pour l'ordinaire à la plupart des chrétiens. Notre-Seigneur nous apprend la voie du ciel, et il compare lui-même la solidité des préceptes qu'il donne à celle d'une maison bien bâtie, qui, étant fondée sur la pierre, ne saurait être ébranlée par les injures de l'air. Comprenons le sens de cette figure : il est très facile à pénétrer, puisqu'elle nous représente seulement qu'il n'y a de stable que la parole de Dieu. *In æternum*, *Domine*, disait David, *verbum tuum permanet in cœlo* : *Votre parole, Seigneur, demeure éternellement dans le Ciel. L'univers entier recevra une nouvelle forme; le temps, Seigneur, consumera tout ce que nous connaissons de vos ouvrages, et vous les changerez comme on change un vieux vêtement. Omnes sicut vestimentum veterascent, et sicut opertorium mutabis eos et mutabuntur; tu autem idem ipse es : il n'y a que vous qui soyez toujours le même; et anni tui non deficient; et vos années ne recevront jamais d'altération.*

Ce qui rend les paroles des hommes fautives

est premièrement le peu d'étendue de leur esprit sur ce qu'ils voient le mieux; secondement, leur peu de discernement; et troisièmement leur aveuglement total sur l'avenir. Tout le contraire se rencontre en Dieu. Il a fait toutes choses; il anime toutes choses; il contient toutes choses, et tous les temps sont également présents pour lui. Écoutons donc ses paroles avec une avidité insatiable. Ressentons-en l'importance. En observant ses divines leçons, songeons que nous travaillons pour l'éternité : il n'y aura pour nous ni traverses ni contradictions, car elles ne feront nulle impression sur nous; les bouffées de fortune ou de disgrâce ne nous ébranleront point, car ces différentes situations ne changeront rien à nos principes; les louanges ou les calomnies nous trouveront insensibles, parce que notre objet n'étant point de ce monde, nous ne regarderons son opinion qu'avec indifférence; enfin, étant munis de la parole de Dieu, elle nous soutiendra sans cesse, elle nous défendra, elle nous servira continuellement de retraite, et sera pour nous un rempart insurmontable contre toutes sortes de dangers, tant en ce monde qu'en l'autre.

Représenterai-je maintenant le contraste prodigieux que fournit le peu de respect pour cette parole sacrée? Cela me paraît inutile, et je crois

qu'il n'y a personne qui ne comprenne aisément, sans être même fort homme de bien, que fonder sa vie, son état et ses espérances, sur les discours du monde, ce ne soit fonder sa maison sur le sable, et sur un sable si mouvant qu'on ne peut s'en promettre qu'une ruine infaillible. Tous les jours nous en voyons des exemples, et la terre est couverte de familles tombées dans la misère pour être sorties des bornes naturelles qui leur étaient propres; déshonorées, pour s'être laissé emporter à la vaine gloire; et désolées, pour avoir succombé à la tentation de jouer de trop beaux personnages. Les maisons, dis-je, fondées de cette sorte sont tombées. Un vent les construit, un vent les abat, et leurs ruines ont été d'autant plus grandes, que leur fol égarement les avait fait monter plus haut. Quand on observe les préceptes de l'Évangile, on n'est point exposé à de semblables revers; et du repos de cette vie, on passe à un autre repos qui n'aura plus de fin.



MÉDITATION LXIe

Jésus ayant fini ce discours, le peuple était ravi de sa doctrine. (v. 28e.)
Car il les instruisait comme ayant de l'autorité, et non pas comme les docteurs et comme les pharisiens. (v. 29e.)

Je ne suis point surpris de voir que le peuple, qui avait écouté Jésus-Christ, fût charmé de sa doctrine et ravi en admiration de l'air supérieur qu'avait ce nouveau docteur. Il y avait trop de magnificence dans la simplicité de ses discours, et un Dieu seul, altéré du salut du genre humain, pouvait parler de la sorte. Il n'appartient qu'à Lui de combattre si hautement et sans aucune mesure les passions des hommes; et il ne fallait pas moins d'onction que celle qui, pour ainsi dire, environnait ses paroles pour les faire recevoir par les gens du monde qui répugnaient le plus à de semblables maximes.

Mais ce qui ne cesse de m'étonner, c'est que ce même peuple qui, ne pouvant se rassasier d'entendre les sermons de Notre-Seigneur, l'avait tant de fois suivi dans les déserts, et qui, ne pensant point aux plus indispensables besoins de la nature, s'était toujours trouvé préservé par des miracles d'une inanition que l'ardeur de son zèle l'avait empêché de prévoir, ait été capable de demander et de presser la mort de Celui qu'il avait

naguère respecté comme un maître sans pareil, et dans lequel il avait au moins pu reconnaître de si grands écoulements de la Divinité, qu'on devrait s'émerveiller qu'il ne l'eût pas véritablement reconnu pour ce qu'il était. Voilà ce qui doit nous surprendre, et nous fournir un digne objet d'humiliation. En remettant devant nos yeux la faiblesse et l'inconstance de l'esprit humain, de semblables exemples, à ce qu'il me paraît, suffisent pour nous faire trembler, et pour nous montrer ce que nous devenons, quand nous ne nous livrons qu'à nos propres lumières.

Nous pouvons encore considérer en cet endroit que, quelque horreur que nous concevions de l'ingratitude des Juifs, nous ne laissons pas de tomber souvent dans le même crime d'une manière qui, à la vérité, n'est pas tout à fait si grossière, mais qui pourtant dans le fond n'en diffère pas de beaucoup.

Daignez agréer, Seigneur, mes actions de grâces de ce que vous avez permis que j'achevasse l'ouvrage que je me suis proposé. J'espère qu'il produira l'effet que j'en attends, et je me fonde sur ce passage de David : *Declaratio sermonum tuorum illuminat, et intellectum dat parvulis : L'explication de vos paroles produit une lumière infinie et donne l'intelligence aux plus faibles.* Que je serais heureux si le

verset suivant pouvait me convenir : *Os meum aperui, et attraxi spiritum, quia mandata tua desiderabam : J'ai ouvert ma bouche et j'ai attiré l'Esprit-Saint, parce que tout mon désir, ô mon Dieu, est l'accomplissement de vos préceptes.* Faites, grand Dieu, que mon travail ne soit pas tout à fait inutile, et bénissez à jamais ceux qui espèrent en vous. Vous savez, Seigneur, que je souhaite de toute l'abondance de mon cœur l'accomplissement de vos commandements. C'est vous qui animez les paroles des hommes, et qui leur donnez la faculté de persuader et de toucher les cœurs. *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam : Ce n'est pas à moi, Seigneur, ce n'est pas à moi que je vous supplie de procurer des louanges ; mais, ô mon Dieu, ne dédaignez pas ma plume pour étendre toujours de plus en plus la gloire de votre nom !*

Ce 6 mai 1709.



Sentences Choisies.



Sentences Choisies.

On ne saurait être heureux qu'en aimant Dieu. (S. AUGUSTIN.)

Tu aimeras Dieu de tout ton cœur, de toutes tes forces, de tout ton esprit. (S. LUC.)

Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et toutes les autres choses vous seront données comme par surcroît. (S. MATTHIEU.)

Que Jésus-Christ est le seul modèle qu'on peut imiter sûrement pour être heureux. (S. JEAN.)

Que profite à l'homme de gagner tout le monde, s'il vient à perdre son âme ? (S. JEAN.)

Celui qui ne porte pas sa croix pour me suivre n'est pas digne d'être à moi. (S. Jean.)

Le vrai bonheur du Chrétien se trouve dans la Croix. (S. Augustin.)

Le temps de cette vie est court, la figure de ce monde passe. (S. Augustin.)

Ce peuple m'honore des lèvres, mais leur cœur est éloigné de moi. (S. Matthieu.)

Que le soleil ne se couche point sur votre colère! (S. Paul.)

Si je plaisais aux hommes, je ne serais plus serviteur de Dieu. (S. Paul.)

Rachetez vos péchés par vos aumônes. (Daniel.)

Celui qui ne trouve pas maintenant assez de temps pour travailler à son salut, n'en trouvera que trop quelque jour pour s'en repentir. (S. Augustin.)

Quiconque veut être le plus grand parmi vous doit être le serviteur de tous. (S. Matthieu.)

Faites pénitence incessamment, parce que le royaume du Ciel est proche. (S. Matthieu.)

Quoi qu'il m'en coûte, je me veux sauver. (Tobie.)

La vie s'enfuit, l'éternité s'approche; les hommes passent et Dieu seul demeure. (S. Augustin.)

Heureux celui qui est dans l'affliction et dans la misère! Je dis plus : il serait malheureux, s'il n'était dans l'affliction. (S. AUGUSTIN.)

En vérité, je vous le dis : Si vous demandez quelque chose à mon Père, en mon nom, il vous l'accordera. (S. JEAN.)

Veillez et priez, car vous ne savez ni le jour, ni l'heure de votre mort. (S. MATTHIEU.)

Si vous m'aimez, vous garderez mes commandements; mais celui qui ne les garde pas ne m'aime pas. (S. JEAN.)

Regrettez le temps passé, profitez du présent, et craignez l'avenir. (S. GRÉGOIRE.)

Que vous revient-il de vos péchés? que la honte de les avoir commis. (S. CHRYSOSTOME.)

Parlez beaucoup à Dieu et peu aux hommes. (S. EPHREM.)

Pour un moment de plaisir, une éternité de supplice! (S. MATTHIEU.)

Souvenez-vous de vos fins dernières, et vous ne pécherez jamais. (LE SAGE.)

On ne saurait trop prendre de sûreté, quand il s'agit d'une éternité. (Ste THÉRÈSE.)

L'aumône purifie les péchés, et elle fait obtenir la miséricorde de Dieu. (Ste THÉRÈSE.)

Faites l'aumône et vous serez purifiés en tout. (S. Luc.)

Si je n'ai la charité, je ne suis rien. (S. Paul.)

Beaucoup sont appelés, mais peu sont élus. (S. Luc.)

Qu'il y a de folie de ne point travailler à acquérir la vie éternelle! (S. Augustin.)

L'amour qu'on a pour le monde est une inimitié contre Dieu. (S. Jacques.)

La mort nous fait tous égaux. (S. Paul.)

Tous les biens de la terre ne sauraient contenter les désirs des mondains. (S. Augustin.)

La paix de Jésus fasse la joie de votre cœur! (S. Jean.)

Je suis la voie, la vérité et la vie. (Jésus-Christ.)

Marthe! Marthe! vous vous troublez, et vous vous empressez dans le soin de beaucoup de choses; cependant une seule est nécessaire. (S. Luc.)

Que vous sert-il de vivre si longtemps, si vous vous corrigez si peu? (S. Augustin.)

Accoutumez-vous à l'humeur des autres, sans espérer de les accoutumer à la vôtre. (S. Augustin.)

Tout arbre qui ne produit pas de bon fruit sera coupé et jeté au feu. (S. Matthieu.)

Je ne suis pas venu pour appeler les justes, mais pour attirer les pécheurs à faire pénitence. (S. AUGUSTIN.)

La bouche qui ment tue son âme. (S. JACQUES.)

Convertissez-vous à Dieu de tout votre cœur, et votre âme trouvera le repos. *(Imitation.)*

Qui cherche Dieu, trouve la joie. (Ste THÉRÈSE.)

Trop est avare, à qui Dieu ne suffit. (S. AUGUSTIN.)

Loué soit le Très Saint Sacrement de l'Autel.

Je ne sais ce que peut aimer une âme, si elle n'aime Dieu, et je ne sais comment il est possible de vivre sans aimer Dieu. (Ste RADEGONDE.)

Le passé m'a trompé, le présent me tourmente, et l'avenir m'épouvante. (S. AUGUSTIN.)

Rougissez d'où vous venez; pensez où vous êtes, et gémissez : pensez où vous irez, et tremblez. (S. BERNARD.)

Ne vous laissez point vaincre par le mal, mais surmontez le mal par le bien. (S. PAUL.)

Les yeux du Seigneur sont ouverts sur les justes, et ses oreilles sont attentives à leurs prières; et il regarde les pécheurs avec colère. (DAVID.)

L'incrédulité de saint Thomas a été profitable à l'Église,

comme ayant servi à la foi de tous les siècles. (S. Augustin.)

Toute la science de l'homme consiste à aimer Dieu de tout son cœur. (S. Augustin.)

Ah! que les diables sont faibles, quand on a recours à Dieu! (S. Antoine.)

Quiconque aime le Paradis, ne saurait plus aimer rien sur la terre. (Ste Scolastique.)

Tout le trésor de mon cœur, c'est Jésus-Christ crucifié et Marie. (Ste Brigite.)

Où étiez-vous, mon cher époux, quand vous m'avez délaissée au sort de la tentation ? (Ste Catherine de Sienne.)

Mes plus chères délices sont de m'approcher du très auguste Sacrement. (Ste Claire.)

Je choisirais plutôt mille martyres et mille morts que de commettre un péché contre mon Dieu. (Ste Thérèse.)

La parfaite sagesse est de craindre Dieu. (Le Sage.)

Bien heureux est l'homme à qui il est donné d'avoir la crainte de Dieu : à qui sera comparé celui qui la possède? *(Ecclésiastique.)*

Craignons Celui qui est au-dessus des hommes, et les hommes ne nous effrayeront point. (S. Augustin.)

Mon fils, lorsque tu entreprendras de servir Dieu, vis en crainte et prépare ton âme à la tentation. (Le Sage.)

Celui qui craint le Seigneur ne redoutera rien, et ne s'épouvantera de rien, parce qu'en lui seul est son espérance. *(Ecclésiastique.)*

Il faut aimer Dieu; il ne faut rien aimer au lieu de Dieu, ne rien aimer avec Dieu, ni après Dieu. (S. Augustin.)

Jésus-Christ dit : Je vous donne un nouveau Commandement de vous aimer les uns les autres, comme je vous ai aimés. (S. Jean.)

N'aimez point le monde, ni les choses qui sont au monde, afin d'être remplis de l'amour de Dieu. (S. Augustin.)

Que chacun ait pour son prochain une tendresse et une affection vraiment fraternelles ! (S. Paul.)

Agissez envers les hommes, comme vous voudriez qu'ils agissent envers vous. (S. Paul.)

La paix règne dans le cœur humble, et la jalousie et la colère sont les compagnes inséparables du cœur superbe. (S. Grégoire.)

Il faut être en paix avec les hommes, et en guerre avec les vices. (S. Grégoire.)

Notre âme est l'image de Dieu, et nous devons respecter cette image, en désirant toujours sa paix, nous conduisant par sa vérité, et vivant en sa charité.

Murmurer contre Dieu et perdre patience,
Il n'est pas à propos.
Vouloir ce que Dieu veut est la seule science
Qui nous met en repos.
(S. PAUL.)

L'œil n'a point vu, ni l'oreille entendu, et l'esprit de l'homme ne s'est point imaginé les biens ineffables que Dieu a préparés à ceux qui l'aiment. (S. AUGUSTIN.)



SUR L'AMOUR DE DIEU NOTRE-SEIGNEUR

Béni soit Dieu, dont l'amour s'est répandu dans nos cœurs, par le moyen du Saint-Esprit qu'il nous a donné, et qui a voulu que la fin et l'accomplissement de tout ce qu'il nous a commandé fût de l'aimer de tout notre cœur !

Vous aimez véritablement Dieu, si, pour l'amour de Lui, vous vous plaisez dans vos infirmités, dans vos souffrances, dans les opprobres, dans votre pauvreté, dans les persécutions et dans les oppressions qu'il permet qu'il vous arrive : sachant que tout conspire au bien de ceux qui aiment Dieu. Faites donc en sorte que ni la vie, ni la mort, ni les richesses, ni les créatures, ni les Anges, ni

les Principautés, ni les Vertus, ne vous séparent jamais de l'amour de Dieu, qui est en Jésus-Christ, notre Sauveur.

Quelque chose que vous fassiez, faites tout pour la plus grande gloire de Dieu. C'est ainsi que vous ferez voir que vous l'aimez d'un parfait amour, comme vous y êtes obligé, et que la raison, l'exemple de Jésus-Christ et des Saints et la grâce vous portent à le faire.

ORAISON

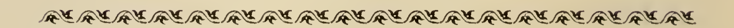
Mon Dieu, faites-moi la grâce de me séparer des créatures, de telle sorte que je n'aie point d'autre objet à aimer que vous seul; et si j'aime quelque chose hors de vous, que ce ne soit que pour l'amour de vous ! Donnez-moi, mon Dieu, les ardeurs de votre Saint-Esprit, qui embrasent mon cœur de ce parfait amour, qui enflamment mon zèle pour votre seule gloire, afin que, l'ayant augmentée en cette vie, j'aie le bien de la posséder en l'autre.

AUTRE ORAISON

Ah ! Grand Dieu, qui m'avez créé pour agir pour votre gloire, pour travailler à mon salut, je reconnais présentement combien je me suis éloigné de vos desseins. C'est pourquoi je vous demande pardon d'avoir commencé si tard à vous aimer, et d'avoir eu si peu de sentiment de vos grâces. Faites donc, mon Dieu, que dorénavant je vive en sorte que, en regrettant le temps que j'ai si malheureusement perdu au jeu, au luxe, aux plaisirs coupables, ou en amassant des biens périssables, ou en courant après

les honneurs apparents du siècle, j'emploie tout le reste de ma vie à votre service.

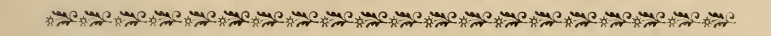
Dieu seul est aimable.
C'est lui qui doit nous charmer.
Le cœur humain est trop coupable,
Quand il refuse de l'aimer.



CONVERSION DE L'AME A DIEU

Élève-toi, mon âme, vers ton centre, et ne diffère pas ta conversion d'un seul moment. Le passé n'est plus; l'avenir n'est pas en ton pouvoir; il n'y a que le présent qui soit à toi, et le présent n'est qu'un moment qui t'est donné pour servir Dieu et gagner l'éternité. Conçois bien la force de ces paroles : *un Dieu, un moment, une éternité;* un Dieu qui te regarde, un moment qui t'échappe, une éternité qui t'attend; un Dieu qui est tout, un moment qui n'est rien, une éternité qui t'ôte ou te donne tout pour jamais; un Dieu que tu sers si peu, un moment que tu ménages si mal, une éternité que tu risques et mets au hasard! O Dieu! O Moment! O Éternité! O Dieu, mon cœur vous regarde, mon cœur vous désire, mon cœur vous cherche pour se donner à vous, pour s'assujettir à vous, pour se remplir de vous. Je vous supplie d'en prendre possession, et d'en bannir le péché, l'attache à la créature et l'amour déréglé de moi-même, afin que je

vous serve si fidèlement tous les moments de ma vie, que je mérite de vous posséder dans l'éternité. Ainsi soit-il !



ORAISON UNIVERSELLE

POUR TOUT CE QUI REGARDE LE SALUT

Mon Dieu, je crois en vous, mais fortifiez ma foi ; j'espère en vous, mais assurez mon espérance ; je vous aime, mais redoublez mon amour ; je me repens d'avoir péché, mais augmentez mon repentir.

Je vous adore comme mon premier principe ; je vous désire comme ma dernière fin ; je vous remercie comme mon bienfaiteur perpétuel ; je vous invoque comme mon souverain défenseur.

Mon Dieu, daignez me régler par votre sagesse, me contenir par votre justice, me consoler par votre miséricorde, et me protéger par votre puissance.

Je vous consacre mes pensées, mes paroles, mes actions, mes souffrances, afin que désormais je pense à vous, je parle de vous, j'agisse selon vous et je souffre pour vous.

Je vous prie d'éclairer mon entendement, d'embraser mon cœur, d'incliner ma volonté, de purifier mon corps et de sanctifier mon âme.

Mon Dieu, animez-moi à expier mes offenses passées,

à surmonter mes tentations à l'avenir, à corriger les passions qui me dominent et à pratiquer les vertus.

Remplissez mon cœur de tendresse pour vos bontés, d'aversion pour mes défauts, de zèle pour le prochain et de mépris pour le monde.

Venez à mon secours pour vaincre la volupté par la mortification, l'avarice par l'aumône, la colère par la douceur, et la tiédeur par la dévotion.

Ne me laissez jamais oublier de joindre l'attention à mes prières, la tempérance à mes repas, l'exactitude à mes emplois, et la constance à mes résolutions.

Seigneur, inspirez-moi le soin d'avoir toujours une conscience droite, un extérieur modeste, une conversation édifiante, et une conduite régulière.

Que je m'applique sans cesse à dompter la nature, à seconder la grâce, à garder la loi, et à mériter le salut.

Mon Dieu, découvrez-moi quelle est la petitesse de la terre, la grandeur du ciel, la brièveté du temps, la longueur de l'éternité.

Faites que je me prépare à la mort, que je craigne votre jugement, que j'évite l'enfer, et que j'obtienne enfin le Paradis, par les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

De mon cœur, ô Jésus, je vous fais une offrande.
Pour vous seul je le garde avec un soin jaloux.
Tout le monde me le demande ;
Mais je veux qu'il ne soit qu'à vous

PSAUME CXVIII DE DAVID

SUR L'AMOUR DE DIEU

Heureuses à jamais les âmes innocentes,
Qui des vices du monde abhorrent les appas;
Qui veulent que leurs mœurs de taches soient exemptes,
Et sur les lois de Dieu règlent toujours leurs pas.

Heureux ceux qui de cœur cherchent la connaissance
Des saints commandements que Dieu nous a donnés,
Et qui pour le servir de toute leur puissance
Au soin de les garder ont leurs désirs bornés.

De vrai ceux qui du mal font leurs chères délices
Par ces divins sentiers ne savent pas marcher;
Et comme ces chemins nous détournent des vices,
S'ils veillaient à les suivre, ils ne pourraient pécher.

Quelle erreur! ô mon Dieu, qu'un méchant s'abandonne
A violer tes lois en son aveuglement!
Car enfin nous savons que ta parole ordonne
Que tout homme mortel les garde exactement.

Hélas! l'unique bien qu'ici-bas je désire,
Et que je mets pour borne à mes félicités,
C'est que jamais de toi mon cœur ne se retire,
Et qu'il suive toujours tes saintes volontés.

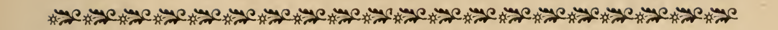
Tire-moi du mépris et de l'ignominie,
Où mes persécuteurs me jettent sans pitié.
Tu me dois protéger contre la calomnie,
Puisqu'en ta sainte loi j'ai mis mon amitié.

Ces princes envieux que ma fortune irrite
Ne font en leurs conseils que parler de ma mort;
Cependant sur ta loi sans cesse je médite,
Et son culte est contre eux mon unique support.

C'est à ta seule loi qu'à toute heure je pense,
Et je n'ai de conseil que ses enseignements;
Je prétends que par eux se règle ma prudence,
Et que de mes desseins ils soient les fondements.

Sur la terre abattu sous un faix de misère,
Je suis comme un corps mort qu'on descend au tombeau.
Viens, selon ta promesse en qui toujours j'espère,
Viens de mes jours mourants rallumer le flambeau.

Je t'ai dit mes péchés, j'en ai fait pénitence;
Ta bonté s'est rendue à me les pardonner;
Donc que par elle encor désormais je ne pense
Qu'à pratiquer le bien que tu veux m'ordonner!



SENTIMENTS DU MONDE & DE L'ÉTERNITÉ

Mortel, arrête, arrête! Où cours-tu, malheureux?
Tu cours après du vent par un orgueil extrême.
Tu te cherches partout, et te perds en tous lieux.
Va, pour te retrouver, entre un peu chez toi-même.

Prépare ton esprit, contemple avec silence
Les beautés que ces vers enferment dans leur sens.
Lis-les dans le dessein de faire pénitence,
Ils te procureront cent plaisirs innocents.

Toi qui n'es que poussière, où prends-tu ton orgueil?
Ta misère en naissant n'a rien de comparable;
En retournant tout nu dans le fond d'un cercueil,
Il te faut soutenir un juge inexorable.

Celui qui foule aux pieds le monde et ses plaisirs
Se ménage en retour des douceurs immortelles;
Mais celui dont le monde a charmé les désirs
Vend pour un doux moment les douceurs éternelles.

Mépriser les trésors, c'est un rare bonheur;
Fouler le monde aux pieds, c'est un courage extrême;
Et pour chercher au Ciel un immortel honneur,
Refuser les honneurs, c'est la prudence même.

Que sert ce vain éclat qu'on adore aujourd'hui ?
Hélas! que dureront les grandeurs de la terre,
Si leur puissance même est un plus faible appui
Que la fragilité de l'argile et du verre ?

A peine a-t-on le sceptre, on se le voit ôté ;
Et l'Enfer n'ôte point le tourment à nos âmes.
On possède un moment la gloire et la beauté,
Et l'on souffre à jamais les démons et les flammes.

L'Enfer dure toujours, et l'honneur un moment.
Les richesses s'en vont, l'Éternité demeure.
La chair périt bientôt, et jamais le tourment.
O longue cruauté pour des plaisirs d'une heure !

Que sert d'avoir écrit tant d'ouvrages divers ?
Que sert d'avoir gravi tant de fois le Parnasse ?
Hélas! que sert l'éclat et la pompe des vers,
S'il faut que dans les feux l'Éternité se passe ?

Où sont ces pommes d'or et ces vergers si beaux,
Ces jardins curieux, ces maisons de plaisance,
Ces grands rochers creusés pour conduire des eaux,
Où sont enfin ces rois et toute leur puissance ?

Où sont présentement ces vainqueurs inhumains,
Qui dans des flots de sang plongèrent leur épée ?
Hélas! où sont allés tant d'illustres Romains,
Et que nous reste-t-il de César et Pompée ?

Hélas! qu'est devenu le plus sage des rois,
Et ce Samson si fort que vainquit une femme?
Ces grands, sous qui tremblait tout le monde autrefois,
N'ont de reste aujourd'hui qu'un souvenir infâme.

Saül et Jonathas, la gloire d'Israël,
Qu'êtes-vous devenus, puissants foudres de guerre?
Que terrible est l'arrêt des jugements du ciel!
Et quelle est la grandeur qu'ils ne mettent par terre?

Crésus qui possédait tant de trésors divers,
Le vaillant Annibal, et le grand Alexandre,
Ce héros dont le nom remplissait l'univers
Ne sont depuis longtemps plus rien qu'un peu de cendre.

Miracle de l'amour, objet de tous les vœux,
Hélène, à quoi te sert d'avoir été si belle?
Fallait-il autrefois allumer tant de feux
Pour souffrir maintenant une ardeur si cruelle?

A quoi servirez-vous, riches amas de biens,
Revenus abondants, héritages fertiles,
Étude où j'ai donné de si longs entretiens?
Pourpre, sceptres, grandeurs, vous serez inutiles.

Élevez vers le ciel vos cœurs et vos esprits.
Ce qu'on peut vous ôter, ne l'estimez point vôtre.
Heureux qui pour le monde eut toujours du mépris!
Il reprend d'une main ce qu'il donne de l'autre.

On monte dans le ciel par un chemin de pleurs;
Mais que leur amertume a de douceurs divines!
On descend aux enfers par un chemin de fleurs;
Mais que ces fleurs, hélas! nous préparent d'épines!

Mortel, que ton orgueil est ridicule et vain!
Les vers s'engraisseront dessus ta chair pourrie.
Vis bien dès aujourd'hui sans attendre à demain.
Qui se peut assurer d'être demain en vie?

Tu cherches le plaisir, et le plaisir te perd.
Hélas! tu crois le monde, et c'est un infidèle.
L'enfer tient sous tes pas un précipice ouvert,
Et tu cours dans le piège où le démon t'appelle!

Que fait sous tant de soins ton esprit abattu?
Sors quelquefois du monde et rentre chez toi-même;
Toi qui pour cent défauts n'as pas une vertu,
Si la mort te surprend, ton malheur est extrême.

Le Ciel, penses-y bien, ne se perd qu'une fois.
Songe à l'éternité : le temps fuit comme l'ombre.
Si le nombre est petit de ceux dont Dieu fait choix,
Pourquoi te vas-tu perdre avecque le grand nombre?

O longue éternité! Qu'on pense rarement
Ce que nous devons être, étant ce que nous sommes!
On ferait son salut beaucoup plus sûrement,
n examinait que deviendront les hommes.

Ah ! que pour toi les Cieux ont de trésors ouverts,
Si tu sauves ton âme en perdant tout le reste !
Mais se perdre soi-même en gagnant l'univers,
O perte irréparable ! ô conquête funeste !

Pécheur, il faut mourir : tu le sais pour certain,
Et tu ne penses pas à faire pénitence !
Hélas ! le temps te presse , et peut-être demain
Tu recevras de Dieu ta dernière sentence.



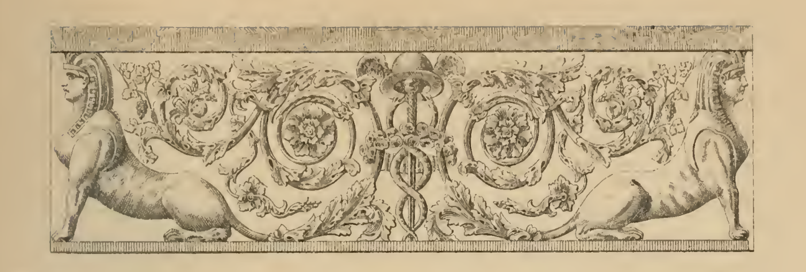
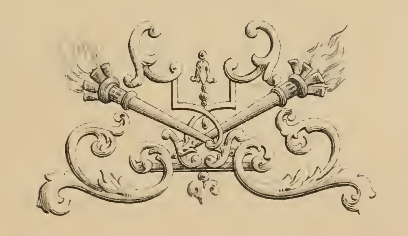


Table des Matières.





UNIVERSITAS
O. M. I.
OTTAWIENSIS

ACHEVÉ D'IMPRIMER

le vingt-six décembre mil huit cent quatre-vingt-trois

PAR ALPHONSE LE ROY FILS

A RENNES



POUR LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR DES BOLLANDISTES

PARIS


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 07 13 04 02 04 3